

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE- PARIS

Tout usage public de reproductions de documents conservés à la Bibliothèque nationale de France est soumis à l'obtention d'une autorisation préalable et à l'acquittement d'une redevance.

Ainsi chaque usage public des documents reproduits sur ce CD-rom doit faire l'objet d'une déclaration à l'aide du formulaire disponible auprès du Service reproduction.

n. a. fr. 16407.

TV

UN CERTAIN GOUT

DE

CENDRES

par

FELIX GOUIN

Ancien Président du Gouvernement Provisoire

de la

République Française



311-636 JF

Deuxième Partie

--

De Londres à Paris
via Alger

Deuxième Volume

--

Chapitre 8 - Ronde des douleurs et des joies - page 311

Chapitre 9 - Affrontements - page 341

Chapitre 10 - De Gaulle joue et gagne - page 357

Chapitre 11 - Les premiers pas de la Démocratie - page 368

Chapitre 12 - Naissance de l'Assemblée Consultative - page 386

Chapitre 13 - Le Réveil - page 420

Chapitre 14 - Première Assemblée Consultative - page 450

Chapitre 15 - Les grandes heures de la Consultative - page 486

Chapitre 16 - Lumières et ombres - page 511

Chapitre 17 - France souffrante et bien aimée - page 535

Chapitre 18 - Fêlures - page 560

Chapitre 19 - Une page d'histoire tournée - page 595

o°o

N.B. - Voir la table générale en fin du volume.

CHAPITRE ~~CVIII~~ **VIII**

Ronde des Douleurs et des Joies

Il y a parfois une sorte de mystérieuse correspondance entre le flux des évènements et le flot mouvant de la vie.

L'aventure algérienne semble, en effet, donner le branle à toute une série d'explosions qui, dans ce premier semestre 1943, vont, tantôt illuminer notre route, tantôt l'obscurcir, sous de sombres nuées.

Eternel recommencement des choses: les nouvelles que je reçois de France, de diverses sources, entretiennent mon désarroi. Le Mouvement gaulliste^y/~~qui~~ continue sa démarche ambiguë et toujours sinueuse. Nos camarades du C.A.S. se plaignent avec aigreur de demeurer les parents pauvres de la Résistance. Je m'enquiers, j'intrigue, je me renseigne

et je frappe à toutes les portes, pour glaner à leur intention les subsides que la France Libre leur mesure parcimonieusement. Au cours de mes démarches, je recueille ample confirmation des doléances qui me parviennent.

Des chiffres me sont communiqués -confidentiellement. Ils donnent raison à mes correspondants, ainsi qu'il est facile d'en juger.

En janvier 1943, sur un total d'environ huit millions distribués en France par Rex, 177.000 frs seulement ont été alloués au C.A.S. En février 1943, on répartit 15.840.000 frs; on ne nous remet que 666.000 frs. En mars 1943, envoi de ~~10.000.000~~ 10.322.000 frs: 180.000 frs nous sont versés. En avril 1943, nos amis reçoivent 150.000 frs, sur près de 19 millions de répartition. En mai 1943, nous touchons 200.000 frs alors que 15 millions ont été envoyés à la Résistance. Au total, et en cinq mois, sur 70 millions d'envois, le Parti et sa presse n'ont émargé que pour 1.373.000 frs!

Une conclusion s'impose à moi: en France, comme à Londres, on continue à se servir des Partis Organisés, tout en s'efforçant d'amenuiser leur action et de minimiser leur rôle. Fernand Grenier, mon collègue communiste au Parlement, me fait part, de son côté, des obstacles que l'on a accumulés à chacun de ses pas. Il se plaint, comme je le fais moi-même, des retards volontaires que l'on apporte à la distribution de son courrier.

On garde un silence obstiné sur l'action menée en France par les F.T.P., ainsi que sur les campagnes de l'Humanité clandestine. On va même jusqu'à faire disparaître certains messages importants qui lui sont destinés. Pendant ce temps, Soustelle qui a charge de l'Information, lance, dans le public, toutes sortes d'éditions, dont certaines sont luxueusement illustrées, telles, par exemple, une Vie de de Gaulle, présentée à la

et je frappe à toutes les portes, pour glaner à leur intention les subsides que la France Libre leur mesure parcimonieusement. Au cours de mes démarches, je recueille ample confirmation des doléances qui me parviennent.

Des chiffres me sont communiqués ~~confidentiellement~~. Ils donnent raison à mes correspondants, ainsi qu'il est facile d'en juger.

En janvier 1943, sur un total d'environ huit millions distribués en France par Rex, 177.000 frs seulement ont été alloués au C.A.S. En février 1943, on répartit 15.840.000 frs; on ne nous remet que 666.000 frs. En mars 1943, envoi de ~~10.000.000~~ 10.322.000 frs: 180.000 frs nous sont versés. En avril 1943, nos amis reçoivent 150.000 frs, sur près de 19 millions de répartition. En mai 1943, nous touchons 200.000 frs alors que 15 millions ont été envoyés à la Résistance. Au total, et en cinq mois, sur 70 millions d'envois, le Parti et sa presse n'ont émargé que pour 1.373.000 frs!

Une conclusion s'impose à moi: en France, comme à Londres, on continue à se servir des Partis Organisés, tout en s'efforçant d'amenuiser leur action et de minimiser leur rôle. Fernand Grenier, mon collègue communiste au Parlement, me fait part, de son côté, des obstacles que l'on a accumulés à chacun de ses pas. Il se plaint, comme je le fais moi-même, des retards volontaires que l'on apporte à la distribution de son courrier.

On garde un silence obstiné sur l'action menée en France par les F.T.P., ainsi que sur les campagnes de l'Humanité clandestine. On va même jusqu'à faire disparaître certains messages importants qui lui sont destinés. Pendant ce temps, Soustelle qui a charge de l'Information, lance, dans le public, toutes sortes d'éditions, dont certaines sont luxueusement illustrées, telles, par exemple, une Vie de de Gaulle, présentée à la

façon de notre vieille imagerie d'Epinal.

Chacune de ces dispendieuses publications dresse le panégyrique constant et outrancier des faits et gestes du Général. &c

Ce culte du Chef rappelle un peu trop, à mon esprit, celui que l'on a élevé à la hauteur d'une institution en Allemagne ou en Italie pour la plus grande gloire des dictatures qui y ont imposé leur loi.

Par contre, tout ce qui peut heurter ou contrarier ce culte fait l'objet de mesures vexatoires qui irritent désagréablement le fair-play que sut toujours pratiquer, même au plus fort de la guerre, la tolérante Angleterre.

Ce bilan médiocrement réjouissant - côté Londres - s'accompagne de sombres rumeurs - côté France. Les misérables suppôts hitlériens de Vichy y multiplient les mesures de force et les arrestations. La Résistance est durement frappée et la liste de nos emprisonnés et de nos martyrs s'allonge chaque jour. J'

J'apprends, avec consternation que l'on a fusillé Maurice Nordmann, au domicile duquel à Nîmes, nous avons fondé le C.A.S.; fusillé aussi Isidore Bernheim, un vieillard de 72 ans, qui fut l'un des fondateurs de la Fédération Socialiste de la Seine.

Parmi les assassinés de Chateaubriant, figurent deux de nos camarades: Vinçon, Secrétaire de la Fédération Socialiste de la Loire Inférieure et Alexandre Fourny, Adjoint au Maire de Nantes qui prit dans ses bras le jeune Mûquet, fils du député communiste du Nord, pour lui cacher la mitrailleuse qui allait les abattre.

La liste funèbre se gonfle - hélas - chaque jour de nouvelles victimes. Granier, de Boulogne-Billancourt, Huault, ancien Conseiller Municipal de Choisy-le-Roi, ^{Ladopoïs} ~~Ladopoïs~~ de Valognes; Simon, de la 10e Section Parisienne, sont à leur tour fusillés par les Allemands.

Les provinces françaises ne sont pas épargnées par la folie sanguinaire des occupants.

Dans le Cher, 9 socialistes, dénoncés à la Gestapo, sont mis à mort.

~~Blaise~~

~~Blaise, de ...~~

~~Blaise, de ...~~

~~Blaise, de ...~~

~~Blaise, de ...~~

~~Blaise, de ...~~

~~Blaise, de ...~~

~~Blaise, de ...~~

~~Blaise, de ...~~

~~Blaise, de ...~~

A Toulouse, Lucien Béret, l'un de nos bons militants, père de trois enfants, meurt des suites des tortures que lui administra la Gestapo.

Roger Violi, Secrétaire Fédéral des Jeunesses Socialistes, du Rhône est criblé de balles par les tuteurs d'Outre-Rhin.

Dans la région Grenobloise, René Gosse, ancien Doyen de la Faculté des Sciences, meurt également en héros.

Nos organisations, je me hâte de le dire, ne sont pas les seules à se courber sous le vent du malheur. C'est ainsi que nous apprenons qu'une catastrophe vient de s'abattre sur le Conseil National de la Résistance.

Le 21 juin, celui qui en est l'âme ardente et le chevalier sans peur et sans reproche, Rex en personne, est arrêté à Calluire, dans des conditions troublantes. Nous saurons quelques semaines plus tard, que torturé abominablement par l'infâme police allemande, Rex a préféré mourir plutôt que de livrer un seul des secrets dont il fut le dépositaire. Presque à la même époque - un malheur ne vient jamais seul - j'apprends que

Pineau, Eugène Thomas et Léon Blum ont été extraits de leur prison française et déportés, nous ne savons dans ~~quel~~ quel camp allemand. L'arrestation de mon maître et ami Léon Blum suscite une profonde sensation à Londres et en Amérique.

Les indésirables qui ont usuré le pouvoir en France n'ont pas osé un geste ni esquissé une démarche pour prévenir un tel attentat.

Quand on connaît la bestialité hitlérienne, on peut redouter le pire!

C'est un lourd fardeau de désespérance qui vient s'ajouter aux cruels tourments qui sont déjà les miens.

Je me décide à alerter Atlee qui, auprès de Churchill, pourra sans doute tenter quelque chose pour sauver notre chef. Je lui écris donc le 15 juin 1943, la lettre suivante:

"Cher camarade,

"Je vous écris au sujet de notre ami Léon Blum, qui, vous le savez, est actuellement prisonnier en Allemagne.

"Certes, il y a tout lieu de croire que pour l'instant, sa vie n'est point menacée; mais il faut redouter que sa sécurité personnelle ne soit un jour compromise, si, par une action concertée, entre l'Amérique et l'Angleterre, on ne fait pas savoir aux Nazis qu'ils seront collectivement responsables de tout événement fâcheux pouvant intervenir ultérieurement à son sujet.

"Je pense que la haute personnalité de Léon Blum est de celles qui justifient une pareille démarche. L'Angleterre ne peut en effet oublier que parmi les hommes d'Etat français, fidèles à l'amitié anglaise, il a été celui qui, par son autorité, et son action personnelle, s'est efforcé avec le plus d'énergie et de persé-

véance, de barrer la route aux pro-hitlériens français.

"Le socialiste que vous êtes ne peut, d'autre part, rester indifférent au sort de celui qui a été, pendant vingt ans, le chef incontesté du socialisme français, et qui, demain, sera encore à notre tête, avec le prestige accru que lui donnera la noble et courageuse attitude qui fut la sienne ~~depuis son~~ depuis son arrestation.

"Je vous serais donc reconnaissant, cher Camarade Atlee, si vous pouviez entretenir de cette question M. Winston Churchill, car je pense qu'il ne se refusera pas à concerter ses efforts avec M. Roosevelt, pour qu'un avertissement sévère soit donné à Hitler, touchant la sécurité personnelle de Léon Blum.

"Au nom des Socialistes Français, je vous en remercie par avance et, dans l'espoir d'une réponse favorable, je vous prie

naturellement heureux de faire tout ce qui est possible, mais je ne vois pas quel avertissement produirait de l'effet.

"Nous avons déjà déclaré que nous avons l'intention de punir les criminels nazis. Les avertir que toute action contre la sécurité de Léon Blum les amènera à être punis, impliquerait nécessairement, que s'ils ne faisaient rien, ils ne seraient pas punis. Je ne vois pas la possibilité de faire une telle déclaration. Je partage votre anxiété quant à la sécurité de Léon Blum, mais nous devons reconnaître qu'il y a très peu que l'on puisse faire à cet égard.

Signé: C.N. Atlee."

Dans le même temps ^{où} / ~~à~~ j'alertais Atlēē, j'avais préparé un message pour le président des Etats-Unis. J'en portai l'original à M. Jacob D. Beam, ^{second} ~~second~~ secrétaire de l'Ambassade américaine à Londres, qui se chargea aimablement de le transmettre. Il était ainsi conçu:

A "Monsieur le Président des Etats-Unis,

~~"Результаты работы"~~

"Monsieur le Président,

"Permettez à un ami et collaborateur personnel de Léon Blum d'intervenir à son sujet auprès de vous.

"Certes, il y a tout lieu de penser que, pour l'instant, la vie de Léon Blum n'est pas en danger; mais il faut redouter qu'il n'en soit pas toujours ainsi.

"C'est la raison pour laquelle j'ai l'honneur de solliciter de votre haute autorité, une démarche commune où s'associeraient l'Amérique et l'Angleterre, en vue d'adresser à Hitler un avertissement sévère au cas où les Nazis essaieraient d'attenter à la vie de mon éminent ami.

"Je pense, Monsieur le Président, que la haute personnalité de Léon Blum est de celles qui justifient amplement une telle démarche. Il est en effet de ces hommes qui honorent la Démocratie et le Socialisme et qui, au surplus, a toujours été le grand et fidèle ami de la noble Amérique.

C'est la raison pour laquelle tous les coeurs français vous seraient reconnaissants de faire l'impossible pour que soit conservé à notre affection l'éminent homme d'Etat qui est et reste un des chefs de la Démocratie Européenne.

"Croyez, Monsieur le Président, à notre gratitude et au sentiment de respectueuse ~~amitié~~ et fidèle amitié du soussigné.

GOUIN
Signé, Félix ~~Gouin~~. 15 juin 1943.

Président Adjoint du Groupe

Parlementaire socialiste,

Avocat de Léon Blum au procès de

Riom."

Je ne reçus qu'une réponse indirecte du Président, le 30 juillet 1943. Elle me fut obligeamment transmise par M. Jacob D. Beam, et était ainsi libellée:

"Ambassade Américaine

Londres, le 30 juillet 1943.

"Monsieur,

"Sur la demande du Président, l'Ambassade a été chargée d'accuser réception de votre lettre du 25 juin au Président, au sujet de Léon Blum. On m'a prié de vous informer que les autorités américaines partagent votre sollicitude pour la sécurité de M. Blum et qu'ils sont

danger
 heureux de noter qu'il ne semble pas être en ~~danger~~ en ce moment.
 Si sa vie devait être menacée à quelque moment futur, on donnera
 considération à toute action qui promettrait ~~aux~~ d'être d'une
 assistance effective.

"A vous sincèrement, signé Jacob D. Beam.

Second Secrétaire de l'Ambassade."

Monsieur Félix Gouin

3 St-James Square.

Que faire, hélas, et que tenter après de pareilles lettres? Et
 que pouvaient, en vérité, les êtres humains, si puissants soient-ils,
 contre la bête immonde qui dirigeait le Reich?

• • • •
 • • • •

Les flots mouvants de la vie entremêlent heureusement amer-
 tumes et joies.

Celles-ci me furent apportées par la visite de deux vaillants
 français, qui en un tournemain, exorcisèrent les phantasmes qui obsé-
 daient ma pensée. Je me dois de rappeler ce double souvenir, car l'un
 et l'autre de mes charmants visiteurs ont ultérieurement payé de leur
 vie le patriotisme ardent qui brûlait en eux.

C'est au bureau que j'occupait 3 St-James Square, que j'accueille
 le premier de ces jeunes hommes, venu quêter auprès de moi des
 nouvelles de sa mère. C'est en effet dans cette intention que Georges,

le fils cadet d'Henry Torrès est venu frapper à ma porte.

Energique, plein de fougue, c'est pour moi une joie sans mélange que d'écouter ce robuste garçon qui ne doute ni de la victoire alliée, ni de la revanche de la France.

Il est fier de l'action que mène son père en Amérique, mais sa voix se casse étrangement lorsqu'il évoque le souvenir de sa mère qui vient d'épouser Léon Blum et qui partage vaillamment, avec lui, les rigueurs de la déportation.

Je le laisse épancher longuement sa tendresse filiale et, sans l'interroger, je l'écoute égrener ensuite tout un flot de désirs et d'espoirs. En quelques instants, le rude et fier langage de ce simple fils de France dilue comme par enchantement les sombres nuées qui pesaient sur moi... Quand Georges Torrès me quitte, conquis par tant de jeunesse et tant de ferveur, je ne peux m'empêcher de l'étreindre dans une fraternelle accolade. Je ne devais plus jamais - hélas - le revoir, car peu après ma rentrée en France, j'apprenais avec une infinie tristesse que Georges Torrès était allé jusqu'au bout du sacrifice, celui dont on ne revient jamais.

Une autre visite fut aussi émouvante pour moi: c'est celle que me rendit Maurice, pseudonyme qui cachait l'un des plus vaillants soldats de la France Combattante, le Commandant d'aviation Max Guedj. Je l'avais connu tout enfant encore, à Paris, alors que son père était bâtonnier de l'Ordre des Avocats à Casablanca.

Peu avant notre rencontre, une dépêche de Gilberte, sa mère, m'avait appris le décès de son mari. Le malheureux avait aidé à l'évasion de nombreux Français désireux de continuer la lutte. Il n'en avait pas fallu davantage: les autorités vichystes l'avaient aussitôt arrêté et, comme il était malade, l'avaient consigné dans un hôpital.

privé de toute communication avec les siens et laissé sans soins, malgré son état, il n'avait pas tardé à succomber. C'est donc avec quelque émotion que j'accueille Max dont j'avais ignoré jusqu'alors la présence en Angleterre.

Je le revois encore, dans l'uniforme sévère, mais seyant de la R.A.F.: grand, élancé, les cheveux noirs plantés drus sur un front largement découvert; ses grands yeux sombres s'emplissent de flamme ~~lorsqu'il évoque~~ ses poings se crispent, lorsqu'il évoque le souvenir de sa mère et les souffrances de son père, mort sans avoir eu la consolation de revoir les siens. Il avait juré de le venger et c'est pourquoi, au lendemain de l'armistice qui l'avait trouvé sergent ^{au} ~~en~~ 2e Zouaves à Meknès, il s'évadait du Maroc et gagnait Londres. Il y était arrivé en septembre 1940 au plus fort de la formidable bataille engagée dans le ciel par l'aviation de Goering. Témoin des admirables prouesses des pilotes de la R.A.F., Guedj n'a plus, dès lors, qu'une seule pensée: celle de servir au milieu d'eux. Il multiplie les démarches et, à force de ténacité, réussit à contracter un engagement dans les forces aériennes françaises libres (F.A.F.L.)

Moins d'un an après, il passait brillamment son brevet de pilote et était aussitôt affecté au Coastal Command. Je n'ai pas besoin de l'interroger: je sais qu'il s'agit d'une unité aérienne particulièrement exposée, puisqu'elle a ~~chaque~~ charge de protéger, à basse altitude, les convois alliés, et de détruire ceux de l'ennemi. C'est là tout ce que je réussis à apprendre de Guedj au cours du ~~déjeuner~~ déjeuner que nous prenons ensemble.

L'homme était aussi vaillant que modeste et c'est par Mendès-France que je devais avoir connaissance de ses exploits. As de l'aviation Guedj n'avait point tardé à devenir Colonel de la R.A.F. et Commandant

dans les F.A.F.L. A trente ans, sa poitrine était constellée des plus hautes décorations anglaises et françaises. Sa maîtrise, son sang-froid, sa hardiesse sans égales étaient devenues légendaires parmi ses frères d'arme.

Mendès-France, qui était lui aussi dans l'aviation, me raconte l'un des faits d'arme du Colonel Guedj qui confond véritablement l'imagination. Le 10 mars 1943, Max engageait un combat aérien contre une escadrille ennemie dans le ciel de Gascogne. Il est blessé, ainsi que son mitrailleur et son avion est fortement endommagé. Guedj ne se laisse pas abattre par ce triple handicap; il continue à faire front et réussit à abattre en flammes un de ses nombreux adversaires.

Epuisé par cet ultime effort, Guedj continue cependant à ^{piloter} ~~maximiser~~ et, à force d'énergie et d'implacable volonté, ramène son avion en Angleterre en volant au ras des flots pendant plus de 200 Kilomètres.

Quand je le félicite de ce magnifique exploit, lors d'un deuxième entretien que nous eûmes ensemble, Guedj me regarde de ses grands yeux tranquilles et, rougissant jusqu'aux oreilles, se contente de me dire: "Bah, vous en eussiez fait tout autant à ma place, car vous avez comme moi le désir d'assister à l'hallalli. Ce jour-là, seulement, vous et moi, aurons le droit de nous reposer."

Cher et valeureux garçon! Le sort lui aura dérobé cette joie, car le Colonel Coustey, qui dirigeait les forces aériennes françaises en Grande-Bretagne prévenait sa mère de sa disparition en mer lors d'un raid sur le port norvégien de Leirvick. Ceci s'était produit le 15 janvier 1945, à quelques ^{mois} ~~jours~~ de l'armistice!

A cette époque, Guedj totalisait 1.290 heures de vol; il avait accompli 160 missions au cours desquelles il avait abattu un avion ~~et~~, en avait endommagé trois, coulant au surplus 25 bateaux, tandis que

dix autres étaient gravement touchés par lui. Tel fut le palmarès de cet héroïque fils de France que j'avais laissé à Londres, lorsque je dus rejoindre Alger, et avec lequel j'espérais bien un jour fêter l'écroulement de l'ennemi auquel il avait porté de si rudes coups!

o o o o
o o o o

Les semaines qui suivent les entretiens ^{que} ~~font~~ je viens de rappeler m'apportent l'une des plus grandes joies de ma vie.

Juillet est arrivé et, en cette année 1943, la température est à Londres particulièrement éprouvante. J'avais pris l'habitude, pour m'y soustraire, durant chaque week-end, d'accepter l'hospitalité d'une famille amie qui possédait sur les bords de la Tamise un gentil cottage.

Vers le milieu d'une de mes premières journées de repos, retentit tout à coup la sonnerie du téléphone. C'est moi, paraît-il, que l'on demande. J'accours, naturellement, pour m'entendre dire, en un français très approximatif:

"Est-ce que je parle bien à Monsieur Félix Guin?"

Sur ma réponse affirmative, mon interlocuteur poursuit:

- En ce cas, j'ai ordre de vous informer que Madame Guin est arrivée. Venez chez le Colonel Buckmaster et vous pourrez la voir."

Inutile de le dire, je fais mes adieux en trombe à mes hôtes et je saute dans le premier bus de la Green Line qui descend dans Londres. Trois quarts d'heure après, je tombais dans les bras de ma compagne qui j'avais quittée quatorze mois auparavant!

Des larmes emplissent mes yeux car je la retrouve pâle et défaite, et surtout ^{affreusement} péniblement amaigrie. Elle m'en explique la cause: elle a été opérée, voici un an déjà, et ses jours ont été longtemps en danger.

J'avais eu, certes, et de loin en loin, de ses nouvelles, mais je n'avais pas imaginé combien sa santé avait été compromise, aussi bien par les privations et les soucis, que par l'intervention chirurgicale qu'elle avait dû subir. On comprend, dans ces conditions, mon douloureux émoi. Comme elle s'étonne qu'on ait si longtemps tardé à la faire sortir de France, je lui explique les nombreuses démarches que j'ai effectuées, les supplications incessantes dont j'ai harcelé le Colonel Buckmaster, grand-maître de ces opérations. Je n'en ai, du reste, pas fini avec ce dernier, car, au moment même où je le remercie de tout ce qu'il a fait pour ma compagne, il émet la prétention de m'en séparer, pour déférer à la réglementation anglaise qui ~~xxxx~~ soumet tous les arrivants à un contrôle strict dans des Camps de Triage dûment organisés. Je dois vraiment me battre avec lui -oralement, s'entend- pour qu'il fasse fléchir la règle, ce qui nous permet de gagner immédiatement le flat où Hymans et moi avons élu domicile. Le brave Max est quelque peu dépité, car il était ^{venu} ~~venu~~ entre nous qu'il me céderait sa chambre, dès ~~à~~ l'arrivée de ma femme. Il l'abandonne cependant de bonne grâce, ce qui nous met à la tête d'un minuscule foyer dans lequel ~~ma femme et moi~~ ^{nous} allons passer, de longues heures, à évoquer les souvenirs accumulés en nous par des mois et des mois de séparation. C'est évidemment ma compagne qui m'en apporte la brassée la plus lourde. Elle a présidé avec moi à l'enfantement de nos premiers noyaux de résistance. Elle en a connu les éléments et a participé à leurs efforts. Grâce à elle, je vais donc pouvoir

925

juger de la solidité de mon oeuvre et savoir -de première main- si elle a porté ses fruits. Quand j'avais pris le chemin de l'exil; en mai 1942, je n'avais pas autour de moi beaucoup de patriotes osant se dire "résistants".

Mais ceux qui l'étaient l'étaient vraiment à part entière et l'on pouvait leur faire confiance.

C'est pourquoi j'avais été assuré que le dévouement d'Autheman, de Bertora, des époux Gouirand, et Roche, ainsi que des soeurs Aymès ne feraient jamais défaut à ma compagne. Mon espoir n'avait pas été déçu, alors que cependant se donnait libre cours la méchanceté des vichyssois du crû.

J'ajoute ainsi les mille petites vexations que l'on ménage du côté de la Mairie, à la femme du déserteur gailliste qui a commis le crime de gagner Londres. L'Eglise elle-même participe de cet état d'esprit et dénonce sans ménagement le traître que je suis, paraît-il devenu! Vaillante comme à son ordinaire, mon épouse ne se soucie point des haines - qui telles des reptiles, s'entrelacent autour d'elle. Elle a fait de notre demeure l'asile de tous les Résistants de la région qui'attiraient vers elle les mille échos qui avaient accompagné mon départ en Angleterre.

Deux courageux petits Français, Madame et Monsieur Donnadiou, sollicitent son aide au moment où je viens d'être arrêté par les sbires de Franco.

Le mari est aviateur. Il a été parachuté en France comme Agent de renseignements ^{BCRA}, mais il a perdu la liaison avec Londres. C'est le brave Manicacci qui, alerté par ma femme, lui permettra de se retrouver à nouveau et de poursuivre ainsi le cours de ses ^{fructueuses} missions.

Les soucis, les dangers, les difficultés de la vie ne pouvaient manquer d'aggraver l'état de santé de ma femme. Ce fut bientôt pour

326

elle, l'obligation d'entrer en clinique à Marseille, à peu près au moment où je prenais pied en Angleterre.

Que de remerciements ne dois-je pas à mon condisciple et ami le Docteur Bertrand, l'un des maîtres du scalpel, pour les soins attentifs dont elle fut entourée. C'est grâce à la vigilance de notre médecin de famille, le Docteur Brunel, et à l'incomparable maîtrise du Docteur Bertrand que par miracle, ma compagne put être arrachée à la mort. Quand elle sort de la clinique, la zone libre vient d'être envahie, Istres est occupé par l'aviation allemande; notre demeure est réquisitionné par ~~elle~~ ses chefs.

Juvénal, mon bon ami Juvénal, ~~considérant~~ conscient des dangers acdrus qui vont peser sur ma compagne envoie auprès d'elle une magnifique résistante que fut Plantier qui s'efforce de la décider à se réfugier à Aix.

Il ne fallait pas connaître son énergie pour imaginer qu'elle pourrait accepter de fuir le péril. Elle décide donc de demeurer à Istres, où mes compagnons de lutte veillent sur elle.

Heureuse inspiration, au demeurant, puisque c'est à Istres qu'elle pouvait avoir de mes nouvelles. Je lui avais écrit de Miranda, grâce à un prêtre portugais qui avait passé ma lettre en France; j'avais signalé mon passage à Madrid par une carte envoyée à Jean Roche; Suzanne Buisson, venue la voir à plusieurs reprises, n'avait pas manqué elle aussi de l'informer de mes activités qu'elle connaissait par Léon Blum.

Toutes ces allées et venues, toutes ces visites ou ces lettres reçues, créaient évidemment dans le village une certaine agitation. Par la force des choses, ma demeure était incontestablement le centre de réunions variées qu'il était bien difficile de dissimuler.

Cette situation ne pouvait manquer à la longue d'inquiéter les autorités vichyssoises, toujours promptes au soupçon.

Leur hargne se traduisit par une assignation à résidence de "Madame Félix Gouin, qui, constituant un élément de trouble à Istres devrait gagner au plus tôt Clermont-Ferrand." Car tel fut l'avis que reçut ma compagne et dont mon confrère Boyer, dont j'ai déjà parlé, me donna connaissance à Londres, sans nous cacher, à cet égard, son anxiété. A cette époque, le Colonel Buckmaster avait mis parfaitement au point un service aérien de transport vers la France et d'évasion de nos nationaux vers l'Angleterre.

De petits appareils, les Lysander, pouvaient se poser et s'envoler sur tous les terrains, dans les meilleures conditions de sécurité. ¶

Je n'hésitai donc pas à solliciter une fois de plus, et avec quelle insistance, les bons offices de Buckmaster en excipant, auprès de lui, des terribles dangers que courait désormais ma femme.

Grâces soient rendues à cet excellent homme: il mit tout en oeuvre pour la contacter et déférer à mes plus chers désirs. Ce ne fut pas, au dire de ma femme, une opération de tout repos et elle faillit même se terminer de façon tragique.

Un résistant d'Istres, l'Adjudant Méjoan, qui devait plus tard mourir en déportation, fut chargé une première fois de la conduire à Arles. Logée chez un Agent des Ponts et Chaussées, elle attendit pendant plus de huit jours une lunaison favorable qui aurait permis d'utiliser la piste des Moines, située en pleine Crau.

C'est au cours de ce séjour forcé qu'elle devait faire la connaissance de la femme du Chef du Réseau Carte, M. Girard, dont la fille est l'artiste bien connue Danièle Delorme. Y eut-il autour de ce départ, de fâcheuses indiscretions? La chose est fort possible

puisque le Sous-Préfet de la ville, qui était je crois bien le neveu ou le filleul de Pétain, fit prévenir les ^{amis} partisans possibles que des râfles allaient être organisées dans la nuit par la police allemande.

Obligée de revenir en hâte à Istres, après avoir échappé par miracle à l'arrestation, ma femme devait être contactée à nouveau par un courageux aviateur, Déricourt, appartenant aux Services Spéciaux anglais.

Grâce à Vincent Delpuech qui la fit prendre à Istres par son auto et qui lui retint une place pour la capitale, ma compagne cette fois, réussit son évasion; après toute une série de changements de domicile qui, de Paris et Brunoy, devait finalement la conduire aux environs d'Amboise, d'où elle s'envolait enfin pour l'Angleterre.

Son odyssée racontée, j'ai hâte d'apprendre d'elle tout ce qu'elle sait de nos résistants. A cet égard, je vais être pleinement satisfait car ma compagne a suivi de très près l'évolution de la situation et elle m'apporte une documentation fort intéressante.

Elle me tend, dès l'abord ^{une ordonnance} ~~un emploi d'ouvrier~~ qu'on lui a fait tenir.

La pièce a été affichée à notre porte et a fait, bien entendu, l'objet de multiples commentaires. Elle est ainsi libellée:

~~1944~~

~~à Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance
de la Cour de Cassation
à Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance
de la Cour de Cassation
à Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance
de la Cour de Cassation~~

~~Le Procureur de la République s'est~~

ORDONNANCE

~~Le Procureur de la République s'est~~

Vu les lois des 22 juillet 1940 et 28 février 1941;

Attendu qu'il y a lieu de faire droit à la demande du
Ministère Public;

PAR CES MOTIFS:

Nous, Président du Tribunal de Première Instance d'Aix
en Provence;

- Ordonnons la mise sous sequestre des biens possédés
dans l'arrondissement d'Aix en Provence, par M. Gouin Félix,
ex-député d'Aix, déchu de la nationalité française par décret
du 24 décembre 1942 (J.O. du 31 décembre) dont le dernier
domicile connu était fixé à Paris, 5 rue Carriès, à savoir:
- 1°) Un immeuble avec garage, jardin et pré, chemin du Cros
de la Carrière à Istres, Section L, n° 1542 et n° 1771 -
contenance 18 ares.
 - 2°) Une automobile marque Chevrolet, puissance 20 CV
 - 3°) Un mobilier contenu dans un appartement situé à Istres,
Cros de la Carrière.
 - 4°) Diverses valeurs mobilières recueillies dans la succession
de son père décédé le 26 août 1937.
 - 5°) Un compte de dépôt à la Compagnie Algérienne à Aix.

Désignons en qualité de sequestre M. le Directeur des
Domaines du Département de la Seine.

Disons que la présente ordonnance sera publiée au Journal
Officiel par extrait, disons et ordonnons qu'à l'expiration

572
64
330

d'un délai de six mois à dater de l'insertion de la présente, il sera procédé à la liquidation du sequestre sous la surveillance du ministère public.

Ainsi fait et prononcé à Aix, au Palais de Justice, en notre Cabinet, le 24 février 1943.

Signé: A. Léon et Massiani Greffiers.

Enregistré à Aix, A.J. F° 28, n° 512. Le 26 février 1943

DEBET: Cent neuf francs. Le Receveur, signé Combes.

3
Il s'agit, on le voit, de la réquisition des biens d'un homme que Vichy a déchu de la nationalité française. L'incident est mineur, car ce qui m'importe, c'est de savoir où en sont nos camarades dans leur lutte contre l'occupant.

Juvénal, Plantier, Mauriat, ont, à cet égard, documenté ma ^{c'est} compagne. Dans le canton de Gardanne, un militant du Parti, mon vieux camarade Victor Savine qui, en liaison avec Marius Joly, de Trets, a rallié autour de lui les rudes populations minières de la Région, Maire de son Pays, révoqué en même temps que moi par Vichy, Victor Savine avait mis sur pied une remarquable équipe.

Ses deux fils, Edouard et Freddy y figurent aux côtés de Roger Lerda, de Jacques Petit, de Léopold Stam, de Charles Cortot, de Raymond Barlatier. Grâce à ces vaillants ouvriers de la cause, notre Populaire est lu et commenté dans tous nos villages.

Lorsque se dérouleront les combats de la Libération, Victor Savine paiera largement de sa personne en compagnie de Sylvio Pierrazzi, de Biver, et du Capitaine Moutardier, son adjoint militaire.

La région de Lambesc et de Peyrolles, où nous avons des

amis résolus, s'était rangée sous les ordres de Jean Franchi et de Louis Philibert.

Remondin, ancien Maire de Lambesc, Parraud, Maire de Saint-Cannat avaient apporté leur précieux concours à l'organisation qui s'ébauchait,

Dès les premiers mois de 1943, un excellent travail avait été accompli par Jean Fontenailles, Ingénieur des Travaux Publics, qui avait aménagé des terrains de parachutage. L'arrestation, puis la mort en déportation de ce vaillant fonctionnaire, n'avaient découragé ni Franchi ni Philibert. Passés dans l'armée secrète, sous le commandement du Colonel Lécuyer, (alias Sapin) ces deux magnifiques Résistants firent merveille parmi les combattants donnant l'exemple de ce que peut le courage des hommes au service d'une grande cause.

Arrivée à ce point de son récit, ma femme place sous mes yeux un document que nos amis ont fait circuler dans le Département. C'est un numéro spécial que notre Populaire a consacré aux chefs républicains et notamment à Léon Blum, livrés sans conditions à la bestialité hitlérienne.

C'est avec douleur que je lis et relis de texte, réquisitoire contre la lâcheté des Vichystes, il atteste, par contre la fermeté de l'âme de mon maître et ami, l'emprisonné de Bourrassol.

J'en ai pieusement conservé l'original: il mérite à tous égards d'être connu:

LE POPULAIRE

Organe du Parti Socialiste

Léon Blum déporté!

Les chefs républicains et ouvriers remis à la Gestapo.

Le peuple exigera des comptes.

Depuis le samedi 3 avril, Léon Blum, le Général Gamelin et Edouard Daladier ont rejoint dans une lointaine forteresse allemande Paul Reynaud et Georges Mandel.

Léon Jouhaux a suivi la même route. Edouard Herriot a été transféré en zone officiellement occupée.

Malgré l'hypocrisie odieuse d'un communiqué qui ne trompera personne, c'est bien le Gouvernement Pétain-Laval qui a livré les chefs républicains et ouvriers.

C'est lui qui les a désignés, arrêtés, frappés, emprisonnés.

C'est lui le responsable.

Parmi ces victimes toutes désignées de la sauvagerie hitlérienne

Léon Blum tient une place de choix.

Il est le Chef du Parti Socialisme Français.

Il a été le chef du Gouvernement de Front Populaire.

Il a apporté en France les premiers coups à l'édifice capitaliste.

Et aussi - puisque cette question est posée par le boucher sanglant d'outre-Rhin- il est né juif.

332

Toutes ces qualités le font menacer dangereusement.

Le Parti Socialiste, qui a pris toutes dispositions en conséquence a dressé une liste d'otages qui répondront de lui.

Ce sont: Philippe Pétain, Pierre Laval, Bousquet, Barthélemy, et Gabolde.

Voilà pour le plan intérieur.

Sur le plan international, le Parti Socialiste arrête les mesures propres à faire placer l'ensemble des personnalités déportées sous la sauvegarde des Nations Unies et à obtenir des Gouvernements Alliés leur efficace protection par la menace de représailles sur les prisonniers allemands.

Le Parti Socialiste.

Les Circonstances de l'Enlèvement.

On note plusieurs phases dans les circonstances du nouveau drame qui frappe la république française en la personne de ses chefs.

Tout d'abord, lors de l'arrivée des Allemands dans la zone dite libre, une garde hitlérienne vint doubler les ~~gardiens~~ gardes français de Bourrassol.

Vers le 15 mars, dès agents de la Gestapo occupaient, à leur tour, la maison d'arrêt et se répandaient aussi dans Riom.

Les visites des avocats et des parents des détenus étaient soumises à des règles plus sévères mais demeuraient autorisées.

Le dimanche 28 mars, sans avertissement préalable d'aucune sorte, les visites étaient suspendues.

Dans la nuit qui avait précédé, un départ en automobile avait été esquissé mais n'avait pas eu réellement lieu. Jusqu'au mercredi 31, les emprisonnés furent au secret le plus absolu; les gardes eux-mêmes étaient consignés et ne pouvaient quitter Bourrassol.

324

Le mercredi 31, à trois heures, l'enlèvement eut lieu. Alors que le général Gamelin et Edouard Daladier eurent l'autorisation de faire leurs adieux à leurs proches, cette consolation fut refusée à Léon Blum: parce que "juif".

Au moment du départ, les gardes mobiles, émus, présentèrent les armes au ~~général~~ ^{général} porté. On entendit crier "Vive la France". Durant ce temps - détail odieux - un SS jouait du piano.

Les chefs républicains étaient dirigés sur Aulnat, terrain d'aviation près de Clermont-Ferrand.

Ils devaient y demeurer jusqu'au samedi 3 avril au matin; où ils furent embarqués en avion pour l'Allemagne. Durant le temps passé dans les barraquements d'~~Aulnat~~ ^{Aulnat}, les hitlériens qui les gardaient et qui veillaient à ce que personne ne les vît, crurent ou feignirent de croire à un enlèvement massif de leurs prisonniers par des aviateurs anglo-saxons, le camp fut mis en état de défense, chauffeurs et mitrailleurs furent alertés.

Inutile de dire que le moral des trois hommes, et particulièrement de Léon Blum, était intact. Très en verve, Edouard Daladier se gaussait de ses gardiens allemands. Très digne, Léon Blum s'abstint de réflexions à leur égard, les toisant avec hauteur.

Au moment de monter en automobile, s'adressant aux gardiens français qui l'entouraient, il cria: "A bientôt".

"A bientôt", répond d'un élan unanime le peuple de France.

o o o o
o o o o

Pourquoi le cacherais-je?

Je puise dans le document que je viens de méditer, une fois de plus, de nouvelles forces et aussi de nouvelles raisons d'agir.

Libéré désormais des cruels soucis que me causaient les dangers suspendus sur la tête de ma femme, je poursuis avec une vigueur accrue mon action pour le Parti dont la cause ne se sépare pas, en mon esprit, de celle de la France.

Avec le Groupe Parlementaire que j'ai créé, nous suivons avec soin le développement de l'imbroglio d'Alger. De son côté, le Groupe Jean Jaurès, dont l'activité ne se dément pas, y consacre des séances fort animées.

J'y suis convoqué, ainsi que ma compagne, le 7 août 1943.

Grande séance, s'il en fut, car on fête l'arrivée à Londres de deux vaillants lutteurs: le camarade Bosman, de la Fédération socialiste du Nord et l'ami Georges Buisson, Secrétaire de la Confédération Générale du travail.

L'un et l'autre vont nous parler de la France résistante et des espoirs qu'elle porte en elle, lorsque sonnera l'heure de la victoire. Marthe Louis-Lévy me fait tenir le procès-verbal de notre réunion: il est le témoin fidèle de l'un des moments les plus émouvants de ma vie à Londres. A ce titre, il mérite je crois, d'être connu.

GROUPE JEAN JAURES

Comité de Liaison des Socialistes Français en Grande Bretagne

Procès-verbal de la réunion du samedi 7 août 1943.

La réunion se tient dans la salle Windsor, de Bloomsbury House, à Bloomsbury Street. La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de Louis Lévy, qui souhaite la bienvenue à la citoyenne Gouin, au camarade Bosman, militant de la Fédération du Nord. Il salue aussi le Secrétaire de la C.G.T. Georges Buisson qui, "bien que n'étant pas membre du Parti", est plus socialiste que beaucoup d'autres".

~~Présents: Adolphe Lippa, Buisson, Bosman, Louis Gouin, André Dele, Georges et Hélène Gouin, Louis Gouin, Raymond Esch, Henry Banek, Max Humeau, Henri Jaccard, Henri Kowalski, Louis et Martine Lévy, Louis Lévy, Guillaumont, Buisson, Gouin, Raymond, Buisson, Eugène Schneider, etc.~~

~~Président: Mabel Harck.~~

~~Adhésions: Les camarades Buisson, Bosman, Louis Gouin, acceptant la déclaration de principes, etc.~~

Le camarade Bosman donne au Groupe quelques renseignements sur son activité socialiste dans le Nord. Avec Saint-Venant, il a publié d'abord l'Homme Libre, puis "La Quatrième République" avec Augustin Laurent. &

Ce sont les camarades du Nord qui ont publié la brochure "De la capitulation à la trahison". Elle a été tirée à 40.000 exemplaires et distribuée dans le Nord et la Seine. La brochure "Léon Blum devant le Procès de Riom" a été tirée à 25.000 exemplaires. Enfin, le journal

339

"Vérité socialiste" est sorti, suivi par le Populaire de la zone occupée. C'est dans le Nord que ce journal est édité et même convoyé vers Paris.

Un congrès franco-belge s'est tenu. Dans le Nord, on n'était pas excessivement séduit par le Gaullisme, mais on pensait que c'était une nécessité.

Le camarade Boséman est plein de l'espoir de revoir le Parti Socialiste revivre après la Guerre. Dans le Nord, on peut dire que les quatre-cinquièmes des sections sont déjà reconstituées.

Pour distribuer le Populaire, édition du Nord et du Pas-de-Calais, Boséman disposait de 63 distributeurs, qui venaient chercher leurs paquets de journaux et il n'y a jamais eu de fuites. C'est dire que le Parti Socialiste a compris, aussi bien que le Parti Communiste, ce que devait être l'action clandestine.

Boséman parle des victoires socialistes qui sont nombreuses, et il assure que nous trouveront certainement des éléments de première force pour faire revivre le Parti Socialiste.

Enfin, Boséman donne des nouvelles de J.B. Lebas, détenu par les Nazis. Il précise que les élus du Nord et du Pas-de-Calais ne furent pas au premier rang pour la reconstitution du Parti, mais qu'ils ne furent pas non plus contre les militants. Une exception: Henri Salengro.

Boséman précise que la Résistance n'a rien à voir avec les convictions ou les situations. Ainsi, les patrons du Textile du Nord résistent comme les ouvriers, mais ils gardent leur attitude de patrons, ils n'ont rien appris depuis la guerre. Dans la Métallurgie, les directeurs d'usines sont tous résistants, ils ont tout fait pour empêcher leur personnel de partir pour l'Allemagne,

358

mais les administrateurs d'usines sont absolument pour la collaboration. Les Mines ont acheté des bois, des forêts pour camoufler des jeunes gens destinés à la relève. Cela ne préjuge rien quand il s'agit des questions patronales.

Le Président remercie la camarade Boséman de ses explications si intéressantes, et donne la parole à Georges Buisson.

Georges Buisson, dans un éloquent exposé, décrit d'abord les difficultés rencontrées pour reconstituer les cadres syndicaux. Mais une fois ces cadres reconstitués, on a proclamé la C.G.T. reconstituée.

En ce qui concerne l'avenir, Georges Buisson est moins optimiste que Boséman. Un peu inquiet au sujet des Communistes, il pense qu'ils auront de bonnes chances pour faire élire leurs listes. Il estime qu'ils prennent une grande influence dans les syndicats, par exemple, les marins avec lesquels il a pu prendre contact à Londres, ont formé des groupements ici et à Alger qui sont tous sous l'influence communiste.

Toutefois, il est indispensable qu'on réalise aussi vite qu'il est possible l'unité entre les socialistes et les Communistes. C'est pourquoi, le secrétaire de la C.G.T. demande aux Socialistes de faire un gros effort auprès de l'Internationale pour réaliser l'unité ouvrière. Si nous ne la faisons pas, dit-il, nous aurons de terribles mésaventures.

Sur une question de Gustave Moutet, relative à Hellers, désigné par le Gouvernement de Vichy comme Conseiller national, Georges Buisson montre par un autre exemple que cette nomination a pu se faire à l'insu de l'intéressé.

Le Groupe remercie le Secrétaire de la C.G.T. d'avoir bien voulu participer à la réunion, et le président donne la parole à Henry Hauck, qui revient d'Alger, et qui s'appête à y retourner.

423
334

Henry Hauck dit qu'il a eu le privilège d'assister à la reconstitution du Parti en Afrique du Nord. Les socialistes s'étaient bien tenus, sauf les élus Dubois et Régis, qui ne sont, d'ailleurs pas revenus en Afrique. Le Secrétaire de la Fédération d'Alger a fait un certain nombre de mois de prison. Il fut facile de reconstruire le Parti socialiste.

Les Communistes sont pourtant repartis avec de l'avance sur nous. Quand les vingt-sept députés communistes ont été libérés, le Général Giraud a voulu leur faire prendre l'engagement de ne plus faire de politique pendant la guerre; mais ils ont, naturellement refusé.

Nos camarades sont restés en arrière au point de vue syndical, car les organisations ouvrières manquent de militants éprouvés. Les U.D. étaient tombés entre les mains d'éléments pro-Vichy. Les Socialistes ont refusé d'y entrer avant le départ de ces éléments.

Pour reconstituer le Parti, on a fait, comme en France, d'abord un Comité d'Action Socialiste centralisé, qui donne l'impulsion au département. Les Socialistes d'Alger sont solidaires des camarades de France, ils ont reconnu l'autorité de Félix Guin.

En Tunisie, la reconstitution est mieux partie parce que les cadres étaient plus solides, bien que les meilleurs éléments aient été ~~emmenés~~ emmenés en France par les Allemands.

En conclusion, Henri Hauck dit qu'il se réjouit du départ prochain de Félix Guin. *Il* est ~~absolument nécessaire~~ *devenu urgent* qu'une voix socialiste puisse s'élever à Alger.

~~L'annonce de mon prochain départ à Alger par Henri Hauck,~~

L'annonce de mon prochain départ à Alger par Henri Hauck, fut saluée de vifs applaudissements par tout le Groupe. Nul n'ignorait en effet les pressantes démarches que j'avais effectuées dans ce but,

au nom du Groupe Parlementaire Unanime.

C'est Cassin qui m'avisa personnellement qu'on avait fini par déférer à notre volonté. Nous devions partir de Gascogne en convoi comprenant une soixantaine de navires, protégés et escortés par des avions et des vaisseaux de guerre.

Nous fîmes route avec de très nombreux compatriotes qui, comme nous, appartenaient à la France Libre.

Voyage splendide, s'il en fut, et dont le souvenir est resté vivant dans mon coeur.

Certes, ma joie était grande, en reprenant ainsi le chemin de l'aventure, mais elle était cependant mêlée de quelque mélancolie...

Mélancolie de quitter la terre d'asile qu'avait été pour moi la Grande-Bretagne. J'y avais reçu accueil fraternel, et trouvé compréhension sincère et amitié éprouvée. Quant à ma joie, qui ne l'aurait comprise?

J'allais reprendre pied sur une terre française, revoir ces visages familiers! goûter la douceur d'une patrie retrouvée...

Je savais bien qu'à l'heure où je voguait vers elle, elle était encore déchirée, divisée. Mais un espoir tenace habitait en moi, car je sentais bien qu'au-delà des querelles ^{pré-orientées} des ~~Céramistes~~ d'Alger, se forgerait, envers et contre tous, le salut de la France et la resurrection de la République.

CHAPITRE

9

AFFRONTLEMENTS.

Le débarquement américain en Afrique du Nord était déjà vieux de neuf mois lorsque le convoi que nous avions emprunté jeta l'ancre dans le port d'Alger. Nous étions fort loin, à Londres, de nous faire une idée exacte de ce qui nous y attendait.

Grâce aux nombreux camarades du Parti que j'allais y rencontrer, je ne tardai point à voir se déchirer peu à peu le voile qui, durant tant de jours, nous avait caché l'étonnante partie de poker qui se jouait sur la terre africaine.

Il nous avait été presque impossible, à Londres, d'en suivre le capricieux déroulement. Une censure vigilante m'avait laissé filtrer que d'avares commentaires sur l'histoire qu'étaient

en train d'écrire les grands meneurs du jeu: Roosevelt, Churchill, de Gaulle, Darlan, Giraud. Ni André Philip, ni Henry Hauck, cependant, mêlés à la partie, n'avaient pu la suivre de bout en bout. Soit discrétion naturelle, soit mutisme imposé, l'image qu'ils en avaient répercutée à Londres était loin de refléter la complexe réalité des choses.

La victoire finale du Gaëllisme sur ce qu'on peut appeler le Giraudisme serait incompréhensible si je n'en retraçais pas les multiples cheminements. Au départ, il y a à la fois une erreur de la psychologie, plutôt sommaire, de nos amis américains, à quoi vient s'ajouter le souci qui primait, chez eux, toute autre considération: celui d'épargner le plus possible la vie de leurs boys. Leur faute initiale fut d'avoir misé sur le général Giraud pour faire pièce à de Gaulle qu'ils considéraient - bien à tort - comme l'homme-lige de Churchill.

C'est pourquoi, loin d'avoir été ~~parfaite~~ ^{fortuite}, l'intervention du Général Giraud avait été préparée de longue main par l'état-major américain qui lui avait soumis - sous le manteau - tout son plan d'attaque. L'accord de principe qui scelle l'entente Roosevelt-Giraud remonté au 27 octobre 1942. Giraud y précise lui-même le sens et la portée de son acceptation.

"Il est tout à fait normal et la chose est entendue, déclare-t-il, que toutes les opérations de débarquement seront réglées par les Américains."

Une seule réserve est apportée à ce texte sans équivoque: Giraud entend "fixer lui-même la date du débarquement en fonction

343

de l'avis américain précisant que la préparation est achevée."

Roosevelt nourrissait à l'époque une double illusion. Il s'imaginait que, grâce à son glorieux passé militaire, Giraud rallierait à lui le gros des forces armées stationnées en Afrique du Nord, d'où débarquement facile et pertes humaines réduites.

Poussant plus loin ses supputations, le Président des Etats-Unis espérait que l'armée d'armistice, cantonnée en France, suivrait finalement le mouvement. Et comme il connaissait de surcroît les liens d'amitié qui unissaient Giraud et Pétain, il escomptait, au moment crucial, une volte-face du vainqueur de Verdun qui, comme un fruit mûr, ferait tomber la France entre les mains alliées.

Calculs astucieux, certes, mais singulièrement fragiles, ainsi que j'ai eu l'occasion de le noter déjà dans le premier volume de ces souvenirs. Nos amis d'Alger brossent à mon intention le tableau vivant et précis des déconvenues américaines. C'est le 4 novembre 1942 que Giraud est avisé qu'il doit sans retard rallier le Lavandou, petit port méditerranéen devant lequel, au large, croise le sous-marin qui doit le prendre à son bord.

Premier contre-temps: une mer démontée retarde son départ jusqu'au 6 novembre. Un malheur ne vient jamais seul: à peine embarqué, la T.S.F. du sous-marin tombe en panne et le navire perd un temps précieux pour rechercher l'hydravion qui doit emmener Giraud là où ~~il est~~ attendu avec l'impatience que l'on devine. Ce n'est que le 7 au matin qu'on finit par joindre l'appareil qui, le soir même atterrit enfin à Gibraltar. Surprise amère au coeur du vaillant soldat: en même temps qu'on lui apprend qu'il ne sera

qu'en sous-ordre, on l'informe que le débarquement ne vise que l'Afrique du Nord et non, simultanément, le sud de la France, comme on le lui avait laissé entendre. Discussions orageuses; déception profonde; mauvaise humeur; hésitations angoissées de Giraud qui finit cependant par s'incliner après de longues heures de réflexion douloureuses.

Pendant ce temps, le débarquement a eu lieu sans que Giraud y participe autrement que par un Appel que l'on fait radiodiffuser dans les rangs de l'armée de Pétain.

L'effondrement de Giraud est tragique: non seulement il n'est pas obéi, mais, fidèle à ses serments, l'armée pétainiste entre en lutte contre ceux que Darlan a le front d'appeler "les envahisseurs". Car Darlan, nous l'avons vu, - coïncidence ou connivence - est à Alger depuis quelques jours. On connaît la suite: déçus par le peu de crédit de Giraud auprès de ses compagnons d'armes, les Américains changent brutalement leur fusil d'épaule. La diplomatie cauteleuse de Murphy obtient de Darlan ce que n'a pu lui donner Giraud: l'ordre de cesser le feu qui lui livrera l'Afrique. Seules, l'Oranie, la Tunisie, le Maroc refuseront, pour un temps, tout au moins, d'avaliser la singulière volte-face du louchissime Darlan.

Pis encore: les chefs militaires qui ont participé au complot ourdi par Lemaigre-Dubreuil: Mast, Béthouard, de Monsabert, Magnan, Jousse, Baril seront arrêtés ou réduits à la fuite.

C'est Juin que l'on chargera finalement de s'entremettre auprès des généraux réticents et notamment auprès de Noguès au Maroc et d'Estéva en Tunisie pour que cesse un combat où la France est partout perdante.

Noguès s'inclinera sans bonne grâce, tandis que les amiraux Derrien, à Bizerte, et Esteve, à Tunis, sacrifieront les intérêts sacrés de la patrie à leur allégeance pétainiste...

C'est ainsi que Darlan est promu Chef Civil de l'Afrique du Nord., tandis que Giraud est chargé par lui du commandement des troupes françaises. L'un et l'autre ne s'en cachent pas, du reste, ils placent leur pouvoir sous l'égide de Pétain dont ils prétendent représenter l'autorité, hors d'état de se manifester librement, puisque, disent-ils, il est prisonnier des Allemands.

L'assassinat de Darlan va mettre fin à cette pitoyable comédie et bouleverser de fond en comble les données de l'imbroglio algéro-américain. Eisenhower n'a qu'un seul souci: garder à son armée toute sa liberté de mouvement. Pour cela, il importe que l'ordre règne en Afrique du Nord, ce qui implique la constitution d'un Gouvernement de fait, capable de commander et de se faire obéir. Il n'y a pas, à ce moment, de solution de rechange; il a constaté lui-même le peu de crédit dont dispose De Gaulle auprès des officiers français qui ne lui pardonnent pas ni son action en Syrie, ni ses virulentes attaques contre Pétain. La balance ne peut pencher qu'en faveur de Giraud. Le 27 décembre 1942, ^{c'est celui qui} ~~il~~ est nommé Commandant en Chef Civil et Militaire par une junte de généraux baptisée Conseil Impérial, et où figurent, en bonne place, les Généraux Noguès et Bergeret, et les Gouverneurs Boisson et Chatel, tous inféodés au Vichysme.

Que pouvait valoir le système que Murphy, fort de l'appui de Roosevelt, avait essayé de bâtir à Alger, d'abord, autour de Darlan, ensuite autour de Giraud ? Peu de chose, à l'évidence, pour ceux qui, au-delà du marécage africain, connaissaient de près les réalités françaises. Celle-ci étaient nettes, claires, sans bavures. Le Vichysme, au moment où les Américains s'efforçaient de le réacclimater à Alger sous couleur d'expédient provisoire, était en train de s'éteindre sans gloire dans une France jetée en proie à l'ennemi. Ravitaillement insuffisant, impossibilité de trouver de quoi vivre, sauf au marché noir; queues interminables devant des boutiques vides! Le pays souffre; il a froid, il a faim et il ne peut plus ignorer que s'il en est ainsi, c'est qu'il est victime du pillage éhonté auquel se livrent Allemands ou Italiens sous l'oeil impavide de Laval. Depuis deux ans, en effet, le Gouvernement d'abandon présidé par ~~Laval~~ ^{P. Auvergnat} n'ose faire la moindre peine, même légère, à nos provisoires vainqueurs. Il croit gagner ainsi leur bonne grâce: il ne recueille que leur mépris.

La Résistance fait chaque jour le procès impitoyable des gouvernants de rencontre qui, sous l'égide du Maréchal, ont organisé le sinistre jeu de dupes dont le peuple fait tous les frais.

L'immense prestige initial de Pétain sombre peu à peu devant



la silencieuse colère des Français contre ceux qui rançonnent, pillent, emprisonnent, torturent ou fusillent les meilleurs des nôtres.

L'autorité du Chef de l'Etat peut encore faire illusion, au regard du clan militaire, bien nanti et grassement pourvu. Elle n'était plus, cependant, qu'un haillon battu par le vent du malheur, pour les masses laborieuses comme pour la petite armée animée ~~aux~~ par ^{la} souffle d'un De Gaulle et commandée par une pléiade d'héroïques soldats brûlant de foi patriotique.

Quant à l'autorité propre de Giraud, bon soldat, mais piètre politique, elle ne tarde pas à être contestée, discutée, et finalement fortement battue en brèche par tout ce que l'Algérie compte d'esprits lucides et clairvoyants. Très vite, les Américains mesurent le danger de la confusion qu'ils ont tant contribué à créer dans le bastion africain; les réactions désapprobatrices des peuples alliés avivent leurs craintes et multiplient leurs appréhensions.

Poussés l'épée dans les reins par ~~les~~ l'unanimité de la Résistance Métropolitaine, ils finissent par comprendre qu'il est essentiel, pour gagner la guerre, de sceller l'unité du Commandement Civil et Militaire de la France en faisant cesser la rivalité qui oppose Giraud à De Gaulle.

C'est dans ce dessein qu'ils décident de tenir à ^NAjfa, quartier résidentiel de Casablanca, une Conférence, où les deux Chefs français seront invités à unir leurs efforts et à associer leur commune renommée. Quand De Gaulley arrive, les premiers jours de janvier 1943, il est précédé de l'autorité grandissante que lui confèrent les progrès ^{foudroyants} de la Résistance, tant au sein de la Métropole que de son Empire.

Dans la Métropole, Combat, Libération, Franc-Tireur, les Syndicats

chrétiens, la C.G.T., les quatre grands partis politiques reconstitués, lui apportent l'incomparable caution morale de leurs organisations clandestines. Les terres d'Empire suivent le branle: la Réunion, Madagascar, la Somalie Française ^{donnent} apportent leur adhésion à la Croix de Lorraine ~~qui~~ auréolée de la jeune gloire de la Colonne Leclerc, qui arrache de haute lutte aux Italiens, le Fezzan et sa capitale.

Certes, Giraud se sent fort de la protectrice amitié de Roosevelt, toujours hostile à de Gaulle. Il sait que Churchill n'osera pas s'opposer à la volonté de son puissant allié.

Mais il a compté sans ces "impondérables" qui pèsent souvent plus lourd, dans le flux des événements, que les forces matérielles. Il ne tarde pas à s'en rendre compte, car dès les premières heures, l'intraitable volonté de l'Homme du Dix-Huit Juin fait voler en éclats les illusions nourries par les Anglo-Saxons. Comment ceux-ci avaient-ils pu imaginer, en effet, qu'un accord pouvait se faire entre les deux généraux français dont l'un - au prétexte de ne pas verser dans la Politique - ne pouvait être, au mieux, qu'un exécutant militaire docile, alors que l'autre, bourré d'intransigeance, n'admettait aucune ingérence de l'étranger dans les affaires intérieures de la France? C'est pourquoi rien de précis ni de définitif ne pouvait sortir des entretiens d'Alfa ^N, hors une photographie, aussi magnifique qu'illusoire, où, sous l'oeil attendri de Roosevelt et de Churchill, De Gaulle et Giraud se serraient rituellement la main. L'affaire pouvait d'autant moins en rester là qu'elle avait suscité de profonds remous, aussi bien dans le monde allié qu'au sein de nos organisations de Résistance.

J'ai déjà noté, au cours de ces souvenirs, l'influence déterminante qu'elle allait avoir sur le plan politique.

Dès les premiers mois de l'année 1943, cette influence se traduit par une ruée d'émissaires et de délégués de nos partis clandestins qui débarquent à Londres.

Toutes ces personnalités influentes qui dénoncent sans trêve la malfaisance des gouvernants de Vichy, rallient Carlton's Garden. Je note ainsi l'arrivée de Jules Moch et de Viennot, du Parti Socialiste, de Fernand Grenier, représentant du Parti Communiste, d'André Marselli et de Queuille, du Parti Radical, bientôt suivis des bons syndicalistes tels Georges Buisson, Marcel Paimbeuf, Albert Guigui.

Ne tarderont pas à s'agrèger au Mouvement, et par la suite, mes excellents collègues Jacquinet, Vincent Auriol, Le Trocquer, Louis Marin.

Dans le même temps, de longs messages d'adhésion sont envoyés à De Gaulle par d'éminents hommes d'Etat restés en France de gré ou de force, tels Jeanneney, Herriot, Mandel, Paul Reynaud et mon cher et grand ami Léon Blum.

Le Général Giraud ne peut ignorer longtemps pareille effervescence, pas plus, du reste, que les Anglo-Saxons, fort sensibles, on le sait, aux fluctuations de l'opinion. Il vient donc un moment où la digue que le brave Giraud a essayé de construire entre l'Algérie et la France finit par céder sous les coups de bélier que lui assènent les meilleurs fils de France. C'est ainsi que le 30 mai 1943, après sept mois de tergiversations et de malencontreux retards, De Gaulle atterrissait à Boufarik, terrain d'aviation militaire d'Alger. A ses côtés, débarquaient ses compagnons de la première heure:

le Colonel Billotte, le Capitaine Charles Roux, le Sous-Lieutenant Schuman, André Philip, Massigli et l'inséparable Directeur du Cabinet du Chef de la France Libre: Gaston Palewski.

Giraud en personne était allé recevoir les nouveaux venus et les avait accueillis avec un sourire quelque peu contraint. Avait-il prescience des jours difficiles qui l'attendaient? Il ne devait pas tarder, du reste, à s'en rendre compte, car, dans l'esprit de de Gaulle, prenant pied sur la terre d'Afrique, il ne s'agissait pas d'une visite d'amitié, mais plus simplement d'une prise de possession!

Le fer s'engage entre les deux hommes dès le premier jour où se rencontrent, en une réunion commune, les deux équipes qui les entourent.

Giraud a auprès de lui le Général Georges, l'homme qui a déconseillé à Churchill, lors de nos premières défaites, d'envoyer ses escadrilles dans le ciel de France. A ses côtés, siège le sage Jean Monnet, rompu aux affaires et qui saura déployer, le moment

venu, de réelles et solides qualités de diplomate. De Gaulle est assisté du sévère Massigli, brillant sujet de la Carrière; de Catroux, fin et avisé connaisseur des choses d'Afrique où il est né; d'André Philip, toujours bouillonnant d'idées, bardé de science économique, aussi prompt ^{hélas} à s'enflammer qu'à s'éteindre. . . .

Le terrain d'attaque mûrement étudié par De Gaulle est particulièrement bien choisi. Il rendra rapidement la situation de Giraud proprement intenable.

Il s'agit dès l'abord, déclare le Chef de la France Libre, d'éliminer des postes de commandement ou d'autorité les indésirables qui se sont compromis ~~aux~~ aux entours du tandem Pétain-Laval. De Gaulle ne se réfugie ni dans les généralités, ni dans les équivoques qui lui sont habituellement chères. Il cite nommément ceux qu'il s'agit d'éjecter: Peyrouton, Noguès, Boisson, Bergeret, Michelier. Discussion vive, passionnée, où s'accusent les malentendus et les arrières-pensées. Giraud, vigoureusement appuyé par Georges, s'efforce de couvrir les personnalités mises en cause. Elles peuvent, certes, s'être trompées sur la portée de la politique poursuivie par Pierre Laval, mais on ne peut suspecter la sincérité de leur patriotisme.

« N'introduisons pas, dit-il en conclusion, des ferments de division entre les Français qui combattent sur la terre d'Afrique. Nous ne devons avoir qu'une seule pensée: la victoire. »

André Philip qui, à Londres, me conte la suite de ce débat crucial, intervient avec force:

« Il y a, dit-il, des hommes auxquels on ne saurait accorder

le droit de se tromper: ce sont ceux qui se sont mis aux ordres de Pétain. Certains d'entre eux ont consciemment et servilement exécuté ses consignes pour conserver leurs prébendes ou en acquérir de nouvelles. A ce titre, ils ne méritent aucun pardon. D'autres se sont engagés les yeux fermés dans les chemins où l'ennemi désirait les conduire: ils n'ont aucune place dans la France nouvelle, qui n'a que faire de ces aveugles malfaisants. >>

Pathétique débat qui, à cette époque, illustre très exactement l'état de l'opinion métropolitaine. La cassure est nette, en effet, en dépit de l'incompréhension de Roosevelt et de Churchill, entre la France d'hier, qui n'a su que s'agenouiller devant les suppôts d'Hitler, et la France de demain, où souffle en bourrasque une volonté farouche de rénovation. Le débat sera, du reste, tranché, en dehors du Comité, par la démission de son poste de Gouverneur Général de l'Algérie qu'adresse spontanément à De Gaulle, Marcel Peyrouton.

Celui-ci, beau-fils de feu Malvy, a été nourri, peut-on dire, dans le sérail politique; il en connaît admirablement les détours; mieux que d'autres, du reste, de par sa connaissance approfondie de l'Afrique du Nord, il est en mesure de déchiffrer la psychologie des foules méditerranéennes.

S'il s'adresse d'abord à De Gaulle, de préférence à Giraud, c'est qu'il a jugé les deux hommes et pesé leurs chances respectives dans la course au pouvoir. Se démettre entre les mains de De Gaulle, solliciter son admission dans l'Armée, au poste que celui-ci lui désignera, c'est clairement laisser entendre que la course est courue et que le Giraudisme a fait son temps.

C'est ce que, du moins, l'opinion algérienne va retenir de cet incident, qui pouvait apparaître mineur à des esprits non prévenus, mais qui s'avéra de première importance pour la prééminence du Mouvement Gaulliste.

Nul ne peut désormais en douter: les nouvelles générations qui se sont trempées au dur creuset de la Résistance n'accepteront pas d'être dirigées demain par les vieillards pusillanimes que les malheurs de la Patrie ont conduits à souscrire à tous les abandons!

Depuis les mésaventures de Pyrrhus, les hommes de guerre ont appris qu'il ne suffit point de vaincre, mais qu'il faut aussi savoir tirer parti de sa victoire. Celle que vient de remporter De Gaulle sur les tenants de Vichy ne pouvait pas être sans lendemain.

Malgré la censure et le quasi état de siège dans lequel on vit à Alger, la nouvelle s'en répand au loin, aussi bien parmi les troupes engagées dans la furieuse bataille des confins algéro-tunisiens qu'au travers de la France métropolitaine.

L'opinion publique alliées, mise au fait par les correspondants de guerre, en accueille l'annonce avec un visible soulagement.

Notre Groupe Parlementaire qui, malgré ses demandes pressantes, siège encore à Londres, fait un long écho aux rumeurs qu'il en recueille de diverses sources.

Le soleil levant a plus d'adorateurs que le soleil couchant, avait dit César à Pompée, avant l'ultime combat qui devait consommer la perte de ce dernier. De Gaulle expérimente à son tour la vérité de ce cruel axiome et, de fait, tandis que le vide se fait peu à peu autour de Giraud, chaque jour apporte à son heureux rival de:

-354-

nouvelles moissons d'allégeances...

Dès ce moment, les événements vont se précipiter. Des soldats isolés, d'abord, puis des régiments entiers abandonnent les formations où s'attardent encore quelques chefs vichystes impénitents et rallient avec fracas la Croix de Lorraine. Les faubourgs de Bab-El-Oued où s'exprime avec truculence le tempérament méditerranéen, si prompt à s'échauffer, s'empressent autour du noyau initial du Gaullisme. Le monde musulman qui prise, à la fois, le panache et la force, ne tarde pas, de son côté, à s'agrèger au flot grandissant du vainqueur virtuel. Quant à la Métropole, où grâce aux efforts d'un Jean Moulin vient de naître le Conseil National de la Résistance, elle apporte à De Gaulle l'incomparable appui de toutes les forces vives du pays. Ce que souhaitent, ce que veulent, ce qu'exigent les ~~milliers de~~ ~~milliers de~~ Patriotes rassemblés derrière les membres du Conseil National, ~~est l'union~~ c'est l'union totale de tous les Français qui exalte, désormais, l'espoir des revanches proches. Ce faisceau de forces dont certaines cheminent encore dans l'ombre, où la mort fait cortège au sacrifice, mais dont beaucoup n'hésitent pas à se manifester en pleine clarté, burine peu à peu les traits d'une France que n'avaient point prévue les plus fins politiques Anglo-Saxons, pas plus que le vichysme officiel des palaces, ou celui, moins cynique, des popotes.

Le pas décisif est franchi à l'orée des premiers jours de juin 1943 qui voit naître enfin le Comité Français de la Libération Nationale. De Gaulle et Giraud en sont les co-présidents, tandis que vont en faire partie, au titre de Commissaires Nationaux les personnalités suivantes:

Général Catroux, Commissaire d'Etat aux Affaires Musulmanes;

Général Georges, Commissaire d'Etat;

René Massigli, Affaires Etrangères;

Georges Monnet, Armements et approvisionnements;

René Plevén; Colonies;

René Mayer, Transports et Marine Marchande;

Henri Bonnet, Information;

André Philip, Intérieur;

Docteur Abadie, Justice, Education Nationale et Santé Publique;

Couve de Murville, Finances;

André Diethelm, Production et Commerce;

Adrien Tixier, Travail et Prévoyance Sociale.

Quand cette importante nouvelle nous parvient à Londres, nous sommes partagés entre l'appréhension et la joie.

Conduire la guerre sous une direction bicéphale nous parait une gageure, surtout pour ceux qui connaissent la passion d'autorité qui a toujours animé De Gaulle. N'y aura-t-il pas conflit rapide et violent entre Giraud et lui?

Ce conflit ne risque-t-il pas d'être un danger pour notre pays, alors que Roosevelt n'a pas pour le Chef de la France Libre une sympathie débordante et que Churchill lui-même a mainte fois supporté, avec humeur, les aspérités de son caractère? En l'état, d'autre part, de la composition du Comité où siègent surtout des fonctionnaires et des généraux, ne peut-on redouter que De Gaulle ne finisse par s'arroger un pouvoir sans contrôle ni contrepoids? Alors surtout qu'il y a tendance naturelle chez lui à procéder avec ruse, à penser solitairement, à agir par surprise et souvent par à-coups

imprévisibles?

Et cependant, malgré ce ramas de craintes diffuses, la joie l'emporte, pour l'instant, chez chacun de nous, car nous avons tous le sentiment que ce n'est pas seulement De Gaulle qui vient de remporter la première manche, mais que c'est surtout notre malheureuse patrie qui vient de marquer un point capital.

Certes, la France, ^{gît,} encore paralysée et impuissante, au fond de l'abîme où l'a plongée la trahison de quelques chefs indignes, mais voici que l'aurore illumine déjà son beau visage... Le soleil ne tardera plus, maintenant, à briller et c'est en pleine lumière, -tel Lazaire- qu'elle s'arrachera bientôt à son tombeau!

CHAPITRE X

DE GAULLE JOUE...ET GAGNE

Les alarmes que nous avions conçues à Londres sur l'avenir du bicéphalisme n'étaient point des vues de l'esprit. C'eût été miracle, en effet, que nos deux chefs de guerre, si dissemblables dans leur caractère, dans leur psychologie et dans leur optique politique, puissent longtemps s'accommoder du partage d'un pouvoir dont les contours, au départ, tout au moins, étaient aussi fuyants qu'imprécis.

L'un des deux hommes en présence devait fatalement l'emporter sur l'autre. Ce ne pouvait être, ainsi que l'avait parfaitement discerné Peyrouton, que le Chef de la France Libre, car lui seul avait acquis, dans le commerce des hautes autorités dirigeantes au milieu desquelles il évoluait depuis deux ans, l'expérience et la

diplomatie qui faisaient cruellement défaut au successeur de Darlan.

La première escarmouche qui met aux prises les deux ^{co-}présidents se livre autour de l'organisme dont j'ai déjà longuement parlé:

le Bureau Central de Renseignements et d'Action (B.C.R.A.)

Quand De Gaulle rejoint Alger, il trouve en place un Service Spécial qui est la réplique exacte de celui que dirigeait à Londres l'inquiétant Colonel Passy. Celui d'Alger est naturellement inféodé à Giraud et il a pour chef le Général d'Aviation Ronin, ~~qui y assiste~~ ^{d'un} ~~deux~~ assiste son adjoint, le Colonel Rivet.

Certes, ^{ces} ~~les deux~~ hommes sont ^{deux} ~~des~~ techniciens connaissant admirablement leur métier, mais le cadre dans lequel ils ont opéré jusqu'alors les rend totalement, sinon suspects, mais à tout le moins étrangers à nos réseaux de ~~Résistance Métropolitaine~~ ^{Résistance} Métropolitaine.

Or la liaison confiante avec ceux-ci constitue un atout majeur pour l'avenir du Mouvement Gaulliste. Abandonner une telle position aux Vichystes qui fourmillaient autour de Giraud, c'était livrer une arme prodigieusement efficace aux adversaires de la mystique, qui, de plus en plus, oppose gaullisme et pétainisme. Il n'en faut pas plus pour inciter De Gaulle à placer sous son commandement personnel les services spéciaux de Ronin. Emoi, stupeur, colère de Giraud, qui a appris de Muselier et de Labarthe accourus auprès de lui le jeu redoutable de l'animateur du B.C.R.A., le Colonel Passy. Pour amortir le choc et arrondir les angles, De Gaulle coiffe Passy, un peu trop voyant, par le ténébreux Soustelle.

Pendant plusieurs mois, l'entourage de Giraud oppose une résistance larvée aux décisions prises par De Gaulle et s'efforce de conserver en place l'organisme Ronin. Les froissements, les heurts, les

frictions se succèdent et se multiplient, portant à son comble l'irritation des amours-propres exacerbés de chacun ~~des~~ des co-présidents. Deux évènements vont, du reste, envenimer davantage encore leurs rapports. Le premier revêt un caractère de gravité qui émeut et inquiète notre amour-propre national. Il ne s'agit de rien moins que d'une ingérence caractérisée des Américains dans nos dissensions intérieures.

Je me trouvais encore à Londres, lorsque les journaux anglais commencèrent à ^{en} parler à mots couverts.

Le Comité National Français avait, à l'époque, un Service de Presse Etrangère fort bien organisé. C'est grâce à sa diffusion que nous commençons à être alertés par la gravité des faits. Une dépêche de Reuter, de New-York, citant l'Associated Press, déclare en effet textuellement ce qui ~~est~~ ^{suit}:

" Devant l'imminence d'importantes opérations militaires de l'autre côté de la Méditerranée, le gouvernement américain s'est déclaré, hier soir, prêt à laisser au Général Eisenhower carte blanche pour éliminer toute menace que la dispute politique entre De Gaulle et Giraud pourrait présenter à leur succès et à l'appuyer dans toutes les mesures qu'il croira devoir prendre. Ces informations nous parviennent de source sans reproche que nous ne pouvons pas citer directement et déclarent: "Le gouvernement des Etats-Unis ne s'attend pas à ce que le Général Eisenhower tolère en Afrique du Nord aucune activité française -gaulliste ou autre- qui pourrait en quelque façon que ce soit: -1) retarder l'exécution des opérations militaires alliées projetées; - 2) Mettre en danger les ~~lignes~~ communications et les lignes de ravitaillement anglo-américaines et françaises en Afrique du Nord et en A.O.F.- 3) Mijer le moral des officiers et hommes

des forces commandées par le Général Giraud, sous le commandement suprême du Général Eisenhower, ou militer contre leur participation effective dans ces opérations projetées de l'autre côté de la Méditerranée. A ces fins, les Britanniques garantissent leur plaine et entière coopération, quelque effet qu'elle puisse avoir sur les ambitions ou le statut du Général De Gaulle. L'informateur - dont la connaissance des affaires nord-africaines est ~~sans doute~~ ^{certaine} - n'a laissé aucun doute sur ce point."

Le Daily Mail rend compte par ailleurs d'une émission radiophonique faite au micro d'Alger par le commentateur de la C.B.S., Winston Burdett. "La population a l'impression qu'il y a quelque chose qui ne marche pas" déclara-t-il en substance. "Elle aurait voulu l'unification de toutes les forces françaises sous un seul chef."

M. Burdett a ajouté que hier "Combat" a paru avec un grand espace blanc en première page - l'éditorial avait été censuré. Cet éditorial constatait que le double commandement aurait laissé une fâcheuse impression chez les Français et que la décision du Comité avait été influencée par l'intervention alliée qui insistait sur le statu quo en Afrique du Nord. "Les Français ne cessent de me demander depuis plusieurs jours", dit M. Burdett, "les Américains veulent-ils voir l'accomplissement d'une réelle unité française?', 'Pensent-ils vraiment que De Gaulle est fortement appuyé par la population de France?', 'Pensent-ils qu'un accord de compromis qui laisse les forces françaises divisées peut vraiment

gagner la confiance du peuple français?' Pour la deuxième fois, les Alliés ont pris une décision politique d'importance capitale en Afrique du Nord. Une fois de plus, notre politique est devenue une énigme pour les Français d'ici."

Il fallut, peu de jours après, nous rendre à l'évidence: l'Associated Press était très exactement renseignée et publiait un long mémorandum d'Eisenhower qui, en termes diplomatiques, exigeait impérativement:

"Que le Commandant en Chef Français (c'est-à-dire Giraud) continue à garder le commandement effectif des forces françaises."

Et pour qu'il n'y ait nulle équivoque le Général américain précisait: "que le commandement comprendra, entre autres, l'autorité de disposer des troupes, de fournir aux forces alliées les facilités portuaires, de transport et de ravitaillement nécessaires et de prononcer les nominations ou mises en congé des commandements supérieurs, car, insiste-t-il, les nécessités d'ordre militaire dominant."

Une telle prise de position était évidemment dépourvue d'ambiguïté, mais elle n'en était pas moins maladroite.

Disons, à la décharge d'Eisenhower qu'il est peu de chefs de guerre qui aient une notion exacte de la ligne de partage qui sépare le champ d'action politique du champ d'action proprement militaire. Le Mémorandum américain illustre, une fois de plus, cette vérité si souvent vérifiée par l'expérience. Quoi qu'il en soit, un fait brutal se dégageait du document: pris à la lettre, il signifiait, en propres termes, l'assujettissement du Commandement français à une puissance qui, pour être notre alliée, n'en était pas moins une puissance étrangère.

On conçoit facilement l'émoi de De Gaulle et sa réaction: elle fut extrêmement vive et les propos qui lui furent prêtés lors d'une entrevue

qu'il eut avec Eisenhower à ce sujet manquèrent fort, paraît-il, d'aménité. Un évènement beaucoup plus significatif allait illustrer, du reste, l'inextricable confusion que secrétait l'organisation, pouvait-on dire, le Bicéphalisme.

Evènement bénéfique, certes, pour la France, mais qui devait mettre en évidence les inconvénients majeurs résultant de la dualité de direction gouvernementale qu'on avait instituée à Alger, dans un but d'union assurément louable. L'évènement a trait aux opérations de libération de la Corse. L'occupation de l'île avait été confiée aux Italiens, furieusement détestés, on le sait, par les autochtones! Les patriotes corses n'avaient cessé de conspirer contre eux depuis leur arrivée.

Scamaroni, un courageux capitaine qu'un injuste destin ravit à l'existence à la veille même de la victoire, avait été l'âme ardente de la résistance. Autour de lui et à son appel, de nombreux patriotes s'étaient dressés, tels Giacomini et Vittori, du Parti Communiste, Giaccobi, mon courageux collègue du Sénat qui fut parmi les Radicaux l'un des Quatrevingts, Henri Maillois, un cousin de De Gaulle, de Peretti et bien d'autres encore dont je n'ai pas retenu les noms. Le feu qui couvait sous la cendre jaillit spontanément aux premières nouvelles de l'effondrement du front italien. Le 9 septembre 1943, les Ajacciens se soulèvent et sont rapidement maîtres de la ville; on se bat à Bastia, à Calvi, dans cinquante petits villages aux alentours. Giraud qui a secrètement préparé l'affaire et noué des rapports avec les insurgés par le canal de ses services spéciaux, toujours en place, ne peut moins faire qu'accourir à la rescousse.

Les alliés consultés sont plus que réticents; le Comité Français de

la Libération Nationale est partagé entre l'appréhension et l'espoir. Giraud passe outre à toutes les objections et usant de sa qualité de Commandant en chef désigne un de ses amis, le Général Martin, pour diriger le faible contingent de troupes françaises que l'on débarquera en Corse et qui fera la liaison avec les résistants déjà en pleine action.

En moins de trois semaines, nos soldats, magnifiques d'allant et puissamment aidés par les maquis et l'opportune reddition du Général italien Magli, jouent la partie et la gagnent. L'audace l'emporté sur la prudence et la France y acquiert un magnifique tremplin de départ face aux côtes provençales encore tenues par l'Allemand.

Mais un fait demeure et il est gros de conséquences pour l'avenir: tout ce qui s'est fait en Corse l'a été sans que l'organisme gouvernemental d'Alger ait eu à en décider, Giraud ayant jalousement tenues secrètes ses tractations avec la Résistance de l'Île de Beauté.

La méthode avait certes donné des résultats heureux, mais qu'en adviendrait-il en tout autre circonstance. N'y avait-il pas danger à laisser prescrire, ou tout au moins à entériner la diminution d'autorité gouvernementale qui résultait à l'évidence de l'opération menée par Giraud?

Pouvait-on, d'autre part, lâcher la bride au Commandement militaire et tenir le Pouvoir Civil pour secondaire, ce qui était à la fois contraire à une tradition française fort ancienne et aux lois fondamentales de la République?

De Gaulle avait évidemment, et en l'occurrence, cent fois raison de se dresser contre une telle conception. L'armée ne peut avoir sa politique: un devoir plus haut lui incombe, celui de servir seulement la politique du

Gouvernement. Giraud, grisé sans doute par l'ostensible protection des anglo-saxons et poussé par un entourage aux vues politiques sommaires, commit une faute capitale en agissant proprio motu. L'occasion était trop belle pour que De Gaulle n'essaie pas d'en tirer parti avec la certitude d'être suivi et approuvé par tous les Républicains pour lesquels la suprématie du Pouvoir Civil est un dogme.

Je venais d'arriver à Alger lorsque prit fin l'étonnante partie de poker qui se jouait entre les deux co-présidents du Comité. C'est le 1er octobre 1943 que De Gaulle s'engage à fond dans la bataille qui va lui livrer le pouvoir. Ce jour-là, le Comité est saisi par lui d'un projet minutieusement mis au point par ses Services. Il s'agit en substance de mettre fin à la co-présidence et de faire élire, à la majorité, un Président unique. Sur le plan militaire, le projet tend à séparer le pouvoir gouvernemental du commandement militaire. Un Commissaire à la Défense Nationale était créé et avait naturellement le pas sur le Général Giraud. Un tel mécanisme était d'autant mieux adapté à la passion d'autorité de De Gaulle qu'il était assuré d'obtenir le concours empressé de la majorité du Comité chaque fois que ce serait nécessaire à ses desseins. C'est pourquoi Alger apprit sans étonnement que, par Ordonnance du 4 avril 1944, De Gaulle venait d'être promu chef des Armées, tandis qu'était supprimé le même jour le Décret du 16 décembre 1940 que Pétain avait édicté sur le Haut Commandement Militaire. On connaît la suite. Utilisant les pouvoirs que lui octroyaient ses nouvelles fonctions, De Gaulle décidait de nommer le Général Giraud, Inspecteur Général des Armées, ce qui, ipso facto, mettait fin à son commandement militaire.

365

A l'époque, les relations algériennes étaient suffisamment étendues et j'ai pu assister au mélancolique effacement du protégé de Roosevelt. L'affaire n'alla point sans difficultés s'il faut en ~~en~~ croire les rumeurs qui eurent leur écho ausssi bien dans les cercles militaires que dans les milieux civils. Un officier général s'efforça de régler amiablement le grave dissentiment qui venait de surgir entre De Gaulle et Giraud, que ses nouvelles fonctions d'Inspecteur général des Armées dépouillait de son rôle de Commandant en Chef des Forces Françaises.

L'entente parut même possible entre les deux hommes, l'envoyé de Giraud se faisant fort d'obtenir de celui-ci un règlement satisfaisant de l'épineux problème des Services Spéciaux qui fonctionnaient toujours, en partie double, les uns, coiffés par Ronin, les autres, par Soustelle.

J'ai déjà dit combien ce problème revêtait d'importance pour l'avenir du Mouvement Gaulliste. Je suis donc enclin à croire, comme on me le rapporta, que satisfaction obtenue sur ce point, De Gaulle envisagea réellement de ne ~~pas~~ donner suite, dans l'immédiat tout au moins, à son projet de limogeage de Giraud. Une lettre que celui-ci fit circuler le laisse en tout cas supposer: elle fut portée à De Gaulle par le Général Chambe en personne, dans la matinée du 9 avril.

Que se passa-t-il dans les coulisses à ce moment?

Quelles interventions, quelles suggestions furent-elles mises en avant pour s'opposer à toute entente entre les deux chefs rivaux? Il m'est difficile de le dire, car en ce domaine, comme en tant d'autres, le Chef de la France Libre imposait la plus rigoureuse des consignes: celle du silence absolu. *à son entourage*

Deux faits à peu près certains sont venus à ma connaissance à cet égard. Le premier, c'est qu'à un moment l'accord fut virtuellement acquis; le second, c'est qu'il fut rompu par la publication inattendue du décret qui mettait fin à la carrière militaire de Giraud.

Certes, les choses eussent pu tourner autrement si De Gaulle avait eu en face de lui une forte "tête politique".

Il n'en était rien, si bien que par ses maladresses, Giraud devait rapidement convaincre ses propres amis qu'il avait essayé de jouer un jeu qui n'était pas fait pour sa taille.

Or, dans les heures troubles que nous vivions les uns et les autres, les hommes, les pauvres hommes que nous sommes, ne s'accrochent qu'au char du vainqueur.

Giraud, après tant d'autres, devait en faire la cruelle expérience.

Le rusé Peyrouton avait été le premier à abandonner le navire qui déjà penchait dangereusement. A l'heure où le flot allait le submerger, rares furent ceux qui demeurèrent auprès de leur ancien chef. Rendons-lui cependant l'hommage qui lui est dû: au moment de quitter la scène, il refusa avec courage et dignité le poste qui lui était proposé. Le Général Béthouard vint lui offrir la Médaille Militaire qui est pour un chef une consécration aussi rare qu'enviée. Il se heurta, lui aussi, à un refus catégorique.

Les Américains, qui avaient choisi, aidé, poussé Giraud à la première place, restèrent silencieux, à quelques exceptions près. Les Anglais, toujours prodigues d'amitiés épistolaires, se bornèrent à écrire, tel Duff Cooper, ou à télégraphier, tel Churchill. Quant à l'Armée française qu'il avait tant contribué à armer et qu'il avait commandée avec tant de joie, la tâche qu'elle avait entreprise

ne lui permit pas de s'attarder au chevet de celui qui n'était plus pour elle qu'une ombre glorieuse. Amer destin des hommes que la fortune semble parfois combler et dont l'étoile brille un instant d'un éclat fulgurant... Jusqu'au jour inéluctable où, absorbée par l'immense univers, elle n'est plus que cendre refroidie dispersée par le vent de l'Histoire.

CHAPITRE XI ~~112~~

Les premiers pas de la Démocratie.

Un Etat civilisé ne peut se passer ~~des règles~~ ^{d'une} organisation des pouvoirs publics car l'expérience prouve que ~~tous les pouvoirs~~ ^{ernement} établis ^a ont besoin de reposer sur un certain nombre de notions ~~aussi~~ ^{et} claires ~~que~~ précises.

Dès qu'il y a eu des hommes vivant en société, des nécessités vitales les ont poussés à instituer des Organes de commandement chargés d'assurer la protection et la continuité de la vie du clan, de la tribu, de la province, de la nation. Plus la collectivité ^{so} mise ~~au~~ au pouvoir devient importante, et plus, le rôle de celui-ci est considérable. Ses devoirs s'accroissent au fur et à mesure que grandissent les besoins de la communauté qui

s'est organisée, soit qu'il s'agisse d'équilibre économique à réaliser, de vie spirituelle à ordonner, de problèmes internationaux à résoudre. Pour ces tâches multiples, exigeant le concours de tous, il est indispensable d'obtenir le consentement tacite ou exprès des diverses composantes du corps social. Un pouvoir n'est obéi qu'à cette condition et ce n'est que lorsqu'elle est pleinement remplie qu'il constitue un pouvoir vraiment légitime.

De Gaulle, dès l'origine du Mouvement qui allait naître de son Appel du 18 juin 1940, avait parfaitement compris cette exigence. Il connaissait trop bien notre Histoire pour imaginer qu'on pouvait ressusciter en France la notion qui durant de longs siècles avait fait reposer la légitimité des Bourbons sur une sorte de délégation de Dieu. Sans être féru, bien loin de là, des principes de base de la Révolution Française, il comprenait donc à merveille, qu'en notre siècle, le pouvoir ne peut pas plus être divin qu'héréditaire, et qu'il ne peut dériver que du seul consentement exprès ou tacite du peuple. C'est pourquoi, dès qu'il avait édicté l'Ordonnance ~~en~~ N° 16, le 14 octobre ¹⁹⁴¹ ~~1940~~, il y avait inséré un article 9 qui contenait la promesse formelle "qu'une Assemblée Consultative serait instituée pour fournir au Comité National une expression aussi étendue que possible de l'opinion nationale."

Les cercles politiques anglais, les milieux alliés réfugiés à Londres avaient accueilli avec faveur cette initiative. Ils avaient

applaudi maints et maints discours du Chef de la France Libre qui, parlant à la BBC, tenait souvent le langage d'un démocrate authentique.

Et puis, les jours et les mois avaient passé sans qu'une réalisation concrète donne vie aux principes proclamés par le Comité National. Le Groupe Parlementaire que j'avais créé avait, avec force, et en de nombreuses circonstances, souligné l'urgence de la création de l'Organisme Consultatif envisagé par l'Ordonnance n° 16.

De son côté, la Commission de Réforme de l'Etat, sous ma présidence, avait minutieusement étudié le problème et mis sur pied un certain nombre de projets dont j'ai déjà longuement parlé.

Le conflit Giraud-De Gaulle ne pouvait donc manquer de pousser au premier plan de l'actualité les controverses suscitées par un sujet aussi brûlant.

L'intérêt qu'y portait la presse anglaise ne saurait être mieux souligné que par un important leader que publiait The Observer le 21 mars 1943, au plus fort de la querelle qui opposait Londres à Alger.

L'article s'intitulait: De Gaulle et Giraud. La façon d'atteindre à la démocratie.

Suivait ensuite un sévère développement, qui recoupait, je dois l'avouer, certaines de mes préoccupations et aussi quelques unes de mes craintes. Rien de tel, du reste, que d'en juger sur pièce et, pour cela, de reproduire l'ensemble de la diatribe.

"Tout le monde témoigne, déclarait l'Observer, de la satisfaction à la suite du discours de dimanche

dernier du Général Giraud. Il diffère entièrement de celui qu'il avait prononcé quelques jours auparavant et qui constituait un testament personnel, démontrant une philosophie loin d'être démocratique. Mais son discours de dimanche exposait sa politique et fut suivi d'actes aussi libéraux que les principes qu'il exprimait ainsi que la démission bienvenue du Général Bergeret.

"La politique nouvelle du général Giraud est presque identique à celle soutenue dans ces dernières semaines dans The Observer. Cette politique établira une base réelle pour la reconstruction d'une France libre et démocratique.

"La chose suivante est de regrouper sous le même étendard tous les Français opposés à Vichy et au Nazisme. Le Général de Gaulle est invité à se rendre à Alger pour discuter les modalités de cette union. Après quelque hésitation, le Général de Gaulle a accepté l'invitation.

"Il serait naïf de s'attendre à ce que les deux Généraux se donnent l'accolade sur le quai à Alger. Il y a des problèmes difficiles à résoudre. M. André Philip, Commissaire National à l'Intérieur à la France Combattante,

a démontré la semaine dernière que les ambitions politiques du Général De Gaulle sont aussi étendues que jamais. M. Philip déclare que le peuple de France a unanimement reconnu le Général comme son Chef, et que la direction politique doit demeurer dans ses mains, en qualité de mandataire de la France. Cette revendication d'unanimité est surprenante. Le Comité d'Action Socialiste en France plaidait récemment pour un Comité Exécutif de la Résistance Française; et son journal mettait en garde contre le danger d'un "parti unique" provenant nécessairement de la direction politique d'un seul homme.

"Le Général de Gaulle a une très bonne presse dans ce pays. Le régime à Vichy et en Afrique du Nord était si pourri que son adversaire français principal pouvait compter sur l'appui des démocrates et des anti-fascistes. La menace de Vichy est maintenant écartée; la purification de ses influences est maintenant commencée en Afrique du Nord. Le temps est venu où il ne peut qu'être bon d'examiner le mouvement France Combattante.

"Les mots et les actes.

"La France Combattante a ~~un~~ parlé avec une ferveur toute XVIIIe siècle de la démocratie; et pourtant, le mouvement dément ses propres principes.

"Dans l'Ordonnance N° 16 publiée dans le "Journal

Officiel de la France Libre" du 14 octobre 1941, il est déclaré à l'article 5: "Les Commissaires Nationaux sont responsables devant le Chef de la France Libre, c'est-à-dire le Général De Gaulle. Aussi, suivant l'article 3: "toute mesure soi-disant "législative" devient valide si elle est signée par le Commissaire du département concerné. Soit, en peu de mots, une autocratie est établie. Le Comité National est, ainsi que le dit l'Economist, "pas un Cabinet, mais un Conseil du Roi."

"L'article 9 du même document dit: " Une Assemblée Consultative sera instituée et fournira au Comité National une expression aussi étendue que possible de l'opinion nationale." On avait parlé de cela, déjà, en juin 1940, mais on n'a jamais rien entendu des mesures prises pour donner suite à cette promesse.

"Mise à l'index.

"Le Comité National a parlé de la Liberté de la Presse. Et, ~~pourtant~~ pourtant, "La France Libre", imprimée à Londres et l'une des plus importantes publications françaises d'aujourd'hui est interdite dans les colonies contrôlées par la France Combattante. Elle a critiqué avec modération l'organisation de Gaulle.

"Liberté de réunion? Y-a-t-il eu à Londres aucune discussion libre et ouverte des affaires françaises? Un article paru dans le numéro de février du "World Review" décrivant l'aventure du Général Eon à l'Albert Hall devrait être lu.

"Le "New Statesman and Nation" dit cette semaine: "Il
 "est clair que le Comité actuel , qui prétend représenter
 "les Français combattants n'est pas leur reflet exact. Ce
 "n'est pas un corps démocratique... Il s'expose aussi à
 "la critique ^{général} qu'il n'est constitué que de la suite per-
 "sonnelle du Général, alors que quelques Français, actu-
 "ellement à Londres, qui, sans nul doute, représentent
 "les forces les plus fortes et les plus stables de la
 "résistance à l'occupation allemande, n'y sont pas inclus.

"Conseil Civique.

"Beaucoup supporteront la revendication de la France
 Combattante de conserver la direction politique du mou-
 vement parce qu'ils craignent les conséquences si elle était
 confiée même à une administration d'Alger nouvellement
 blanchie.

"On peut comprendre leurs craintes, mais non
 accepter leur solution. Le moyen de réaliser la démocratie
 dans la France libérée est sûrement de restaurer la
 démocratie dès à présent, en instaurant un Conseil Civique
 comme autorité ~~finale~~ politique finale dans l'Empire
 français. Le Général Giraud, qui s'est déclaré le
 serviteur de la France, ne pourrait que bien l'accueillir
 d'autant plus qu'il a protesté de son innocence en matière
 politique. Et le Général de Gaulle pourrait trouver avanta-
 geuse l'occasion d'entraîner et de commander une forte et
 bien équipée "armée de métier" pour aider à la libération
 de la France."

Une telle prise de position, qui, du reste, fut loin d'être isolée,, ne pouvait manquer d'avoir sa répercussion sur le comportement ~~politique~~ politique des milieux giraudistes et gaullistes.

Dans l'échange de notes qui précède l'institution du bi-céphalisme, les chefs des deux courants qui divisent les Français, enfin dressés contre l'Allemand, ne manquent point de mettre l'accent sur la nécessité d'organiser auprès d'eux une manière de Corps Consultatif destiné à servir d'expression provisoire de l'opinion française, en attendant la Libération et les élections qui en seraient la suite. Sans entrer dans le détail de la controverse qui, dès les premiers jours, oppose les conceptions de Giraud à De Gaulle, il n'est pas inutile, je crois, de rappeler les positions antagonistes qui, durant de longs mois, firent obstacle au départ de De Gaulle pour Alger. Tels les héros de Homère avant le combat, les deux adversaires se défient à travers une série de Memoranda qui s'échelonnent entre février et mai 1943.

C'est le Comité National Français qui, le premier, engage le fer, en posant les principes essentiels sur lesquels doit reposer, à son avis, la première reconstruction politique française.

Répudiation absolue de l'Armistice Pétain-Hitler; restauration des libertés fondamentales; rétablissement de la légalité républicaine; élections au suffrage universel de la Représentation Nationale dès après la Libération: telles sont les têtes de chapitre du Mémoire De Gaulle du 23 février 1943.

Dans l'immédiat et en attendant que l'Allemand soit touté hors de France, constitution d'un Pouvoir Central Provisoire où

seront représentées les opinions et activités diverses. Aux côtés de ce Pouvoir, timide allusion est faite à la création d'un Conseil Consultatif de la Résistance Française. Pourraient éventuellement être appelés à en faire partie, précise le Mémoire, "les mandataires délégués par les organisations de résistance dans la métropole et les éléments combattants, par les membres du Parlement non symboliques de la capitulation et de la collaboration avec l'ennemi, par les corps élus des territoires libérés de l'Empire, par les groupements économiques, syndicaux, universitaires, existant dans l'Empire, et par les associations de citoyens français à l'étranger."

Giraud ne pouvait évidemment laisser sans réponse l'appel à l'union qui servait de conclusion au Mémoire de Londres. Sur les conseils de son entourage, c'est dans un grand discours prononcé à Alger le 14 mars 1943 qu'il expose ses vues sur le présent et l'avenir de la Patrie qui, à partir d'Alger, entend forger elle-même son nouveau destin.

Le journal France, de Londres, nous en rapporte l'essentiel, tandis que la presse américaine et anglaise le reproduisent avec une visible complaisance. L'article de l'Observer, à cet égard, est particulièrement significatif. Certains des passages du discours ne manquent ~~rien~~ du reste, ni d'élévation, ni de noblesse, mais constituent, pour qui sait lire entre les lignes, un désaveu très net des arrières-pensées que nourrissent certains gaullistes.

"L'exercice de la souveraineté du peuple français, déclare, par exemple, Giraud, a été interrompu par l'occupa-

tion allemande. Il ne sera repris qu'après la libération de la France. Je donne au peuple de France l'assurance la plus solennelle que son droit sacré de choisir lui-même son gouvernement provisoire sera pleinement sauvegardé. Je suis, poursuit-il, le serviteur du Peuple Français. Je ne suis pas son chef!

Parlant plus loin de la législation postérieure à l'armistice, Giraud déclare qu'elle n'a aucune valeur légale et qu'elle doit être tenue pour nulle et non avenue, comme contraire aux intérêts français. La conclusion de ce discours est un ardent appel à l'unité:

"La France, déclare l'orateur, redeviendra alors la France des libertés humaines et des nobles idéaux, car son peuple est inspiré par le souffle de la liberté."

La prise de position politique d'un général qui avait en horreur la politique ne pouvait à l'évidence procéder de Giraud lui-même. Quelqu'un d'autre lui avait tenu la plume ou soufflé les paroles du discours. Il n'était pas difficile de percer cette obscurité transparente: la thèse Giraud était celle préconisée par les Américains qui redoutaient qu'à la Libération, De Gaulle ne puisse transporter en France et y imposer un Gouvernement Provisoire dont il serait l'âme et le maître. L'évadé de Koenigstein devait du reste préciser peu après davantage encore sa pensée (ou celle de ses souffleurs).

Dans une lettre du 27 avril 1943, envisageant le retour à la légalité républicaine, Giraud émettait l'avis formel que la nomina-

tion d'un Gouvernement Provisoire soit remise à une Assemblée de
Conseils Généraux réunis conformément à la loi du 15 février 1872,
dite Loi ~~de~~ Tréveneux.

Et bien entendu, déclarait-il, c'est entre les mains de celle-ci
que le Comité constitué en Algérie déposerait ses pouvoirs dès sa
rentrée en France. Sur ce point crucial, la controverse ne pouvait
que s'aigrir et conduire peu à peu à la rupture, puis à l'élimination
de Giraud, fort incapable ~~de l'assurer~~ d'en assurer le succès.

Je ne sais quel est le juriste qui, dans l'ombre de Giraud,
exhuma du fatras de nos lois un texte ignoré de tous et sur lequel
s'était silencieusement déposée la lourde poussière des ans. Ce qui
était la loi ~~de~~ Tréveneux, au moment où elle reparut au jour, alors
qu'elle allait alimenter une querelle sans fin, bien peu de spécialistes
de Droit public étaient capables de le dire. Je dus me pencher de
longues heures sur ce texte, alors que j'étais encore à Londres, pour
en prendre la mesure exacte. Quelques points d'Histoire sont indis-

pensables pour en comprendre le sens et la portée exacte.

C'est, on le sait, l'Assemblée Constituante qui, par un Décret en date du 18 janvier 1790, crée le Département et en confie la gestion à des Assemblées Electives par la loi du 22 décembre 1790. L'organisation territoriale demeure intacte aux premiers souffles de la dictature personnelle du Premier Consul, mais la loi de Pluviôse An VIII supprime les Conseils Généraux et les remplace par des Assemblées désignées par le chef de l'exécutif.

Ce n'est qu'en 1833 que l'on revient au système de l'élection, que Louis Napoléon Bonaparte s'efforcera de mutiler, vingt ans plus tard, par son décret du 25 mars 1852. Mais l'opinion publique est parfois plus forte que les despotes et c'est la raison pour laquelle, dans la phase libérale de son régime, Napoléon III est contraint de revenir à la conception des Conseils Généraux élus, et d'édicter la loi du 18 juillet 1866, qui consacre le triomphe du principe électif dans le cadre départemental.

A partir de cet instant, les Assemblées Départementales vont s'imposer rapidement au pays par leur sagesse, leur souci du bien public, leur sens politique.

Elles ~~premierement~~ prennent peu à peu une telle importance que le Pouvoir s'en inquiète au moment précis où s'accuse pour lui la montée des périls et c'est pourquoi, par un véritable attentat à sa propre légalité, le Second Empire dissout brutalement, par décret, les Conseils Généraux, dès les premières semaines de la guerre, en 1870. Le désastre de Sedan, suivi de l'effondrement de Napoléon III, les fait renaître peu ~~après~~ après et les Conseils Généraux qui se réunissent partout spontanément deviennent les auxiliaires les plus

ardents de Gambetta et les soutiens les plus fidèles de son Gouvernement de Défense Nationale.

On comprend mieux, dès lors qu'on connaît ce bref rappel de faits et de dates, l'origine et le but de la loi ~~de~~ Trévenneuc. En l'espace d'un demi-siècle, notre Pays a été l'objet de deux tentatives de prise personnelle du pouvoir. Chacune de ces tentatives a été précédée d'un coup de force immédiat, en l'espèce, la suppression brutale des corps élus par le peuple, aussi bien sur le plan national que sur le plan départemental. La loi ~~de~~ Trévenneuc a donc eu en vue l'organisation d'un véritable plan de défense des institutions représentatives et elle a été conçue pour servir de parade à un coup d'Etat qui aurait disloqué à la fois le pouvoir régulier et l'Assemblée ^{Nationale} qui est l'ém^anation du Pays. Dans cette vacance brutale de légalité, ce qu'elle s'est efforcée de mettre sur pied, c'est un organisme provisoire d'administration nationale, doté de pouvoirs suffisants pour briser le pouvoir factieux et procéder aussitôt que possible à la réorganisation d'un pouvoir légitime.

Ce sont précisément les Conseils Généraux qui ont été investis de cette importante mission aux termes de la loi de Trévenneuc.

En vertu de ce texte, dès qu'il y a Coup d'Etat contre les Pouvoirs établis, les Conseils Généraux peuvent se réunir spontanément en n'importe quelle ville de leur département. Dans le cadre départemental; ils pourvoient d'urgence au maintien de la tranquillité publique et de l'ordre légal, à la seule condition que soit présente la majorité des Conseillers Généraux.

La loi ~~de~~ Trévenneuc leur confère un rôle plus important encore: en effet, en vertu de son article 3, chaque Conseil

Général nomme deux délégués qui, réunis aux autres délégués désignés par l'ensemble des départements français, constituent l'Assemblée des Délégués des Conseils Généraux chargés de prendre, pour toute la France, les mesures urgentes d'administration et de police que requiert la situation. Cette assemblée de délégués est valablement constituée dès que la moitié au moins des départements s'y trouve représentée.

Parmi les mesures urgentes entrant dans le cadre de ses attributions, figure en premier lieu, pour l'Assemblée des Délégués des Conseils généraux, la mesure qui consiste à rendre à l'Assemblée dissoute par les factieux, la plénitude de ses droits et de ses prérogatives. Ce n'est que dans le cas où la reconstitution de cette Assemblée s'avère impossible qu'il doit être fait appel à la Nation pour de nouvelles élections générales qui doivent avoir lieu, édicte l'article 5 de la loi, dans le mois qui suit la tentative de coup d'Etat.

Tel est, dans ses grandes lignes, le mécanisme d'auto-défense organisé par la loi ~~de~~ Trévenneuc et on comprend dès lors toutes les difficultés que pouvait soulever son application au lendemain de la libération.

Une première difficulté apparaît à l'^{examen}~~examen~~ et elle résulte de la différence profonde entre les événements tels que les prévoyaient les auteurs de la loi et ceux au milieu desquels nous étions plongés en 1943. Le législateur de 1872 légiférait en effet

en vue d'un coup d'Etat organisé par une minorité d'intrigants et d'ambitieux se plaçant, par conséquent, par leurs entreprises criminelles, hors de la communauté nationale. Dans cette hypothèse, il est facile de réunir le Conseil Général de chaque Département et on conçoit que la présence de la majorité des élus ~~soit~~ départementaux puisse être aisément assurée, ce qui est indispensable pour donner force légale à leurs délibérations. Tel n'était pas le cas de la France dans le temps où s'entrechoquaient Giraudisme et Gaullisme. Notre pays avait subi une grave défaite. Un coup d'Etat camouflé avait porté au pouvoir une pincée de sportulaires qui, avec la protection de l'étranger, avait ^{eu} corrompu l'esprit public et livré la France à ses pires ennemis. Sous leur pression, et du haut en bas de l'échelle sociale, il y avait eu ainsi de proche en proche, comme une traînée de gangrène qui, après avoir atteint les sommets, avait ensuite gagné certains bas-fonds. C'est ainsi que, si le Parlement a eu ses traîtres, les Assemblées Départementales ont eu, de leur côté, leurs défail-
lants.

Comment admettre que ces "défaillants", collaborationnistes plus ou moins honteux, puissent, demain coopérer à la renaissance de nos institutions libres après que, par leurs actes, leur attitude ou leur veulerie dans la sphère qui leur était propre, ils s'étaient faits les complices de la dictature et les serviteurs de l'ennemi?

Et qui ne comprend que, dans ces conditions, il convenait d'abord d'épurer les cadres des Conseils Généraux, avant de les investir des droits considérables à eux conférés par la loi ~~de~~ Trévenneuc? On risquait

alors d'aboutir à cette impasse que l'on ne peut franchir sans arbitraire évident: c'est qu'il serait souvent impossible de faire délibérer valablement un Conseil Général, parce que la majorité de ses membres en aurait été chassée pour indignité publique.

Poursuivons notre analyse: on va voir que l'obstacle que nous venons de signaler va en faire surgir immédiatement un autre, non moins grave.

La loi ~~de~~ Trévenneuc prévoit que l'Assemblée des Conseils Généraux qui a pouvoir constitutionnel en France est valablement constituée dès que la moitié au moins des délégués des départements s'y trouvent représentée. Qu'est-ce à dire, si ce n'est que, dans l'esprit de la loi, comme il s'agit de lutter contre une tentative de coup d'Etat, et qu'il y a lieu, en conséquence, de parer très vite à cette menace, la Réunion des Délégués des Conseils Généraux s'impose dès que, dans la moitié des Départements au moins, on aura désigné des Délégués Départementaux. Ce texte, bien que non impératif, dans sa lettre, était donc en fait assez loin de l'interprétation qui découlait du Mémoire du Général Giraud. Celui-ci, en effet, se ré-

férant, en principe, au jeu de cette loi pour assurer le retour aux formes constitutionnelles traditionnelles de la France, avait indiqué qu'il "y serait fait appel dès la libération totale du territoire."

~~résumons-nous~~ C'est là une liberté prise avec le texte qui ne se concilie que de loin avec l'engagement pris par ailleurs d'assurer le retour pur et simple à la légalité républicaine. Ou l'acceptation des principes est un fait qui lie, ou, au contraire,

il n'y a là qu'un coup de chapeau qui n'engage à rien. Dans le premier cas, on n'a pas le droit d'interpréter la loi selon son bon plaisir et, dans le second, on enlève toute vertu d'efficience au respect que l'on affiche pour les lois de la République, si on n'en accepte pas, d'abord, l'esprit. Mais, en tout état de cause, la grave difficulté évoquée ci-dessus pouvait toujours permettre, en fait, d'éluider purement et simplement les promesses faites au pays. Ne l'oublions pas, en effet: si l'on épure tous les Conseils Généraux, il peut se faire qu'on enlève à plus de la moitié d'entre eux le quorum nécessaire à la validité de leurs délibérations. En ce cas, le jeu de la loi ~~de~~ Trévenneuc devenait quasi-impossible, aussi bien dans l'hypothèse de la libération totale du territoire, que dans celle où, seule, la moitié des départements serait libérée.

Que se passerait-il à ce moment?

Quelles dispositions seraient prises pour assurer ce que j'appelais le réamorçage des institutions démocratiques? Nul ne pouvait le savoir assurément et je ne cachais point, aussi bien à nos amis du Groupe Jean-Jaurès, qu'à mes collègues du Groupe Parlementaire, les lourdes appréhensions qui étaient les miennes. L'éviction de Giraud devait rapidement les apaiser, mais en faire renaître d'autres, aussi préoccupantes, car il s'agissait maintenant de savoir comment et quand serait enfin créée cette Assemblée Consultative promise aux démocrates depuis le 14 octobre 1941. C'est sur cet objet précis que devaient donc se concentrer les efforts de tous ceux qui étaient désireux de s'opposer à tout pouvoir personnel et à faire revivre un régime représentatif.

L'insistance que nous avons mise, au Groupe Parlementaire,

à Londres, pour être transportés collectivement à Alger n'avait pas d'autre cause. Car nous savions bien, les uns et les autres, que c'est en terre africaine, première ^{frange} libérée de la Patrie, que nous avons l'impérieux devoir de jeter les semences de la démocratie à reconstruire.

386

CHAPITRE XII

Naissance de l'Assemblée Consultative.

Dès la prise de possession de la présidence du Comité Français de la Libération Nationale par le Général De Gaulle, le Groupe Parlementaire, ainsi que je l'ai déjà noté, me chargea d'effectuer de pressantes démarches pour pouvoir gagner l'Afrique du Nord.

Nous avons appris que Philip avait été enfin chargé de préparer l'organisation d'une Assemblée Consultative: chacun de nous avait le vif désir, non seulement de lui apporter le plus entier concours, mais aussi de l'épauler en cas de difficultés prévisibles. C'est dans ce but que nous avons câblé d'abord au Général De Gaulle pour lui indiquer la position du Groupe.

Notre télégramme en exposait clairement les données:

387

"En raison état opinion démocratique internationale et sentiments ~~Peuple~~ ^{Peuple} Français, Groupe Parlementaire, disions-nous, estime indispensabl donner Comité Consultatif autorité morale incontestée. Stop. A cet égard, projet élaboré par Commission Réforme Etat présente équilibre harmonieux répondant pleinement à cette considération majeure. Stop.

C'est pourquoi Groupe Parlementaire unanime insiste auprès vous

1°) Sur désignation membres Comité par système électif, pour toutes catégories où scrutin est possible. Stop.

2°) Sur totale adoption article quatre Projet Commission qui visé Par-
lementaires. Stop.

3°) A défaut, demandons admission Comité Consultatif intégralité Parle-
mentaires adhérant à France Combattante en y comprenant, conformément à
la légalité républicaine, tous Parlementaires ayant repris service militaire

4°) Jugeons également indispensable à autorité Comité Consultatif
désignation Bureau par système électif et délibération du Comité en
Assemblée Plénière. Stop.

Par ailleurs, Groupe Parlementaire ^{souhaite} envoi immédiat Alger délégation
qu'il désignera si satisfaction est accordée. Stop.

Pour Groupe et par ordre: Félix GOUIN. Président.))

Nous avons ensuite pris langue avec Cassin demeuré à Londres. De son
Côté, il avait alerté Alger en câblant ce qui suit.

"Au reçu des informations de presse et de celles rapportées par les
personnes venues d'Alger, concernant la future Assemblée consultative,
le Groupe des ^{Par}lementaires m'a prié de vous demander que tous les ^{Par}le-
mentaires, civils ou militaires, puissent se rendre de Grande Bretagne en

en Afrique du Nord..."

Sans réponse de De Gaulle, je fis alors parvenir le télégramme suivant, à chacun des membres du Comité National.

"Groupe Parlementaires unanime regrette n'avoir reçu aucune réponses aux télégrammes envoyés par lui pour demander envoi Alger d'une délégation de ses membres. Stop.

Devant ce silence prolongé et après nouvelle délibération il sollicite aujourd'hui départ rapide pour totalité du Groupe Stop. Insistons à nouveau pour qu'accès Comité Consultatif soit réservé Parlementaires qui, par leur vote ou leur action, ont participé effectivement à la Résistance. Stop.

Affirmons, d'autre part, que si choix doit être fait parmi les Parlementaires, ce choix doit ~~émaner~~ émaner des Parlementaires eux-mêmes et non du Comité.

Pour le Groupe et par Ordre, Félix Guin, Président."

Brouver

Tant d'insistance devait finalement ~~avoir~~ sa récompense, ainsi qu'en témoigne la lettre que me fit tenir mon vieil ami ~~René Cassin~~ et condisciple René Cassin:

République Française

Comité National

Commissariat National à

la Justice et à l'Instruction

Publique.

Le 19 juillet 1943.

Mon cher Président et Ami,

Je reçois à l'instant un télégramme personnel du Général de Gaulle, daté d'hier matin - dont le texte est chez moi, et un autre chez Philip.

Le Général exprime le désir de vous voir venir à Alger dès que possible: MM. Queuille, Gouin et Jacquinet. Il me prie de vous en faire part et ajoute qu'on a fait dès hier à Alger les démarches nécessaires pour votre départ d'Angleterre.

Vous voudrez bien me faire part dès que possible de vos idées et de votre décision, afin que je puisse prendre ici les mesures nécessaires.

Bien cordialement à vous,

René Cassin.

Inutile de le dire, la décision de de Gaulle allait permettre, sinon à la totalité du Groupe, du moins à ses mandataires, de faire entendre sa voix dans la gestation plutôt difficile de l'Assemblée Consultative.

Avant de quitter Londres, j'avais cru utile d'adresser un long rapport sur ce sujet brûlant à Daniel Mayer. Deux questions me paraissaient à cet égard particulièrement importantes. La première visait la composition du Comité; la seconde avait trait au Conseil Politique à créer auprès de lui.

Pour le Comité, dans lequel figureraient, on le sait, nos Camarades André Philip et Adrien Tixier, mon devoir était d'appeler l'attention du Parti sur le danger que pouvait représenter pour lui l'isolement dans lequel allaient se trouver exposés nos deux amis, qu se poseraient des problèmes délicats, touchant à l'économique ou au social.

Sur ce point, je ne cachais pas mon sentiment:

" Je vois là, disais-je, un danger considérable pour le Parti car, aux yeux du grand public, André Philip représente le Parti au sein du Comité, bien qu'il n'y figure que comme Délégué des Groupes de Résistance. Il en est de même, quoique à un degré moindre, de Tixier, dont on sait aussi qu'il est du Parti.

"Mon sentiment très net est donc que le Parti exige l'entrée dans le Comité d'autres personnalités représentant les différents partis politiques français, y compris le Parti Communiste.

"Il y aura à prendre des mesures impopulaires: ~~XXIX~~ les choses ne seront pas toujours faciles pour le Comité. Il faut donc qu'aux yeux de la masse tous les partis partagent la responsabilité, sans cela nous l'assumerons tout seuls, nous Socialistes, et ce peut être catastrophique pour notre propagande de demain.

"J'insiste pour que la question soit posée par vous et le plus promptement possible, à un très prochain Comité de Coordination.

"J'ajoute que ce n'est pas seulement sous l'angle de nos intérêts de parti que je le pose moi-même. C'est aussi sur un plan plus général. Il semble bien que ce n'est pas par hasard que l'on a écarté du Comité tous les hommes politiques à l'exception de Philip. Il y a cependant à Londres des personnalités représentatives de partis autres que le Parti Socialiste, tels par exemple Queuille ou Jacquinet. Inutile de te dire qu'elles n'ont même pas été consultées. Tout se passe comme si les Généraux étaient d'accord sur un seul point: écarter du pouvoir les hommes politiques, quelle qu'ait été leur action en France.

"Antiparlementarisme? Tu en as jugé toi-même, lorsque tu étais parmi nous.

↳ Cela ne me paraît pas douteux et ceci m'inquiète, car c'est par le biais de l'antiparlementarisme que le fascisme a pu jouer sa carte et tentera encore de la jouer."

En ce qui concerne le Conseil Politique, je me devais de signaler à Daniel certain article quelque peu léger qu'avait publié notre Populaire dans son n° 18. J'écrivais ceci:

"Dans ce numéro, vous avez parlé à la page 1, (colonne de gauche) du futur Gouvernement de la France dans la phase de sa libération, à un moment où on ne peut encore recourir au suffrage universel.

"Cet article a fait l'objet d'une reproduction spéciale dans la Marseillaise. Pourquoi?"

"Parce que vous indiquez que le gouvernement de demain sera celui qui s'est formé à Londres autour de de Gaulle.

"On conçoit que ceci suscite une approbation sans mélange des éléments qui rédigent la Marseillaise. Mais ces mêmes éléments oublient totalement de noter que vous avez ajouté à cela une importante condition: "C'est que ce Gouvernement devra être complété, dès sa constitution, par des hommes choisis dans les organisations et les partis républicains bien entendu de résistance."

"C'est là-dessus qu'il faut, à mon avis, mettre l'accent et l'y mettre de plus en plus rudement."

"A Alger, on est enclin à prendre le contre-pied de cette position et ceci me cause de vives appréhensions. Je souhaiterais également une attitude plus réaliste et plus démocratique en ce qui a trait au Conseil Politique que vous prévoyez pour assister le futur Gouvernement.

"Tu sais que je me suis accroché à ce problème et l'importance que j'attache au Comité Consultatif qui est ce que vous appelez, vous, le Conseil Politique.

"Or c'est une lourde erreur que d'accepter, en y engageant la responsabilité du Parti, que ce Conseil Politique soit désigné par le Gouvernement en accord avec les organisations et partis de résistance. Je pense nettement que si vous ne voulez pas avoir une simple Assemblée d'enregistrement, il faut qu'elle sorte d'une élection.

"C'est pourquoi le projet que j'ai fait adapter par la Commission de Réforme de l'Etat, a prévu la composition suivante

du futur Comité Consultatif: 1°) 24 Parlementaires résistants, élus par leurs pairs à raison de 6 pour le Parti Communiste, 6 pour les Socialistes, 6 par Radicaux, et 6 par Groupes modérés. 2°) Délégués élus par Conseils Généraux des Départements libérés (2 par département) - (cela fait pour l'instant 12 environ) 3°) Délégués élus par Populations françaises de l'Empire qui n'ont ni Conseils Généraux ni Parlementaires (pour l'instant cela peut faire 8); 4°) 24 délégués élus par les organisations de résistance; 5°) 12 délégués des Forces Combattantes choisis sur titres militaires par de Gaulle et Giraud (6 par chacun d'eux.)

"Sur ce point, et au plus tôt, je demande que le Comité Directeur du Parti demande communication des rapports complets de la Commission de Réforme de l'Etat qui a mis sur pied une série de projets d'organisation des Pouvoirs Publics qui sont d'inspiration nettement et franchement démocratique.

"Vous en discuterez et vous prendrez position."

Hélas, les communications d'Alger avec la France étaient infiniment moins faciles et moins rapides que de Londres, si bien que ce n'est qu'épisodiquement et seulement de loin en loin que je pus prendre connaissance des directives du Parti. Il fallait, du reste, se rendre à l'évidence: dans le jeu subtil et compliqué qui se livrait au sein du C.F.L.N., celles-ci ne pesaient point autant que je l'eusse

désiré , malgré la bonne volonté et l'inlassable obstination d'André Philip. Notre ami était à peu près seul, avec Adrien Tixier , à défendre les idées de la Gauche française. Or il avait en face de lui des personnalités liées de tout temps aux grandes affaires qui redoutaient les innovations et penchaient par inclination naturelle, plutôt vers des solutions d'autorité que vers des solutions démocratiques. Des hommes comme René Pleven , André Diethelm, René Mayer, Couve de Murville, Jean Monnet, les Généraux Catroux et Georges ~~étaient~~ ^{peu enclins à} ~~nommer~~ ~~désigner~~ de doter la future Assemblée Consultative , de pouvoirs trop considérables. Les textes que j'avais pu faire adopter à Londres par la Commission de Réforme de l'Etat risquaient , à leurs yeux, de constituer une entrave sérieuse à l'omnipotence du Comité dont ils étaient membres.

Autre source de difficultés non moins sérieuse: il y avait dans l'entourage de de Gaulle une équipe d'ultras, celle-là même qui sévissait à Londres et qui, dans la coulisse jouait un rôle considérable. Il s'agissait, on le devine, des Services Secrets confiés au Colonel Passy qui, bien qu'en sous-ordre de Soustelle à Alger, n'en continuait pas moins sa lutte camouflée contre les représentants des partis qui, selon son vocabulaire, ne pouvaient ^{avaient} être que des partis périmés.

En liaison directe avec la Résistance a-politique de France, enclins, ~~par conséquent~~ ^{et} ne juger ^{avant} des gens et des choses de la Métropole qu'à travers les rapports que leur adressaient les réseaux de stricte observance gaulliste, les hommes du B.C.R.A. tenaient essentiellement à s'assurer la maîtrise de la future assemblée.

D'où leur bataille pour restreindre ^{le plus} ~~autant~~ que possible le nombre des élus parlementaires qui en feraient partie et pour accroître, par contre, le nombre des représentants des réseaux de résistance sur lesquels

395

croyaient-ils, ils pourraient avoir barre.

Rejoignant, par ailleurs, les préoccupations d'un certain nombre de Commissaires Nationaux, les dirigeants des Services Secrets menaient dans l'ombre une vigoureuse offensive pour limiter étroitement les pouvoirs de la future Assemblée. Ainsi, pensaient-ils, serait assurée la prééminence du Général De Gaulle dont ils connaissaient à merveille la position d'autorité et le peu de goût pour la libre controverse dont se nourrit cependant toute institution représentative. Cerné par ce double courant de sournoise hostilité, André Philip, malgré le soutien moral que lui apportèrent la plupart des Parlementaires réunis à Alger, dut finalement composer entre les thèses qui, autour de lui s'affrontaient. Loïn de pouvoir faire prévaloir le schéma général dont j'avais préconisé l'adoption à Londres, il dut se contenter, bien à contre-cœur, de créer un organisme qui ne pouvait être qu'un timide reflet de l'opinion publique française.

C'est l'Ordonnance du 17 septembre 1943, successivement modifiée par celles du 15 octobre et du 6 décembre ^{de la même année} qui ~~lui~~ donne vie à l'Assemblée Consultative Provisoire.

Il y avait là un premier essai de reconstruction politique de la France et à ce titre l'opinion anglaise et américaine en accueillit la réalisation avec un réel intérêt. Je n'ose dire que les sentiments de la France métropolitaine et des Français passés en Algérie furent empreints du même enthousiasme. Certes, André Philip avait fait prévaloir une thèse qui nous tenait à cœur: celle de l'élection par les diverses catégories qui allaient siéger à l'Assemblée, de ceux qui seraient appelés à les représenter. Ce ne fut point sans mal du reste, car on essaya de faire prévaloir l'idée de la désignation directe des membres de

l'Assemblée par le Comité lui-même. Les Parlementaires présents en Afrique secondèrent de toutes leurs forces notre camarade) car une Assemblée nommée par le Pouvoir ne pouvait être, au mieux, qu'une Chambre d'enregistrement. Ils eurent moins de succès en ce qui avait trait aux pouvoirs qui allaient être confiés au nouvel organisme.

On se souvient des efforts que j'avais déployés au sein de la Commission de Réforme de l'Etat pour obtenir sur ce point un certain nombre de garanties assurant un équilibre souhaitable entre le Pouvoir d'exécution et le Pouvoir de contrôle. Sur ces divers points, j'avais publié dans le journal France, dès le mois d'août 1943, une série d'articles qui traduisaient l'opinion moyenne des Parlementaires ayant rallié la Croix de Lorraine.

Ecrits en un moment où le Général Giraud était encore co-président du Comité Français d'Alger, ils faisaient le point de la situation telle qu'elle se présentait à nous, dans l'optique quelque peu déformée de Londres, en raison du filtrage sévère que l'on opérait en haut lieu sur les réalités algériennes.

Il n'est pas inutile, je crois, d'en reproduire la teneur, ne serait-ce que pour marquer l'écart que nous allions avoir à noter entre ce que nous espérons et ce que nous apportait la création du Comité.

Les voici dans l'ordre où ils parurent dans l'organe que dirigeait mon bon ami Comert.

Premier Article

"ACTES ATTENDUS, par Félix Guin, Président du Groupe des
Parlementaires Français.

"Il n'est pas de Français qui ne se réjouisse de l'union qui vient de se sceller en ^A Afrique du Nord entre les Patriotes restés fidèles à la France.

"Il n'est pas de Républicain qui ne salue avec joie

la renaissance du régime démocratique que Laval s'était témérairement flatté d'avoir à jamais détruit.

Ces deux sentiments, j'ai le droit de le dire, sont ceux de millions de Français qui gémissent sous le joug allemand et qui ont salué dans la création du Comité Français de la Libération Nationale comme une aube ~~éclatante~~ de résurrection et de victoire!

C'est dire qu'en ne saurait trop prendre de précautions pour éviter que la sensibilité si fine de notre Peuple, enco^urvée par ses souffrances, puisse être un jour atteinte douloureusement par une déssonnance trop brutale entre l'idéal et le réel, entre les promesses et les actes.

A cet égard, notons-le tout de suite, ce que les masses populaires retiendront essentiellement de l'accord qui s'est noué à Alger, c'est que les deux présidents du Comité Français ont solennellement affirmé que leur but, sur le plan politique était l'abolition pure et simple des lois de Vichy et le retour à la légalité républicaine.

Le Peuple a ceci d'admirable qu'il n'est point assez savant pour raisonner de travers: pour lui, les mots ont un sens, les promesses, une valeur, et c'est pourquoi c'est à ce banc d'épreuve fort simple qu'il attendra et jugera ses dirigeants. Ce serait donc pour eux une faute grave si, dès leurs premiers pas, on notait la moindre hésitation ou la plus petite défaillance. Il n'en faudrait pas plus pour faucher l'élan, pour tuer l'espoir et engendrer ce scepticisme et ce désenchantement amers qui se traduisaient par la phrase bien connue: "Plus ça change et plus c'est la même chose."

En temps normal, cet état d'esprit était déjà dangereux. Dans la vie infernale que mène le Peuple Français à l'heure présente, ce serait affreusement tragique. C'est en suivant le fil de ces réflexions que je songeais à toutes les difficultés qui attendent maintenant nos Gouvernants et plus particulièrement à l'une de celles qu'évoquait dernièrement devant notre Groupe ^Parlementaire, mon excellent ami et collègue Pierre Bloch: je veux parler du rétablissement du décret Crémieux. Nul mieux que Pierre Bloch ne connaît cet important problème et nul, par conséquent, n'était mieux qualifié que lui pour nous en saisir.

On connaît la position nette que les ^Parlementaires français, unanimes, ont prise sur son initiative: celle de demander le rétablissement immédiat du décret supprimé en 1940 sur les ordres de Hitler par les misérables valets qu'il entretient à nos frais dans les palaces de Vichy.

Fixons un point d'histoire tout d'abord: s'il fallait en croire les aboyeurs à gage de Radio-^Paris, et autres postes allemands, le décret Crémieux constituerait le produit le plus exécrable de cette République franc-maçonnique et judaïsante à laquelle ces beaux messieurs préfèrent le bain hitlérien. Rien de plus faux ni de plus contraire à la ^{simple réalité} ~~vérité~~/historique.

C'est Napoléon III et son ministre Emile Ollivier qui, reconnaissant les services rendus par les Juifs à la cause française en Algérie, avaient préparé ce décret que le

Gouvernement de la Défense Nationale s'est borné à promulguer le 20 octobre 1870. L'Assemblée élue peu après, par le pays, et dont on connaît bien les tendances conservatrices, en a seulement restreint l'application, en décidant qu'il ne jouerait que pour les Israélites nés en Algérie avant l'occupation française, ou nés, depuis cette époque, de parents établis en Algérie. C'est dire que depuis soixante treize ans, trois générations juives se sont succédées en Algérie, possédant en propre la qualité de français et faisant honneur à notre Pays par une floraison de talents divers qui ont jeté un vif éclat sur les lettres, les arts, ou les sciences françaises.

C'est cette possession d'état, vieille de trois quarts de siècle, qui, d'un trait de plume, a été en partie annulée par le diktat de Vichy du 7 octobre 1940. Nous disons "en partie" car le décret Pétain, s'il avait retiré aux Juifs algériens leurs droits politiques, les avait cependant laissés sujets français et assujettis par conséquent aux lois civiles françaises.

Que s'est-il passé, depuis que l'Algérie est redevenue terre libre? Ceci de singulier: qu'on a abrogé le décret Crémieux, à la fois sur le plan politique et sur le plan civil, si bien que les Israélites algériens en sont revenus à la situation antérieure à 1870, c'est à dire, à leur statut personnel qui, on le sait, est le statut mosaïque.

La régression est nette et d'autant plus injuste qu'elle crée au détriment des Israélites algériens une situation infér-

rieure à celle dont bénéficie les Musulmans. Cela pour une raison pertinente: c'est que les Musulmans ^{qui} ont certains droits politiques, les ont conservés, pendant que les Israélites ont perdu les leurs, n'étant plus maintenant, ni citoyens ni sujets français. Une situation pareille est tellement paradoxale, qu'elle ne saurait se prolonger sans inconvénients majeurs.

Que l'on ne dise point ^{de} surtout que c'est pour ménager la susceptibilité ombrageuse des Musulmans que l'on atermoie, car la réalité s'inscrit en faux contre l'argument. ^{e'}

Il ne faut pas oublier en effet un fait révélateur de tout un état d'esprit: quand se produisit le débarquement américain, un des plus grands chefs musulmans, le Cheik El Obi, écrivit une lettre au Président du Consistoire Israélite Algérien pour se féliciter de cet événement heureux dont la première conséquence devait être, à son avis, l'abolition de toutes les lois anti-juives que réprouvent d'autant plus les Musulmans qu'ils sont eux-mêmes d'ascendance sémite!

Au vrai, le problème n'est point de niveler par le bas la situation des Israélites et des Musulmans. Il est au contraire d'élever peu à peu ces derniers, à la pleine capacité de citoyens, en reconnaissant à tous ceux qui s'en rendront dignes, par leur culture, leur éducation ou leurs sentiments français, les droits éminents que confère l'octroi de notre nationalité.

C'est là la haute mission de la France dont le génie civilisateur a toujours été pétri de bonté, d'humaine compréhension, de libéralisme éclairé et clairvoyant.

Il convient d'ajouter un dernier argument dans ce débat.

Plus on réfléchit sur le flot fangeux d'où est sorti l'hitlérisme et son idéologie bestiale, et plus on est amené invinciblement à penser que l'antisémitisme en est la source vitale.

C'est par l'antisémitisme, que l'hitlérisme s'est efforcé de saper le principe sacré de l'égalité des hommes devant la loi.

C'est par l'antisémitisme, qu'il a peu à peu ré-introduit en Europe la sauvagerie de la brute et la bestialité de la horde.

C'est enfin par l'antisémitisme, qu'Hitler a ravalé à son niveau tous les Quislings et sous-quislings d'Europe en les liant à lui par cette chaîne abominable qui rive toujours, les uns aux autres, les auteurs et complices d'un même crime.

Ne pas sentir cela, ne pas comprendre cela, serait donc une faute d'autant plus grave qu'elle irait à l'encontre, non seulement de toutes les promesses faites au Peuple de France, mais encore de tous les principes hautement affirmés par les Nations Alliées en lutte contre l'idéologie fasciste.

402

C'est pour cela que nous comptons sur le Comité Français de la Libération Nationale pour décider vite et agir sans pusillanimité.

Il y va de l'honneur de la France et aussi de son renom dans le monde: souhaitons donc que l'un des premiers actes du Comité Français donne enfin, à cet égard, tous les apaisements désirables.

— Deuxième article

2 - OBJECTIFS POLITIQUES.

Quel doit être l'objectif essentiel du Comité Français de la Libération Nationale, s'il veut remplir les grands devoirs qui lui incombent?

A notre avis, cet objectif est clair et il est aussi des plus simples: il lui faut gagner le consentement spontané des Français Libres, des Français hors de France et l'adhésion réfléchie de la grande majorité d'entre eux.

Ce n'est que dans cette mesure, en effet, qu'il pourra acquérir une quasi-légitimité, qui se fondera sur la volonté tacite de la communauté française, puisque, dans l'instant présent, celle-ci ne saurait être consultée, selon la pratique politique usuelle.

La pire erreur que pourraient commettre nos dirigeants actuels, serait de croire qu'ils peuvent se passer de ce consensus populaire. Ils doivent s'efforcer, au contraire,

de l'obtenir par toute une série d'actes appropriés et aussi par une politique affranchie de toute ambiguïté. Qu'il y songe: l'heure n'est plus où l'on pouvait se contenter d'être habile; la France nouvelle exige plus et mieux que cela!

Elle a soif de franchise et aussi de netteté; parce qu'elle a trop souffert de l'hypocrisie officielle qui suinte depuis trois ans, des sentines de Vichy.

Actes appropriés, avons-nous dit.

C'est en effet à l'oeuvre que l'on juge le maçon, et à cet égard, il y a un double impératif à satisfaire d'urgence.

Le premier vise les institutions; le second vise les hommes. Pour les institutions, on m'accordera sans peine qu'il serait impossible de songer à composer avec la légalité républicaine.

Dans le dernier état de la France - encore en possession de sa liberté - seule, cette légalité était l'expression de sa volonté souveraine. Seule, par conséquent, elle doit être remise en vigueur dans tous les territoires où s'exercera l'autorité du Comité Français. Ceci veut dire, en propre

404

termes, qu'il ne s'agit point d'un simple geste symbolique que n'accompagnerait aucune adhésion de l'intelligence et du coeur, et qui ne restaurerait que la lettre de notre législation républicaine, sans aller jusqu'à l'essentiel, c'est à dire ~~jusqu'à~~ jusqu'à son esprit.

Expliquons-nous plus clairement: ce que nous croyons indispensable pour asseoir l'autorité indiscutée du Comité Français, c'est qu'il ne se contente pas de faire revivre la loi écrite, mais qu'il redonne force et vigueur à certains principes de droit public non écrit sur lesquels aucun républicain digne de ce nom ne saurait transiger. Il en est deux qui apparaissent immédiatement à l'examen, lorsqu'on réfléchit aux difficultés pendantes.

Le premier, c'est la primauté du pouvoir civil sur le pouvoir militaire, et l'autre, qui en est la conséquence, c'est la subordination du commandement militaire au pouvoir civil.

Point n'est besoin, je crois, d'insister longuement sur le contenu de ces deux principes.

Historiquement, ils sont le fruit d'une expérience séculaire et les remettre en cause serait bouleverser totalement l'édifice républicain que l'on se propose de reconstruire. Je vais plus loin: si l'on veut réduire jusqu'à des limites infimes la marge d'arbitraire que comporte obligatoirement l'institution du pouvoir de fait actuel, il faut l'habituer - dès le départ - à se mouvoir dans un ensemble législatif rigide, avec lequel il ne pourrait ni biaiser, ni ruser,

sans s'exposer à entrer en conflit violent avec l'opinion. On nous dira peut-être, et j'entends d'ici la critique: à chaque jour suffit sa tâche... Ne soyons pas trop pressés. Ne croyons pas que l'on peut tout obtenir d'un coup. Et, au surplus, ajoutera-t-on, il n'y a pas que des nécessités françaises; il y a aussi des nécessités militaires.

Je n'accepte pas, pour mon compte, cette mauvaise défaite.

La preuve que l'on peut beaucoup, lorsqu'on veut vraiment, c'est d'abord qu'on a imposé à Alger le respect d'un principe essentiel à mes yeux: celui de la dépersonnalisation du pouvoir.

Jusqu'au moment où le Comité Français s'est constitué, le double pouvoir de fait qui s'était organisé à Londres et à Alger, revêtait malgré tout, les apparences d'un pouvoir personnel. C'était là une position de principe difficilement compatible avec l'esprit démocratique et républicain.

On a fait table rase à Alger, et fort sagement à mon avis de cette situation inadmissible et on lui a substitué l'impartialité du pouvoir, appuyée sur la règle de la majorité pour les décisions délicates à prendre.

Ce qui a été possible pour une organisation plus démocratique du gouvernement doit pouvoir être possible pour la subordination nécessaire du commandement militaire au pouvoir civil.

C'est là un problème spécifiquement français, qui doit être résolu selon les seuls principes français.

Nous souhaitons que les Nations Alliées comprennent sur ce point la pensée qui nous anime. Elles ne sauraient trouver mauvaise pour la France une pratique gouvernementale communément admise dans toutes les démocraties organisées.

Restent les questions de personnes.

Ce ne sont pas seulement les plus délicates, mais ce sont encore les plus irritantes pour l'épiderme national. Le peuple de la France, ai-je dit, a soif de franchise, de netteté de clarté, et il ne prise pas assez la sophistique, pour raisonner de travers...

Or, il comprend aujourd'hui, au plus fort des malheurs effroyables qui l'accablent, qu'à l'origine de son mal il y a eu le déplorable esprit d'indulgence avec lequel on a trop longtemps toléré le grouillement larvaire de la Ve Colonne, préparant l'affaissement des caractères et des énergies, prélude nécessaire à la capitulation et au renoncement français.

Comment pourrait-il admettre, dans ces conditions, que l'on puisse passer l'éponge, que dis-je, que l'on aille jusqu'à garder aux leviers de commande, ^{RAMASSÉS} tout ce magma de Français indignes qui, depuis trois ans, n'a cessé de mener le jeu le plus ~~extrême~~ scandaleux, contre nos grands intérêts nationaux? Là encore, la France nouvelle n'admettra aucune

duperie, aucun faux-semblant.

Cette guerre, avec la succession de lâchetés, de trahison de bas servilisme qu'elle a partout engendré, doit servir de crible impitoyable pour séparer le bon grain de l'ivraie.

J'ai dit souvent qu'elle était une Révolution Internationale et elle l'est en effet, non seulement dans l'ordre matériel mais peut-être, plus encore, dans l'ordre ~~moral~~ moral et spirituel. C'est dire que toutes les valeurs qui datent de la paix doivent être dès maintenant révisées, et les fausses élites les cadres pourris, les ~~mandarins abjects~~ mandarins abjects, jetés inexorablement au rebut.

Agir autrement conduirait tout droit à dissocier le peuple français de ceux qui sont ses dirigeants actuels, et ce divorce moral ne serait point sans danger pour l'unité française en voie de reconstruction.

Conséquence plus grave encore: toute prime directe ou indirecte ainsi donnée à l'esprit de trahison, aurait un retentissement immédiat sur la magnifique cohésion de la résistance française, qui est l'un des facteurs essentiels de la victoire des Nations Unies.

Ce sont là raisons suffisantes pour que le Comité Français de la Libération Nationale adopte sur ce point une ligne de conduite nettement tracée, qui seule ^{qui} permettra de tenir solidement en main, non seulement l'administration civile, mais aussi nos forces militaires.

La politique que je viens de définir paraît - à l'heure actuelle - avoir triomphé dans son principe tout au moins.

Les premières décisions d'Alger sont de nature, à cet égard, à donner bien des apaisements à l'opinion républicaine. Un travail rapide et cohérent remet graduellement en vigueur l'ensemble de la législation de la République, durant que l'on abolit la légalité germano-vichyssoise. Une série de mesures heureuses et réfléchies vient d'éliminer des hauts postes de commandement un certain nombre de collaborateurs notoires et particulièrement indésirables. C'est de la bonne besogne, et nous y applaudissons sans réserve, mais une nouvelle étape doit être dès maintenant franchie, si l'on veut asseoir sur une base franchement démocratique l'autorité naissante du Comité de Libération.

Un engagement public et solennel a été pris par les deux hommes éminents qui le président: celui d'associer à leurs efforts une assemblée aussi représentative que possible de l'opinion et des masses françaises. Celles-ci ne laisseront ni ^{ou} publier ni prescrire cet engagement.

Une assemblée consultative, dotée de pouvoirs définis, allant éventuellement jusqu'au contrôle, apparaît comme l'indispensable contre poids de l'autorité dévolue au Comité Français.

J'en exposerai, au cours d'une prochaine étude, les éléments fondamentaux, en marquant toutefois, dès aujourd'hui que ce serait faute lourde pour nos dirigeants actuels s'ils croyaient n'y voir qu'un problème accessoire et secondaire, alors qu'il est sans doute l'un des facteurs essentiels de la reconstruction politique française.

Troisième Article

~~X~~ - PREMIERE RECONSTRUCTION POLITIQUE FRANCAISE

Je disais dans mon dernier article que pour fournir son maximum de rendement avec le minimum d'arbitraire, le Comité Français de la Libération Nationale se devait de mettre sur pied le plus rapidement possible une Assemblée Consultative.

Des raisons aussi multiples qu'impérieuses font de cette création une nécessité vitale.

Ne l'oublions pas en effet: un engagement précis et solennel a été pris, à ce sujet, devant l'opinion française par les deux Présidents du Comité D'Alger.

Décevoir la nation, constituerait donc un amoindrissement sensible d'autorité pour le Comité Français. Ce serait aussi un fléchissement considérable de son prestige, aux yeux de l'opinion internationale. La France peut se permettre, dans l'état de convalescence où elle se trouve, une telle perte de substance, qui nuirait gravement à son rétablissement moral et matériel. C'est là la raison majeure qui doit inspirer nos actuels dirigeants.

Ce n'est du reste pas la seule.

Le pouvoir que l'on a constitué à Alger, correspond en somme, quand on l'analyse de près, à une Polyarchie, qui ne s'explique et ne se justifie qu'en fonction des multiples causes de force majeure que nous avons déjà dégagées et commentées. Cette Polyarchie était nécessaire parce qu'elle répondait à deux notions essentielles: d'abord aux nécessités militaires, qui exigent ^{que} la France qui se bat soit dirigée; et ensuite aux nécessités démocratiques, qui commandent l'élimination de tout pouvoir à base strictement personnelle.

La construction réalisée est donc à la fois adéquate aux intérêts français et satisfaisante pour l'esprit républicain.

Mais (car il y a un mais), elle comporte cependant une série de risques graves, que nous devons avoir souci d'éliminer avant même qu'ils ne se soient produits.

Le risque essentiel, je le dis tout net, c'est que cette polyarchie aura une tendance naturelle à augmenter continuellement son pouvoir, et par conséquent, à l'exagérer. Or, ce risque sera d'autant plus grand que la situation présente se prolongera davantage.

Ne perdons pas de vue, en effet, ce fait capital que pour le moment les affaires de la France vont être dirigées avec tout l'arsenal des lois républicaines, aussi bien celles qui s'appliquent dans le temps normal de paix, que celles qui jouent lorsque la nation est en état de guerre.

Or, la législation de l'état de guerre, par le fait même qu'elle est de caractère exceptionnel, est d'une nature forcée-

ment ~~des~~ *autoritaires*

Elle peut donc, très facilement, dès lors qu'elle s'exerce sans contrepoids, devenir pesante à l'excès, et partant, dériver aidément vers un ~~autoritarisme~~ *absolutisme* sans frein, alors que le devoir du temps présent exige plutôt l'appel aux sentiments élevés des disciplines nationales, que le recours brutal à la contrainte.

Le danger pour nos Commissaires actuels serait de croire qu'ils pourront user immodérément de celles-ci. Tel n'est pas le cas, car pour être acceptable la contrainte a besoin de se développer dans une atmosphère où s'exerce un minimum de contrôle, réprimant tout abus et empêchant toute exagération.

Autre péril non moins sérieux: tout pouvoir non contrôlé, si bien intentionné que soient ceux qui le détiennent, a tendance à un certain relâchement dans l'exercice de ses fonctions. On pourrait donner cent exemples divers de ces oublis et négligences graves, qui sont déjà difficilement admissibles en temps de paix, mais qui sont franchement inacceptables en temps de guerre. Tout ceci converge donc - on le voit - vers la nécessité de la création d'une Assemblée représentative et consultative qui seule peut réduire l'arbitraire à un minimum supportable et pousser en même temps à un maximum de rendement. Il serait pour le moins fâcheux que l'on ne se rende point à ces raisons et que l'on fasse traîner en longueur - sous des prétextes plus ou moins plausibles -

l'organisation de l'Assemblée de Contrôle dont nous venons de démontrer qu'elle est la pièce maîtresse de l'édifice à tendances démocratiques actuellement en voie de construction à Alger.

La question de principe résolue, reste alors à organiser dans le concret une Assemblée Représentative.

C'est ici que gît la difficulté et elle est loin d'être facile à résoudre. Là encore, nous n'hésitons pas à le dire, nous devons d'abord poser un certain nombre de prémices rendant un son nettement et résolument démocratique.

Si l'on ne veut pas tomber dans l'ornière fasciste, selon le concept Mussolinien, Hitlérien ou Pétainiste, il faut résolument écarter tout procédé de nomination directe de l'Assemblée par le Pouvoir Exécutif. Une telle procédure peut à la rigueur être tolérée dans des Pays d'où l'on a extirpé la liberté; elle serait odieuse et absurde là où l'on se flatte de la rétablir. Une Assemblée désignée ne peut être, du reste, ^{qu'}une Chambre d'enregistrement; elle ne saurait ~~constituer~~ constituer un organe d'expression de l'opinion.

J'ajoute que le procédé de la nomination n'a pas seulement l'inconvénient majeur de détruire ab ovo toute autorité interne pour l'Assemblée ainsi organisée, elle lui enlève aussi tout prestige sur le plan international. C'est pourquoi il

convient de s'efforcer d'organiser une Représentation qui soit vraiment l'expression libre de la souveraineté française.

Si l'on accepte ce postulat, on est conduit forcément, invinciblement, à un certain nombre de formules relativement limitées, parmi lesquelles il est plus facile de faire un choix. Nous avons déjà démontré dans nos études antérieures qu'il était impossible de faire appel au Suffrage Universel dans la situation présente de la France. Mais il ne faut point perdre de vue qu'il existe hors des territoires occupés par l'ennemi, un certain nombre de représentants de la Souveraineté Nationale, qui ont été élus par des populations françaises alors que celles-ci jouissaient encore de la plénitude de leurs droits politiques.

Ces représentants sont, d'une part, les Parlementaires qui ont pu quitter la France occupée, après avoir participé à la résistance, et, d'autre part, les Conseillers Généraux élus par les territoires actuellement soumis à l'autorité du Comité Français de la Libération Nationale.

A l'heure où j'écris, vivent hors de France environ soixante Parlementaires appartenant aux nuances les plus diverses de l'opinion, puisque sont compris dans ce nombre des élus socialistes, communistes, radicaux ou modérés.

Notons tout de suite que ces Parlementaires représentent en eux-mêmes, non seulement des partis politiques réorganisés et puissants, mais aussi bon nombre de collègues malheureusement demeurés dans la Métropole, mais dont les sentiments anti-vichyssois et anti-collaborationistes ne sont pas douteux.

Qu'on le veuille ou non, et que cela plaise ou déplaise, ils ¹ont donc la représentation libre d'une portion de France considérable, et qui dépasse infiniment l'~~ensemble~~ ^{ensemble} des populations françaises aujourd'hui libérées du joug hitlérien. Si donc l'on veut jouer correctement le jeu républicain, il faut admettre que cet élément de représentation libre de la Souveraineté Nationale doit avoir une très large place au sein du Comité Consultatif.

A un degré moindre, en tenant compte de l'importance des populations représentées par eux, il faut aussi y appeler des délégués des Conseils Généraux existant en Algérie, à la Réunion, en Guyane, à la Martinique, ou aux Indes Françaises. Rien de plus facile que de faire élire ces délégués par leurs collègues, puisqu'aussi bien on a rappelé à la vie toutes les Assemblées Départementales. *de ces pays.*

Ceci posé, je dis que la base essentielle du Comité Consultatif, doit être constituée par ces éléments élus, car seuls, ils sont légalement qualifiés pour exprimer vraiment l'opinion de leurs commettants.

Bien entendu et comme il convient, la France ^{en} guerre a le droit d'exiger de ses élus qu'elle appelle à l'honneur de la représenter provisoirement, qu'ils aient fait la preuve effective et formelle de leurs sentiments résistants.

Un Doriot, comme un Flandin, ne sauraient donc figurer dans l'Assemblée à créer, ¹par plus, du reste, que d'autres seigneurs de moindre importance - parlementaires ou conseillers généraux - que leur conduite durant les trois années de malheur

que nous venons de vivre, frapperaient d'indignité civique .

A côté de ce noyau principal, rien de plus facile que d'appeler à siéger à l'Assemblée Représentative des délégués directement élus par nos Groupes de Résistance. Ceux-ci forment dès maintenant des organisations suffisamment homogènes et cohérentes pour qu'elles puissent procéder à tous les choix nécessaires. Rappelons, du reste, que celles-ci comprennent non seulement des éléments a-politiques, mais aussi tous les partis politiques reconstitués ^{ainsique} et la Confédération Générale du Travail. Il va de soi que ~~ces~~ ensemble de ces éléments devront être représentés.

A côté des élus anciens, il y aurait donc un afflux de forces neuves, puisées dans ce réservoir magnifique d'énergie et de patriotisme que constituent nos organisations de combat, symboles de la France d'aujourd'hui, et préfiguration de celle de demain.

N'oublions pas enfin que, pour que l'Assemblée Représentative soit, en quelque sorte, le ~~mirroir~~ miroir fidèle de notre Pays, il y a lieu d'y faire entrer également, toujours par la voie de l'élection, les populations de l'Empire qui n'avaient ni représentation parlementaire, ni représentation départementale, et aussi des délégués des Groupes de Français résidant dans les principaux pays étrangers.

J'ai le droit de le dire: une telle Assemblée, résume vraiment dans ses éléments constitutifs, la totalité de l'opinion française du moment, et elle répond par sa composition

même, à ce qu'on peut attendre d'elle, à savoir une représentation exacte et complète de la portion de Communauté Nationale qui a eu le privilège insigne d'échapper à la servitude.

Elle pourra donc servir utilement le pays sur le plan intérieur en apportant de l'appui de son autorité au Comité Français: sur le plan international, en donnant à nos alliés la certitude que ~~celui-ci~~ celui-ci a la confiance de l'opinion et des masses françaises.

C'est de cette façon, seule, que pourra être résolu le problème si délicat de l'ajustement à trouver entre l'Autorité et la ~~Liberté~~ Liberté, entre le Pouvoir de fait et le contrepoids de la légitimité républicaine.

L'avenir de la première reconstruction politique française serait donc à mon sens, irrémédiablement compromis, si la pierre angulaire de l'Assemblée Représentative venait à lui manquer.

En ce cas, en effet, et il ne faut pas que l'on s'y trompe, la Polyarchie d'Alger ne constituerait qu'un faux-semblant de démocratie puisque la base essentielle de celle-ci, qui est le consentement populaire lui ferait presque totalement défaut.

—

Quand je relis ^{ces} les trois articles publiés par France et que je les rapproche du texte de l'Ordonnance créatrice de l'Assemblée Consultative, j'éprouve, je l'avoue, un amer désenchantement. Tout semble avoir été minutieusement calculé pour réduire à sa plus simple expression cet essai

de représentation nationale qu'Alger va accueillir dans son sein. La durée des sessions ordinaires que pourra tenir la nouvelle Assemblée n'excèdera pas, si l'on s'en tient à l'article 11, six semaines dans l'année, sauf si les deux-tiers de l'Assemblée décident de tenir des Sessions Extraordinaire d'une durée maxima d'une semaine chacune.

Pour éviter sans doute que le Bureau de l'Assemblée ne prenne trop d'influence dans le jeu politique dont Alger est le théâtre, l'article 12 de l'Ordonnance du 17 septembre 1943 spécifie qu'il ne sera élu que pour six mois. Excellent procédé, on le conçoit, pour susciter les ambitions et favoriser les intrigues dont elles se nourrissent, au détriment certain de l'autorité dont devrait disposer, en face de la *préséance* du Comité l'organisme de direction d'une Assemblée Représentative.

Les pouvoirs dévolus à l'Assemblée participent du même esprit de défiance et traduisent la volonté certaine du Chef des Français Libres de devenir le maître quasi absolu du mouvement créé par lui.

C'est ainsi, par exemple, qu'elle ne peut qu'émettre des avis dont les uns devront être obligatoirement demandés par le Comité et dont les autres ne le seront que dans la mesure où ledit Comité le jugera utile.

L'avis de l'Assemblée est obligatoirement requis sur le Budget et les emprunts supérieurs à Cinq cents millions de Francs. Mais il faut noter que ces avis, soit qu'ils concluent à une diminution des dépenses, soit qu'ils décident à une augmentation de celles-ci, n'appellent qu'une sanction presque dérisoire, à savoir une nouvelle délibération du Comité qui seul a pouvoir d'exécution (article 18). Certes, tout délégué a le droit de poser par écrit toute question qui peut intéresser le pays et il doit y être répondu oralement; l'Assemblée elle-même, si les deux-tiers de ses membres le décident, peut porter à son ordre du Jour toute question

d'intérêt national ou demander à tel ou tel Commissaire un exposé verbal sur des problèmes liés à la vie du pays (articles 16 bis et 20) , mais l'Ordonnance^{ce} reste muette sur les conséquences à tirer des débats ainsi engagés devant l'Assemblée.

Nous sommes bien loin, on le voit, des conceptions que la Commission de Réforme de l'Etat à Londres avait avalisées...

Mais, malgré tout, si on ne ménageait à la Démocratie en marche qu'un bien maigre sentier, celui-ci venait enfin d'être ouvert. Qu'on le veuille ou non, et pour peu que les futurs membres de l'Assemblée en aient la ferme volonté, il faudrait bien un jour que le Comité en vienne à compter avec la Consultative.

Le temps devait fatalement travailler pour elle et l'opinion publique des démocraties alliées ne pouvait manquer de lui apporter un soutien aussi vigilant qu'efficace. Et puis, tranchons le mot: à côté des 49 représentants de la Résistance Métropolitaine, des 21 représentants de la Résistance Extramétropolitaine, l'Assemblée Consultative allait accueillir en son sein 20 représentants du Sénat et de la Chambre des Députés, ainsi que 12 représentants des Conseils Généraux (article 3).

Ces deux dernières catégories de délégués, bien que minoritaires par rapport aux délégués de la Résistance, avaient sur ceux-ci l'énorme avantage d'être composés aux débats politiques et d'avoir derrière eux des Partis reconstitués clandestinement.

Par leurs militants épars à travers toute la France, ils disposaient donc d'un clavier d'influence extraordinairement étendu.

Il suffisait donc que les Politiques soient unis, qu'ils aient sur chacun des grands problèmes français des vues d'ensemble cohérentes et com-

manes pour s'imposer d'abord devant l'Assemblée, et en imposer ensuite au Comité.

C'était là l'objectif à poursuivre, patiemment, résolument, tenacement. La tâche n'était certes pas facile, face aux méandres d'une politique aux contours florentins, inspirée et dirigée par les certitudes orgueilleuses d'un chef prestigieux. Mais que serait la vie si elle ne comportait que soumission et agenouillement?

Le meilleur de l'homme, n'est-il pas ^{en fin de compte} ~~enfin de compter~~, de vouloir, d'oser, de tenter....?

J'eusse été infidèle à ma mission et à celui qui m'en ~~me~~ avait investi si j'avais hésité devant mon devoir. J'avais promis d'aller jusqu'au bout de celui-ci: l'heure était venue pour moi d'y obéir quoi qu'il m'arrive et quoi qu'il advienne...

CHAPITRE XIII

Le Réveil

Le jeu mené par les ultras du gaullisme, tantôt ouvertement conseillés, tantôt tacitement approuvés par leur chef, ne comportait qu'une seule parade: pousser vigoureusement à l'union des éléments politiques que les vicissitudes de la guerre avaient rassemblés en terre d'Afrique. Ainsi se dégagerait un élément de choc susceptible de lutter pour le renouveau des idées démocratiques et aussi un instrument de défense efficace contre les flambées d'autoritarisme que l'on discernait, avec quelque inquiétude, au sein du Comité Français de Libération Nationale.

La conjoncture d'Alger au moment où j'y prenais pied, se prêtait admirablement à l'opération. A la veille de la naissance de l'Assemblée Consultative, la capitale de l'Algérois avait accueilli en son sein les représentants qualifiés non seulement des réseaux de résistance, mais

aussi des diverses familles politiques qu'avait connues la France, avant sa défaite .

Bien plus: dans ce premier lambeau d'une patrie libérée, avaient afflué un corps particulièrement important de diplomates accrédités par tous les pays en ^{lutte} guerre avec Hitler, auxquels étaient venus se joindre les correspondants de guerre des principaux milieux de presse inter-alliés.

Par la force des choses, Alger, était donc devenu une caisse de résonance particulièrement sensible au mouvement des esprits et aux fluctuations d'une opinion publique qui commençait à se libérer de la longue léthargie qui avait été la conséquence des abandons de Vichy.

Le climat s'y prêtant, dès le 12 octobre 1943, je prenais à l'initiative de constituer, sur des bases, ~~un peu plus larges~~ infiniment plus larges qu'à Londres, le groupe des ^RParlementaires Résistants qui, jusqu'à alors ~~agissaient~~ agissaient en isolés. Rien ne témoigne davantage de l'identité de vues qui étaient les leurs que le procès-verbal de la première réunion qui nous rassembla:

Etaient présents à notre séance inaugurale mes collègues: Jean Bartolini, Georges Lévy, Charles Benoist, Prosper Moquet, Jaquinot, Jean Cristofol, Hymans, ^{Quenille} ~~Quenille~~, Charles Vallin, Albert Petit, Auguste Touchard, Arthur Musmeaux, Florimond Bonte, Etienne Fajon, Lucien Midol, Henri Lozerray, Joanny Berlioz, Virgile Barel, R

"Félix Guin, ouvrant la séance, salue tous ses collègues parlementaires qui ont répondu à son appel et particulièrement le Groupe Communiste dont il rappelle l'action et les sacrifices en France occupée. Félix Guin indique aux Parlementaires présents les

422

conditions dans lesquelles ~~Paris~~ ~~lesquelles~~ s'est constitué à Londres, le 22 mars 1943, un Groupe ^Parlementaire comprenant les représentants de tous les partis politiques français. Deux raisons ont été à la base de la constitution de ce ~~groupe~~ groupe. La première c'est que les ^Parlementaires, vis à vis du peuple français, ont une responsabilité particulière, d'où nécessité pour eux, d'exercer sur les événements, un certain contrôle dégagé cependant de toute espèce de préoccupation de parti, et tourné uniquement dans le sens des grands intérêts français. La deuxième raison qui a poussé les ^Parlementaires de Londres à s'unir, c'était leur préoccupation de soutenir le Général de Gaulle, au moment où il allait engager des conversations avec le Général Giraud et créer le C.F.L.^NM.

"C'est en fonction de cette double considération, poursuit Félix Guin, que nous avons étudié la situation telle qu'elle se présentait à nous, et que nous avons été appelés à donner publiquement notre avis à la fois sur les problèmes gouvernementaux qui avaient été posés à Alger, et également sur les problèmes politiques qu'il fallait ~~solutionner~~ résoudre.

"Sur les problèmes gouvernementaux, le Groupe ^Parlementaire de Londres a pris un certain nombre de décisions de principe. C'est ainsi ~~qu'il~~ qu'il a estimé qu'à côté de l'exécutif qu'on allait créer à Alger, il y avait nécessité de créer un pouvoir de contrôle. Le

Groupe a pris également position sur la suprématie du pouvoir civil. Il a également publiquement demandé pour la France, le droit de siéger dans tous les conseils interalliés. Pour les problèmes politiques, nous avons également pris position tour à tour sur la libération des internés politiques, sur les mesures d'épuration à prendre avec fermeté et rapidité; sur l'annulation de la législation de Vichy et le rétablissement de toute la législation républicaine, y compris le décret Crémieux. Nous ne ~~exposons~~ ^{citons} là que des exemples qui vous permettent de ~~exposer~~ ^{situer} notre action. Ce qui a été fait en terre étrangère, poursuit Félix Guin, doit être maintenant fait en terre Française et les raisons de constituer à Alger un Groupe Parlementaire plus important et plus étoffé que le Groupe de Londres, sont évidemment nombreuses. On se rend compte ici de toutes les difficultés que l'on a pour faire prévaloir des conceptions démocratiques. L'opinion publique algérienne n'a pas été suffisamment instruite ni éduquée. Le Groupe Parlementaire peut remplir l'office d'opinion publique vis à vis du Comité Français. Enfin, ne perdons pas de vue que l'on va réunir prochainement une Assemblée Consultative qui, dans une certaine mesure, préjugera du sort de la future représentation publique en France. Félix Guin estime à cet égard que le Groupe Parlementaire qui sera présent dans l'Assemblée Consultative peut avoir un grand rôle à jouer et c'est sur lui, en grande partie, que reposera l'avenir de l'Assemblée Consultative.

"C'est pour cela que Félix Guin préconise l'union de tous les

Parlementaires, sans préoccupation de parti.

"A Alger, tous les groupes politiques sont maintenant représentés. Ils constituent une force s'ils savent se grouper. C'est pour répondre à ces préoccupations que Félix Guin a réuni tous les ^{Parlementaires} et qu'il leur demande de dire s'ils sont d'accord avec lui sur les diverses considérations qu'il vient de développer.

"Etienne Fajon, au nom du Parti Communiste, déclare qu'en parfait accord avec ses collègues, il donne son adhésion au Groupe. En Afrique du Nord, dit Fajon, il appartient aux députés et sénateurs de défendre la République. Le Groupe Parlementaire devra, dit-il, prendre position sur tous les événements politiques de façon publique, afin d'éclairer le C.F.L.N. et également afin de dégager la responsabilité des Députés et des Sénateurs. Fajon estime également que le Groupe Parlementaire devra être mis en liaison officielle avec le Comité Français de la Libération. Enfin, dit-il, il doivent avoir un statut afin de fixer très exactement leur rôle. En terminant son allocution, Fajon demande qu'au moment de sa constitution, le Groupe Parlementaire vote une motion destinée à saluer plus particulièrement les troupes et les combattants de la Résistance française. ~~Jacquinot~~ Jacquinot se déclare d'accord avec Félix Guin et également avec Fajon et il apporte son adhésion au Groupe. Félix Guin répondant à Fajon au sujet de l'ordre du jour proposé par lui relit devant le Groupe la motion qu'avant votée les ^{Parlementaires} de Londres lors de la première réunion. Il ajoute à ce sujet qu'il serait

nécessaire lorsque le Groupe sera constitué d'instituer dans son sein un système de votation qui ne donne pas la suprématie à un parti, de façon à ce que le Groupe Parlementaire soit bien l'expression de l'unanimité française.

"Bonte souligne à cet égard qu'il faudra établir un certain nombre de barrières car ne doivent être admis, dans le groupe, que les Parlementaires dont certains ont pu se tromper de bonne foi et ensuite sont revenus sur leur erreur. Mais, dit-il, les indésirables doivent être impitoyablement refusés. Après ces différentes considérations, une commission préparatoire est désignée par l'Assemblée pour rédiger les statuts du Groupe ainsi que la motion proposée par Fajon. Cette commission provisoire est composée de MM. Queuille, Vallin, Cristofol, Jacquinet, Gouin.

"Vallin demande, après la nomination de cette commission, ce que va devenir le Groupe Parlementaire de Londres. Félix Gouin lui répond qu'il a été décidé, au cours d'une des dernières réunions de Londres que le Groupe Parlementaire de ce pays entrerait en sommeil mais se mettrait en mesure de se reconstituer à Alger. Barel demande que soit votée une résolution pour réclamer la libération de Capazza (prison de Port-Lyautey) Goudoux et Hubert (Prison militaire d'Orléansville) des Italiens antifascistes du Cgs et la levée de la résidence forcée pour ces antifascistes libérés.

"Benoist appuie et réclame la ~~re~~ remise des libérés

politiques dans leur grade.

"Hymans propose que si ces questions nécessitent une intervention auprès du C.F.L.N. , il soit également soulevé le problème de l'état d'esprit déplorable de l'armée.

"Il est entendu que la prochaine séance du groupe aura lieu le mardi 19 octobre avec l'ordre du jour suivant:

- 1) adoption des statuts et constitution du bureau;
- 2) vote de la motion proposée par Fajon;
- 3) communication au sujet de l'Assemblée Consultative par Félix Guin.

"La séance est levée à six heures."

Huit jours après cette première prise de contact, le groupe mettait à sa tête le bureau suivant qui, par sa composition, marquait la volonté d'union qui allait être la sienne. Y figuraient en effet les Parlementaires suivants:

Président: Félix Guin; Député des Bouches du Rhône. Vice-Présidents: Henri Queuille, Sénateur de la Corrèze, Florimond Bonte, Député de la Seine, Jacquinet, Député de la Meuse; Secrétaire Général: Joanny Berlioz, Député de la Seine.

Le même jour, et après une très franche discussion, nous adoptons les statuts qui allaient nous régir.

Je note ici, avec un sensible plaisir, la sagesse qui présida au système de votation que nous ~~avons~~ convînmes d'adopter.

Voter par tête , dans les problèmes délicats qui pouvaient se poser à l'époque, eût conduit à l'omnipotence des Communistes, car ~~un~~ bon nombre de leurs parlementaires, emprisonnés à Alger, avaient été libérés par le Général Giraud. Ils constituaient donc, à eux seuls, une majorité fort importante et d'autant plus pesante qu'elle était admirablement disciplinée.

L'article 6 de nos Statuts régla élégamment le problème en édictant:
"Que dans tous les cas où un vote serait nécessaire, pour dégager une volonté commune, le vote aurait lieu, non par tête, mais par groupe."

Pour tenir compte de l'importance de chacun des partis politiques représentés, nous attribuâmes en conséquence cinq voix au Parti Socialiste, 3 voix au Parti Communiste, 5 voix aux Radicaux, 7 voix aux Partis du Centre et de la Droite.

Les séances qui suivirent nos premiers débats furent consacrées à un examen approfondi ^{et à} de la critique minutieuse des textes régissant la future Assemblée Consultative. Il s'en dégagait une tactique qui devait se révéler particulièrement féconde: à savoir une volonté unanime de constituer au sein de l'Assemblée, un organisme fortement solidaire qui s'efforcerait de réaliser, dans tous les grands problèmes/ débattus, une unité de vote aussi totale que possible.

Les Communistes, c'est une justice à leur rendre, n'avaient pas attendu la proche réunion de l'Assemblée Consultative, pour engager le fer.

Libérés de la prison centrale de Maison-Carrée, où ils étaient détenus depuis 1939, leurs 26 Députés avaient fait publier et diffuser le texte d'une très importante déclaration, fixant à la fois leur attitude et leur politique ainsi qu'on peut en juger.

En voici le texte complet:

"Le jeudi 3 juin 1943, journée décisive pour l'Histoire de France, l'unité française était réalisée dans l'Empire.

"Le Comité Français de la Libération Nationale était constitué sous la double présidence du Général de Gaulle et du Général Giraud.

"Nous avons salué l'accord réalisé sur les bases républicaines

et démocratiques comme une victoire remportée sur la clique Pétain-Laval, et par conséquent, sur la barbarie hitlérienne.

"Les buts de l'unité.

"La déclaration solennelle du Comité disait:

"L'Unité est réalisée:

1)

"En/ pour diriger l'effort français dans la guerre sous toutes ses formes et en tous lieux. 2) pour assurer la gestion et la défense de tous les intérêts français dans le monde. 3) pour accélérer la lutte commune en vue de la libération intégrale des territoires français et des territoires alliés jusqu'à la victoire totale.

4) Pour rétablir dans leur intégralité les libertés républicaines démocratiques et instituer dans les faits le régime républicain.

"Les paroles sont excellentes. Elles ne suffisent pas.

"La France veut des actes. Elle a raison, car voilà 7 mois qu'on la berce de promesses.

"En France, Vichy est vomé par l'unanimité des Français.

Il doit en être de même à Alger et dans toute l'Afrique Française.

"Or, nous, nous sommes obligés de constater qu'au moment où les patriotes français souffrent, luttent et meurent pour que la France vive, on se livre encore à Alger à des manoeuvres subalternes, à ces entreprises misérables, sans que le peuple soit tenu au courant des délibérations en cours.

"En France, c'est le courage héroïque des masses populaires et la fraternité d'arme des combattants sublimes de la Liberté organi-

sée dans le Comité de Résistance. Ici, en Algérie, - ^{et} /c'est le
 drame - c'est encore chez certains, la capitulation devant les
 avidités et les menaces des trusts, c'est la rivalités ^d ~~des~~ 'égoïsmes
 sordides.

"Les délibérations du Comité.

"Au sein même du Comité Français de la Libération Nationale,
 les idées s'entrechoquent, les doctrines s'opposent, les ruptures
 suivies de réconciliation se produisent, les combinaisons se nouent
 et se dénouent.

"La masse du peuple ne sait rien. Elle est tenue dans l'igno-
 rance. - Elle est mise à l'écart. - Elle ne connaît des concilia-
 bules et des discussions que les bruits et les rumeurs enflés par les
 agents de la cinquième colonne fasciste..

"Mais , si elle n'est pas officiellement renseignée sur les
 délibérations secrètes, elle voit par ses propres yeux, les
 déploiements de la force armée, les occupations militaires des postes
 de radio, les permissionnaires rappelés et les troupes consignées
 dans les casernes.

"La population interroge, commente et s'inquiète.

"Cette situation est intolérable. Elle est néfaste au pays.

"Le peuple a le droit d'être informé, puisque c'est de
 Lui que vient toute souveraineté et que c'est lui qui porte le lourd
 fardeau des sacrifices librement consentis à la Patrie.

"Les divergences.

"Il y a eu au sein du Comité Français de la Libération ^{et} une inter-
 Nationale des divergences politiques tellement profondes

ruption des séances officielles a été à un certain moment jugée nécessaire.

"Ces divergences fondamentales portent:

"1) sur la structure et l'esprit de l'armée nouvelle nécessaires à la Libération de la France ; 2) Sur l'épuration indispensable des cadres supérieurs dans l'Armée, la Marine, l'Aviation, l'Administration. 3) Sur le rétablissement, dans les faits, des Libertés républicaines essentielles.

"Le Peuple Français a le droit de savoir qui est pour et qui est contre. Voilà plus de trois ans qu'il est traité en mineur et en esclave. Il en a assez du pouvoir personnel de l'autocratie, de la tyrannie. Il le manifeste chaque jour dans sa résistance et sa lutte courageuse contre l'envahisseur et ses Valets de Vichy.

"Les Français de la Métropole ne subissent pas les affres de la faim, les douleurs de la déportation, ils ne sacrifient pas leur vie pour voir réapparaître à la tête de l'armée et de la marine, des généraux et des amiraux qui ont fait tirer sur les Alliés et qui ont servi Pétain-la-Trahison.

"Armée Moderne.

"Pour faire la guerre totale contre le nazisme, il faut une armée du peuple, une armée moderne, enthousiaste, calquée sur le modèle des armées de Sambre et Meuse, de Valmy, de Quatrevingt-treize de la Marne, de Bir-Hakeim, de Stalingrad.

"Or il y a encore dans les cadres supérieurs de l'armée, et de

La marine des généraux et des amiraux qui se sont appuyés sur les baïonnettes ennemies pour confisquer les libertés de la Nation et qui, depuis le 8 novembre, ont continué leur jeu d'usurpation en se croyant à l'abri des baïonnettes anglo-américaines.

*Patriotes éprouvés.

"Les Français de la Métropole ne se groupent pas dans les francs-tireurs et partisans, ils ne luttent pas à main armée contre les envahisseurs pour préparer le pouvoir au traître de Vichy et leurs actifs complices, responsables des révocations, des déchéances, des condamnations, des détentions, des exils, des fusillades d'otages.

"Pour faire la guerre totale, il faut confier le pouvoir à des patriotes avérés, dignes de parler à un peuple en guerre et de le mener au combat. Les indignes doivent en être impitoyablement écartés.

"Or, il y a encore aujourd'hui, à la mi-mai 1943, des antifascistes dans les camps et les prisons d'Algérie, tandis que les collaborationnistes notoires, des adorateurs du traître Pétain, des artisans du Boche laval, se pavanent dans les avenues du Pouvoir.

"La République.

"Les Français de la métropole ne luttent pas contre le régime de guerre de l'occupation étrangère pour retomber demain sous le joug des rois, des trusts sans patrie.

"Ils aspirent à une vie nationale élevée, à une vie de labour féconde et de dignité humaine. Ils veulent faire de la France un pays libre, indépendant et heureux.

" Ils ne veulent pas d'un pouvoir personnel. Ils ne veulent pas d'un Fuhrer. Ils ~~ne~~ veulent la Liberté, l'Egalité, la Fraternité. Ils veulent la République, la République rajeunie, mieux charpentée, plus démocratique, plus sociale. Ils veulent des hommes publics propres, intègres, ardents, compétents, dévoués jusqu'à l'abnégation. Ils ne veulent ni de Hitler, ni de Mussolini, ni de Pétain, ni de Laval, ni de Bazaine, ni de Bonaparte, ni de Boulanger.

"Or, il n'y a pas encore, en Algérie, malgré les déclarations solennelles, les discours officiels, les interviews et les proclamations à la radio, ni Liberté de Presse, ni Liberté de Réunion, ni Liberté d'Association .

"Les représentants des trusts, aux bénéfices scandaleux, sont encore tout-puissants, puisque les directeurs des journaux d'Algérie qui furent les instruments de la propagande de Goebbels , de Laval et de Pétain, ont pu jusqu'ici s'opposer avec succès à la parution déjà légalement autorisée, du journal "Liberté" édité par le Groupe des Députés Communistes Libérés."

"Notre déclaration.

"Nous, les 26 députés communistes français libérés de la prison centrale de Maison-Carrée, nous avons le Droit et le Devoir d'élever la voix pour exprimer les sentiments du peuple. Nous en avons d'autant plus le Droit et le Devoir ^{que} nous n'avons été consultés ni sur la formation, ni sur la composition, ni sur le programme, ni sur la politique du Comité Français de la Libération Nationale.

"Nous déclarons que, pour le bon renom de la France dans le

monde, pour sa grandeur, pour son renouveau, il est indispensable de traduire immédiatement dans les faits, les promesses solennelles contenues dans la première déclaration du Comité Français de la Libération Nationale.

"Depuis 7 mois, le peuple a été trompé et dupé. Au lieu d'écouter la voix pure, vibrante, catégorique de la France au combat, on a écouté en haut lieu les conseils sans grandeur et sans flamme des froides créatures des trusts; on a préféré l'ombre des concilia-bules secrets à la lumière des débats publics; on a laissé à leur besoin de freinage et de ~~mainti~~ sabotage tous les forbans qui ont été hier les organisateurs et les profiteurs de la défaite et qui seraient, demain, si on continuait à les laisser faire les liqui-deteurs de la Grandeur Française.

La France en a souffert, mais elle a continué à combattre le boche, les dents serrées. L'annonce de la réalisation de l'unité de l'Empire l'a comblée de joie et a ravi ^{renforcé} son énergie combative.

Il serait criminel de la décevoir une deuxième fois - Il est donc urgent de se conformer aux désirs de la France au Combat.

Nous, Députés Communistes Français, qui avons toujours employé et qui entendons employer toutes nos forces pour hâter l'heure de la délivrance de la Patrie, nous considérons que le Comité de la Libération Nationale, s'il veut être au service du Peuple, doit:

- 1°) Adopter des mesures destinées à assurer que l'Afrique du Nord serve de base à une armée vraiment nationale. - 2°) Rétablir immé-diatement ^{les} toutes les libertés républicaines et démocratiques d'avant septembre 1939. - 3°) Désigner des patriotes éprouvés aux postes respon-

sables de l'Armée, de la Police et de l'Administration.- 4°) Désarmer et dissoudre les groupements hitlériens et arrêter leurs chefs.-
 5°) Assurer l'Egalité des droits et de devoirs sans distinction de race et de religion afin d'unir et de galvaniser toute la population contre la barbarie fasciste.

par des Leders et des Koenig

Il ne faut plus attendre pour remplacer les officiers supérieurs accrochés à l'octogénaire sinistre de Vichy ~~par des Leders et des Koenig~~

Que l'on fasse capitaines les sergents de Bir-Hakeim et de Tunisie, que l'on trouve des d'Ornano - Il n'en manque pas. - et il y aura dans l'armée de nouveaux Hoche et de nouveaux Marceau, de l'entrain, de l'allant, du cran, de l'enthousiasme républicain.

Il se trouve en Algérie des Pucheu. Ces bandits ont organisé le pillage de la France au profit des boches; ils ont envoyé des patriotes comme le député communiste Catelas à la guillotine, comme les députés communistes Péri et Michels et le jeune communiste de 17 ans Guy Môquet au poteau d'exécution; ils se sont transformés en recruteurs d'esclaves pour Hitler. Il faut les mettre en prison et les traduire devant le Tribunal.

La France réclame justice.- La France réclame la Liberté.-
 La France RECLAME LA REPUBLIQUE.

Il faut obéir, ici, en Algérie, à sa volonté.

Il faut accomplir le testament des héros de la liberté et des martyrs de la cause française."

Le Groupe des Députés Communistes Français libérés le 5 février 1943 de la prison centrale de Maison-Carrée.

Le 12 juin 1943.

De mon côté, et bien que contraint à demeurer à Londres, alors que le duel Giraud-de Gaulle était arrivé à son plus haut point d'acuité, je n'étais pas resté inactif.

J'avais pu, dès qu'avait commencé leur âpre querelle, déléguer notre camarade Henri Hauck auprès de tous nos amis d'Afrique du Nord. Accrédité par moi et représentant officiellement, dès lors, le C A S, il avait fait d'excellente besogne. Deux lettres reçues de lui firent le point de la situation et contribuèrent beaucoup à éclaircir l'obscur arrière-plan des affrontements algériens. La première, datée du 23 avril m'apportait des renseignements ~~part~~ particulièrement précieux sur l'état d'esprit des camarades algériens restés fidèles à l'~~esprit~~ ^{esprit} de la maison de Jaurès.

"Mon cher Gouin, m'écrivait Henri Hauck, j'aurais voulu vous écrire plus tôt. Je ne l'ai pas fait parce que je désirais avoir auparavant quelques renseignements substantiels à vous donner. J'ai pris contact avec nos camarades d'Alger. Dès le début, j'ai été aux prises avec des ^{difficultés} ~~difficultés~~ de personnes. Le secrétaire général adjoint Pestre est accusé d'avoir eu une attitude équivoque au temps de Vichy, d'avoir pendant un temps soutenu Régis, d'avoir manqué de courage en tous cas. Le secrétaire fédéral Chab^{te}enay a eu, au contraire, une attitude irréprochable, a fait six mois de cellule et groupe autour de lui des éléments qui me semblent énergiques et jeunes. Quoique Pestre proteste de son attachement au Parti et à la France Combattante, j'ai pris sur moi de charger Chab^{te}enay, avec l'aide de quelques camarades des environs, de mettre sur pied, non point l'ancienne Fédération S.F.I.O., mais un organisme nouveau qui prendra le nom de Comité d'Action Socialiste pour marquer sa ^{solidarité} ~~solidarité~~

436

avec nos camarades de France et qui marchera suivant les principes et les directions du C A S, en liaison avec vous. Cette solution permettra d'éliminer les indésirables. Les camarades m'ont donné l'assurance, et je l'ai donnée à Pestre, que, le principe étant posé de l'élimination nécessaire de tous ^{les} ~~ces~~ traîtres et de tous les tièdes, les cas individuels seraient examinés par une commission d'admission avec la plus grande objectivité.

A Constantine, le secrétaire fédéral ~~marx~~ Borra avait pris l'initiative de reconstituer la fédération socialiste SFIO sur des bases sensiblement identiques à celles du CAS. Dans ce sens, il avait écrit à Pestre pour établir la liaison. J'ai été averti à temps pour éviter un "mastic" qui aurait pu avoir de fâcheuses conséquences. J'ai fait avertir Borra de la situation à Alger et je lui ai fait demander de venir me voir. Je suis sûr que tout ira bien et que, en liaison avec Chatenay, Borra constituera à Constantine un ~~CAS~~ C A S. J'ajoute que le seul Conseiller Général socialiste de Constantine, Doumenc, a été le seul à voter contre le ~~v~~ voeu en faveur de Peyrouton.

L'esprit des camarades est excellent, exactement dans la ligne du C A S. Ils veulent faire du neuf, éliminer les indésirables, agréger de nouveaux éléments aux anciens cadres restés sains. Je vais les aider financièrement dans la mesure où me le permettent mes frais de mission. Ce qu'il faudrait que vous fassiez, de votre côté, si vous le pouvez, c'est ceci: 1°) envoyer un message à Chatenay et un message à Borra, au nom du C A S. Ils en seraient, je crois, fort heureux. Mettez les messages à mon adresse dans une des

437

prochaines valises pour Alger. 2°) me faire parvenir en autant d'exemplaires que vous le pourrez, par la même voie, des manifestes du C A S. (~~vous savez~~ ^{notamment} le premier manifeste qui pose les questions de principe, celui qui a paru dans le Populaire de juin, je crois.

3°) demandez également à André Philip, à Pierre Bloch, à Jules Moch, s'il est arrivé, comme on me le dit, des messages pour les camarades d'Algérie et me les envoyer par la même voie.

Je ne suis pas allé à Oran, mais je compte m'y rendre, ainsi qu'au Maroc. Au Maroc, Léonetti, ex-secrétaire fédéral, a déjà commencé le regroupement. A Oran, je compte sur Gonzalès, Conseiller Général, maire de Benisaf, que je compte voir. Quant à la Tunisie, j'ai vu Bouzanquet et je pense que les organisations socialistes repartiront dès la libération de Tunis.

Tels sont les nouvelles. Je n'ai pas besoin de vous dire combien les copains sont heureux et fiers de savoir votre présence et celle de Philip à Londres. J'espère que tout va bien là-bas. Je souhaiterais qu'ici les difficultés de négociations ne soient pas plus compliquées que celles que nous rencontrons sur le plan socialiste. Tous nos amis sont braqués contre l'Administration Giraud et les fascistes qui tiennent le haut du pavé. Bien amicalement. Henri Hauck."

Quelques semaines après, nouvelle lettre plus satisfaisante encore que la première, ainsi qu'on peut en juger:

"Voici, mon cher Guin, me disait notre Camarade, quelques nouvelles fraîches, sur la situation socialiste en Algérie. A la

suite de plusieurs entretiens qu'ils ont eus avec moi, les camarades d'Alger, comme je vous l'avais dit, étaient décidés à remonter leurs organisations, ainsi que vous leur en aviez exprimé le désir. Ils sont tombés d'accord pour penser qu'il était préférable de ne pas recréer purement et simplement l'ancien Parti. D'abord, afin de ne pas créer à certains anciens camarades un droit à entrer dans la nouvelle organisation. Ensuite, pour bien marquer que, dans leur pensée, le socialisme doit être, dans des circonstances nouvelles, animé d'un espoir nouveau; tourné vers l'action. Enfin, pour marquer d'une manière éclatante, d'une part leur solidarité à l'égard de leurs camarades de la Métropole, d'autre part leur accord étroit avec vous et les camarades socialistes qui, à Londres, sont solidaires du C A S. Ils ont donc décidé de fonder un Comité d'Action Socialiste d'Algérie qui a tout de suite élaboré un manifeste inspiré du manifeste du C A S. x du printemps dernier. Ils avaient décidé qu'il y aurait un Comité Central d'action socialiste d'Algérie, des Comités départementaux et des Comités locaux, et que le Comité départemental désigné dès lors, ferait jusqu'à nouvel ordre, office de Comité Central. Le secrétaire du Comité Départemental est Chatenay, ancien secrétaire fédéral d'Alger. Cela se passait la semaine dernière.

Dimanche dernier, Borra, secrétaire fédéral de Constantine, est venu à Alger, en grande partie pour me voir. J'ai provoqué aussitôt une réunion entre lui et deux camarades de Constantine qui l'accompagnaient (Garrivet et Granvalet) et nos camarades d'Alger. Chatenay était absent de la ville, mais les plus actifs d'Alger étaient là (Prouteau, Figière, Fabiani, etc.) et la réunion a été très fructueuse. On a légèrement remanié le manifeste, on s'est mis d'accord sur les formes d'organisation, les cotisations, etc. et le Comité

439

Central est virtuellement formé avec deux camarades de Constantine et 3 d'Alger (rien n'existe pour l'instant à Oran, à notre connaissance) et Chatenay comme secrétaire. J'ai remis 5.000 frs aux Algérois et 1.000 frs aux Constantinois. Dès à présent, le regroupement local est commencé et il semble être plus avancé dans le département de Constantine que dans le département d'Alger. Je pense que tout ira bien.

Le premier acte du C A S a été de donner son adhésion à la Fédération de la France Combattante, qui groupait déjà les Communistes, Combat et les organisations syndicales. Ainsi, les socialistes ne seront plus absents du mouvement qui s'étend chaque jour davantage dans les milieux populaires. C'est un résultat qui me semble politiquement fort important. Ici, -et je crois en parler avec toute l'objectivité dont je suis capable - les fascistes sont avec Giraud, les démocrates avec De Gaulle. La campagne outrancièrement anti-gaulliste de Labarthe, qui s'est poursuivie depuis trois mois, n'a eu pour effet que de discréditer son auteur, qui a achevé de se couler définitivement en acceptant d'entrer dans le "ministère" giraud. Nos camarades sont dressés contre lui avec une fougue indignée dont vous pouvez difficilement vous faire une idée.

Georges Weill, ancien député de Strasbourg, va adhérer au C A S. Il serait utile qu'un de vous -députés socialistes - vînt en Afrique du Nord. Votre visite serait des plus utiles. Si Pierre Bloch pouvait venir, ce serait excellent, car j'ai pu me convaincre qu'il jouit ici dans tous les milieux d'une estime amicale et confiante.

~~Les camarades nous valent~~

440

Voilà les nouvelles^{les}. Les conditions dans lesquelles nous travaillons ici, et particulièrement le manque de secrétaires, ne me permettent pas de faire taper cette lettre et d'en envoyer un double à Philip. Je vous serais donc très obligé, mon cher Gouin, de bien vouloir la lui communiquer, ainsi que le manifeste du C A S d'Alger que vous trouverez ci-joint.

Je ne sais trop quand cette lettre vous parviendra: les valises sont irrégulières. Mais vous avez déjà dû avoir un télégramme adressé à Philip que je lui ai demandé de vous communiquer. Un message signé de vous et des camarades du C A S qui sont à Londres, et adressé à Chatenay (17 rue de Lyon, Alger) serait, je crois, fort utile. Peut-être l'aurez-vous déjà envoyé lorsque cette lettre vous parviendra.

Amitié à tous les camarades, et bien affectueusement à vous.

Henri Hauck.

P. S.: Je reviens d'Oran et du Maroc. Au Maroc, Léonetti, ancien secrétaire fédéral, va constituer un C A S; à Oran, j'ai assisté à la constitution du C A S d'Oranie, secrétaire: Auguste Martin, professeur au lycée. Ci-joint une adresse des Oranais. Ainsi, l'on peut dire que le C A S est constitué partout en Afrique du Nord ou en voie de constitution. Excellent esprit partout. Envoyez un message le plus vite possible. Amitié. H.H.)

Les délégués d'Oran au Comité Central d'Action Socialiste d'Algérie sont: Ramogrino, instituteur révoqué, de l'U.D. des Syndicats confédérés et A. Eugenheim et Gonzalès, Conseiller général, maire de Beni-Saf.))

Un document précieux pour la petite histoire de la renaissance socialiste en Algérie accompagnait l'excellent rapport de l'ami Hauck.

Il s'agissait du Manifeste adressé aux Républicains d'Afrique du Nord par le Comité d'Action socialiste que les efforts de notre délégué avaient réussi à ~~faire~~ faire surgir. L'essentiel y était dit et la tonalité générale de l'appel était de tous points excellente:

~~Comité d'Action Socialiste d'Algérie~~ J'en donne le texte:

" Depuis de longs mois, en France soumise au joug de l'ennemi et de ses valâts, déclarait le Comité d'Action d'Algérie, les Socialistes qui n'ont pas trahi se sont regroupés clandestinement dans un Comité d'Action Socialiste qui prend une part considérable à la lutte pour la libération de la Patrie.

Les Socialistes d'Algérie, libérés de la tutelle allemande et des lois fascistes de Vichy, se devaient à eux-mêmes de suivre l'exemple de leurs camarades de la Métropole et, pour marquer leur solidarité avec eux, de constituer sur un territoire français libéré, un Comité d'Action Socialiste.

Ce que nous sommes.

Le Comité d'Action Socialiste n'est pas l'ancien parti socialiste S.F.I.O. De même que nos camarades de France ~~qui~~ ont rompu avec les traîtres qui n'ont pas hésité à servir Vichy, de même le Comité d'Action Socialiste ~~de Vichy~~ d'Algérie déclare qu'il ne saurait avoir rien de commun avec les renégats, et en particulier avec les anciens élus socialistes d'Algérie Dubois et Régis qui,

par leur attitude depuis juin 1940, ont déserté à la fois le Socialisme, la République et la Patrie.

Nous restons ~~inté~~ intégralement fidèles à l'idéal et à la doctrine socialistes que les faits justifient chaque jour davantage. Adversaire résolu du régime capitaliste, décidé à supprimer l'odieux scandale du profit personnel, désireux d'une répartition équitable entre tous les hommes des immenses richesses du globe, le Comité d'Action Socialiste, parti des travailleurs ouvriers et paysans, affirme solennellement que, seuls, l'application de sa doctrine peut sauver le monde du désordre et de la mort.

Mais nous pensons aussi qu'à des temps nouveaux doivent correspondre des méthodes d'action nouvelles. Il s'agit aujourd'hui, moins de dénoncer les tares d'un régime économique condamné, ou de classes dirigeantes dont la faillite est éclatante, que de reconstruire la démocratie socialiste. Rajeunir et renouveler la démocratie politique, asseoir sur des bases solides, avec le concours des organisations syndicales, la démocratie économique et sociale, en un mot édifier la IVe République fondée sur la Liberté et la Justice, telle est la tâche que nous réserve l'après-guerre. C'est en vue de cette tâche constructive que nous appelons les travailleurs manuels et intellectuels et en particulier les jeunes, à rejoindre nos rangs et à nous apporter le concours enthousiaste de leur activité et de leur dévouement.

Avec la France combattante, pour la libération de la Patrie.

Mais aujourd'hui, une tâche plus urgente encore nous attend: il faut avant tout affranchir la France de l'Occupation ennemie et assurer la victoire des peuples libres sur la nazisme et le fascisme. C'est pourquoi le Comité d'Action Socialiste d'Algérie est prêt à apporter son concours le plus entier à l'effort de guerre. C'est pourquoi il est prêt à collaborer avec tous les partis et groupements qui font passer avant toute autre considération la libération de la Patrie. C'est pourquoi il a, dès sa constitution, à l'exemple de ce qu'a fait en France le Comité d'Action Socialiste, affirmé sa confiance dans le Général de Gaulle et le Comité National Français et apporté son adhésion à la Fédération de la France Combattante en Algérie.

Nous voulons que l'Afrique du Nord rentre pleinement et totalement dans la guerre aux côtés de nos alliés, que ses ressources humaines et matérielles soient utilisées au maximum, qu'aucun effort ne soit épargné en vue de la victoire: c'est pourquoi nous réclamons le rétablissement intégral des lois de la République, de la liberté individuelle; de la liberté de la presse; de la liberté syndicale et la collaboration confiante des autorités avec les organisations populaires. C'est pourquoi nous demandons une politique indigène généreuse et progressive qui associe chaque jour davantage les masses musulmanes à la collectivité française. Cette guerre, qui est une guerre des peuples, ne sera menée à sa conclusion victorieuse qu'avec le concours du peuple.

Solidarité internationale des travailleurs.

Le Comité d'Action Socialiste adresse son salut fraternel aux travailleurs de France qui, devant la trahison des prétendues élites ont sauvé l'honneur national, qui incarnent aujourd'hui la résistance française et qui, affamés par les Allemands, traqués par la Gestapo, torturés et déportés, restent inébranlables dans leur volonté de résister par tous les moyens à la barbarie nazi-fasciste. Il salue également les travailleurs de Grande-Bretagne ~~et de l'U.R.S.S.~~, de l' U.R.S.S., des Etats-Unis, de Chine, de tous les pays occupés, solidaires des ouvriers français dans la lutte commune. Il espère que l'union des travailleurs de tous les pays, qui aura permis de gagner cette guerre, permettra demain d'établir la paix sur des bases solides.

Adhérez au C A S !

C'est sur la base de ces principes que nous appelons les travailleurs d'Algérie, sans distinction de race ou de religion, à se regrouper dans les rangs du Comité d'Action Socialiste qui garde fidèlement la mémoire de nos martyrs assassinés ou fustigés, Marx Dormoy, Camel, Léon, Maurice Nordmann, Fourny, Isidore Bernheim, etc... qui continuent la tradition de Jaurès, de Léon Blum et qui est fier de compter dans ses rangs des hommes comme André Philip, Félix Gouin, Pierre Viennot, Jules Moch, Pierre Bloch, Pierre Brossolette, Henry Hauck, qui représentent à Londres les Socialistes français en lutte contre l'hitlérisme.

Pour la libération de la France par la victoire de la liberté,

Pour le rétablissement rapide de toutes les lois de la République,

Pour préparer la IVe République,

Adhérez au Comité d'Action Socialiste!))

445

Les adhésions ne tardèrent pas à se multiplier grâce aux éléments indigènes et français gagnés à nos idées bien avant la guerre, car en leur temps ils avaient envoyé siéger au Parlement deux collègues socialistes. De leur côté, les Communistes, puissamment épaulés par leurs vingt-six députés enfin libérés, ne restaient point inactifs. Jouant fort habilement de la nécessité de l'union totale des patriotes décidés à bouter l'Allemand hors de France, leur propagande s'élevait particulièrement efficace.

Quant aux radicaux et aux modérés, bien qu'ils aient envoyé en Afrique du Nord des représentants fort qualifiés, ils ne représentaient guère, comme en France du reste, que des états-majors sans troupes. Toutefois, leur action sur les esprits et l'opinion fut loin d'être négligeable.

On le voit, le faisceau des forces politiques traditionnelles de notre pays retrouvait peu à peu sa cohésion et sa vigueur, épaulé intelligemment, au surplus, par une presse libre qui, malgré la pénurie aigue de papier, pénétrait peu à peu dans tous les foyers.

P

Pendant que se reconstituait lentement un terrain propice à la renaissance de l'idée démocratique et que s'éliminait le poison vichyssois fait de lâcheté devant l'ennemi et de servilisme devant le pouvoir, André Philip mettait la dernière main aux textes relatifs à la future Assemblée Consultative. En liaison avec le Commissariat à l'Intérieur, il mettait tout en oeuvre

446
646
-87

pour faciliter la venue parmi nous des délégués de la Résistance métropolitaine que venait de désigner le Conseil National de la Résistance.

Transitant les uns par Londres, les autres par l'Espagne, ils avaient, dans l'ensemble, pu rejoindre Alger dans le minimum de temps et aussi avec le minimum de risques.

Nous fûmes ainsi mis à même de connaître dans le détail la physionomie ^{de la future} ~~qui allait être celle de l'~~Assemblée. Elle mérite d'être rappelée, car un grand nombre de personnalités appelées à y siéger ont fait brillante carrière sous la Quatrième République. Il est facile d'en juger par ~~la composition initiale de l'Assemblée~~ ^{qui} dont le détail suit:

1°) Représentants des organismes de résistance métropolitaine:

MM. Paul Anxiennaz; Marcel Astier; Raymond Aubrac; Hyacinthe Azais; Jean Bordier; Albert Bosman; Albert Bouzanquet; Georges Buisson; Pierre Claudius; Ambroise Croizat; Michel Damesnil de Gramont; Pierre Fayette; Just Evrard; René Ferrière; Max Francke; Henri Frenay (suppléé par Emile Vallier); Edouard Froment; Noël Gandelin; Albert Gazier; Arthur Giovonni; Fernand Grenier (suppléé par Joanny Berlioz); André Hauriou; Jean Jacques; Charles Laurent; André Le Troquer; (suppléé par Roger Mistral); Henri Maillot; Jacques Mathieu-Fréville; Pierre Maurrier; Jean-Jacques Mayoux; Jacques "édéric; André Mercier; Marcel Poinboeuf; Robert Prigent; Henri Pourtalet; Pierre Riblère; Marg Rucart; Louis Vallon; Paul Viard.

2°) Représentants de la Résistance extra-métropolitaine:

MM. Henri d'Astier de la Vigerie; Paul Aurange; Ernest Bissagnet; Félix ~~Baillet~~ Bourgoïn Boillet; Guy de Boissoudy; Jean ~~Bourgoïn~~; René Capitant (suppléé par Paul Tubert); le R.P. Anselme Carrière; René Cassin; Joseph Costa; Jean Debiesse; Roger Gervolino; Joseph Giroit; Albert Guérin; Pierre Guillery; René Malbrant; Pierre Parent; Francis Perrin; Henri Seignon; Mme Marthe Simard;

3°) Membres du Sénat et de la Chambre des Députés:

MM. Paul Antier; Vincent Auriol; François Billoux (suppléé par Etienne Fajon);
Florimond Bonte; Pierre Cot; Paul Giacobbi; Louis Jacquinet; Pierre-Dlivier
Lapie; André Marty; Jules Moch; Jean Pierre-Bloch; Henri Queuille; Joseph
Serda, Felix Govin.

4°) Représentants des Conseils Généraux:

MM. Mohammed Bendjelloul; Raymond Blanc; Paul Cuttoli; Albert Darnal; Maurice
Desetages; Marcel Duclos; Ely Manel Fall; Pascal Muselli; Auguste Rencurel;
Paul Valentino; Michael de Villèle; Delva Zivarattinam.

Délégués complémentaires: Algérie: MM. Lakhdari; Lombardi; Raoux; Tamzali;
Vegler; N...

Tunisie: MM. Casabianca; Tahar Ben Amar.

Maroc: MM. Brun; Debare; De Peretti.

Ce qui frappe quand on consulte la liste des délégués ainsi réunis, c'est évidemment le nombre restreint des Parlementaires représentant les anciennes organisations politiques de la France. Ce n'était point là le fait du hasard, mais le fruit de la volonté délibérée des ultras du Gaullisme, dont la méfiance à l'égard des partis politiques n'avait d'égale que leur phobie des milieux parlementaires. Ces calculs tortueux s'avérèrent, du reste, parfaitement inutiles, car la Résistance Métropolitaine désigna bon nombre de délégués affiliés soit au mouvement syndical, soit aux diverses familles politiques françaises. Dans les rangs de l'élément syndical, figuraient notamment Georges Buisson, le mari de notre héroïne et regrettée Marthe Buisson; Albert Bouzanquet, Charles Laurent, Albert Gazier, ~~Maxime~~ Jean-Jacques Mayoux; Marcel Poinboeuf. Parmi les politiques, je relève les noms bien connus de

Marcel Astier, sénateur; d'Edouard Froment, de Fernand Grenier, d'André Le Troquer, d'Henri Pourtalet, de Marc Rucart, députés, entourés de nos camarades Du Mesnil de Gramont, Pierre Ribière, Louis Vallon, Paul Anxiennaz, Francis Perrin, André Harriou. Il y avait là, on le conçoit, un noyau agissant et déjà rompu aux batailles de la vie politique. Par la force des choses, on ne pouvait douter de l'influence déterminante qu'ils exerceraient sur la future Assemblée. Certes, du côté de la Résistance qui se voulait et se proclamait volontiers apolitique, les hommes de valeur ne manquaient point.

Des personnalités telles que Jean Bordier, Pierre Claudius, René Ferrière, Henri Frenay, Jacques Médéric, Robert Prigent, Paul Viard, de Boissoudy, Jean Debiesse, René Malbrant, ne devaient point tarder à s'imposer. C'est parmi eux que se recruteront plus tard les principaux dirigeants de la IVe République.

Le problème ~~à régler~~, à Alger, consistait avant tout à assurer la cohésion, la coordination et, tranchons le mot, la solidarité organique de ces deux groupes d'hommes qui jusqu'alors avaient vécu et agi loin les uns des autres.

Nous ne fûmes pas longtemps à comprendre ~~quelles~~, chez les politiques, les difficultés qu'impliquait une pareille tâche.

Nous eûmes en effet le sentiment, confus à l'origine, mais de plus en plus net, d'une sorte de méfiance diffuse et d'une ~~présente~~ présente de conceptions et d'idées entre les éléments résistants d'obédience rigidement gaulliste et les groupes de délégués appartenant à des partis politiques.

La Métropole devait connaître plus tard, mais à une échelle infiniment agrandie les mêmes oppositions. J'aurai l'occasion d'y revenir et de le noter. Pour l'instant, et sur le théâtre plus restreint d'Alger, le devoir des têtes politiques était à la fois impérieux et clair: il fallait à tous prix

449

449
-30

dissiper les défiances; détruire à la racine tous les germes de division qui pouvaient faire obstacle à l'indispensable union des patriotes de toutes obédiences.

Le Groupe Parlementaire, plus averti assurément par son expérience des brutales réalités de la vie, avait à cet égard un grand rôle à jouer.

Celui d'être l'animateur d'une Assemblée novice encore et aussi le catalyseur des multiples bonnes volontés qu'elle allait rassembler. Il y allait non seulement de la grandeur de la France au combat, mais aussi de l'avenir de la Liberté dont notre Patrie avait été l'initiatrice dans le monde.

XIV
CHAPITRE

Première Assemblée Consultative

C'est le 3 novembre 1943 que les Généraux de Gaulle et Giraud présidèrent aux premiers pas de l'Assemblée Consultative.

Je revois la scène comme si une bande filmée la déroulait devant mes yeux. Aux premiers rangs des travées de la grande salle du Palais des Délégations Algériennes, les deux co-présidents du Comité de Libération Nationale sont assis côte à côte, visage grave et tendu. Autour d'eux, les membres du Comité ont pris place, au grand complet. Dans les stalles du public, les toilettes féminines piquent çà et là des notes claires. Beaucoup d'officiers en grande tenue; quelques burnous éclatants

de blancheur, des groupes de fonctionnaires attentifs complètent le tableau.

Le Doyen, chargé d'ouvrir le débat, est l'un des fondateurs du syndicalisme français, notre bon camarade Georges Buisson. Les soucis et l'âge ont buriné son visage osseux de vieux mousquetaire où se détache un nez en bec d'aigle, surmonté de deux yeux aussi vifs que perçants. Sa voix est nette, mais tremble imperceptiblement lorsqu'elle évoque l'héroïsme de notre peuple tout entier dressé, selon l'expression de Jaurès, contre un pouvoir tombé aux mains ^{des} bandes campées dans la nation.

^{Lutteur}
Vieux ~~bretteur~~, démocrate ardent, Georges Buisson se devait de glorifier en termes élevés l'esprit de la Résistance, empreint de haine contre les bourreaux nazis, d'intrépidité dans le combat et d'une volonté farouche de rénovation sociale.

Ce haut devoir accompli, Georges Buisson, avec une tranquille et robuste conviction, souligna ce qu'attendait de nous la France encore enchaînée: la restauration des libertés publiques; le châtement des traîtres, la coopération fraternelle des nations alliées; un effort accru pour armer notre peuple; des assises solides, après la victoire, pour construire enfin une paix juste et durable.

Après cet exorde, longuement applaudi, le Général de Gaulle prit place à son tour à la tribune. Jusqu'alors, il ne s'était généralement adressé qu'à un public invisible en usant de la voix des ondes. Il en était autrement ce jour-là car il avait en face de lui un auditoire fort inhabituel. ~~pour un~~

Venus de tous les horizons et de toutes les provinces de France et de l'Empire, ceux qui l'écoutent sont en effet des êtres de chair et de sang, bien vivants, frémissants, conscients surtout de participer à l'un des rares moments où se bâtit l'Histoire.

Certains d'entre eux sont depuis longtemps rompus aux luttes du Forum, tandis que d'autres sont encore tout chauds du combat clandestin dont ils étaient en France les animateurs. Étonnante atmosphère dans laquelle va s'insérer un non moins étonnant discours tel que sait les composer, quand il le veut, le personnage hors série que la défaite de nos armes a subitement tiré de l'ombre et qui, à force d'obstination et d'énergie, s'est imposé à la France à la fois comme un drapeau et comme un symbole!

Les premiers mots du Chef de la France Libre claquent comme un soufflet sur

" le régime abominable de pouvoir personnel , de mensonge
"et d'inquisition des gens de Vichy qui ont mis la France
"au cachot."

Contre ces Gouvernements indignes, face à leur illégitimité, il fallait imposer un pouvoir, ^{si} provisoire fût-il. Mais un Pouvoir doit avoir un but, un objectif, une foi, un idéal...

De Gaulle, avec une sobre précision, en burine les traits essentiels. Il faut-, dit-il, et d'abord faire la guerre et aboutir

pour cela à la cohésion morale et matérielle de tous les patriotes en obtenant , pour eux, les armes qui leur manquent encore. Ainsi, la France sera présente X à la victoire X avec son passé de gloire et de grandeur qui la rend indispensable au Monde.

Cette grandeur restaurée, s'écrie l'orateur, fera jaillir de notre sol natal une passion de renouveau qui en bouleversera profondément les assises traditionnelles.

Suffrage universel auquel participeront hommes et femmes; souveraineté du peuple expurgée de toute intrigue et de toute manoeuvre corruptrice; primauté des valeurs intellectuelles et morales; contrôle strict des grands moyens de production et de répartition; large place impartie au labour fécond de tous les enfants de France fraternellement unis.

En achevant ce puissant discours, de Gaulle salue l'Assemblée Consultative en laquelle il voit le prélude , dit-il, de la proche résurrection des institutions représentatives, seules capables de forger les nouveaux destins de la France éternelle!

Sur tous les bancs, les délégués, debout, applaudissent ces nobles accents. Je note à ce moment l'attitude du général Giraud , non loin duquel j'étais placé. Debout, lui aussi, face à De Gaulle encore à la tribune, il fixait son collègue à la présidence, d'un oeil littéralement effaré et d'un air, me semblait-il, quelque peu désapprobateur. Il devait sans doute se demander d'où pouvait bien émaner ce don d'éloquence de De Gaulle, si fort éloigné des sèches harangues militaires!

Au lendemain de cette séance inaugurale, l'Assemblée dut rituellement se préoccuper d'élire son bureau et de se donner un règlement.

Mes collègues parlementaires m'avaient fait le grand honneur de me prier d'être leur candidat à la présidence. Suivis et approuvés par mes jeunes camarades de la Résistance, je devais y être élu par 51 voix sur 53 suffrages exprimés.

A mes côtés, l'Assemblée désigna comme Vice-Présidents MM. Hauriou, le R.P. Carrière, Bosman, Mercier et comme secrétaires: MM. Darnal, Bissagnet, Ribière et Pierre Bloch.

La tâche qu'allait avoir à assumer notre Bureau et son Président n'était pas des plus faciles.

Certes, en ce qui me concerne, ~~j'exultais~~ j'avais fait mon apprentissage de Président, d'abord au Groupe Parlementaire Socialiste, avant la défaite et auprès de Léon Blum; ensuite, à Londres, soit au sein de la Commission de Réforme de l'Etat, soit auprès du Groupe des Parlementaires Résistants que j'avais fondé. Mais il s'agissait là d'organismes coulés dans un moule que je connaissais bien, tant au point de vue des traditions que des personnes qui en faisaient partie. A Alger, la situation était fort différente. Nous nous trouvions, en effet, en présence d'une table rase, de laquelle il fallait tout tirer du néant.

Une Assemblée, pour fonctionner sans à-coups, doit avoir,

en effet, ses règles, un appareil de coordination, une discipline fermement établie; une tradition à asseoir.

Tâches malaisées, on en conviendra, et dont je parvins à venir à bout grâce à la longue expérience de mes collègues parlementaires et aux connaissances pratiques d'un ancien secrétaire de la Chambre des Députés, M. Emile Katz, que m'avait chaudement recommandé l'un de ses petits parents, mon ami Louis Lévy.

Je n'eus pas à regretter d'avoir fait appel à lui comme secrétaire général, car il déploya dans ces délicates fonctions autant d'intelligence que de savoir, ce qui assura à notre jeune Assemblée une tenue à la fois remarquable et remarquée.

Des mémorialistes, voire même des historiens se sont longuement penchés sur la brève et tumultueuse existence de la IVe République. Mais fort peu d'entre eux ont eu souci du prologue que constitua pour celle-ci la Consultative d'Alger. Il y a là un oubli à combler, une injustice à réparer, car, quoi qu'en dise épisodiquement et sans trop approfondir, les personnalités qui y prirent place et les débats dont elle fut le théâtre méritent à plus d'un titre de retenir l'attention. Car en dépit de certains penseurs, l'homme a souvent la primauté sur l'évènement.

Sans aller jusqu'à prétendre que l'individu domine l'Histoire, il n'en est pas moins vrai que fort souvent il en contrarie ou en détermine , ou encore, en précipite le cours.

La scène que j'ai eue sous les yeux à Alger, durant près d'une année m'en a bien souvent apporté la preuve. La plus notoire est assurément celle qui a trait au duel Giraud-De Gaulle.

L'évènement, c'est-à-dire le débarquement américain et la puissance d'attraction qu'il représentait aux yeux de la masse, était à l'origine on ne peut plus favorable à Giraud. Et cependant, l'intrusion d'une forte personnalité , telle que celle de De Gaulle, allait bouleverser ~~tous les pronostics et~~ tous les pronostics et renverser ~~l'orientation méditée et voulue par~~ l'orientation méditée et voulue par Washington.

Le contre-coup de ce changement de cap allait obliger De Gaulle à traduire ses prises de position, jusqu'alors verbales, en actes positifs, favorables à la renaissance des institutions démocratiques. On peut ~~scouter~~ voir que la Consultative a été ainsi portée sur les fonts baptismaux par l'obligation où il était de se concilier l'opinion anglo-américaine longtemps réticente devant son comportement autoritaire. A leur tour, les éléments constitutifs de la Consultative, par leur dynamisme, leur valeur, leur rude franchise allaient peser d'un poids de plus en plus lourd sur l'évolution ultérieure du Gaullisme.

Le Chef de la France Libre ne pouvait pas ne pas tenir compte de ces éléments. Les uns possédaient déjà , par l'importance des fonctions politiques qu'ils avaient remplies sous la

IIIe République, une autorité qui brûlait de s'affirmer à nouveau. Les autres avaient conquis une notoriété et un relief considérables par leur attitude courageuse dans les combats de la clandestinité. C'est pourquoi la fraction la plus importante de notre Assemblée fut issue des milieux de la Résistance. Les hommes que les combattants des maquis avaient délégués à Alger étaient à peu près tous des individualistes de valeur morale et intellectuelle indiscutable. Leurs premières armes dans le domaine politique leur acquirent rapidement ~~un~~ respect et influence. On ne peut les citer tous, mais sans froisser leurs camarades de luttes, tous également méritants, on pouvait présenter que des hommes comme Paul Anxionnaz, Jean Bordier, Pierre Claudius, René Ferrière, Henry Frenay, Albert Gazier, André Hauriou, Jacques Médéric, Pierre Ribière, Louis Vallon, Paul Viard, d'Astier de la Vigerie, de ~~Boissoudy~~ Boissoudy, René Capitant, René Cassin, Jean Debiesse, René Malbrant, Francis Perrin seraient appelés à jouer un grand rôle au sein du régime qui allait succéder à celui de Pétain.

Chez les politiques, Sénateurs et Députés confondus et, autour d'eux, Conseillers généraux d'Algérie, on ne manquait point, non plus, d'hommes d'expérience et de savoir. Bon nombre d'entre eux ont fait brillante carrière dans la IVe, quelques uns d'entre eux ont même continué leur ascension sous la Ve!

Notre Groupe Socialiste pouvait s'enorgueillir de compter dans son sein Vincent Auriol, André Philip, Edouard Froment, Le Trocquer, Pierre Bloch. Les Communistes, plus nombreux que nous, avaient comme délégués Ambroise Croizat, Fernand Grenier, André Mercier, Henri Pourtalet, François Billoux, Etienne Fajon, Florimond Bonte, André Marty.

Les Radicaux possédaient deux excellents représentants: Paul Giaccobi et Henri Queuille, tandis que Louis Jacquinet, Marcel Astier, Paul ^{ANTIER} ~~ASTIER~~, Joseph Serda, appartenaient aux groupes du Centre et de la Droite. Quant à Pierre Cot et à Pierre-Olivier Lapie, sans appartenance politique définie, à ce moment du moins, ils penchaient nettement à gauche, l'un et l'autre.

Les Assemblées Départementales d'Afrique du Nord nous avaient envoyé MM. les Conseillers Généraux Paul Cuttoli, Sénateur, et Rancurel, qui devait être Député.

La Martinique avait fait choix de Valentin^o, lui aussi futur Parlementaire. Enfin, des Musulmans vraiment représentatifs allaient siéger parmi nous tels Mohammed Bendjelloul, Lakdari, Tamzali, Tahar ben Amar.

Vue dans son ensemble, je peux donc porter témoignage que la première Assemblée Consultative, sans être l'exacte photographie de la France qui commençait à secouer ses chaînes, en était dépendant l'expression la plus rapprochée. Son niveau

intellectuel ne le cédait en rien à celui de telle ou telle de nos Assemblées de la IIIe. Quant à sa valeur morale, à son courage physique et civique, elle leur était incontestablement supérieure.

Avant d'en venir à l'oeuvre réalisée par l'Assemblée Consultative, il me paraît opportun d'évoquer ici un certain nombre d'incidents ^{provoqués} suscités par sa création.

Il convient en effet de le dire parce que c'est la vérité même, celle-ci n'a pas suscité que des louanges.

Un certain nombre de personnalités politiques, et non des moindres, ont pris à son égard des positions plus ou moins favorables. A ce titre, elles méritent d'être connues car elles sont susceptibles d'aider à la compréhension d'une époque fort troublée, comme le sont généralement les grandes mutations révolutionnaires. Je le rappelle: au moment où se constituait à Alger le Comité Français de Libération Nationale, un certain nombre de Parlementaires séjournaient en Amérique. C'était notamment

le cas de Pierre Cot, d'Henri de Kérillis, de Fernand Laurent.

Eloignés à la fois de Londres et d'Alger, baignant depuis longtemps dans l'atmosphère américaine, si dissemblable de l'opinion anglaise, les réactions de ces collègues, tous profondément patriotes, furent fort différentes devant les événements qui avaient ~~trappés~~ frayé l'accession au pouvoir de De Gaulle.

Mon ami Pierre Cot, il n'est que juste de le rappeler, n'avait pas attendu ce moment pour me faire part de ses sentiments. J'avais reçu de lui, dès le 23 avril 1943, une première et longue lettre dont j'avais communiqué les principaux passages à notre petit Groupe Parlementaire. Elle avait été fort appréciée car elle contenait des observations et des suggestions dont nous fîmes profit les uns et les autres. La réponse que je lui adressai avait dû s'égarer car le 28 juin, Pierre Cot revenait à la charge et m'écrivait à nouveau ces quelques lignes:

"Mon cher Ami,

"Je t'avais écrit, il y a environ deux mois une longue lettre pour ~~me~~ te dire mon impression sur la politique du Comité National. Je te disais combien j'étais soucieux de me rendre à Londres, pour m'entretenir avec toi et avec nos amis récemment arrivés de France et afin de participer à l'action du Groupe Parlementaire. Je crains que ma lettre ou la réponse éventuelle se soit égarée.

Depuis cette époque, la situation générale s'est modifiée. J'ai profité du départ d'Henri Bonnet pour lui

remettre une lettre au Général de Gaulle et un mémorandum au Comité d'Alger. Une fois de plus je me suis mis à la disposition de ceux qui dirigent la renaissance française.

Je voudrais aujourd'hui appeler ton attention (et, par ton entremise, celle de nos collègues) sur certains points que tu peux ignorer.

1°) On me reproche, paraît-il de ne pas m'être mis plus tôt à la disposition du Comité National. C'est une erreur de fait. Dès juin 1940, j'ai offert mes services à de Gaulle; un an plus tard, je lui adressai un mémoire sur la situation politique et je me mettais de nouveau à sa disposition. A diverses reprises, notamment lors du voyage d'André Philip aux Etats-Unis, j'ai renouvelé cette proposition. Je n'ai certes pas l'intention de reprocher à au Comité National de ne m'avoir même pas répondu. La courtoisie n'est de règle que dans les administrations démocratiques. Mais je veux préciser que ce n'est certes pas moi qui suis en défaut.

2°) On pourrait croire que les campagnes ~~dirigées~~ contre la façon dont je dirigeais le Ministère de l'Air en 1936 et en 1937 sont à l'origine de cette exclusive. Il n'en est rien. L'an dernier, j'ai proposé au Comité National

462

d'organiser un tribunal arbitral politique afin d'examiner les accusations portées contre moi; je n'aurais pas eu de peine à établir par des documents la vanité de ces accusations et à montrer que j'avais constamment protesté contre la politique d'un Etat-Major qui croyait moins encore aux avions qu'aux tanks; en réalité, ce que mes adversaires ne me pardonnent pas, c'est d'avoir été un homme du Front Populaire, partisan des "Nationalisations", ami de la République Espagnole, défenseur de la politique de rapprochement franco-soviétique, toutes choses dont je suis fier. Le Général de Gaulle me répondit que la constitution d'un tribunal arbitral lui semblait inopportune, qu'il considérait ces campagnes de mes adversaires comme un "écho des controverses périmées" et qu'il me tenait pour un "bon Français engagé sans réserve dans la bataille contre l'hitlérisme^{et}/~~le~~ fascisme ennemis de notre pays," ajoutant qu'il m'autorisait à utiliser cette lettre.

Ainsi, d'une part je me suis mis constamment à la disposition de la France Libre (même au temps où le Comité de Londres avait supprimé les mots "République Française" - Liberté-Egalité-Fraternité); d'autre part, ces accusations portées contre moi ne sont pour rien, paraît-il dans le ^p fait qu'on ne fait pas appel à moi. Je me demande, dans ces conditions, pourquoi je suis écarté d'un mouvement qui prétend faire appel à tous les

adversaires français d'Hitler et de Vichy. Car je suis français; j'ai même récolté cinq citations à l'ordre du jour de 1914 à 1918. Et je suis un des seuls Français qu'Hitler et Pétain aient attaqué dans leurs discours.

Je tiens d'ailleurs à préciser que je n'ai jamais demandé ni poste officiel ni traitement, ni honneur. Mais je suis, par métier, un expert des questions internationales et du Droit public; j'ai, dans les milieux internationaux (Société des Nations, Chine, Russie, milieux du New Deal, etc.) plus de relations et de contacts qu'aucun Français actuellement à l'étranger. Je confie à ta réflexion le mystère de mon non-emploi! Et il va de soi que je ne songe par un instant à supposer que si j'avais été Croix-de-Feu, Cagoulard ou Collaborateur, j'aurais eu moins de difficultés.

"En terminant, et puisque tu es président du Groupe Parlementaire, j'ai deux requêtes à te confier: mes électeurs, les Savoyards, sont au premier rang de la bataille antifasciste; puisque je suis "exclu", personne ne les représente; on les laisse sans armes et sans appuis; veux-tu, de ma part, agir en leur faveur? D'autre part, les conversations que j'ai eues récemment ici, avec des hommes d'Etat de passage amis de la France me donnent à penser que l'intérêt de notre pays serait de reprendre

464

la grande tradition de Briand, d'Herriot et de Léon Blum et d'apparaître comme les champions de l'organisation internationale. Ce n'est pas en réclamant, parfois avec arrogance, un retour impossible au statu quo ante ~~1936~~ 1939 que nous gagnerons à notre pays les amis dont il aura besoin. Les questions qui intéressent le monde ne sont pas de savoir si le général X l'emportera sur l'amiral Y, mais de savoir comment la France participera à l'organisation de la sécurité collective dans le cadre européen et à la libération progressive des peuples coloniaux. Que la France reprenne hardiment sa place à l'avant-garde des nations démocratiques!

"Bien amicalement. Pierre Cot."

Pourquoi le cacher? Je fus profondément peiné du voile d'amertume de cette missive. C'était une faute, en un temps où la pénurie d'hommes de valeur était cruellement exploitée contre les Français Libres, de se priver des services éclatants que pouvait rendre un Pierre Cot.

C'est dire que je ne négligeai aucun effort pour qu'il pût prendre place parmi nous. Tous ceux qui ont participé à nos travaux peuvent attester qu'elle fut grande, ^{cette place} non seulement par la dimension de son talent, mais aussi par l'étendue de ses compétences.

La lettre d'Henri de Kérillis rendait un tout autre son que celle que l'on vient de lire.

Réfugié en Amérique dès le début de la défaite, patriote

aussi fougueux qu'intransigeant, de Kérillis fut, dès l'origine, profondément hostile au mouvement gaulliste. Homme de tradition, plus respectueux de la forme que de l'esprit des institutions démocratiques, De Kérillis ne concevait point qu'une situation révolutionnaire comme celle qui avait suivi le coup de force de Vichy, ne pût s'accommoder du conformisme habituel en matière de droit public.

La création du Comité de la France Libre à Londres, l'évolution rapide qui avait fait de de Gaulle, chef militaire, un chef politique, avait suscité chez lui plus d'appréhension que d'enthousiasme.

La lutte Giraud-De Gaulle dont il avait suivi les phases dans l'optique rooseveltienne avait transformé ses appréhensions en véritable et sincère indignation. C'est donc sans aucun étonnement, je l'avoue, que je reçus de lui la lettre qu'on va lire et qui aurait pu servir de préface à l'ouvrage qu'il devait publier plus tard sur De Gaulle Dictateur.

le 18 octobre 1943

Monsieur Félix GOUIN
Président du Groupe Parlementaire à Alger.

Mon cher Président et ami,

J'ai eu connaissance à Washington le jeudi 14

466

octobre 1943 d'un télégramme de M. Philip , Commissaire à l'Intérieur, convoquant à Alger le 3 novembre les Parlementaires résidant en Amérique, afin de procéder à l'élection des députés et sénateurs appelés à faire partie du Comité Consultatif prévu par la Constitution gaulliste. Cette convocation me laissait un délai de vingt-six jours, alors que les formalités médicales, les formalités administratives, exigent normalement 4 semaines et que le voyage, à lui seul, en exige 2 ou 3, à moins de circonstances extraordinairement favorables. J'ai vu dans le procédé, à l'égard des parlementaires, non seulement un grand manque d'égard, mais surtout la volonté froidement arrêtée de les empêcher de remplir la mission pour laquelle on les convoquait.

"Vous me permettez donc de vous adresser une protestation formelle.

"J'ai tout lieu de craindre, d'ailleurs, que les dispositions prises contre le départ des Parlementaires français exilés en Amérique, dispositions qui, pratiquement les empêchent de venir à Alger rencontrer leurs collègues, appartiennent à la campagne systématique faite pour barrer toute influence favorable à l'Amérique dans la politique française. Comme vous avez pu vous en apercevoir, la propagande anti-anglo-saxonne du gouvernement de Vichy est maintenant reprise en maintes circonstances, avec plus de subtilité, mais d'une manière non moins efficace,

par la majorité du Comité d'Alger en dépit de la résistance de quelques uns de ses membres. C'est un point sur lequel le peuple français devra un jour demander et obtenir des comptes.

"Ceci dit, mon cher collègue, ma protestation s'adresse également à l'objet de la convocation qui nous est adressée.

"Je ne reconnais à personne le droit de détruire la constitution de la République que le peuple français s'est librement donnée.

"Or la création d'une Assemblée consultative équivaut à la destruction du pouvoir législatif, comme la création du Comité de Libération équivaut à la destruction du pouvoir exécutif, tels que la constitution de la IIIe République les a voulu.

"L'Assemblée à laquelle les députés sont appelés à participer dans l'humiliante proportion de 20 membres sur 80 ne pourra donner que des avis. L'autorité effective aura le droit de passer outre. On revient aux moeurs des périodes les plus sombres de la Monarchie absolue quand le roi convoquait les Etats Généraux en se réservant de ne tenir aucun compte de leurs conseils et en invoquant son fameux "Tel est notre bon plaisir". Encore, le roi représentait-il un pouvoir reconnu comme légitime à l'époque, encore les députés des Etats Généraux étaient ils élus par les

468

trois ordres, alors que 52 membres sur 80 membres de l'Assemblée consultative seront pratiquement choisis par le pouvoir exécutif.

"Ayons le courage de reconnaître et de proclamer que la constitution nouvelle d'Alger est la plus dictatoriale que la France ait jamais eue, et même sans doute que l'Europe ait jamais vue. Et comment, pour ma part, pourrais-je l'approuver, alors que l'un des buts essentiels de cette guerre est de sauver la démocratie et de terrasser le pouvoir personnel? Je partage l'opinion exprimée par le Président Roosevelt le 16 novembre 1942, devant le Congrès Américain, quand il a proclamé que la guerre ne serait pas gagnée si les formes du fascisme ou seulement les formes malignes du fascisme n'étaient pas extirpées avant qu'elle ne s'achève.

"J'ajoute que je ^{co}nsidère comme inacceptable la disposition énoncée dans la lettre de M. Philip contre les députés qui ont voté le 10 juillet 1940 en faveur du Maréchal Pétain. Ces députés, en bloc, sont proclamés déchus et ils sont invités à implorer leur absolution afin d'être admis aux travaux de leurs collègues. Vous savez combien je peux être hostile au Maréchal Pétain (qui m'a d'ailleurs retiré la nationalité française) en raison du rôle que le Maréchal a joué avant l'armistice, puis dans la conclusion de l'armistice, puis dans sa collaboration avec M. Laval et avec les Allemands. Mais les députés qui ont voté pour le Maréchal Pétain le 10 juillet 1940 n'ont fait qu'interpréter

la volonté du peuple français accablé par le désastre, désespéré, et qui tombait dans les bras de celui en lequel il voyait le héros de Verdun. En outre, leur vote était subordonné au consentement du peuple français exprimé après la guerre. Sauf exceptions, ils ne sont coupables que d'avoir participé à une erreur commune à tous les Français. Beaucoup d'entre eux ont, depuis lors, cruellement souffert par le fait des Allemands, certains sont en prison ou traqués, certains résistent héroïquement et se dévouent pour le Peuple. Des membres du Comité de Libération qui n'ont pas connu le joug ennemi et ont eu le bonheur de mettre leur famille à l'abri des tortures de l'invasion, n'ont pas le droit de les proclamer déchu. Le Comité National de Londres et ensuite le Comité de Libération d'Alger ont fait entrer dans l'Administration des fonctionnaires pétainistes notoires. D'autre part, des officiers et soldats pétainistes sont morts en grand nombre sur les champs de bataille de Tunisie. ~~OSERAIT-ON~~ Oserait-on les frapper d'infamie? Et si on ne l'ose pas, pourquoi accabler les seuls députés quand l'union des Français devant les Allemands est le plus sacré devoir?

"L'arrière-pensée m'apparaît claire. Il existe dans les gouvernements de Londres et de Washington des amis de la France, démocrates convaincus, qui demandent qu'après la victoire les pays libérateurs rétablissent la France dans l'état politique exact où elle était quand l'Allemagne l'a abattue, cela pour un certain temps. Ils n'entendent pas

470

l'empêcher de changer une constitution qui s'est avérée défectueuse. Mais ils veulent qu'elle ait le temps de récupérer ses prisonniers et ses enfants épars dans l'exil, de se libérer des poisons mortels que la propagande allemande a versés dans les âmes, de savoir ce qui se passe dans un monde extérieur que les murs de la prison lui auront caché pendant des années. Ils veulent tout cela pour la préserver de la guerre civile et des aventures désastreuses. Et c'est afin d'empêcher que l'on écoute les nobles amis de la France, qui préconisent cette solution, que l'on veut déconsidérer le Parlement, seul dépositaire de la volonté du peuple français. Et c'est dans cet esprit qu'a été écrite la lettre du Comité de la Libération, convoquant les députés dans des termes qui constituent un soufflet pour eux.

Si donc j'avais pu me rendre à l'appel qui m'a été adressé, c'eût été pour élever à Alger une protestation solennelle et pour voter contre la création de l'Assemblée Consultative et contre le traitement infligé aux représentants du peuple français.

Ce peuple français nous a d'ailleurs donné une mission formelle et sacrée, celle de défendre la patrie et la République, nous n'avons pas le droit d'abdiquer. Il nous a chargés de contrôler le pouvoir exécutif et de légiférer. Nous n'avons pas le droit de ne pas remplir notre tâche. Il a voulu que nous soyons des juges et nous n'avons pas le droit de devenir des esclaves. Nous serons responsables devant lui et devant

471
471

l'Histoire jusqu'à ce qu'il ait été appelé en toute liberté à élire nos successeurs. S'il devait subir à l'avenir de nouvelles épreuves par la faute des maîtres ~~aux~~ qui, à la défaite, se sont emparés du pouvoir politique, brisé par les armées ennemies, nous serions coupables à ses yeux, et cette fois, à jamais déçus par lui-même.

Je vous demande de bien vouloir lire cette lettre à mes collègues afin qu'elle figure au Journal Officiel. Si on voulait vous en empêcher par la force, je vous serais reconnaissant de la communiquer à chacun d'eux. Il m'est infiniment pénible de ne pas être parmi vous tous, en ces moments dramatiques. J'ai au moins la consolation de penser qu'aujourd'hui comme au moment où le Maréchal Pétain s'est emparé du pouvoir, on peut davantage pour la France, de l'extérieur, en homme libre, que de l'intérieur, en prisonnier, dans l'ombre obscure de la dictature militaire.

Croyez, mon cher Président et ami, que je garde une foi indéfectible dans l'avenir de la France et que je travaillera jusqu'au bout et de toutes les forces de mon être pour sa délivrance et pour sa grandeur. C'est dans cet esprit que le 19 juin 1940, je m'étais rallié à Londres avec enthousiasme à la Cause du Général de Gaulle quand cette cause signifiait le refus d'accepter l'armistice, la fidélité à l'alliance anglaise, la guerre à outrance pour la libération mais c'est aussi dans le même esprit que je ne peux approuver ni les conditions dans lesquelles s'est formé le Gouvernement d'Alger, ni les mesures qu'il prend, mesures contraires à

472

notre idéal démocratique, et parfois à l'union de tous les Français devant l'ennemi.

Je vous envoie ma protestation d'un coeur déchiré dans la nuit de l'exil et dans le deuil de nos martyrs. J'espère pouvoir bientôt vous lancer par delà l'océan un cri de joie et d'enthousiasme à l'annonce que la France a retrouvé le clair chemin de sa destinée.

Je vous salue vous et mes chers collègues avec affection

Henri de Kérillis."

e o o o o o

La prise de position de Fernand Laurent fut l'épilogue d'un douloureux incident qu'il ressentit fort cruellement.

Echappé de France, quelque temps après ma propre évasion, il n'avait fait qu'une brève apparition à Londres avant de se fixer à New-York où il avait pris nettement position pour De Gaulle.

Dès qu'il apprit la création de l'Assemblée Consultative, il eut le vif désir d'en faire partie et me pria de faire instruire la requête qu'il avait rédigée à cette fin. Elle devait être soumise, en effet, au double agrément du Groupe Parlementaire et des délégués de la Résistance, ce qui fut fait par mes soins.

Il s'en suivit un échange de correspondance qui n'a besoin d'aucun commentaire, car il explique la suite donnée à la demande formulée par notre collègue... et peut-être aussi les raisons restées obscures, de son suicide!

"Mon cher Couin, m'écrivait Fernand Laurent, le 18 novembre 1943, la délégation française à Washington me transmet votre

473

câble ainsi conçu: "Votre demande d'adhésion a été transmise
 " par mes soins au Groupe Parlementaire de la France Combattante
 " J'avais également transmis au délégué de la résistance, seul
 " habilité pour y donner suite, votre précédent télégramme
 " posant votre candidature à l'Assemblée Consultative. J'ai
 " le regret de vous informer que votre demande n'a pas été
 " prise en considération. Amitiés. "

"A mon tour, j'ai dû vous câbler: "J'ai le regret de
 " vous informer que je ne puis prendre en considération ^{le}
 " ~~texte~~ ^{de} votre télégramme. Explications nécessaires. Lettre
 " suit. Amitiés.)

Vous devez comprendre que ces explications sont indis-
 pensables.

Il ne saurait s'agir, en effet, de faire apprécier par
 qui que ce soit mon rôle dans la Résistance. Il est heureu-
 sement fixé par des faits et par des documents qui me dis-
 pensent de tout certificat. Si les délégués dont vous me
 parlez sont de véritables délégués de la vraie résistance,
 ils ne peuvent l'ignorer. Vous ne l'ignorez pas davantage.

Au surplus, je ne vous avais demandé aucune démarche
 auprès de ces délégués. Je vous avais câblé le 21 octobre:

"En réponse à votre câble 11 octobre qui m'est transmis ce
 " matin seulement, vous demande vous faire communiquer
 " par Général de Gaulle, Massigli et Philip mes lettres
 " et câbles récents. Attends leur réponse et la vôtre.
 " Amitiés."

M

Je ne puis que maintenir les termes de ces lettres et câbles. Personnellement, je ne pouvais considérer les mots de déchéance et de réhabilitation que comme une indécence et une injustice. Je me serais déshonoré en les acceptant. Je me serais déshonoré bien plus encore en acceptant que cette prétendue déchéance fût appliquée à la quasi-totalité du Parlement, appliquée collectivement et sans discrimination à mes camarades de la Fédération Républicaine qui, prisonniers en France où ils se conduisent héroïquement, sont dans l'impossibilité de se défendre.

En prenant cette attitude, j'ai conscience de bien servir les institutions parlementaires et l'union nationale plus que jamais nécessaire devant l'ennemi.

Si ces "délégués" en ont jugé autrement, je vous serais reconnaissant de me le confirmer.

Croyez,

~~Soyez~~, mon cher Gouin à mes sentiments les meilleurs.

Fernand Laurent

Député de Paris

200 Central Park-South

New-York City."

Je ne pus que confirmer la décision prise, en pleine indépendance, par les délégués de la Résistance, en dépit d'un rapport que M. L'Ambassadeur Hoppenot avait adressée à nos Services Diplomatiques et que je leur avais communiquée. Je dois à la mémoire de Fernand Laurent d'en publier le texte. Il mérite d'être connu.

475

E/L

Alger le 10 novembre

"Comité Français de la
Libération "ationale
Service du Chiffre

1943

Fiches n° 21-22-23

Traduction d'un Télégramme chiffré.

SECRET

Expéditeur: Washington

Emis le 9 novembre à 10 heures

Adressé à Diplofrance

n° 2.733

(Je vous transmets sous le numéro suivant en clair
le texte d'un télégramme que M. Fernand Laurent m'a deman-
dé de faire parvenir à M. Félix Guin.

« M. Fernand Laurent, que j'ai vu hier à New-York , s'ex-
prime avec beaucoup d'amertume sur le fait que ni M. Philip
ni surtout le Général De Gaulle n'aient répondu à ses derniers
messages.

« Il m'a dit que si ce silence se prolongeait encore une
semaine, il reprendrait sa pleine liberté d'action politique,
sans me préciser, d'ailleurs, l'orientation qu'il lui donnera.

« Ses protestations les plus violentes sont dirigées contre
l'obligation où il se trouve de présenter au Conseil de la
Résistance une justification de son vote du 10 juillet 1940,
dont il considère que son activité ultérieure en France et en

ici devrait le dispenser.

(Le) Député de Paris jouit ici d'un certain crédit auprès de nos compatriotes, notamment dans les milieux de France For Ever où on lui tient compte de sa participation à la Résistance en France, de la belle conduite de son fils, des campagnes qu'ils a menées ^{MM} en faveur de la France combattante.

Il a d'autre part une assez large audience dans le public américain devant qui, par son livre, ses articles et ses radiodiffusions, il a pris figure de patriote et de républicain irréductible.

Du point de vue de notre propagande aux Etats-Unis, nous aurions donc intérêt à ne pas le rejeter définitivement dans l'opposition. Si une formule pouvait être trouvée pour l'inviter à venir à Alger, tout en ménageant son amour-propre, j'y verrais de sérieux avantage.

Hoppenot."

Constituent
Pour achever le tour d'horizon politique que nous ~~permettent~~ ^{permettent} de faire les témoignages de personnalités aussi différentes que celles de Pierre Cot, d'Henri de Kérillis ou de Fernand Laurent, il convient maintenant de donner la parole à un Parlementaire fixé en Algérie et à des Français promus prisonniers d'Etat par la grâce de Pétain.

Mes lecteurs pourront ainsi avoir une vue aussi complète qu'objective des remous d'opinion provoqués par la naissance de l'Assemblée Consultative.

477

Donnons d'abord le pas à M. Mallarmé, député, puis sénateur d'Alger, ^PParlementaire connu, je lui avais fait tenir le questionnaire que devaient remplir nos collègues désireux de s'associer éventuellement à nos travaux.

Je reçus de lui, que ^{siégeait} ~~j'avais bien connu~~ à la Commission de Législation Civile et Criminelle, dont nous ~~faisions~~ faisons tous deux partie, une lettre personnelle à laquelle était jointe celle qu'il avait adressée à André Philip. La missive témoignait d'un certain cran et ne laisse aucun doute sur la position d'hostilité de Mallarmé. Symptomatique d'un état d'esprit que nous avons bien connu à l'époque, elle vaut d'être publiée in-extenso.

"Monsieur Félix Gouin,
Député
Délégation Financière, Alger.

Alger, le 30 octobre 1943.
4 rue Zola
Téléphone: 321-86.

Mon cher Ami,

Pour répondre à votre télégramme, je ne peux mieux faire que de vous envoyer copie de la lettre que j'ai adressée, il y a douze jours, au Commissaire à l'Intérieur.

Puisque j'estime qu'il n'est pas utile d'ajouter à mon mandat de sénateur une participation à l'assemblée consultative provisoire, je serais mal venu de prendre part à la dési-

gnation des membres de cette Assemblée.

Je regretterai seulement de n'avoir pas cette occasion de retrouver d'anciens collègues du Parlement. Mais j'espère bien avoir le plaisir de vous rencontrer les uns et les autres et nous pourrons ainsi nous documenter respectivement sur des évènements et des questions que nous n'avons souvent connus que d'une manière très indirecte.

Bien cordialement à vous,

Mallarmé.

Alger, le 18 octobre 1943

Monsieur André Philip,
Commissaire à l'Intérieur
Alger.

Monsieur le Commissaire,

En réponse à votre lettre-questionnaire du 13 octobre concernant l'organisation d'une assemblée consultative, j'ai l'honneur de vous rappeler que je suis Sénateur d'Alger, exerçant un mandat qui, lui n'est pas périmé, puisqu'il m'a été donné par les électeurs sénatoriaux jusqu'en janvier 1948.

Ce mandat électif me suffit et je ne vois pas la nécessité de faire partie d'une Assemblée consultative provisoire composée et dosée à son gré par un Gouvernement de fait dont l'existence peut être nécessaire dans les circonstances actuelle,

XXXXXXXXXX

mais qui s'est constitué lui-même par simple prise de possession puis par cooptation et qui ne peut justifier d'aucun mandat du peuple, même indirect. Il ne peut donc conférer à cette assemblée aucun caractère représentatif national.

Pour répondre à votre seconde question, vous n'ignorez pas que j'ai voté à Vichy la loi Constitutionnelle du 11 juillet 1940 qui donnait délégation de pouvoirs non pas au "maréchal Pétain, comme vous le dites inexactement, mais "au Gouvernement de la République sous l'autorité et la signature du Maréchal Pétain" et sous la condition que ses actes seraient "ratifiés par la nation".

Cette loi constitutionnelle a été votée par 569 voix contre 80.

Toutes les argumentations de circonstance qu'on pourra échafauder se heurteront au principe constitutionnel qui est celui de la souveraineté de l'Assemblée Nationale et qui est à la base du régime républicain.

Le gouvernement de la République, en 1940, a reçu de l'Assemblée Nationale souveraine un véritable mandat légal que nul, si ce n'est la Nation, par la voix des électeurs, n'a le droit de contester. -De même, en dehors de l'emploi de la violence, seule une assemblée issue d'une élection nationale devra dire si ce mandat a été respecté et pourra contrôler légalement les actes de ce Gouvernement, ainsi que ceux de votre Gouvernement.

Ceci dit, non seulement je ne cherche pas à excuser mon ~~votre~~ vote du 10 juillet, mais maintenant encoché, après les

480

explications que j'ai recueillies provenant de sources multiples, notamment de discours prononcés par des membres de votre gouvernement, si c'était à refaire, je le referais. Dans les circonstances douloureuses où nous nous trouvions, après un armistice que les chefs militaires avaient instamment demandé et en présence d'une ligne de démarcation qui découpait la France en deux régions, il n'y avait pas d'autre solution raisonnable pour faire fonctionner un Gouvernement national. D'ailleurs, les 80 opposants n'en ont proposé aucune autre, ils se sont contentés de voter contre, sans indiquer ce qu'on aurait dû faire à la place.

Enfin, vous n'ignorez pas davantage que j'ai été désigné, en 1941, comme Conseiller National. Je n'ai pas sollicité cette désignation, que j'ai apprise par les journaux. Mais je ne l'ai pas refusée, estimant précisément qu'en présence d'un Gouvernement dont on n'approuvait pas tous les actes, l'opposition la plus utile n'était peut-être pas celle qui se manifeste par radio à travers les mers, mais bien celle qui s'exerce sur place, directement et malgré les risques de la surveillance allemande.

Mes démarches individuelles pour défendre certaines victimes de mesures cruelles, juifs ou francs-maçons, comme les ~~autres~~ déclarations que j'ai faites aux membres du Gouvernement y compris M. Laval, précisaient suffisamment mon attitude. D'autre part, la manière tut à fait indépendante dont j'ai dirigé les travaux des Commissions de l'Administration Générale et du "Circuit de Confiance" (c'est à dire les rapports de

481

l'opinion publique et du Gouvernement) m'a valu les félicitations de tous mes collègues.

Parmi ceux-ci se trouvaient les Conseillers nationaux venus de la zone occupée, qui nous apportaient les échos de l'oppression pesant sur leur région et qui ont eu le courage de rester à leur poste au milieu de leurs concitoyens opprimés. Ils m'ont vu à l'oeuvre chaque fois que je suis allé à Vichy. Nous avons travaillé ensemble avec le souci constant d'unir les Français et non pas de les diviser devant l'ennemi, et avec le désintéressement d'hommes publics qui ne cherchaient pas, dans l'exercice de leur mission, un profit politique personnel ou des avantages de partis. Leur estime et leur approbation sont pour moi une consécration qui couvre pleinement et mon patriotisme et mon indépendance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'assurance de ma haute considération.

A. Mālarmé."

La lettre suivante, signée de personnalités bien connues, attestera de l'incroyable diversité de l'opinion française, face aux douloureux évènements que nous étions en train de ~~vivre~~ vivre.

Colères, déceptions, appréhensions, indignations, enthousiasmes: tel était bien le climat torrentiel qui sévissait aussi bien en France que hors de France.

C'est dans cet enchevêtrement d'approbations chaleureuses

482

et de critiques passionnées qu'allaient s'insérer les grands débats de l'Assemblée Consultative.

Pour en suivre le cours, en saisir le déroulement, en comprendre les conséquences qu'ils allaient avoir sur le destin de la France, je pense qu'il était nécessaire de placer cette documentation inédite sous les yeux de ceux qui me liront.

Il leur appartiendra ensuite d'en tirer leurs conclusions personnelles.

La lecture de la missive ci-dessous complètera utilement leur documentation.

"Très secret - A ne pas diffuser.

Secret et personnel.

Lettre de MM. Champetier de Ribes, Worms, Blumel et Noche^z au Président de Gaulle, date Noël 1943.

Monsieur le Président,

Arrêtés au service de la Résistance, nous vous écrivons d'un de ces lieux de détention où les hommes libres, venus de tous les horizons, communient aujourd'hui dans une même foi et dans un même espoir. Nous ne prétendons parler qu'en notre nom, puisque notre isolement nous sépare de la France militante et combattante, mais les échos du grand drame arrivent quand même jusqu'à nous, et nous croyons pouvoir

400
-34
483

exprimer dans cette lettre, avec fidélité, le sentiment intime du peuple français dont nous avons voulu partager l'épreuve.

La Patrie ne surmonte ^{pas} les horreurs et la honte du présent qu'en se tendant vers l'avenir, et l'avenir, pour elle, c'est ce coin de terre française déjà reconquise d'où partira bientôt sa libération. C'est vous dire si nous sommes à l'écoute d'Alger, et si toutes les nouvelles qui nous viennent de là-bas sont l'objet de commentaires passionnés. Aussi, ne vous étonnez point que nous ayons été émus par celle qui nous apprend la reconstitution des anciens partis, à votre instigation, nous dit-on.

Or, si la guerre et l'horrible servitude que nous vivons aujourd'hui nous ont administré une preuve, c'est bien celle de la faillite d'un régime dont les classes dirigeantes étaient pourries, les institutions minées, les formules politiques dépassées. Les évidentes responsabilités militaires du désastre ~~existent~~ n'excusent pas à nos yeux les responsabilités politiques: la haute idée que nous nous sommes fait de la République, la conscience de ses grandeurs passées et de ses promesses futures, nous commandent de ne pas oublier qu'elle a été asservie par le pouvoir de l'argent, avant d'être reniée par ceux-là même qui avaient pour mission de la défendre: la majeure partie des cadres de la bourgeoisie se sont déshonorés et nous n'oublions pas, non plus, qu'il ne s'est trouvé, le 10 juillet 40, qu'une poignée d'élus pour refuser de trahir le mandat qu'ils avaient reçu du peuple, et d'avaliser, avec la défaite, une dictature inspirée de l'étranger, reniant les

484.

plus pures traditions françaises. Les partis disqualifiés dès 1939 se sont effondrés en 1940 et seront définitivement discrédités ~~en~~ à la victoire.

Cette simple ^{Vérité} visite s'impose comme une révélation à ceux qui subissent la torture des prisons de Vichy et de la Gestapo. Ceux-là ne veulent pas penser un seul instant que leur ~~sacrifice~~ sacrifice aura été vain, et que tant de souffrances n'aurent servi qu'à "reblanchir des sépulcres"... Ils voient bien que leurs anciens particularismes n'ont pas résisté aux chocs de l'épreuve: de la communauté du malheur est née la communauté des fois. Catholiques, socialistes, républicains, tous, d'où qu'ils viennent, se sont retrouvés dans le même combat: pour eux, les partis sont morts; seule, survit la Cause.

Est-il possible qu'une telle solidarité, si chèrement payée, se désagrège au moment où la ^France aura besoin de rassembler toutes ses forces vives dans un gigantesque effort qui se résume d'un seul mot: Révolution.

Révolution économique brisant toutes les coalitions d'intérêt privé, remettant les sources de richesse entre les mains de la Nation, abolissant enfin l'~~en~~ esclavage du travailleur en lui garantissant la plénitude du droit à la vie; révolution ~~politique~~ politique, instituant une Quatrième République ~~généreuse et dynamique~~ généreuse et dynamique, qui aille puiser son inspiration dans les couches profondes du peuple pour retrouver l'élan construc

485

tif de nos premiers patriotes; révolution humaine, ins-
 tant le culte des vraies valeurs, le respect de la
 personne et remettant en honneur les traditions de liberté
 qui redonneront à la France le sens de son authentique gran-
 deur.

Pour mener à bien une telle tâche, il ne saurait être
 question de faire appel à d'anciennes Assemblées ou à de vieil-
 les formules dont les événements n'ont que trop démontré
 l'impuissance. Il ne faut pas que la Patrie sacrifie au sou-
 venir d'une légalité qui a fait son temps, la vitalité d'un
 droit qui devra jaillir de son renouvellement créateur. Et sur-
 tout, il lui faudra confier sa destinée à des hommes qui
 n'auront pas failli, c'est à dire ceux-là mêmes qui auront
 combattu de toutes leurs forces l'oppression ennemie et les
 traîtres à son service. Les seuls mandataires qualifiés de
 la Nation sont les militants de la Résistance, organisés
 ou non, et les combattants pour la libération. Nous craignons
 que la reconstruction des partis n'ouvre la voie à un ~~échange~~
 échange d'absolutions et à un concours d'indulgence qui
 compromettraient irrémédiablement notre resurrection. La
 liquidation des régimes de force ne doit pas aboutir à la
 renaissance des régimes de faiblesse et de reniement; car
 alors, on devrait redouter que la Révolution tant attendue ne
 sombre dans la pire des restaurations.

Voilà pourquoi nous faisons le voeu de voir de constituer
 au-delà de tous les partis un grand Parti républicain du Peuple,

486

réunissant, dans arrière-pensée d'exclusive ni d'exclusivité,^u
tous ceux qui, dans la terrible lutte pour la liberté, se
sont forgé de nouvelles raisons de vivre et de créer. Seul
un parti neuf dans sa doctrine comme dans ses méthodes et
dans ses cadres, pourra s'adapter aux tâches de demain. C'est
à vous, Monsieur le Président, qu'il appartient de déchaîner
et d'animer cette jeune force, en prolongeant dans notre coeur
l'écho de ces accents qui nous frappèrent le 25 juin 1940,
lorsque le premier, vous avez appelé à la lutte pour que la
Patrie renaisse. Ces accents, qui rompaient avec un passé
veule et un présent déshonoré pour nous jeter si prophétique-
ment dans l'avenir, il faut qu'ils s'inscrivent dans le destin
de la France: les hommes qui se sont rencontrés dans la
défaite et dans la mort devront se retrouver vivants dans la
victoire.

Ils n'ont pas le droit de se séparer déjà. Nous vous fai-
sons confiance, Monsieur le Président, pour maintenir, dans
leurs pensées et dans leurs actes cette ^{unité} amitié d'action qui v
vient de sauver la Patrie, qui la ressuscitera demain. En
songeant que c'est cet espoir qui soutient les Français dans
leur malheur, vous voudrez sans doute nous pardonner la
liberté de cette lettre et agréer, Monsieur le Président,
nos sentiments de respect et de fidélité.

CHAPITRE XV

Les grandes heures de la Consultative.

Quelque brève qu'ait été son existence - car elle n'eut à siéger que 63 fois en séance publique - l'œuvre ébauchée par l'Assemblée Consultative mérite plus qu'une simple mention. Les grands thèmes qui tenaient à cœur aux patriotes, au moment où se déroulaient ses débats, ont été abordés par elle avec beaucoup de maîtrise et ont servi de préface à ceux que devaient aborder plus tard les premières Assemblées délibérantes de la IV^e République. Mais à la différence de celles-ci, ils l'ont été dans des conditions de sérieux, assorties de rude passion, qui tenait au fait que la plupart des délégués présents à Alger, étaient passés sans transition du feu dévorant des combats clandestins aux luttes pacifiques de la tribune.

Il était donc malaisé, on en conviendra, aux mandataires directs

des résistants, de se plier docilement à ce que l'on appelle pudiquement la tactique des grandes assemblées, qui ressemble davantage à l'intrigue qu'à la recherche raisonnée du bien public.

C'est dire que les débats que j'ai été appelé à diriger révélèrent souvent une vigueur très proche de la violence justifiée par l'époque exceptionnelle au sein de laquelle nous étions appelés à délibérer.

Comme il est naturel, les discussions les plus approfondies, celles qui eurent le plus d'écho dans l'opinion française et étrangère, furent consacrées à tout ce qui commandait l'avenir de notre patrie.

L'Assemblée aborda ainsi et tour à tour les questions qui se posaient à la Résistance ses besoins et ses aspirations. Elle eut à connaître aussi les impératifs du réarmement du Peuple et de nos relations avec les Nations alliées. L'épuration ardemment souhaitée par tous ceux que les vichyssois traitaient en ennemis fut longuement débattue, de même que l'organisation des Pouvoirs Publics au lendemain de la victoire;

Les débats sur la Résistance ont rempli les séances des 20 novembre 1943, 8 et 10 janvier 1944. C'est Ferrière, du groupe de la Résistance Métropolitaine qui prit la parole le premier dans un discours concis et nerveux, avec un grand bonheur d'expression, il rendit à la France des Maquis l'hommage qui lui était dû.

"Son sol occupé, sa presse baillonnée, l'ennemi partout: rien, dit-il, n'a empêché son armée sans uniforme de continuer le combat. Et celle-ci aussi a payé: 40.000 hommes déjà sont morts pour délit d'espérance, pour délit de patriotisme et 500.000 déjà sont passés par les

prisons de Vichy!"

Après lui, le lieutenant Bissaguet, Président de la Résistance Extérieure, qui devait mourir plus tard au champ d'honneur, flétrit comme il convenait les élites qui, dans l'Empire, avaient douté de la patrie:

"Leur crime inexpiable, s'écria-t-il, c'est d'avoir étouffé le sursaut de résistance des Français de l'Extérieur par tous les moyens de propagande et de répression policière."

Poinboeuf, qui nous venait des Syndicats Chrétiens; Albert Gazier, affilié à la C.G.T., lui succédèrent à la tribune et évoquèrent la lutte silencieuse et farouche du menu peuple contre la trahison vichyssoise.

Les représentants des Partis: André Mercier, pour les Communistes; Jules Moch, pour les Socialistes; Giaccobi pour les Radicaux; André Philip, au nom du Comité Français de Libération Nationale, dégagèrent à leur tour la haute signification morale des mouvements issus de la Résistance.

"Celle-ci n'a pas été seulement, furent-ils unanimes à dire, la révolte naturelle des citoyens dressés contre l'étranger qui occupe leur pays. Elle n'a pas été la simple réaction contre un vainqueur qui pille méthodiquement les richesses nationales. La Résistance contre l'Allemand et contre Vichy fut aussi une lutte pour la défense des valeurs essentielles auxquelles le Monde est attaché: le respect de la personne humaine, la volonté de franchise et de clarté, le culte de la raison, toutes choses sur lesquelles repose une civilisation véritable. La

489

résistance ne s'est pas seulement levée contre un présent incarné par l'envahisseur et par Vichy. Elle lutte aussi pour un avenir plus équitable et plus humain."

C'est par un vote d'unanimité sur un ordre du jour présenté par Bordier, et Mayoux, que c'étaient terminées ces trois journées consacrées aux vaillants soldats-citoyens qui préparaient dans l'ombre l'insurrection, prologue de la résurrection nationale.

La même unanimité se retrouva - solidaire et intransigeante - dans les séances que l'Assemblée consacra^a à l'Epuration.

On connaît la violence des polémiques suscitées autour de ce problème par les tristes débris vichyssois. Après avoir couvert - durant l'occupation - les pires atrocités allemandes, ces consciences effarouchées ont imputé à crime à la Résistance la juste sévérité des sanctions appliquées aux défaillances et ~~hautes~~^{aux} trahisons. Que ne lisent-elles, pour apaiser leur émoi, les débats d'Alger? Ils aident à comprendre l'état d'esprit de tout^{ceux} qui, nuit après nuit, au péril de leur vie et de celle de leur famille, mettaient tout en œuvre pour saboter la machine de guerre allemande, alors que de mauvais Français lui apportaient leur caution ou leur concours.

Qu'on ne croie pas surtout que c'est l'esprit de vengeance qui suscitait les interventions d'hommes aussi pondérés que Poinboeuf, Gazier, Ribière, Guillery, ou celles ~~impassives~~ plus passionnées, d'Aurange, de Pourtalet ou de Ribière. Chacun de ces orateurs pensait et disait que si en une telle matière, la justice devait être irréprochable et sereine, elle avait le devoir d'agir avec célérité, pour donner satisfac-

tion aux exigences impérieuses de la conscience nationale.

Frapper dur et frapper fort, déclarèrent tous les orateurs, non point les lampistes, mais tous ceux qui, ayant un rôle important dans les rouages de l'Etat, s'étaient montrés indignes de jouer le jeu de la France pour faire celui de l'ennemi. C'est pour réprimer la faiblesse, la veulerie ou l'abandon de ces fausses élites que l'Assemblée Consultative d'Alger avait créé une Commission d'Epuración présidée par un homme d'une droiture absolue: Charles Laurent.

Tâche difficile et ingrate à mener à bien quand on songe à sa complexité et aussi aux multiples contingences ~~auxquelles~~ avec lesquelles le Comité Français de Libération Nationale était obligé de compter à Alger. D'où heurts fréquents entre les positions prises par la Commission d'Epuración et la faiblesse ou ^{même} l'inexistence de sanctions du Comité, souverain absolu et seul maître en la matière.

C'est pour épauler celui-ci, et aussi l'aiguillonner dans son action, qu'en fin de discussion je mis aux voix un Ordre du Jour réclamé par une Assemblée unanime. Les termes en sont quelque peu vifs et les conclusions quelque peu sévères, mais qui oserait prétendre qu'ils ne traduisaient pas, à ce moment de notre histoire, le sentiment profond de la Nation? Il suffit, du reste, de le relire pour être convaincu.

"L'Assemblée constate avec regret les lenteurs de l'épuration administrative et les retards apportés au châtiement des traîtres et des collaborateurs.

"Devant les entraves apportées au fonctionnement de la Commission d'Epuración:

"Affirme à nouveau la volonté de tous les Français de

châtier sans délai les coupables;

"Elle insiste vivement ~~aux~~ auprès du Gouvernement pour qu'il institue sans délai des procédures spéciales de manière à assurer, sans porter atteinte à la liberté de la défense, une justice rapide et totale;

"L'Assemblée estime que des mesures immédiates, sévères et justes, sont les conditions essentielles du maintien de l'ordre public et de la légalité républicaine au moment de la libération;

"L'Assemblée pense que ces mesures doivent dissiper, par leur rapidité, l'inquiétude qui plane indistinctement dans l'administration et dans l'armée sur trop de Français utiles à l'effort de guerre de la nation;

"L'Assemblée, écartant toute pression incompatible avec la souveraineté nationale, demande au Gouvernement qu'une politique cohérente d'épuration et de sanctions soit immédiatement mise au point et appliquée sans délai dans chaque département ministériel;

"Elle est fermement décidée à apporter au Gouvernement dans cette tâche, dont elle ne sous-estime pas la difficulté, tout l'appui qui lui sera demandé pour répondre au voeu unanime de la nation."

Les problèmes extérieurs succédèrent aux problèmes de l'épuration.

L'Assemblée les aborda avec tact et modération, mais aussi avec un relent d'irritation qui tenait à la situation vraiment étrange dans laquelle se trouvait le Comité Français de Libération Nationale en ce mois de novembre 1943. Je le rappelle d'un mot: au moment où le Comité Français de Londres et où le Comité créé temporairement à Alger avaient cédé la

place au Comité Français de Libération Nationale, celui-ci avait demandé, dès le 13 juin 1943, à être reconnu

"en tant qu'organisme qualifié pour assurer la conduite de la France en guerre ainsi que la gestion et la défense de tous les intérêts français."

Seule une grande nation alliée, l'U.R.S.S., avait donné réponse nette à cette requête, en reconnaissant le Comité comme le Gouvernement de la République.

La Grande-Bretagne avait procédé, à son tour, à cette reconnaissance, mais en termes infiniment moins catégoriques. Par contre, la réponse américaine, se fondant sur le fait que le Comité ne tenait pas ses droits d'une consultation populaire, avait été plus qu'évasive.

Or il y avait dans cette prise de position une injustice d'autant plus péniblement ressentie par la France résistante qu'elle jurait avec l'attitude observée par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis à l'égard des autres peuples dont la situation était semblable à la nôtre.

La Grèce, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Belgique, la Norvège, la Yougoslavie, la Hollande avaient ~~xxxxx~~ constitué à Londres, comme la France Libre, des Gouvernements tout aussi dénués que nous ^{le nôtre} d'assises constitutionnelles. Et cependant chacun de ces Gouvernements avait bénéficié d'une reconnaissance pleine et entière. Notre amertume était donc justifiée et tous nos délégués la ressentaient profondément. Autre cause de mécontentement: les Alliés venaient de conférer à Moscou sur les clauses de l'armistice italien.

493

La France n'avait pas été conviée à se faire représenter à ce colloque. Que deviendrait, dans ces conditions, à la fin de la guerre, la solidarité interalliée, si, dès avant sa conclusion, se manifestait la volonté de tenir la France à l'écart? Un autre élément contribuait enfin à nous heurter: c'était le maintien des accords Clark-Darlan que chacun de nous estimait ~~incompatibles~~ incompatibles avec la politique de franche coopération qui devait s'instituer entre Washington et Alger.

Conclus, en effet, avec l'un despires supportés de Vichy, ces accords constituaient, bien ~~plutôt~~ ^{plutôt} une convention passée entre maître et serviteur, qu'un contrat débattu entre associés égaux et solidaires.

Telle était l'atmosphère du moment où s'institua, devant la Consultative, le premier débat de politiques extérieures.

C'est ^à notre ami Hauriou que revint l'honneur d'ouvrir la discussion.

Agrégé de Droit, jurisconsulte éminent, ^h Hauriou avait fait le tour de ces problèmes vitaux pour la France. Son intervention, en tant que Rapporteur Général de la Commission des Affaires Etrangères, fut donc aussi finement ~~marquée~~ ^{nuancée} que fortement documentée. Elle recueillit un franc succès auprès de tous nos collègues.

L'homme qui lui succéda à la tribune, Jean-Jacques Mayoux, qui nous venait de la Résistance métropolitaine fut, pour nous tous, une étonnante révélation. Tour à tour véhément et incisif, Mayoux fit l'impitoyable procès du chaos que connut la France entre la trêve de Munich et l'armistice de Pétain. Un tel chaos avait amoindri l'influence française dans le monde et ne pouvait qu'aboutir aux 800 défaillances sur lesquelles s'était édifié un régime de trahison habilement camouflé

derrière les étoiles d'un vaniteux maréchal. C'est contre ce régime odieux ~~qui~~ à tous les bons Français que la Résistance s'était insurgée, pour recréer un peuple uni, une nation musclée, dans laquelle l'armée ne serait ni l'instrument d'une classe, ni l'expression d'une caste et où le prestige de l'esprit devait aller de pair avec la plénitude de la force retrouvée.

Citant cette phrase magnifique de Renan: "Une Nation, ce sont de grandes choses faites ensemble dans le passé et la volonté d'en faire encore dans l'avenir", Jean-Jacques Mayoux sut en extraire le suc en appelant tous les peuples à la grande croisade entreprise pour sauver les libertés humaines foulées aux pieds par les pitres sanglants d'outre-Rhin.

Paroles émouvantes, s'il en fut, et qui valurent à l'orateur de véritables ovations auxquelles s'associa de Gaulle lui-même. Ensuite, et tour à tour, se firent entendre et applaudir Vincent Auriol; Marc Rucart; Bonte; le R.P. Carrière; Poimboeuf, Costa et, pour terminer, René Massigli, Commissaire aux Affaires Etrangères. Celui-ci, devait apporter à l'Assemblée une réconfortante nouvelle: celle de la prochaine ~~de~~ ~~la~~ ~~révision~~ ~~des~~ ~~accords~~ ~~Clark-Darlan~~, enfin considérés comme caducs par la ~~de~~ ~~la~~ ~~diplomatie~~ ~~américaine~~!

Un autre débat, après avoir été minutieusement-examiné par la Commission de Législation que présidait avec sa grande autorité M. le Sénateur Giaccobi, suscita d'ardentes controverses: il concernait un sujet brûlant entre tous, celui de la réorganisation des Pouvoirs Publics en France, au lendemain de la Libération.

Le problème était complexe et délicat et c'est dire que son examen se poursuivit durant de longues séances devant l'Assemblée Consultative.

Fait à noter: pour la première fois, depuis son entrée en fonctions, l'Assemblée qui, jusqu'alors n'avait émis que des votes d'unanimité se divisa, et dut procéder à des scrutins à la tribune. En pareille matière il ne fallait point s'étonner des divergences d'opinion, alors que se trouvaient face à face des Radicaux, des Socialistes, des Communistes, des Modérés, traditionnellement attachés aux concepts démocratiques, et qu'à leur côté, siégeaient les jeunes forces de la Résistance qui se voulaient aussi novatrices dans leurs conceptions que révolutionnaires dans l'action.

adoptée
Selon la procédure ~~institué~~ par le Décret instituant l'Assemblée Consultative, celle-ci avait été saisie pour avis, dès le mois de janvier 1944, du projet de réorganisation des Pouvoirs Publics, ^{que} M. de Menthon Commissaire à la Justice, était chargé de soutenir. La Commission compétente, de son côté, avait désigné comme Rapporteur Général, notre bon camarade, hélas! trop tôt disparu, Dumesnil de Grammont. Dédaigneux des honneurs, d'une rare modestie qui, par contraste, mettait en valeur sa riche personnalité, notre ami déploya dans la tâche qui lui était impartie, un dévouement, une foi, une fraîcheur d'esprit, qui furent unanimement appréciés. Il fut l'inlassable animateur de cette discussion où se heurtaient, non sans vivacité, les partisans de la tradition, ceux de l'évolution et ceux, enfin, de méthodes plus révolutionnaires.

Comment imaginer, du reste, que l'unanimité puisse se faire entre eux, alors que l'Assemblée était en présence d'un étrange projet où à côté de la reconnaissance de principes excellents, figurait une série de propositions aussi invraisemblables qu'inacceptables, principes indiscutés: celui, par exemple, qui proscrivait toute résurrection possible de l'ancien Parlement. Celui-ci avait signé sa propre abdication à Vichy le 10 juillet 1940. Le projet en prenait acte, irrévocablement.

Autres principes affirmés: pas de plébiscite et pas de recours à la loi de Tréveneuc; sur ces divers sujets, aucune controverse et accord unanime.

Mais comment, ces points éliminés, le Comité de Libération entendait-il organiser la vie publique, dès qu'il aurait pu gagner la France?

Son Chef avait trop souvent proclamé sa volonté de soumettre ses actes au verdict du Peuple pour imaginer qu'il pourrait essayer de se soustraire à ce devoir.

Le projet que de Gaulle avait contre-signé comportait donc la nomination la plus rapide possible d'une Assemblée Nationale, chargée d'élire, d'abord, et d'assister ensuite le futur gouvernement de la France en guerre.

Malheureusement, la méthode choisie pour la création de celle-ci témoignait d'une prodigieuse méconnaissance des impératifs démocratiques. Il semblait en vérité qu'on se complaisait à prolonger en Alger les équivoques que je n'avais cessé de combattre à Londres.

En bref et en clair, ce qu'on proposait à l'Assemblée Consultative c'était un mode d'élection qui aggravait les défauts si souvent reprochés au mode d'élection des Sénateurs de la IIIe République. Alors que ceux-ci émanaient, en effet, d'un suffrage à deux degrés, l'Assemblée Nationale, prévue par le Comité Français de Libération Nationale, reposait sur une élection à trois degrés !

D'après le texte qui nous était fourni, le processus était le suivant: D'abord, élection de nouveaux Conseils Municipaux, par les électrices et les électeurs de la Commune.

Deuxième opération: les Conseils ainsi désignés choisissent un certain nombre de représentants dont le nombre était fonction de la population.

Troisième opération: c'est l'ensemble de ces représentants qui était

chargé d'élire l'Assemblée Nationale!

Celle-ci n'avait du reste qu'une existence épisodique: elle devait en effet disparaître dès qu'elle aurait désigné le Chef du Gouvernement, en ne laissant après elle qu'une vague Commission Consultative, sans autorité comme sans pouvoir.

On ne pouvait imaginer meilleur système pour fragmenter, tronçonner et bloquer le puissant courant de rénovation qui avait pris sa source dans les mouvements de Résistance. Chose plus grave: de telles dispositions supprimaient pratiquement le contrôle que dans toute démocratie véritable les représentants du peuple doivent exercer constamment sur les actes du Pouvoir Exécutif.

Mise en face de ce misérable haillon de démocratie, la Commission compétente convint que la seule solution était de lui substituer un projet entièrement nouveau. De ce travail, sortit un texte qui, je puis le dire, était beaucoup plus étudié et qui rétablissait vraiment, avec les amodiations exigées par les circonstances, la légalité républicaine.

C'est ce texte, présenté par Vincent Auriol, au nom de la délégation socialiste, qui servit de base aux travaux de la Commission de Législation. On peut bien dire que le projet adopté par cette commission à la fin de janvier et présenté par elle à l'Assemblée au cours des deux dernières séances de la deuxième session, reflétaient non-seulement dans son esprit, mais aussi dans ^{le} son détail, et dans ^{la} sa lettre, les conceptions de la Démocratie Française.

Après une discussion animée, l'Assemblée, consciente de la gravité du problème, estima qu'il convenait de procéder à une étude supplémentaire et invita le Gouvernement à lui présenter, non plus un rapport assez vague

comme celui dont on l'avait saisie, mais un projet précis d'ordonnance.
auraient

Nos gouvernants n'auraient rien gagné à s'opposer à cette requête, unanimement approuvée par une assemblée, qui, jour après jour, prenait conscience de sa force et acquérait grande autorité tant auprès de l'opinion française que de l'opinion alliée.

Nous eûmes donc un projet remanié qui vint en discussion, dès le 26 mars 1944, et donna lieu de nouveau à des débats fort animés car les points d'accrochage y étaient encore nombreux et importants.

Trois problèmes essentiels soulevèrent de longues controverses. Il s'agissait de la fixation de la date des premières élections; du vote des femmes; et enfin du mode de scrutin.

Le Comité avait le désir de procéder le plus rapidement possible à une consultation populaire. Pour éviter les lenteurs entraînées par le remaniement complet des listes électorales, il préconisait le vote sur le vu des cartes d'alimentation. A cela s'opposait un contre-projet des Communistes partisans du vote à main levée. Les deux systèmes recommandaient des élections immédiates au fur et à mesure de la libération du territoire. Les deux procédés parurent inacceptables à l'Assemblée.

Le vote des femmes, s'il ne soulevait aucune objection de principe, posait cependant une question d'opportunité. Etait-il raisonnable et prudent de les appeler à voter, alors qu'elles étaient encore sans expérience et qu'elles représentaient la majorité du corps électoral?

En ce qui a trait, enfin, au mode électoral, le projet condamnait le scrutin uninominal en vigueur en 1936 et lui substituait le scrutin de liste départemental à deux tours.

De telles innovations ne pouvaient qu'apparaître dangereuses à ceux de nos délégués, certes bons républicains, mais férus de la tradition.

Leur porte-parole fut M. le Sénateur Astier, qui dépos~~a~~ courageusement un contre-projet rétablissant purement et simplement la Constitution de 1875.

-Pétain lui-même, déclara-t-il, n'a pas osé y toucher. Suivons, pour une fois, ce bon exemple.))

Inutile de dire qu'il ne fut pas approuvé par l'Assemblée qui repoussa son ~~et~~ ^{le} texte par 54 voix contre 8.

Les Socialistes ne pouvaient évidemment se prêter à cette exhumation, mais ils n'étaient pas moins défavorable au projet du Comité. Froment, puis Vincent Auriol, exposèrent en leur nom une série de dispositions pleines de sagesse et de bon sens.

Le Groupe Socialiste soutenait en effet qu'il était impossible de faire en France, tout de suite après la Libération, et même au fur et à mesure de la libération, des élections générales, pour constituer une Assemblée Nationale provisoire.

Aucun homme de bonne foi ne saurait accuser nos camarades d'être les ennemis de la Souveraineté populaire et les adversaires du suffrage universel. Une telle insinuation ferait sourire.

Mais c'est précisément parce que les Socialistes sont passionnément attachés à l'expression sincère de la volonté populaire qu'ils ne voulaient pas la voir amoindrie et défigurée.

Or, il était clair que tout scrutin organisé au lendemain de la Libération ne pouvait être, en France, qu'une caricature de suffrage universel. Des millions d'hommes ne pouvaient qu'être absents au moment de l'élection et quels Hommes! Les prisonniers, qui auront souffert pendant 4 ans dans les stalags; les ouvriers qui auront dû, la rage au coeur, aller travailler dans les usines du Reich; les déportés pour raisons politiques; les Alsaciens et les Lorrains; les Français de la Métropole réfugiés dans les

régions d'outre-mer.

D'autre part, dans quel climat se dérouleraient les élections si elles avaient lieu tout de suite au moment de la Libération! Elles se feraient au milieu du déséquilibre le plus profond, d'un désarroi alimentaire dont on a peine à se faire une idée, du mécontentement né d'inévitables difficultés matérielles, du désordre entraîné par le brassage des populations qui, chassées par l'occupant de leur foyer, n'auront qu'une seule préoccupation: celle de le retrouver. Il y avait là, vraiment, le maximum de conditions défavorables à des élections loyales et sincères.

Au nom du parti communiste, Grenier, s'efforça à côté d'eux, de faire voter une motion fort bien équilibrée, destinée à ménager l'avenir. - Ce n'est, déclara-t-il, qu'après le retour en France de l'Assemblée Consultative que celle-ci pourrait pratiquement se rendre compte de la situation du pays, et prendre alors, en pleine connaissance de cause, les mesures adéquates. ~~Les propositions socialistes et communistes~~

Les propositions socialistes et communistes connurent le même sort; elles furent, l'une et l'autre repoussées à une faible majorité.

Aux termes de cette longue discussion, l'Assemblée finit cependant par se mettre d'accord sur le second projet qui lui avait été apporté et auquel elle avait fait subir d'importantes modifications.

Amendé par elle, le projet ne pouvait que recueillir l'adhésion des démocrates dont il traduisait, en gros, l'état d'esprit.

Il proclamait d'abord le principe de la souveraineté populaire, en affirmant que, seul le peuple français dans une Assemblée Constituante aurait le droit de décider de son sort; ensuite, ~~en ce~~ qu'il adoptait le maintien provisoire des anciens Conseils Municipaux, issus du peuple, alors que le projet primitif de M. de Menthon prévoyait des

délégations municipales nommées selon le bon plaisir du Pouvoir Central. Enfin, cédant aux interventions du Groupe Socialiste, ce texte organisait le contrôle du pouvoir exécutif par l'Assemblée Nationale Provisoire: celle-ci avait le droit de voter le budget, d'examiner les conventions internationales et les projets d'ordonnances, de ratifier les décrets-lois pris en cas de nécessité immédiate. Dans la mesure où le permettraient les circonstances, la future assemblée disposerait donc des pouvoirs d'un véritable parlement, ce qui impliquait que le Gouvernement ne serait pas le seul maître de ses actes. Le vote sur l'ensemble de ces dispositions fut acquis au cours de la séance du 27 mars 1944 par 61 voix contre 4. Il n'est pas sans intérêt de connaître le détail du scrutin: dans une certaine mesure, il laissait prévoir les remous d'opinion que nous devons affronter par la suite dans la Métropole. Le voici tel qu'il figure au Journal Officiel d'Alger en date du 30 mars 1944, page 16:

"Scrutin numéro 6, sur l'adoption de l'ensemble du projet d'Ordonnance sur l'Organisation des Pouvoirs Publics en France libérée

"Nombre de votants: 65

Bulletins blancs ou nuls: 0

Majorité absolue: 33

Pour: 61

Contre: 4

L'Assemblée a adopté.

-Ont voté pour:

MM. Antier, Aubrac, Aurange, Auriol, Billoux, ~~Bissagnet~~, Bissagnet, ~~Yante~~,

Bonte, Bosman, Bourgoïn, Bouzanquet, Buisson, Cassin, Claudius,
 Costa, Croizat, Cuttoli, Darnal, Debisse^{eme}, Duclos, Dumesnil de
 Grammont, Evrard, Fayet, Ferrière, Francke, Froment, Gandelin,
 Gazier, Gervolino, Giacobbi, Giovanni, Grenier, Hauriou, Jean-
 Jacques, Laurent, Maillot, Malebrant, Marty, Mayoux, Mercier,
 Mistral, Moch, Muselli, Parent, Poimboeuf, Prigent, Pourtalet,
 Rancurel, Ribière, Seignon, ^{Tu} Feubert, Viard, ~~Barx~~ de Villèle.

Ont voté contre:

MM. Astier, Azais, Rucart, Serda.

N'ont pas pris part au vote:

MM. D'Astier de la Vigerie, Ben Djelloul, Blanc, de Boussoudy,
 Morandat
 Cot, Giron, Guérin, Guillery, Lapie, ~~Morandat~~, Valentino, Vallon,

Et M. Félix Guin qui présidait la séance.

Excusés ou en congé: MM. ^{Boillot} ~~Boillot~~, R. P. Carrière, ~~Ely~~ Manel Fall,

Girof, Zivarattinam.)

A peu de temps de là, le Comité, qui, selon la tradition établie
 sous la IIIe République, s'était abstenu d'intervenir dans le débat,
 édictait l'Ordonnance du 21 avril 1944 qui portait Organisation des
 Pouvoirs Publics en France après la Libération.

L'opinion alliée, ainsi que je l'ai dit déjà, avait suivi nos
 débats avec un vif intérêt, témoignant ainsi à sa façon, de l'autorité
 que s'était peu à peu acquise l'Assemblée.

Un Article du Times, ^{le} un grand organe d'opinion des classes ~~dirigra~~
 dirigeantes anglaises était particulièrement symptomatique à cet égard.
 Il avait paru le 28 mars 1944, quelques jours seulement avant la fin de
 nos grandes discussions, auxquelles assistaient un grand nombre de
 correspondants de presse étrangère. J'en ris ronéotyper un certain

503

nombre de copies car il méritait à tous égards d'être largement diffusé.

Son texte en est, du reste, la meilleure démonstration ainsi qu'en pourront juger mes lecteurs.

"ARTICLE DU T I M E S, ^{du} mardi 28 mars 1944.

La France de demain.

Le Comité d'Alger réclame sa reconnaissance.

Les relations avec les Alliés - De notre correspondant spécial à Alger.

"Au cours de leurs tout récents débats à Alger, le Comité Français de Libération Nationale et l'Assemblée Consultative Provisoire ont pris très au sérieux la tâche de préparer la restauration des institutions démocratiques en France.

"La proclamation du Département d'Etat, démentissant les rumeurs selon lesquelles le Gouvernement des Etats-Unis "pourrait envisager un compromis avec les autorités de Vichy" fut un rappel opportun des assurances données à M. Massigli en janvier. Mais tant que le Président Roosevelt n'a pas répondu à la communication que lui a adressée le Comité le 6 septembre dernier, le plan méticuleux et détaillé de reconstruction que le Comité français est en train de mettre sur pied, avec l'avis obtenu d'une manière démocratique, de l'Assemblée la plus représentative des

des Français qui puisse être réunie dans les circonstances présente, s'élabore sur des bases hypothétiques.

"Dans l'opinion française, les données ne sont pas aussi hypothétiques que la teneur des dernières propositions de la Maison Blanche pourrait le faire supposer, car les désirs du peuple de France sont un fait capital, sur la nature duquel on ne conçoit ici que peu de doutes; et la Maison-Blanche manifestement désire se conformer à ces désirs.

"Mais le refus de Washington de définir ses intentions est ressenti par le Comité non seulement comme un manque d'égards injustifiable, mais aussi comme un obstacle réel dans sa tâche d'assumer ^{ses} ~~les~~ responsabilités à l'égard du peuple français.

La prudence de Monsieur Roosevelt.

"Ainsi qu'on l'a rapporté ici, le projet du Président consistant à abandonner au Commandant en Chef, la liberté la plus large dans le choix des autorités, dans toute partie de la France que ce soit, avec lesquelles, lui-même (Commandant en Chef) traitera, exclut les autorités de Vichy. On réalise ici que le Président est animé des scrupules les plus élevés. Il ne veut pas livrer la nation française, avant sa libération à aucune autorité de facto; en même temps, il n'a qu'un désir, si les Français le veulent ainsi, de les empêcher de se mettre sous l'autorité du Comité ou de ses ~~représentants~~ représentants.

"Bien que ces mobiles ne soient pas attaqués, le raisonnement qui est à l'origine du plan de la Maison-Blanche, est considéré ici comme fallacieux, non seulement par les Français, mais par

la plupart des observateurs anglais et américains qui craignent que la liberté ainsi soigneusement préservée, jusqu'à la dernière minute, ne favorise uniquement les personnalités demeurées en France et que le peuple français ait hait.

"Pour une armée d'invasion, la tendance naturelle n'est pas de se mêler à la politique; et si quelque part les autorités au pouvoir immédiatement après la fuite des autorités de Vichy, peuvent prouver qu'elles n'appartiennent pas au personnel de Vichy, le Commandement probablement décidera ^{que} la solution la plus simple est de les maintenir au pouvoir.

"Qui pourra décider si de telles autorités représentent bien les vœux du peuple ou ne sont simplement que des émanations du régime de Pétain?

"Le public peut exposer ses vues évidemment, mais non sans risque de désordre. L'expérience tentée en Afrique du Nord avec Darlan montre combien une collaboration trompeuse avec les Alliés peut être considérée comme une condition de reconnaissance pour les Français et à quelles mesures les Français pourraient recourir.

Découragement.

"Le ministre de la Propagande de Vichy, Henriot, dans une récente émission a montré combien il était facile d'entrer dans le jeu de Vichy ou des Allemands.

"Se servant des rumeurs venant de Washington, il dit que les "anglo-saxons", depuis 1940, avaient encouragé les Français à servir de mercenaires, mais n'avaient jamais eu l'intention de faire profiter la France de leurs sacrifices.

"Bien que le patriotisme des Français et leur amitié avec les Anglais et les Américains s'oppose au découragement, tous ceux qui viennent de France disent combien le moral devient sensible aux plus légers chocs d'espoir ou de crainte, quand la vie est si périlleuse et si dure. Ce qui cause de l'amertume ici, c'est le fait que les Alliés, par insouciance, puissent ajouter aux forces de découragement contre lesquelles, chaque homme en France, doit lutter.

"A Alger, l'indécision des Alliés, profite uniquement aux extrémistes du parti du Général de Gaulle, qui soutiennent que, ~~alors que chacun exerce une pression, intrigue ou épie, de tenir~~ ^{simplement} tranquille, en finir avec la guerre et s'en remettre au ^{bon} ~~sens des~~ ~~réalités des Alliés~~, n'est qu'un jeu de dupe. et de ~~fidèle~~ ^{bon} ~~patrio-~~ tique.

*Woulou
du Commandement
militaire*

"On considère comme injuste qu'en Italie, ancienne nation ennemie, où une opposition influente dénonce la légitimité de l'autorité d'un roi dont la Grande-Bretagne et l'Amérique envisagent comme possible l'abdication éventuelle, le Gouvernement ^{parties} soit reconnu dans les ~~parties~~ successivement libérées de son territoire, alors que le Comité Français, avec son record de fidélité à la cause alliée, son empire et son potentiel de lutte à l'intérieur et à l'extérieur de la France, n'a pas encore reçu de la part des Alliés, la reconnaissance de son droit à exercer, même sous une forme provisoire, la souveraineté du peuple français sur son propre sol.

"Le Comité n'a aucune prétention à une légalité technique et ne nourrit ~~pas~~ aucun doute, comme en témoigne le discours modéré du Général de Gaulle, sur ce qui arrivera, après le

débarquement. Il est connu ici que le commandement allié en Grande-Bretagne fait de plus en plus appel aux services des officiers et des experts français et le fait est considéré comme une garantie pour l'avenir, que le Comité, avec tout le prestige dont il jouit aux yeux des Français sera la seule autorité à laquelle les Alliés seront amenés à faire appel pour maintenir l'ordre et la cohésion de l'administration de la France.

"Les Français éprouvent le besoin d'un règlement qui leur permette de travailler sur une connaissance plus ferme des revendications à présenter.

"Ceci apaiserait les doutes ici et en France. Quelques uns suggèrent que le moment est venu d'une rencontre entre le Général de Gaulle et Roosevelt qui, comme l'entrevue de Marrakech, pourrait dissiper tous les malentendus. -Le Général de Gaulle est certainement impatient de nouer des relations avec le Président au bénéfice de l'amitié qui unit la France à l'Amérique, et qui, il le réalise, est d'une importance capitale pour l'avenir.

"Là, la Grande-Bretagne a une chance et un devoir: une chance, parce qu'elle est le pont naturel entre l'Europe et l'hémisphère occidental, un devoir parce que, comme membre européen du Commandement allié travaillant à leur libération, elle a la responsabilité des nations occupées de l'Europe. Les Français se tournent avec confiance vers la Grande-Bretagne, pour obtenir un éclaircissement des relations franco-américaines, problème que la confusion de ces relations durant les cinq dernières années et leur propre histoire, ~~torturée à cette époque~~ ont rendues si difficiles aux Français à résoudre par eux-mêmes.

Quand la France sera libérée.

"Cependant, le débat de la dernière semaine à l'Assemblée Consultative Provisoire sur la restauration de l'autorité républicaine a bénéficié de la décision du Comité de ne pas intervenir dans la discussion.

"La Commission de Réforme fixe la date de l'élection de l'Assemblée Constituante dans l'année qui suivra la libération totale du territoire; le Comité la fixe dans les six mois qui suivront le retour des 4/5 des Français prisonniers de guerre et déportés.

"Les Conseils Municipaux existant avant la guerre seront rappelés, à l'exclusion de leurs membres qui se seraient disqualifiés par leur attitude anti-patriotique. Le Comité et la Commission ont admis que la première tâche de ce Conseil sera la revision des listes électorales, et que, dans les trois mois qui suivront la libération de chaque département, les élections des conseils locaux se feront sur la base de nouvelles listes.

"Pour la prochaine étape, qui comprend l'élargissement ou le renouvellement de la présente Assemblée, le rapport de la Commission s'oppose au projet en deux étapes du Comité, préférant un développement plus graduel vers un corps représentatif. Il propose que l'Assemblée accompagne le Comité en France, et sur-le-champ, double le nombre des membres de la Résistance dans son sein.

"Dès que chaque département sera libéré, les élections se feront dans la proportion d'un représentant par tranche de 200.000 habitants. Dans le mois qui suivra l'arrivée de l'Assemblée en France, ses membres choisiront le département où

509

ils voudront se présenter. Dans le temps où les 2/3 de ^{département} chaque auront été libérés, et les élections réalisées, tous les membres qui n'auraient pas été élus perdront automatiquement leur siège et l'Assemblée Consultative deviendra l'Assemblée Provisoire.

"Comme de nombreux orateurs l'ont déclaré, l'Assemblée ne désire pas engager l'avenir de la France, mais tient à trouver le moyen le meilleur de ^{per} permettre à la France de revenir à un régime républicain et démocratique.

"Le prestige de l'Assemblée a été certainement rehaussé par cette session qui fut marquée par ses premières divisions. Un point frappe le spectateur étranger: combien exceptionnels et inopportuns paraissent ses orateurs qui recourent aux effets de rhétorique et aux grands gestes oratoires - l'orateur français de la légende, s'il a jamais existé en réalité, semble appartenir au passé; et avec lui, on est conduit à l'espérer, beaucoup de la faiblesse de la démocratie française d'avant la guerre."

X
X X

Au moment où paraissait à Londres cet important leader particulièrement sympathique à la cause française, notre ambassadeur en Grande-Bretagne, mon regretté ami Viennot, me faisait tenir un passage d'un télégramme qu'il venait d'adresser au Général de Gaulle.

Je ne résiste ~~pas~~ point au plaisir de le rendre public, car il est tout à l'honneur de l'Assemblée que je présidais et portait témoignage de la grande place qu'elle occupait désormais aux yeux de l'opinion alliée.

AFFAIRES ETRANGERES

Passage d'un télégramme expédié de Londres

le 30 mars 1944

.....

Le roi m'a parlé avec faveur de l'Assemblée Consultative, en disant que tout cela constituait de "véritables institutions". Je lui ai déclaré que les témoignages qui nous venaient de France nous montraient que les Français ~~qui~~ sous le joug ennemi, voyaient unanimement dans le Comité, avec le Général de Gaulle à sa tête, un Gouvernement légitime.

~~CHAPITRE~~
CHAPITRE ~~15~~ 16

Lumières et ombres.

La VIIIe session de l'Assemblée Consultative prit fin le 19 mai 1943 par un important débat sur la jeunesse de France. Tout serait à citer dans les discours consacrés à ce problème capital et qui fut traité avec éloquence et hauteur de vue aussi bien par Claudius Petit, Ribière et Cassin que par Capitant, Commissaire à l'Education Nationale.

Nous ne devions reprendre séance que le 18 juin, afin de commémorer de façon solennelle l'appel que quatre ans auparavant, de Gaulle avait lancé de Londres aux Français que la défaite n'avait point abattus.

Nul de nous n'imaginait, au moment où nous avions pris date, qu'un immense évènement allait faire de ~~une~~ ^{cette} journée que nous ~~avons~~ ^{avons} vécue jusqu'ici.

les étonnantes
celles

Le débarquement si impatiemment attendu par le monde entier venait enfin de se produire, scellant le destin sanglant de l'hitlérisme.

Depuis le 6 juin, en effet, les forces alliées avaient pris pied sur le sol de France, chassant devant elles, au raz de marée irrésistible, les divisions d'interception allemandes. Au moment même où se produisait ce ~~fait~~ prodigieux fait d'armes, coïncidence ou hasard heureux, j'avais prié à déjeuner tout le corps diplomatique accrédité auprès du Comité Français de Libération Nationale.

Mon collègue et ami Jacquinot, Commissaire à la Marine, avait obligeamment mis à ma disposition le magnifique appartement de fonction qu'il occupait aux environs immédiats d'Alger.

Autour de la table qui les réunissait, avaient donc pris place tous les représentants des nations alliées avec lesquels j'entretenais des rapports aussi confiants qu'amicaux.

Au hasard de mes souvenirs, je note la présence autour de moi de M. Romrée de Vichenoy, Ambassadeur de Belgique; de M. le Major Général Vannier, Ambassadeur du Canada; de M. Duff Cooper, Ambassadeur de Grande Bretagne; de M. le Général Antonio Rios Gertruche, Ministre du Mexique; de M. Ernest Hongen, représentant la Norvège; de M. Moeawski, Ambassadeur de Pologne; de M. de Belfrage, Conseiller à la Légation de Suède; de M. Czerny, Ministre Plénipotentiaire de Tchécoslovaquie; de M. Bogomoloff, Ambassadeur de l'U.R.S.S.; de M. Juan Djonovitch, Ministre de Yougoslavie.

Heures inoubliables, je dois le dire, non seulement pour la France, mais aussi pour toutes les fières et courageuses nations dont les représentants qualifiés se trouvaient assemblés autour de ma table en cette historique journée.

Certes, l'allégresse était en nos coeurs, mais nous ne pouvions, les uns et les autres, nous départir d'une secrète angoisse, car nous savions que la progression des armées alliées était contrariée par une X furieuse tempête qui décuplait les difficultés de ^{leur} ~~l'~~entreprise. L'heure n'était pas aux discours et c'est pourquoi je me bornais à la fin du repas à porter un toast au succès de nos armées. Chacun de mes hôtes s'était levé et, pendant quelques minutes, étreints par la même émotion, nos yeux furent emplis d'une seule et même vision: celle de l'aube qui allait enfin dissiper les brouillards sanglants qui, depuis si longtemps, obscurcissaient le ciel de l'Europe!

On conçoit dans ces conditions ce que fut notre séance du 18 juin 1944. André Mercier; de Boissoudy; Claudius Petit y rappelèrent en termes élevés la haute signification de l'appel aux armes que de Gaulle avait adressé de Londres aux forces vives de la France.

Celui-ci, présent à l'Assemblée, leur donna la réplique en une sobre allocution, vibrante d'espérance dans la victoire finale et emplie d'une foi ardente dans le destin de la Patrie.

Il m'appartenait à moi, en tant que Président de l'Assemblée, de saluer comme il convenait la résurrection de notre patrie bien-aimée. J'avais, de surcroît, un douloureux devoir à accomplir.

Durant notre inter-session, en effet, une atroce nouvelle nous était parvenue: celle de la mort héroïque de l'un de nos collègues, notre ami, notre camarade de combat Jacques Méderic.

Quand nous avons appris sa disparition au moment où, sous le soleil d'Afrique, mûrissait enfin la promesse de nos victoires, nos coeurs s'étaient emplis à la fois d'orgueil et d'amertume.

Amertume de l'injustice atroce du sort frappant en pleine activité

à l'orée des ultimes batailles celui qui avait si magnifiquement travaillé pour la revanche. Orgueil aussi, de constater, une fois de plus, combien l'indomptable patriotisme de notre peuple avait fait surgir des sillons de France une véritable moisson de héros!

Cher et regretté Médéric, je le revois encore à Alger, alors qu'il nous arrivait, auréolé des missions dangereuses qu'il assumait dans la résistance métropolitaine. Son regard clair, sa poignée de main solide, son allure martiale, sa franchise directe accrochaient l'attention et forçaient aussitôt la sympathie et l'amitié.

J'étais entré sans peine dans son intimité et j'avais ainsi découvert en lui les plus rares des qualités: un courage souriant, un patriotisme élevé, un sens très pur de la justice, une foi totale dans le relèvement de la France. C'est tout cela qui le faisait aimer et c'est tout cela qui avait fait de ce fils du peuple l'un des meilleurs chefs de la Résistance.

Dès les premiers jours de nos désastres, Médéric s'était placé tout naturellement au premier rang en prenant hardiment l'initiative d'assurer le retour dans leur pays d'un grand nombre de soldats anglais qui, sans lui, eussent connu la paralysie et la mort lente des stalags.

Appelé peu après à la tête d'un de nos groupes clandestins les plus actifs, il y travailla sans trêve ni repos, participant à tous les coups durs, payant de sa personne nuit et jour, dans un total renoncement à tout ce qui n'est point lutte implacable contre l'ennemi du dehors ou du dedans.

Au péril de sa vie, il établit entre Londres et la France ces multiples liaisons dont allaient dépendre l'équipement et l'armement de

nos F.F.IK et grâce auxquelles, on ne le dira jamais assez, se tissait peu à peu l'invincible filet où seront pris au piège, lors du débarquement, des dizaines de milliers de soldats allemands.

C'est ainsi qu'au hasard d'un de ses dangereux voyages nous l'avions vu arriver à Alger où venait de naître l'Assemblée Consultative provisoire, premier balbutiement de la Liberté et première éba^uche d'une démocratie renaissante. Ce qu'il était venu chercher parmi nous, sur cette terre d'Afrique, auréolée de tant de gloire et pétrie par tant de sang français, c'était, non point une halte ^{acc} ~~acc~~ucillante, non point la douceur du repos, qu'il aurait pu cependant et si légitimement s'accorder, mais, au contraire, une occasion nouvelle de servir et d'être utile à ses camarades de combat. Ses démarches, ses interventions, son labeur incessant à l'Assemblée s'orientèrent, en effet, vers un seul but, celui qui donnait son plein sens à sa vie: d'abord, aider matériellement la Résistance, et par tous les moyens la pourvoir des liaisons, des médicaments, des vivres et des armes indispensables; ensuite, la soutenir moralement par une action impitoyable et rapide contre la trahison aux mille visages qui se cache aussi bien sous le camouflage ^u ~~u~~ident de l'attentisme que sous le masque hideux de la collaboration.

Mais ce n'était là, je me hâte de le dire, qu'un aliment insuffisant pour son activité et son dynamisme... Pendant que son corps était auprès de nous, nous sentions bien que son âme était sans cesse auprès des camarades de lutte qui nous l'avaient délégué, avec tant d'autres de nos Collègues, mêlés tour à tour, en témoins et en frères d'armes, à ses multiples et courageux exploits.

Aussi bien a-t-il suffi que l'organisation à laquelle il appartenait ait eu à ~~un~~ ^{nouveau} besoin de lui pour que Médéric réponde aussitôt en soldat à son appel.

Dès cet instant, on peut le dire, le sort de Frédéric était fixé et sans l'ombre d'une hésitation, calme et souriant à son ordinaire, notre camarade, n'écoulant que son devoir, quittait Alger, laissant derrière lui, non seulement ses amis et ses compagnons, mais encore une épouse tendrement aimée. Deux jours à peine après son retour en France, Frédéric, dénoncé, et sans doute trahi, était arrêté par la police française. Crânement, il n'hésitait pas alors à dire avec franchise qui il était et à se confier aux sentiments patriotiques qu'il supposait exister chez ceux qui le tenaient entre leurs griffes...

Hélas, l'esprit de trahison a fait malheureusement en certaines âmes de tristes ravages et c'est ainsi qu'au lieu de libérer le grand Français qu'ils interrogeaient, les policiers de Vichy n'avaient songé qu'à une chose: le livrer à la Gestapo, en escomptant à l'avance les deniers de Judas que leur vaudrait leur infamie... C'est ici que le drame atteint au sublime...

Quand Frédéric eut compris l'ignoble marché dont il était l'enjeu, l'homme d'action qu'il a toujours été s'est réveillé brusquement en lui.

- Les Boches ne m'auront jamais vivant, m'avait-il confié au moment où une ultime accolade me séparait de lui...

Ce n'était pas là vaine forfanterie, car Frédéric ne se payait pas de mots. Il portait toujours sur lui un poison violent, dont il s'est servi sans hésiter pour se soustraire aux mains de l'ennemi, emportant ainsi dans la tombe les secrets d'une organisation qui n'a pu continuer à vivre que parce que Frédéric a su magnifiquement mourir.

Ses ultimes pensées, nous les connaissons par les quelques mots qu'il a prononcés au cours de sa douloureuse agonie.

- France, France, murmurait-il doucement peu avant d'expirer, avec sans doute l'amertume de n'avoir pu assister à la revanche, mais aussi l'apaisante certitude de l'avoir préparée par son suprême sacrifice.

Telle fut la fin de cet humble fils de France dont j'eus à saluer la mémoire et à exalter le sacrifice ^{en} et cette journée si fertile en émotions. Joies et douleurs mêlées, telle est bien toujours la trame ~~aux~~ ordinaire de la vie, surtout lorsque l'accompagnent les grands ébranlements aux travers desquels se forge l'Histoire.

• • • •

Il convient, maintenant de revenir quelque peu en arrière pour compléter le tableau de la vie politique d'Alger dans les mois qui devaient précéder notre retour en France.

Dès les premiers jours de l'année 1944, il était visible, pour les gens informés, que la guerre allait ~~se~~ entrer dans une phase décisive.

Sensible comme une boussole aux orages qui allaient bouleverser le ciel européen, l'appareil politique mis en place en Afrique se devait de préparer avec méthode la reconstruction d'une France nouvelle. Dès le 18 mars 1944, à la demande instante du général de Gaulle, je réunissais l'Assemblée pour une importante communication que celui-ci se proposait de faire. Il s'agissait, pour lui, et face à l'opération française et alliée, de définir ce qui allait être la politique générale du Comité. Son allocution fut écoutée dans un silence profond que rompaient seulement dans les passages significatifs, des applaudisse-

- France, France, murmurait-il doucement peu avant d'expirer, avec sans doute l'amertume de n'avoir pu assister à la revanche, mais aussi l'apaisante certitude de l'avoir préparée par son suprême sacrifice.

Telle fut la fin de cet humble fils de France dont j'eus à saluer la mémoire et à exalter le sacrifice ^{en} et cette journée si fertile en émotions. Joies et douleurs mêlées, telle est bien toujours la trame ~~aux larmes~~ ordinaire de la vie, surtout lorsque l'accompagnent les grands ébranlements aux travers desquels se forge l'Histoire.

• • • •

Il convient, maintenant de revenir quelque peu en arrière pour compléter le tableau de la vie politique d'Alger dans les mois qui devaient précéder notre retour en France.

Dès les premiers jours de l'année 1944, il était visible, pour les gens informés, que la guerre allait ~~se~~ entrer dans une phase décisive.

Sensible comme une boussole aux orages qui allaient bouleverser le ciel européen, l'appareil politique mis en place en Afrique se devait de préparer avec méthode la reconstruction d'une France nouvelle. Dès le 18 mars 1944, à la demande instante du général de Gaulle, je réunissais l'Assemblée pour une importante communication que celui-ci se proposait de faire. Il s'agissait, pour lui, et face à l'opération française et alliée, de définir ce qui allait être la politique générale du Comité. Son allocution fut écoutée dans un silence profond que rompaient seulement dans les passages significatifs, des applaudisse-

ments prolongés.

Nul de ceux qui assistèrent à cette mémorable séance ne s'y méprit: c'est à partir de cette journée qu'allait être scellée l'union étroite de la résistance, qui se voulait apolitique, avec celle qui puisait ses forces au sein des partis politiques reconstitués clandestinement. Avec un sens aigu des réalités, balayant pour une fois les objections d'un entourage à courte vue, le Président du Comité de Libération Nationale n'hésitait pas à sonner le rassemblement de tous les patriotes français, sans aucune exception:

- J'entends, déclara-t-il, ^{associer} ~~associer~~ à l'action et même à la composition de notre Comité des hommes de toutes les origines et de toutes les tendances et ceux-là, notamment, qui prennent dans le combat une lourde part d'efforts et de sacrifices."

Nul ne pouvait se tromper sur la portée d'un tel langage et les communistes moins que tous autres. L'invite était trop nette, le discours trop insistant pour qu'on n'y ~~doive~~ donne point la suite qu'il devait comporter.

Billoux s'en acquitta avec une sobre élégance en déclarant que son Parti ne se déroberait ~~point~~ devant aucun de ses devoirs et se tenait prêt à apporter son concours effectif au Gouvernement. Quelques jours après, cette intervention prenait corps, officialisée, en quelque sorte, par le décret du 4 avril 1944, nommant François Billoux Commissaire d'Etat et Fernand Grenier Commissaire à l'Air. Par ce même décret, notre collègue André Le Trocquer éédait son Commissariat à la Guerre à André Diethelm, tandis qu'il était lui-même chargé de l'administration des territoires métropolitains.

Disons tout de suite que c'est sous son énergique impulsion

qu'allait être publiée l'Ordonnance du 21 avril 1944 portant Organisation des Pouvoirs Publics en France après la Libération.

Ce fut là l'acte de naissance d'une nouvelle République que devait suivre de près le vote, à l'unanimité, par notre Assemblée d'une motion Gazier tendant à modifier le nom du Comité de Libération Nationale et à faire de celui-ci le Gouvernement Provisoire de la République!

Une telle initiative, on le conçoit, ne pouvait manquer d'avoir des répercussions internationales. L'opinion alliée, qui y fit un large écho ne s'y trompa point: il fut évident pour elle que la France combattante entendait régler elle-même les affaires françaises, sans prendre l'agrément, ni solliciter l'autorisation de quiconque.

Ce fut là la seule et digne réponse qui convenait à un étrange projet cogité par certains bureaux américains et qui ne visait rien moins qu'à faire administrer les régions délivrées de la France par un organisme mi-civil, mi-militaire, l'AMGOT (Allied Military Government) organisme dans lequel nous n'aurions eu ~~droit de regard~~ qu'un incertain droit de regard.

On imagine sans peine l'indignation de nos collègues de l'Assemblée Consultative et la violence des réactions du gouvernement de Gaulle devant un tel camouflet. Notre camarade Le Trocquer, délégué à l'Administration des Territoires métropolitains libérés, fut l'un des plus virulents adversaires de la mesure envisagée par Washington. Caractère entier et particulièrement irascible, notre ami s'accommodait malaisément de la prudence toute diplomatique dont on avait décidé d'user pour obtenir l'abandon de l'AMGOT par nos Alliés. Y eut-il, à cette occasion, graves divergences de vues entre certains de ses collègues et lui? Ou bien, altercations plus que vives, pour qui connaissait la susceptibilité de celui-ci? Il fut malaisé pour moi de faire la lumière à cet égard, mais je ne fus pas autrement surpris - sachant ^{ce} que ~~il~~

J'avais pour le ^{moins} moins deviné - d'apprendre que Le Trocquer ne se proposait rien moins que de démissionner avec quelque éclat. Mon devoir était d'éviter un tel incident. Je pris donc sur moi de convoquer le bureau du Groupe Socialiste que nous avons créé au sein de l'Assemblée Consultative. Celui-ci se composait de nos camarades Vincent Auriol, Just Evrard, Froment, André Philip et, bien entendu, Le Trocquer.

Vincent Auriol ne se trouvait point parmi nous, lorsque j'ouvris la séance, mais il m'avait adressé une lettre d'excuses dont je donnais immédiatement lecture.

Alger, 1er juillet 1944

Mon cher Ami, me disait-il, Excuse-moi donc pas pouvoir assister à la réunion confidentielle de cet après-midi.

J'ai une conférence à trois heures avec deux membres de l'Office des recherches et, à cinq heures, je fais, comme tous les samedis, mes papiers du journal.

Au surplus, ma présence est inutile.

Aucune décision engageant le Groupe ne peut être prise sans le vote de ce dernier ainsi qu'il l'a expressément manifesté dans sa dernière réunion: toute démission ne peut être décidée que par lui.

Les réponses officieuses de Vienot et officielle de Londres, aux questions posées à la demande de Philip, confirment la sagesse de cette décision, la question étant du ressort interallié.

Donc, il faut attendre.

Aussi, toute conversation à ce sujet ne peut qu'être inutile et, le cas échéant, irritante.

Amitiés à tous, signé Vincent Auriol.

La sagesse, ainsi que le conseillait notre ami, était en effet d'attendre l'issue des négociations qui étaient en cours. Jeter le manche après la cognée, quitter le ^{MI}Gouvernement en faisant claquer les portes ne pouvait mener à rien de positif ni d'utile. Assuré de l'assentiment de tous nos collègues, c'était ce que j'allais leur proposer après que Le Trocquer nous eût donné connaissance de la lettre qu'il avait décidé d'envoyer au Général de Gaulle. Je n'eus pas le temps d'intervenir, car au moment même où je m'apprêtais à le faire, Le Trocquer quittait brusquement la réunion, sans vouloir entendre raison d'aucun d'entre nous qui assistions à cette scène.

Il ne me restait, après un tel éclat, qu'une chose à faire: essayer de clore au mieux l'incident de façon à ce qu'il ne nuise ~~ni au Parti Socialiste~~ ~~ni~~, ni à la France Combattante ni au Parti Socialiste. Tel fut le but essentiel de la longue lettre que l'on va lire et ~~que j'ai fait signer~~ ^(que je fis signer) par tous les membres du bureau.

1er juillet 1944

Cher Camarade,

Nous regrettons profondément ton départ qui nous a empêchés, après la lecture de ton projet de lettre à de Gaulle de te présenter un certain nombre d'observations, touchant à la fois aux intérêts du Parti et aux intérêts de la France.

Le Parti va se trouver dans l'ignorance absolue des raisons qui te déterminent à ^(donner) ~~donner~~ ta démission. D'où malaise profond qui aura son retentissement certain sur la Résistance, en un moment où l'effort doit se concentrer sur la libération.

Quand il connaîtra la situation, il ne pourra s'empêcher de remarquer que les Commissaires Socialistes qui sont au Gouvernement ne t'auront pas suivi et tu seras donc, ^{déjà} de ce fait en posture délicate

vis à vis de ^{nos} camarades de France.

Le Parti sera, d'autre part, amené à constater que ta démission est ton fait personnel et il la considèrera comme un acte d'indiscipline. Dans la conjoncture présente où, tu le sais mieux que personne, les questions de discipline domènent tout, il y aura là un préjugé défavorable qui risque de te nuire gravement dans l'avenir.

Passons maintenant aux conséquences de ton acte sur le plan français.

Une décision donnée par toi au moment où sont engagées des conversations américano-franco-anglaises aura, tu n'en doutes pas, beaucoup de retentissement. Se produisant, en outre, au moment où de Gaulle part pour l'Amérique, elle risque d'être exploitée de telle façon que la négociation amorcée est susceptible d'avorter. En ce cas, tu n'empêcheras point tes ennemis de dire que cet échec t'est en grande partie imputable et tu ne pourras non plus empêcher nos amis de France de te considérer comme responsable, en partie, de cet échec.

Crois-tu que tu aies intérêt à prendre, devant le Parti et devant le Pays, d'aussi lourdes responsabilités?

C'est cela que nous voulions éviter en te demandant d'attendre que de Gaulle soit de retour des Etats-Unis avant d'en venir à la solution extrême. Nous avions, pour te demander ce délai, de multiples et solides raisons que ton départ en bourrasque nous a empêchés d'exposer.

La première de ces raisons, et l'essentielle, c'est que le Groupe, dans sa dernière réunion, a décidé, à l'unanimité, qu'en aucun cas tu ne pourrais prendre de décision sans lui en avoir préalablement référé.

Je te rappelle ce qui fut à la base de cette décision du Groupe.

À la demande de Philip, le Gouvernement a adressé à Viénot un télégramme lui demandant de voir ^{nos} amis anglais pour qu'on leur pose les trois questions suivantes:

- 1°) Est-il opportun, dans la situation de fait actuelle, d'envisager le départ pour Londres de M. André Le Trocquer?
- 2°) Si la réponse est affirmative, M. Le Trocquer pourra-t-il transmettre des instructions chiffrées à ceux qui sont, en France, les mandataires du Gouvernement Provisoire?
- 3°) M. André Le Trocquer enfin, pourrat-il, éventuellement, se rendre dans les régions libérées pour prendre contact avec ^{celles} ~~ceux~~-ci?

Tu connais, comme nous, la réponse à titre officieux de Viénot, suivie peu après, du reste, d'une réponse officielle d'Eden. On a estimé à Londres qu'il convenait d'attendre l'issue des négociations en cours, avant de prendre une décision sur les diverses questions ^{posées} ~~posées~~.

Depuis cette réunion du Groupe, aucun fait nouveau ne permet de revenir sur la délibération qu'il ^a prise, et c'est tout cela que tu aurais dû avoir la patience d'écouter au lieu de partir.

C'est en raison de cet incident que nous jugeons utile de t'écrire, de façon à ce que ~~ce~~ cette lettre une fois lue et méditée par toi, chacun de nous prenne, en pleine ~~conscience~~ connaissance de cause, toutes ses responsabilités.

Bien cordialement à toi: signé:

Félix GOVIN.

Deux jours après la réception de cette lettre, cédant aux instances de notre bureau unanime, Le Trocquer me faisait tenir une réponse fort digne en ce qui le concernait et satisfaisante pour ceux qui s'étaient posés en Conciliateurs. Elle était adressée à l'ensemble du Groupe convoqué spécialement pour la circonstance ^{révisée} et comme suit:

5 juillet 1944

Pour Gouin, Evrard, Froment, Auriol.

Chers Camarades,

C'était en plein accord avec moi que Froment et Evrard avaient décidé de convoquer le Groupe Socialiste tout entier pour samedi après-midi. On m'avait fait connaître le changement d'heure, mais on m'avait laissé ignorer qu'il ne s'agissait plus que de se réunir en petit comité.

Je n'épiloguerai pas.

Depuis samedi soir, j'ai reçu d'importantes informations. D'autre part, la lettre que vous m'avez adressée a retenu toute mon attention, comme elle le méritait.

J'accepte d'ajourner une décision, évoquée devant le Conseil des Ministres le 3 juin, et dont je n'ai pas cessé d'envisager toutes les répercussions. Depuis le 3 avril, c'est à dire depuis exactement trois mois, j'ai été mis dans une position qui n'est pas commune. Elle est insupportable pour l'homme, ce qui n'est rien. Elle est inquiétante, menaçante, pour ce qu'il représente.

Malgré tout, j'attendrai ce que nous apporteront de très prochains événements.

Bien cordialement, signé: André Le Trocquer.

Les événements n'allaient point tarder à nous ^{faire} apporter tous apaisements car, cédant, à la fin, aux pressantes démarches de Jean Monnet et de Hoppenot à Washington, et d'André Viénot à Londres, la Maison-Blanche s'en remit finalement au Général Eisenhower du soin de régler, sur place et au mieux, toutes les questions litigieuses concernant les régions françaises libérées.

La pondération et la bienveillante compréhension de celui-ci devaient

clure définitivement cette irritante querelle. Elle le fut dans des conditions qui ne pouvaient que satisfaire notre amour-propre national et qui furent finalement bénéfiques pour la cause commune des combattants alliés.

• • • •

Avant de clore ce chapitre et que ne prenne fin notre halte algérienne, il n'est point inutile d'évoquer les incidents qui mirent trop souvent aux prises le Comité de Libération Nationale et l'Assemblée Consultative.

La plupart de ces incidents ont une cause commune qui m'inspire bien des craintes pour l'avenir: c'est la conception très personnelle que se faisait le Général de Gaulle des rapports existant entre l'Exécutif et le Législatif. J'ai déjà noté avec quel soin jaloux on avait amenuisé, au maximum, les pouvoirs de notre Assemblée. Certes, celle-ci ~~était~~ n'était point issue d'une consultation populaire; elle n'était pas, par conséquent, l'interprète juridiquement valable de la Nation, mais sa ~~représentation~~ représentativité pour employer le jargon à la mode était cependant hors de doute.

Les ^apartis politiques reconstitués clandestinement rassemblaient autour d'eux une masse considérable de Français. Leurs chefs, présents à Alger, traduisaient donc, en gros, les espoirs, les aspirations, la volonté de nos compatriotes qui, de plus en plus nombreux, étaient hostiles à Vichy et rebelles à la Kollaboration prônée par les pétainistes.

Aux côtés des politiques, siégeaient en nombre important d'authentiques Résistants délégués auprès de nous par les maquisards et choisis par eux en raison de la valeur de leur intelligence et de la qualité de leur courage.

Bon nombre d'entre eux ont pu donner, par la suite, toute leur mesure et ont occupé avec honneur dans la IVe République des postes éminents.

Le maniement d'une telle Assemblée eût exigé tact et compréhension, car, plus restreints étaient ^{les} ~~les~~ droits et plus il convenait d'en respecter rigoureusement la faible étendue. C'est sur ce point que se manifestait avec éclat cette sorte d'incompatibilité d'humeur entre la psychologie de de Gaulle et celle des membres de la Consultative.

J'ai déploré bien des fois ce travers qui risquait d'hypothéquer l'avenir et d'aboutir un jour à un véritable divorce entre l'Homme du Dix-Huit Juin et les patriotes qui avaient fait confiance à la sincérité de son patriotisme.

Un fait me paraissait en tout cas évident et aurait dû être tenu pour acquis par tous: c'était que le Comité et la Consultative étaient à la fois conjointement solidaires et conjointement responsables de tout ce qui allait être fait à Alger. Quand on avait créé, à côté du Comité, pouvoir exécutif, une Assemblée Consultative, pouvoir législatif, ce que l'on avait recherché, en haut lieu, c'était ^{d'obtenir} ~~de créer~~ une expression de l'opinion, un organe représentatif des réalités politiques subsistant en France.

Celles-ci étaient complexes puisqu'il s'agissait à la fois des mouvements de résistance, des centrales syndicales hostiles à la Charte du Travail, des groupements politiques clandestins, appartenant à toutes les nuances de l'opinion.

Ce qu'on avait également souhaité, par cette création, c'était, au regard des démocraties alliées, une caution populaire, susceptible de dissiper les méfiances anglo-saxonnes et particulièrement celles de la Maison Blanche.

On aurait donc dû comprendre qu'une telle Assemblée, dans les circonstances exceptionnelles qui avaient entouré sa naissance avait des responsabilités plus lourdes ~~vis~~ à vis du peuple français que nos anciennes Assemblées issues du suffrage universel. C'est ~~X~~ dire que la Consultative avait le

droit d'être informée, de donner son avis, de proposer des directives et, chose la plus importante ^à ses yeux, de contrôler la mise en oeuvre de ses suggestions. Disons -le tout net: il eût ^{donc} été nécessaire que s'instituât entre le Comité et l'Assemblée, une collaboration quotidienne et confiante qui eût amorti ~~amorti~~ bien des chocs et dissipé bien des méfiances. Or, à cet égard, il ~~il~~ faut l'avouer, nous fûmes toujours loin de compte. J'ai été ainsi appelé, bien des fois, à conduire notre Bureau auprès du Général de Gaulle pour protester contre la désinvolture avec laquelle on appliquait les décrets précisant nos droits.

Et bien souvent aussi, tel ou tel de nos collègues ^a ont été amenés à provoquer de violents incidents de séance pour se plaindre de la reconnaissance quasi systématique ~~aux~~ de ces droits. L'une de ces interventions -courageuses et précise à la fois - fut le résumé fidèle de ce que pensait l'Assemblée Consultative, sur le comportement des sphères gouvernementales. Ce fut Anxionnaz, polytechnicien distingué et solide républicain, qui en fut l'auteur ^{elle}. Elle mérite d'être connue car elle constitue une étonnante ^{anticipation} ~~antévision~~ de ce que l'avenir réservait à la France. La voici telle qu'elle figure à l'Officiel d'Alger (séance du 25 juillet 1944).

« Nous sommes dans une situation sans exemple dans l'histoire des démocraties. Une concentration chaque jour plus marquée des pouvoirs entre les mains du Gouvernement et celles de son chef ^{la} caractérise essentiellement. Déjà, le Gouvernement détient tout le pouvoir constituant. La création d'un Conseil supérieur économique y a ajouté des pouvoirs économiques. De plus, grâce à la révocabilité des magistrats, naguère irrévocables et inamovibles, grâce aussi aux entorses infligées au principe de la non rétroactivité des lois pénales, le Gouvernement détient pratiquement la plénitude du pouvoir judiciaire. Les récentes mesures d'internement administratif contre lesquels

s'est élevé le Comité Central de la Ligue des Droits de l'homme et du Citoyen, et dont beaucoup sont arbitraires, montrent le peu de cas fait de la liberté individuelle et des règles du droit. Ces mesures apparaissent encore plus choquantes quand on les rapproche de l'extraordinaire mansuétude ^a manifestée à de hauts personnages ~~vieilles~~ ^{civiles}, militaires, ecclésiastiques ou appartenant à l'économie privée, qui se sont vautrés dans le vichysme et la collaboration et qu'on retrouve plus que jamais aux honneurs. Complétons la liste par le contrôle de la radio et de la presse et par la censure dont, seul, le titre a perdu le caractère politique et qui se montre, autant qu'avant, attentatoire à la pensée libre.))

M. Henri Bonnet: (Commissaire à l'Information) «Elle est militaire, elle n'est pas politique, la censure!))

M. Anxionnaz: « Dans de telles conditions, la démocratie n'est plus qu'un mot vidé de toute signification. Constatons, avec franchise, avec netteté, avec courage, -si, d'aventure, il en fallait pour le faire - que tous les éléments sont réunis qui caractérisent le total, l'absolu pouvoir personnel. Et rappelons que ces éléments seront encore renforcés, demain, par les ordonnances concernant l'organisation des pouvoirs publics en France.

«Vainement objecterait-on le rôle et l'action de l'Assemblée consultative provisoire. Reconnaissons qu'elle est consultée souvent, mais souvent aussi sur des points de seconde importance. Tout récemment, le Gouvernement a décidé de stabiliser notre monnaie. Nous voudrions pouvoir concéder que la décision est sage et perspicace, mais nous ne sommes pas sûrs de pouvoir décerner ce bon point. Et c'est avec une réelle inquiétude que nous attendons demain les réactions du peuple français lorsqu'il se demandera si sa libération signifie le maintien durable du rationnement intégral, les joies austères des prix imposés, et bientôt, celles de la déflation, le tout agrémenté des fantaisies administratives, ~~...~~

des passe-droits dont nous avons ici sous les yeux, trop d'exemples, toutes choses qui, avouons-le ne diffèrent guère du régime de Vichy.

Même désinvolture en matière de politique extérieure. Ces conversations internationales, dont des discours ne nous apportent qu'un écho assourdi, nous sentons trop qu'elles trahissent, du côté français, une doctrine incertaine, et surtout une absence d'unité de vue et d'action: risette hier aux Soviets, aujourd'hui bouderie; agressivité hier envers les Etats-Unis et le Président Roosevelt, sourires engageants aujourd'hui; même humeur capricante envers nos amis britanniques. Reconnaissons, messieurs, que, très éloignés d'une politique à la Falleyrand, nous aurions encore des leçons à recevoir de M. Emile Loubet et de son ministre Delcassé. (sourires).

« Il semblerait que l'absence de tout contrôle, tant de l'opinion publique que d'un parlement dût permettre une action gouvernementale hardie, novatrice, efficace. Maintenant, ni Chambre, ni Sénat ne sont plus là pour ^{l'}entraver ...Après tant de malheurs, causés, nous assure-t-on, par la faiblesse de l'exécutif, et l'omnipotence du Parlement, aujourd'hui le Parlement n'est plus et l'exécutif est roi. Il n'est même pas roi constitutionnel. Il est roi absolu. Voyons un peu les résultats.

« L'épuration en Afrique du Nord aurait répondu aux vœux unanimes si elle avait été rapide, complète, équitable. Elle aurait dû frapper les grands coupables, les frapper vite, les frapper fort. L'opinion publique aurait été alors satisfaite de pouvoir tourner la page et de considérer l'affaire comme convenablement et définitivement réglée. Or, est-il un seul homme qui se puisse déclarer satisfait sur ce point? Que d'exemples ~~fameux~~ fameux

nous pourrions citer! Tel militaire naguère aux ordres de l'ennemi ~~est~~ aujourd'hui au pinacle; tel fonctionnaire, hier, ouvertement nazi, et qui vient de recevoir un rappel d'avancement!

« Certes, on révoque, on incarcère, on condamne. Mais ces mesures maintenant tardives et qui trop souvent ménagent le puissant pour accabler le faible, n'atteignent plus leur but: elles ont perdu leur caractère infamant parce qu'elles apparaissent fréquemment pour ce qu'elles sont parfois: des vengeances partisans.

Cette carence gouvernementale, on la constate aussi sur le plan administratif, sauf quand il s'agit d'actes spectaculaires ou de pur prestige. Personne ne fait mystère, même pas les commissaires compétents, que la plupart des hauts postes de notre Afrique du Nord ne sont pas confiés à des personnalités parfaitement qualifiées. Tout le monde le sait, tout le monde le dit, mais rien n'est jamais changé.

« Quelques hauts postes diplomatiques sont toujours sans titulaire officiel. Pense-t-on que le rôle de la Russie, demain, en Europe, n'exige pas la présence immédiate à Moscou d'un ambassadeur officiel auprès du Maréchal Staline? Qu'attend-on pour en désigner un? Espère-t-on obtenir, par la lassitude, un agrément qui s'est déjà refusé?

« En Amérique du Sud une grande politique d'amitié latine pourrait être entreprise et inspirée par la France. Attend-on, pour y déléguer un homme représentatif, et bien choisi, que l'Italie et l'Espagne aient recouvré leur place en Europe et nous y aient devancés?

« Par contre, à Washington, nous avons eu, à la fois, jusqu'à

quatre missions indépendantes. Là-bas aussi, notre prestige, nos intérêts exigent impérieusement une autorité unique, une responsabilité unique, surtout après les extraordinaires révélations faites à cette tribune, il y a une semaine, par notre honorable collègue M. Girot.

« Sur le plan international, ~~xxx~~ la France - comme l'a dit le Chef du Gouvernement - est depuis toujours le guide moral des peuples, l'avocat des petites nations. C'est à cette vocation qu'elle doit la place de choix qui lui est réservée dans les conseils internationaux. Mais honneur oblige! le Gouvernement doit avoir une doctrine précise, complète, moderne, touchant l'organisation de l'Europe et du monde.

« Cette incertitude générale sur le programme gouvernemental accroît nos inquiétudes concernant le rétablissement de la légalité républicaine. Les déclarations du Gouvernement ~~républicain~~ ^{qualifiant d'} usurpatrices l'autorité de Vichy paraissent entraîner de plein droit la nullité de toutes les lois, de tous les règlements et décrets de ladite autorité, surtout ceux qui portent atteinte aux principes fondamentaux de notre légalité républicaine. Il semble pourtant que tel n'est pas le sentiment du Gouvernement, puisqu'il envisage le maintien de certaines lois vichystes, par exemple celles qui atteignent notre enseignement public ou modifient les rapports entre l'Etat et les Eglises...

« Enfin, nos appréhensions sont encore avivées par le choix du haut personnel politique, militaire, et administratif destiné à la France libérée. Il a porté presque exclusivement sur des hommes notoirement adversaires de la démocratie et, comme on l'a dit

ayant moi à cette tribune, sur d'anciens adhérents de groupements d'extrême-droite, partisans naguère de la plus sanglante dictature fasciste. On y trouve trop de représentants de trusts, dont l'influence paraît parfois s'étendre jusque sur les bancs du Gouvernement. Nous sentons partout une volonté d'élimination systématique des éléments républicains. On leur préfère sans doute ceux qui prouvent leur fidélité absolue, perinde ac cadaver, à un concept gouvernemental qui n'a rien de commun avec la république démocratique et sociale.

« Ainsi, messieurs, l'espèce d'inhibition qui frappe le Gouvernement quand il s'agit de gouverner et d'administrer quatre départements français, quatre seulement, disparaît comme par enchantement, fait place à une extraordinaire allégresse dans l'action quand il s'agit d'orienter l'opinion publique en territoire libéré. Sept semaines après le débarquement, le commissaire civil compétent n'a pu encore pénétrer en Normandie! Mais tous les hommes sûrs, soigneusement triés, généraux, colonels et préfets, sont depuis longtemps en place, aux leviers de commande. Prenons bien garde, messieurs! Cette redoutable période intermédiaire, elle pourrait bien nous conduire progressivement vers l'aventure!

« Car il ne suffit pas, pour gouverner un peuple comme le nôtre, du prestige personnel, si grand soit-il. Il faut un programme constructif. Il faut une équipe gouvernementale homogène, cohérente, qualifiée. Il faut un personnel républicain, sincèrement républicain, dévoué au peuple, aimant le peuple, ayant vécu parmi le peuple. Il faut des méthodes démocratiques. Il faut l'amour de la démocratie. Devant nous, nous ne trouvons pas tout cela. Mais nous voyons à Alger, dans les administrations et les milieux officiels, une extra-

ordinaire soif de pouvoir et de jouissance, parfois même une véritable atmosphère de fête permanente. Le favoritisme n'a jamais été aussi répandu. Nous assistons à un déchaînement effréné des petites ambitions personnelles: chacun a déjà visé et comme réservé le haut poste, la grasse sinécure qui, après la guerre, devra lui échoir.

«Notre conviction, c'est que le Gouvernement, après l'expérience d'une année, ne nous semble pas avoir acquis la capacité de surmonter les redoutables épreuves de demain.

«Frappés par l'équivoque d'une politique incertaine, profondément angoissés par l'avenir immédiat de notre pays et par le sort de la République, nous déclarons que, faute de recevoir les apaisements nécessaires, faute de voir les actes enfin en accord avec les paroles, il nous serait impossible d'accorder notre confiance au Gouvernement.» (Applaudissements.)

~~En fait,~~

heurts

En fait, il faut bien le dire, tous ces ~~heurts~~ auraient pu être facilement évités si le Chef des Français Libres ne s'était point complu, depuis Londres, à penser qu'il était le seul habilité à discourir, à négocier, à décider, au nom de la Patrie, dont il se considérait la vivante et unique incarnation.

Où conduirait, rentré en France cette sorte de messianisme, à la fois anachronique et irritant? L'avenir seul, un avenir qui maintenant se rapprochait de nous chaque jour davantage, apporterait sa réponse à cette interrogation...

Les jours de la Consultative étaient en effet comptés, car le 25 juillet 1944, six semaines après le débarquement, nous clôturons notre **IIe** session extraordinaire.

Nous ne devions jamais reprendre séance, car peu de jours après le grand exode commençait... Alger allait cesser d'être la capitale provisoire de la France et Paris, un Paris vibrant et reconquis, allait ouvrir largement ses bras à ceux des enfants de France qui n'avaient jamais désespéré de son destin.

CHAPITRE XVII

France souffrante et bien aimée.

C'est seulement vers la fin du mois d'août 1944, après de lassantes démarches, qu'un premier contingent de Français fut autorisé à quitter Alger. De Gaulle nous avait précédés de quelques semaines et avait assisté au débarquement allié. Inutile de le dire: tous ceux qui depuis Londres avaient partagé ses périls et ses espoirs n'aspiraient plus qu'au départ que les Bureaux compétents préparaient dans un désordre consternant.

Ce n'est qu'à force de démarches et de supplications que je pus prendre passage, avec quelques collègues, à bord du Jeanne d'Arc, magnifique croiseur-école qui avait rallié la France Libre. Parmi mes compagnons de bord, figuraient notamment René Cassin et Louis Vallon, membres de l'Assemblée Consultative, et Tissier, Conseiller d'Etat.

Traversée magnifique bien que fort longue, car, pour éviter sous-marins *et* avions allemands, notre navire dut gagner la haute mer très au large des régions côtières encore occupées par l'ennemi.

Ce n'est qu'après trois jours de navigation que nous touchâmes barre à Portsmouth d'où nous devions repartir le lendemain pour Cherbourg.

La traversée du Channel , comme disent les Anglais, restera longtemps gravée dans ma mémoire.

Ce qui s'en détache, et au premier plan, c'est le mouvement inouï dans lequel nous sommes plongés dès notre arrivée et qui agite à la fois la mer, la terre et l'air.

Au-dessus de nos têtes, vrombissent inlassablement *des* escadrilles d'avions. Il y a des centaines d'appareils qui évoluent dans le ciel par chance d'un bleu délicatement velouté. Dans le port, *chaîlands*, docks flottants, bâtiments de service, navires de guerre, croisent dans tous les sens au milieu de torrents de fumée. Sur les quais et dans les docks, c'est un entassement prodigieux de caisses de *toutes* formes et de toutes dimensions parmi lesquelles s'affaire une véritable fourmilière humaine, tandis que les grands bras articulés des appareils de levage grincent sans arrêt ~~continuellement~~. Nous restons sans voix devant ce spectacle qui matérialise en quelque sorte la gigantesque puissance industrielle de l'Amérique déversant sans cesse sur le sol anglais tout ce qui constitue la chair et le sang dont se nourrissent les hommes au combat. Nous ne sommes pas au bout de nos surprises car, lorsque notre navire gagne la haute mer, il s'engage à la suite de centaines de ses pareils.

537

dans une sorte de boulevard liquide, de quelques cinq cents mètres de large, étiré tout au long de ~~Strente~~ ^{nous séparent de} trente kilomètres, qui ~~aboutit à~~ Cherbourg.

Sur les bords de cette chaussée d'un nouveau genre, vont et viennent, en un ordre impeccable, d'innombrables vaisseaux qui font le pont entre la rive anglaise et la rive française.

Pour assurer la sécurité de ce cordon ombilical, indispensable aux troupes alliées, la route de la mer est jalonnée par de puissants navires de guerre, surveillée dans ses ~~profondeurs~~ ^{profondeurs} par des chasseurs de sous-marins, protégée dans les airs par des nuées d'avions de chasse.

C'est ainsi que nous prenons pied, avec une indicible émotion, sur les quais de Cherbourg, où nous accueille un jeune et dynamique sous-préfet, M. Max Moulin.

Notre séjour est bref, mais il nous permet de mesurer l'immensité des mutilations infligées à notre malheureux pays.

Maisons éventrées, monuments écroulés, rues sans âme, entassements de ruines enchevêtrées: le spectacle est ~~immense et~~ ^{douloureux et} navrant. Il pèsera sur nos coeurs tout au long du voyage qui, après une courte nuit passée à la Préfecture de Tours, s'achèvera à Paris reconquis par nos armes.

Coincidence curieuse: j'y arrive un jour symbolique, le 4 septembre 1944, qui me rappelle la proclamation de la IIIe République après les désastres de l'Empire. Pendant tout le cours de mon voyage, je n'avais cessé de penser - et avec quelle angoisse - à ce qu'avait pu devenir notre capitale sous le talon de fer de l'ennemi.

538

Une joie indicible s'empare de moi lorsque je la retrouve miraculeusement intacte... et respirant à pleins poumons l'air salubre de la liberté reconquise. Certes, les Parisiens que je rencontre dans les rues ont les traits burinés par les privations et la souffrance, mais leurs yeux brillants attestent l'indomptable courage dont ils n'ont cessé de faire preuve. Bien entendu, ainsi qu'il advient toujours lorsque se desserrent les liens qui enserrent les captifs, ceux-ci fêtent leur délivrance dans une exubérance qui ne va pas sans quelque désordre. Mais c'est un désordre bon enfant et sympathique qui se résorbera de lui-même dans la bonne humeur et le souci de *gentillesse habituel au Parisien*. C'est au milieu de ce laisser-aller quelque peu bohème que je me dois à la tâche précise qui est la mienne: assurer la resurrection et le fonctionnement de l'Assemblée Consultative élargie qui coopèrera avec le Gouvernement à l'installation du nouveau régime de la France. J'entame donc sans désespérer toute une série de visites et de pourparlers avec les personnalités qualifiées pour m'apporter un concours efficace.

Je revois, d'abord et comme il se doit, le Général de Gaulle qui s'est installé dans les bâtiments réservés à la Défense Nationale, rue Saint-Dominique. Sous son abord toujours réservé, on devine que l'homme est détendu, plein d'une légitime allégresse et d'un orgueil que l'on conçoit, non sans que j'en éprouve une inexprimable inquiétude pour l'avenir. Quel chemin parcouru depuis le 18 juin 1940! A l'heure où je retrouve le chef de la France enfin libre, les événements lui ont apporté l'éclatante confirmation de sa vision prophétique des choses.

La France est sortie de son tombeau; le régime de Vichy sombre

dans une débandade ignominieuse. Nos armées font flotter leurs étendards victorieux au travers de nos provinces libérées; la Suisse, la Suède, le Portugal, la Turquie interrompent leur liaison diplomatique avec Pétain; nos alliés, jusqu'alors réticents, à l'exception de l'U.R.S.S., reconnaissent de jure le Gouvernement provisoire qui avait pris naissance à Alger. Je règle avec lui et dans le détail la venue en France des membres de l'Assemblée Consultative qui se morfondent encore en Afrique du Nord; il est entendu que c'est la Chambre des Députés qui hébergera d'abord leurs commissions durant que le Palais du Luxembourg sera approprié pour les recevoir. J'évoque enfin la composition et l'entrée en fonctions de l'Assemblée élargie qui doit succéder à celle que je présidais à Alger.

Après cet échange de vues, je m'installe au Palais Bourbon car mon appartement, ^{particulier} occupé depuis quatre ans par la Gestapo doit être remis en état. Bien entendu je laisse vacant le Palais de la Présidence et je fixe provisoirement mon domicile dans l'un des ~~bâtimens~~ ^{bâtimens} autrefois réservés aux questeurs.

Ces questions matérielles réglées, je reprends contact, - avec quelle joyeuse émotion - avec l'organisateur de notre Parti clandestin, Daniel Mayer. En sa compagnie, je lie connaissance avec la séve jeune et forte de nos organisations parisiennes: avec Jacques Verdier, ^{Jacques} Brassard et bien d'autres encore précocement mûris dans les combats de la résistance. Je fais visite aux anciens et nouveaux ministres, dont de Gaulle a arrêté lui-même la liste diffusée par l'Officiel dans l'ordre suivant:

Président du Gouvernement: Charles de Gaulle; Ministre d'Etat:

Jules Jeanneney, président du Sénat; Garde des Sceaux, Ministre de la Justice: François de Menthon; Affaires étrangères: Georges Bidault; Intérieur: Adrien Tixier; Guerre: André Diethelm; Marine: Louis Jacquinot; Air: Charles Tillon; Economie Nationale: Pierre Mendès-France; Finances: Aimé Lepercq; Production: Robert Lacoste; Agriculture: Tanguy-Prigent; Ravitaillement: Giacobbi; Colonies: René Pléven^X; Education Nationale: René Capitant; Travail et Sécurité Sociale: Alexandre Parodi; Transports et Travaux Publics: René Mayer; P.T.T. Augustin Laurent; Information: Pierre-Henri Teitgen; Prisonniers, Déportés et Réfugiés: Henri Frenay; Santé publique: François Billoux; Afrique du Nord: Général Catroux.

Le climat français semble avoir miraculeusement transformé les préventions que j'ai bien souvent notées dans la pensée du Général.

~~auxquelles~~

Les Partis, honnis à Londres, sont tous représentés dans le nouveau Gouvernement et la plupart d'entre eux par ^{ces} ~~des~~ Parlementaires que l'on décriait ^{si} volontiers dans l'officine du Colonel Passy.

C'est ainsi que le Cabinet comptera 3 Communistes, 3 Socialistes, 3 Démocrates Populaires 4 Radicaux-Socialistes, soit au total 8 anciens sénateurs ou députés.

Une large place a été faite, fort légitimement, aux Gaullistes métropolitains car, à côté de Georges Bidault, ancien Président du Conseil National de la Résistance, figurent des hommes comme Aimé Lepercq, Alexandre Parodi, Pierre Henri Teitgen, Henri Frenay, René Capitant, François de Menthon qui tous furent les animateurs et les guides des mouvements clandestins.

~~Le dessein poursuivi par de Gaulle éclate aux yeux: ce qu'il entend~~

541

réaliser autour de sa personne, c'est un Gouvernement d'unanimité nationale qui puisse lui assurer dans le Pays l'audience dont il va avoir besoin pour venir à bout des immenses difficultés qui l'attendent.

Celles-ci ne tiennent pas seulement au chaos dantesque engendré par la guerre, elles prennent également leur source dans une série de fausses manoeuvres qui finiront par avoir à la longue les plus fâcheuses conséquences.

La composition du nouveau Gouvernement m'en apporte un premier exemple.

M. Massigli, diplomate hautement qualifié pour diriger nos Affaires Etrangères a été remplacé par Georges Bidault, homme de bonne volonté, certes, mais fort novice en une matière aussi délicate.

D'Astier de la Vigerie, Fernand Grenier, tous deux d'extrême gauche, ont dû céder la place à André Diethelm et Charles Tillon. Adrien Tixier occupe l'Intérieur, poste éminent que pouvait légitimement escompter André Le Trocquer. André Philip a repris, lui aussi, sa place dans le rang.

De telles mutations que ne justifient pas toujours de bonnes raisons ne pouvaient qu'ajouter des épines supplémentaires à celles qui pointent déjà naturellement dans les roses du triomphe.

Mes camarades socialistes de leur côté me font part du désappointement du Conseil National de la Résistance. Celui-ci avait souhaité que de Gaulle ~~prononce~~ proclame solennellement la République du haut du balcon de l'Hôtel de Ville lors de la visite qu'il y avait faite, le 25 août 1944.

La tradition en était chère au coeur des révolutionnaires parisiens et, en la circonstance, son respect eût été l'éclatante confirmation du rôle joué dans la Résistance par son Conseil

National. Or de Gaulle n'avait pas daigné se souvenir de l'une et encore moins reconnaître l'autre.

L'incident devait laisser des traces, car il témoignait que, dans son for intérieur, de Gaulle ne consentait à admettre d'autre légitimité que celle qui découlait de la haute mission dont le Peuple de France, et Dieu en personne, pensait-il aussi, l'avaient spécialement chargé.

Je poursuis la série de mes visites et je prends contact avec notre jeune et dynamique Préfet de Police, M. Luizet. Ce n'était pas un inconnu pour moi, puisqu'il était en poste à Alger, avant d'être nommé Préfet de la Corse libérée. Ses inquiétudes recourent les miennes. A raison de ses fonctions, il voit, il ^{reçoit, il/}coudoie beaucoup de gens, et, parmi eux, ses camarades de résistance avec lesquels il a vaillamment coopéré à la délivrance de Paris.

- De Gaulle, me confie-t-il, raisonne trop souvent en fonction des rapports qui lui sont fournis par le B.C.R.A. Nous connaissons bien, vous et moi, poursuit-il, cet organisme et son chef. L'un et l'autre nourrissent de stupides préventions contre tout ce qui touche les groupements politiques et les Assemblées délibérantes. A cela s'ajoute le naturel autoritaire du Général, qui s'accommode peu des discussions parlementaires et moins encore des critiques qui les accompagnent souvent. Je crains bien que, dans le climat français - si différent de celui d'Alger - cette incompatibilité d'humeur ne se termine par quelque catastrophe."

C'est sur ces réflexions désabusées que je prends congé pour rejoindre Georges Bidault avec ^{lequel} je dois conférer au sujet de la composition de la future Assemblée Consultative. Son opinion m'est précieuse car l'homme a conquis influence et autorité légitimes dans tous les milieux résistants et il peut être de bon conseil

543

auprès de de Gaulle. Au moment où s'engagent nos pourparlers, il serait vain de vouloir cacher la profonde division qui règne dans les esprits, touchant à la question des intérêts de la France. Depuis mon arrivée à Paris, j'en observe le développement avec une appréhension grandissante. Deux conceptions se heurtent en effet à cet égard et si elles s'entrechoquent dans l'ombre et de façon feutrée, le heurt n'en est pas moins inquiétant pour l'avenir.

Il ne s'agit de rien moins que de savoir quelle sera la collectivité dominante dans l'Assemblée Consultative. La prééminence ira-t-elle aux représentants de la résistance intérieure, c'est-à-dire, en fait aux maquis, ou bien sera-t-elle assurée par les délégués des partis et des organisations politiques?

Je ne fais pas mystère de mon opinion à Georges Bidault, qui m'écoute bien plus qu'il ne parle lui-même.

Je pense que l'on doit faire large place aux familles spirituelles de la France et plus particulièrement aux quatre-vingt Parlementaires qui, le 10 juillet 1940, à Vichy, ont osé prendre publiquement position contre les défaitistes et la dictature d'un homme. La nouvelle République aura, certes, besoin des forces jeunes, nées et mariées dans les combats de la nuit, mais pour vivre et durer, il lui faudra le secours de la sagesse et de l'expérience des anciens.

L'amalgame doit et peut se faire s'il est convenablement dosé. Ne recommençons pas la tragique erreur de 1919 qui a vu naître la Chambre Bleu Horizon, sortie presque tout entière des tranchées et qui a abouti, faute de ^Xmaturité politique, au plus lamentable des avortements.

Je quitte Bidault sans avoir l'impression de l'avoir convaincu. Et c'est pourquoi je presse tous ceux de nos camarades qui sont

susceptibles d'être écoutés, sinon entendus, du Général, de plaider auprès de lui dans le sens d'une répartition équitable des mandats au sein de l'Assemblée Consultative.

Le décret du 14 octobre 1944 met un point final à toutes les controverses et fixe définitivement la composition de l'Assemblée. L'infinie variété des mouvements de résistance et le fractionnement des partis politiques expliquent les difficultés de l'entreprise. Il est facile de s'en rendre compte lorsqu'est publiée la liste des membres appelés à faire partie de l'Assemblée, ainsi que l'énumération des mouvements ou des partis dont chacun des appelés se réclame. Il vaut la peine, à cet égard, d'en connaître le détail tel qu'il figure à l'Officiel de la République:

Liste des Membres de l'Assemblée Nationale Consultative de

Paris:

I- Résistance Métropolitaine (148 membres)

1) Conseil National de la Résistance (19 membres)

MM. Louis Saillant; Maxime Blocq-Mascart; Pierre Villon;

Antoine Avinin; Gaston Tessier; André Mutter; Daniel Mayer;

André Colin; Joseph Laniel; Emmanuel d'Astier de la Vigerie

Benoît Frachon; Henri Ribière; Auguste Gillot; Jacques Le-

comte-Boinet; Marcel Degliame; Paul Bastid; Jacques Debû-

Bridel; Pierre Meunier; Robert Chambeiron.

2) Alliance démocratique (3 membres)

MM. Robert Bruyneel, Robert Nisse, Georges Oudard.

3) Démocrates populaires (4 membres)

MM. Pierre Tremintin; Francisque Gay; Paul Bacon; Alphonse Juge.

4) Fédération républicaine et Républicains Nationaux (3 membres)

MM. Jean Guiter, N. , N.

5) Parti communiste (6 membres)

MM. Maurice Thorez; Marcel Cachin; André Mercier; Jacques Duclos; Georges Cogniot; Fernand Grenier.

6) Parti radical-socialiste (6 membres)

MM. Steeg; Pierre Cot; Monnerville; Paul Anxionnaz; Mazet; Marc Rucart.

7) Parti socialiste (6 membres)

MM. Gaston Defferre; Just Evrard; Robert Verdier; Mme Viénot; MM. Edmond ~~Muller~~ ^{Naegelen}, Edouard Depreux.

8) Confédération des travailleurs intellectuels (1 membre)

M. André Saint-Lague.

9) Confédération française des travailleurs chrétiens (4 membres)

MM. Maurice Guérin, André Pailleux, Marcel Poimbeuf, Jules Catoire.

10) Confédération générale de l'Agriculture (2 membres)

MM. René Louis, Desmeroux.

11) Confédération générale des paysans travailleurs (2 membres)

MM. Waldeck Rochet; Bernard Paumier.

12) Confédération générale du Travail (12 membres)

MM. Albert Bouzanquet; Ambroise Croizat; Dupuy; Albert Gazier; Ouradou; Perrier; Georges Buisson; Mme Couette; MM. Pierre Fayet; Martel; Peeters; Forgues.

13) Ceux de la Libération (6 membres)

MM. Jean Ginas, Etienne Nouveau, Marcel Lévêque, Mme Verger, MM. Pierre Ruhlmann, René Vivier.

14) Ceux de la Résistance (6 membres)

MM. Léo Hamon, Jean-J. Mayoux, Jean Dulac, Jean de Vogue, Pierre Stibbe, Prouvé.

15) Combat (6 membres)

MM. Maurice Chevance, Max Juvénal, Jean Jurgensen, André Hauriou, Jacques Baumel, Lucien Roubaud.

16) Défense de la France (2 membres)

MM. Philippe Viannay, Robert Salmon.



17) Forces unies de la Jeunesse Patriotique (6 membres)

MM. Guy de Boisson, Pierre Gauthier, Jean Pronteau, Léopold Figdières, René Laurin, René Thuillier.

18) France au combat (3 membres)

MM. Pierre Malafosse, Aristide Blank, Mme Defferre.

19) Franc-Tireur (9 membres)

MM. Eugène Petit, Pierre Degon, Jean Lépine, Mme Delaunay,

MM. Albert Bayet, Laboureur.

20) Front National (12 membres)

MM. Justin Godart, Casanova, Marfane, Roucaute, Tollet, Choissnel,

R.P. Philippe, F. Joliot-Curie, Zunino, Eberhard, Perney,

Mme Braun.

21) Libération-Nord (6 membres)

MM. Charles Laurent, Roger Deniau, Jean Texcier, Albert van

Wolput, Pierre Neumeyer, Paul Verneyras.

22) Libération-Sud (6 membres)

MM. Pascal Copeau, Pierre Hervé, Germinal, Mme Aubrac, MM.

Maurice Kriegel, Robert Biné.

23) Libérés et Fédérés (1 membre)

M. Gilbert Zaksas.

24) Lorraine (1 membre)

M. René Fallas

25) Mouvement des Prisonniers de Guerre et Déportés (4 membres)

MM. Jean Dechartre, Etienne Gagnaire, Jacques Benet, Pierre

Bugeaud.

26) Organisation civile et militaire (6 membres)

MM. Georges Izard, Dordain, Robert Prigent, Birien, Jacques Rebeyrol, Mme Lefauchaux.

27) Patriam Recuperare (1 membre)

M. Gustave Eychène.

28) Résistance (2 membres)

MM. Jean Fauconnet, Robert Lecourt.

29) Union des cadres industriels français (2 membres)

MM. Pierre Le Brun, Schwob.

30) Union des Femmes Françaises (2 membres)

Mmes Ramart, Péri.

31) Voix du Nord (2 membres)

M. Dassonville, M. Georges Vankemmel.

II- Corse et Résistance extra-métropolitaine (28 membres)

1) Corse (2 membres)

MM. Henri Maillot, Arthur Giovoni.

2) Afrique du Nord (6 membres)

MM. N, N, pour l'Algérie; Joseph Costa, Jean Debiesse, pour la Tunisie; Paul Aurange, Pierre Parent, pour le Maroc.

3) Comités français à l'étranger (5 membres)

MM. Félix Boillhot (pour L'Association des Français de Grande-Bretagne); R.P. A. Carrière (pour le Moyen-Orient); Albert Guérin

(pour l'Amérique du Sud); Francis Perrin (pour les Etats-Unis)
Mme Simard (pour le Canada).

4) Ralliement des Colonies (8 membres)

MM. N. (A.O.F.); René Malbrant (A.E.F.); Henri Seignon (A.E.
F. Gabon); Jean Bourgoïn (Indochine); Roger Gervolino (Nouvelle-
Calédonie); Joseph Girot (Madagascar); N. (Océanie); N. (Côte
des Somalis).

5) France Combattante (7 membres)

MM. Guy de Boissoudy, Hettier de Boislambert, Savary, Georges
Gorse, Debidour, Maurice Schumann, Mme Brossolette.

III- Résistance Parlementaire (60 membres)

1er groupe (Groupe Communiste) (7 membres): MM. André Marty,
Gaston Monmousseau, Etienne Fajon, Florimond Bonte, Arthur
Ramette, Raymond Guyot, Joanny Berlioz.

2e Groupe (Groupe Socialiste) (15 membres)

MM. Félix Guin, André Le Troquer, Jean-Louis Rolland, André
Philip, Louis Noguères, Jean Meunier, Pierre-Bloch, Vincent
Auriol, Edouard Froment, Jules Moch, Henri Senès, Jean-F. Audeguil
Georges Bruguière, Louis Gros, Robert Mauger.

3e Groupe (21 membres)

1°) Gauche démocratique radicale et radicale-~~populaire~~ socialiste
du Sénat: MM. Paul-Boncour, Marcel Astier, Paul Fleurot, Jean
Odin, F. Labrousse, Chaumié, M. Plaisant, Camille Rolland.

2°) Gauche indépendanté de la Chambre des Députés.

MM. P. Boulet, Philippe Serre, Maurice Montel, Maurice Delom-Sorbé.

3°) Groupe républicain radical et radical socialiste de la Chambre des Députés.

MM. Henri Gout, Alexis Jaubert, Gaston Manent, ~~Edmond~~ Emmanuel Roy, André Isoré, Albert Le Bail, Jean Mendioudou, Gaston Thébaut.

4°) Groupe démocrate-Populaire de la Chambre des Députés;

M. Paul Simon

~~5°)~~

4e groupe: (17 membres)

Autres groupes et parlementaires n'appartenant à aucun groupe:

MM. Auguste Champetier de Ribes, de Chambrun, Laurent Bonne-vay, Joseph Lecacheux, Bernard de la Groudière, P.O. ~~Exix~~ Lapie, Alexis Wiltzer, André Honorat, Léon Lauvray, Louis Marin, Joseph Denais, Joseph Bastide, Fouccard, Paul Ihuel, Jules Wolf, N...

IV- Conseils généraux d'outre-mer (12 membres)

MM. Marcel Duclos et Auguste Rencurel (Alger), Raymond Blanc et Pascal Muselli (Oran), Mohaned Bendjelloul et Paul Cuttoli, (Constantine), Maurice Desétages (La Martinique), Albert Darnal (Guyane), Paul Valentino (La Guadeloupe) →

Michaële de Villèle (La Réunion), Ely Manel Fall (Indes Françaises).

.....

.....

Il faut maintenant remettre mes pas dans mes pas pour dresser le tableau sommaire qu'offre à ma vue la vie politique fiévreuse et quelque peu désordonnée dont la France est le théâtre. Pendant que tous ses fils valides ont repris le combat, un gigantesque effort est entrepris, à l'arrière, pour tirer du néant - le mot n'est pas trop fort - l'appareil de production que les Allemands ont mis systématiquement hors d'usage. Deux centres d'activité vont se mettre en branle à cet effet sans que soient toujours heureusement synchronisés leurs mouvements. Sur le plan politique, s'agitent évidemment le Conseil National de la Résistance, les partis politiques reconstitués, les mouvements résistants s'efforçant péniblement à l'unité.

Sur le plan des réalisations concrètes, c'est le Gouvernement Provisoire de Gaulle qui légifère avec vigueur et célérité mais sans se soucier beaucoup d'une opinion hypersensible qui sera promptement à s'alarmer, puis à regimber.

Mes camarades socialistes, les premiers, ont discerné le péril et dès le 5 septembre 1944, alors que Sallenat avait remplacé Bidault à la Présidence du Conseil National de la Résistance, ils ont pris position nette et fait adopter par celui-ci une série de vœux qui sont l'écho de la volonté populaire. Que souhaitent les républicains, les démocrates? Simplement que de Gaulle réunisse au plus tôt une Assemblée Consultative élargie devant laquelle il exposera son programme.

Cette Assemblée devra obtenir droit de regard et de contrôle sur les actes du Gouvernement. Et, en attendant que soit consulté librement le pays, le Conseil National décide qu'il continuera à siéger sans désespérer pour suivre de près la réalisation du programme de rénovation politique et économique qui constitue sa charte et sa raison d'être.

Ce programme est vaste et ambitieux. Il est le résultat d'un foisonnement d'idées et d'études qu'^a ~~ont~~ simultanément entreprises à l'infinie variété des mouvements de résistance. Accepté dans ses grandes lignes par de Gaulle, il sera peu à peu mis en oeuvre par son Gouvernement et ultérieurement par un certain nombre de ceux qui assureront sa succession.

Pendant que s'opérait cette mutation quasi révolutionnaire, une presse Nouvelle faisait son apparition et conquérait sans peine des millions de lecteurs avides de nouvelles et aussi d'une liberté d'expression qu'une censure imbécile avait étouffée depuis quatre ans. Notre Populaire clandestin avait maintenant pignon sur rue à Paris et, en peu de temps, était devenu un magnifique instrument de propagande et de combat. Nos militants, dispersés par l'orage, se regroupaient rapidement autour de ceux qui ~~avaient~~ n'avaient point failli. Chacune des réunions que nous donnions à l'époque attirait à elle des milliers d'auditeurs enthousiastes.

J'assistais à Paris à l'un de nos tout premiers meetings donné à la "Mutualité" avec le concours de Daniel Mayer, de Depreux, de Brassard et de moi-même. Quelque peu après, et dans cette même salle, notre premier Congrès de Reconstitution acclamait Daniel Mayer comme Secrétaire Général, rendant ainsi l'hommage qui était dû à celui qui avait été l'inlassable animateur de nos organisations clandestines. Ce n'est qu'après ce Congrès que je pus m'arracher pour quelques jours à la vie trépidante de Paris pour rejoindre mes vieux compagnons de lutte de Provence qui m'attendaient.

impatiemment.

Dès les premiers jours d'octobre 1944, je suis à Toulon. C'est dans ce port dévasté que ma compagne, restée après moi à Alger durant de longues semaines vient de débarquer du Jules Verne, ravitailleur de sous-marins qui l'avait prise à son bord avec la générale Collet. Halte rapide qui lui permet d'embrasser ses parents que les Allemands ont chassés de leur propriété du Brusca et qui résident ^{de fortune} en campement à La Seyne.

Nous nous arrachons à grand peine, l'un et l'autre, à ces effusions familiales pour regagner Istres par les voies les plus rapides.

Je n'ai pas fait annoncer mon arrivée, mais dès que je descends de voiture et que je mets pied à terre, je suis, pour ainsi dire, happé par ~~des~~ ^{humaines} véritables grappes ~~deux fois~~ qui crient, chantent, questionnent et me pressent jusqu'à l'étouffement. Emotion bouleversante par l'étonnant contraste que présente cette journée de retour avec celle que j'avais vécue deux ans plus tôt, le 17 avril 1942, lorsque j'étais parti pour Londres.

Je me revois solitaire et plein d'une espérance désespérée, quittant mon petit asile champêtre, laissant après moi, exposée à tous les périls, la compagne de ma vie. Nul ne m'avait fait cortège en ces instants douloureux alors qu'exilé volontaire je prenais le chemin de l'aventure...

Aujourd'hui, le décor a changé... La Libération semble avoir fait voler en éclats la prudence apeurée qui avait éloigné de moi une population qui, durant les temps heureux m'avait été fidèlement attachée. On me pousse, on me presse, on me porte presque jusqu'au balcon de l'hôtel de Ville au bas duquel s'est rassemblée, avec une rapidité qui tient du prodige, toute la ville, qui crie, trépigne, chante, applaudit et qui, par mille voix discordantes réclame un discours. J'ai grand peine, au milieu de ce hourvari infernal, à mettre de l'ordre dans les pensées tumultueuses qui se pressent dans mon cerveau et qui, converties en paroles, s'échapperont de mes lèvres.

Je crie, plutôt que je ne dis, ma joie de respirer l'air natal; je salue les combattants qui, dans l'ombre des nuits ou sous le grand ciel bleu, ont préparé la resurrection de la patrie et l'~~arraché~~^{ont arraché} lambeau par lambeau, aux griffes de l'ennemi. J'exalte les trois vertus cardinales qui, depuis notre provisoire défaite ont sans cesse inspiré mon action.

La fidélité, d'abord, à mes amis, cette fidélité qui m'a si cruellement manqué aux premières heures de nos revers.

La fidélité à mon Parti que j'ai vue piétinée et bafouée dans les heures lourdes de Vichy par ceux-là mêmes qui lui devaient tout.

La fidélité, enfin, à la Patrie, que de tristes aventuriers ont essayé en vain d'asservir à la bestialité nazie.

Je termine cette allocution que l'on acclame follement par un ardent appel à l'union des âmes et des corps afin d'assurer le salut de la liberté, X indéparable d'un pays qui, comme le nôtre, en fut autrefois la source.

Au soir de cette reconfortante journée, je reçois dans mon bureau, à la Mairie, de nombreuses délégations, venues de communes voisines et amies. Toutes escomptent et souhaitent ma visite. Mon temps est, hélas, limité. Je me borne donc à prêter mon concours à deux importantes manifestations à Aix-en-Provence et à Marseille. Partout, c'est le même accueil chaleureux et aussi un extraordinaire concours de peuple désireux de revoir le seul Parlementaire du Département qui ait voté contre Pétain en 1940, mais désireux, surtout, d'entendre l'un des premiers Français qui se soit expatrié pour rejoindre le Général de Gaulle à Londres.

C'est à grand peine que je m'arrache ensuite aux sollicitations pressantes des camarades accourus de tous les points du Département pour solliciter de nouvelles conférences.

Je ne peux, à mon très vif regret, accéder à leurs instances, car je ~~dois~~^{dois} remonter à Paris activer les derniers préparatifs nécessaires à la réunion de

notre Assemblée Consultative Provisoire. Cependant, avant de quitter Marseille, je me fais un devoir de me rendre au chevet de Max Juvénal, grièvement blessé dans les ultimes combats de la Libération. Je le trouve à la Préfecture, entouré des soins appropriés à son état et dirigeant de son lit, avec un mépris stoïque de la souffrance le Comité de Libération des Bouches du Rhône.

Juvénal m'expose sans détour les difficultés de sa tâche. Il a peu de collaborateurs auprès de lui. Ceux qui l'entourent, inexpérimentés, ne sont pas toujours obéis par les Comités locaux qui se sont créés partout; des rivalités imbéciles opposent certains clans de résistants à d'autres clans. Il en résulte non seulement beaucoup de laisser-aller, mais aussi une anarchie diffuse qui aboutit tantôt à des actes arbitraires, tantôt à des excès qui risquent de déshonorer la Résistance.

Les confidences que j'ai reçues par ailleurs d'hommes aussi pondérés et aussi sages que Marius Jolly, maire et Conseiller général de Tress, de Victor Savine, maire et Conseiller général de Gardanne, recourent et confirment ces confidences attristées.

Dès mon arrivée à Paris, je m'entretiens de ces faits avec nos camarades du Comité Directeur Socialiste, bien placés pour connaître et juger la situation sur un plan national. Je recueille les mêmes échos que ceux entendus à la Préfecture de Marseille.

Il faut, de toute évidence, faire cesser discordes et désordres. On ne fonde rien de noble et de durable sur la violence aveugle ou la passion déchaînée. Je le dis avec toute la force dont je suis capable dans un article que publie le Populaire du 11 octobre 1944 et que j'intitule: Cassandre n'a pas toujours tort.

Un certain nombre de journaux de la Résistance en reproduisent les principaux passages et j'apprendrai par la suite que bon nombre de nos

propagandistes en font le thème de leurs discours. Pour appuyer leurs efforts, je lance un deuxième avertissement auquel le Populaire réserve une large place, le 20 octobre 1944: "Cassandre récidive." Tel en est le titre, et si j'en juge par l'abondant courrier qui en est la ~~suite~~ suite, mes alarmes ne laissent point l'opinion indifférente.

Disons-le tout de suite: le trouble qui règne dans la province n'épargne pas Paris que je trouve, à mon retour, en pleine effervescence. Certaines erreurs de Gouvernement en sont une des causes et la résonance en est d'autant plus grande que les nerfs des Parisiens sont hypersensibles.

C'est ainsi, par exemple, que j'apprends que la Censure a été appliquée sur une motion du Conseil National de la Résistance déplorant la dislocation dont sont ~~menacés~~ menacés les F F I. Autre sujet de récrimination: le Ministère de la Justice, oublieux sans doute du rôle joué par Me Carragnot ~~Carragnot~~ au procès de Riom, Amagistat a nommé à la Cour Suprême.

A peu près au même moment, Louis Sallent et Daniel Mayer expriment publiquement leur émotion de voir figurer parmi les membres de la future Consultative deux députés qui avaient voté pour Pétain le ~~10~~ 10 juillet 1940.

Certes, tous ces incidents sont, au demeurant, des incidents mineurs au regard de l'immense tragédie que constituent les ultimes combats livrés par les armées alliées. Mais il convient, pour les comprendre, de se souvenir des intolérables contraintes qui durant quatre ans ont pesé sur les Français et aussi des effroyables hécatombes dont la Résistance a fait les frais du fait de l'occupation allemande et de ses complices vichyssois.

C'est dans ce climat surchauffé, dans cette atmosphère survoltée que se réunit enfin, le 7 novembre 1944, l'Assemblée Consultative Provisoire élargie que nous avions souhaitée.

Présidée par notre Doyen d'Age, M. Cuttoli, ancien Sénateur de

557

l'Algérie, l'Assemblée se réunit au Palais du Luxembourg. Discours d'usage pour ne point déroger à la tradition.

Cuttoli y salue en termes d'une rare élévation l'action de Gaulle et et aussi celle de la Résistance.

Vivement applaudi, il eut le courage de marquer fortement que l'Assemblée avait le droit de se considérer comme la mandataire de la Nation.

"Je forme le vœu, s'écria-t-il en terminant, que les avis que nous allons émettre soient tous les jours considérés par le Gouvernement comme définissant le cadre de son action, sur le plan intérieur comme sur le plan extérieur."

Durant ce discours, alors que je siégeais au milieu de mes camarades socialistes/délégués, j'observais le Général de Gaulle, venu assister à notre séance inaugurale. Il était en uniforme, assis aux premiers gradins de l'hémicycle et volontairement distant de ses ministres épars autour de lui. Très

droit, sanglé dans son uniforme, il écoutait Cuttoli sans que l'un des traits de son visage exprimât une quelconque émotion. Celle-ci apparaissait cependant dans la soudaine pâleur de son teint et certaine profondeur de tristesse dans ses yeux. Que pouvait-il penser en cette heure étonnante qui était la consécration de tout ce qu'il avait annoncé et de tout ce qu'il avait révé? Sans doute que le Pouvoir réclamé pour l'Assemblée Consultative c'était lui, lui d'abord, et lui seul.

N'avait-il pas été le premier à montrer le but et la voie? N'était-il pas le Chef et le seul Chef des Armées qu'il avait tirées du néant et qui n'étaient plus entre ses mains que les instruments de la future grandeur de la France?

Et n'était-ce pas lui enfin, qui était à l'origine de la réunion de

cette Assemblée, dont il était le ~~créateur~~ créateur et dont, par avance, il escomptait gratitude et soumission?

Hypothèses? Suppositions? Oui, sans doute, mais que l'avenir se chargerait d'élucider...

Le lendemain 8 novembre, l'Assemblée qui s'était donné du champ se réunissait à nouveau pour nommer son bureau:

Composition ^{nuancée} ~~simple~~, mais empreinte encore, - pour le moment tout au moins- de l'esprit de concorde et d'union qu'elle se devait de manifester face au pouvoir.

Une fois de plus, mes camarades m'avaient fait le grand honneur de me proposer pour la Présidence.

Les résistants métropolitains avaient fait choix, comme candidat, de Justin Godart, ancien sénateur du Rhône.

Louis Saillant avait aussi ses partisans dans l'Assemblée, bien qu'il n'ait pas posé officiellement sa candidature.

Au vote, et au premier tour de scrutin, j'obtenais 92 voix, contre 73 à Justin Godart et 19 à Saillant. Très loyalement et avec la spontanéité qu'on pouvait attendre d'un Républicain, de bonne souche, tel que lui, Justin Godart se désistait aussitôt en ma faveur, suivi sans désemparer par Louis Saillant. Le deuxième tour me donnait 197 voix sur 225 votants et faisait de nouveau de moi le Président de la Première Assemblée de la France Libérée.

Dans les jours qui suivirent, le Bureau fut ainsi complété:

Vice-Présidents: Georges Buisson (CGT)

R.P. Carrière (Résistance extramétropolitaine)

André Mercier (Communiste)

Labrousse (Résistance parlementaire)

Furent élus secrétaires:

Mme Gabriel Péri (union des Femmes Françaises) M. Seignon (Résistance extramétropolitaine), Albert Barual et Pascal Muselli (Conseillers généraux).

Inutile de le dire: une tâche immense était devant nous et nous ne pouvions ignorer ni les uns ni les autres qu'elle serait à la fois exaltante et décevante... car toujours la flamme même la plus ardente laisse^{lourde} après elle ~~des~~ des amas de cendres volant au vent...

CHAPITRE ~~LXVIII~~

FELURES

Ainsi que je l'avais pressenti à Londres et plus encore à Alger, les premiers pas de la nouvelle République vont être bien souvent contrariés par le furieux démon d'autorité qui possède le Général de Gaulle.

L'histoire de son bref passage au Gouvernement, entre son entrée solennelle à Paris le 25 août 1944 et son étrange retraite le 20 janvier 1946 n'est, en effet, qu'une lutte, tantôt sourde, tantôt ouvertement déclarée, pour se saisir de tous les pouvoirs.

Ce singulier combat va l'entraîner dans des conflits de plus en plus violents et de moins en moins feutrés avec le Comité National de la Résistance d'abord, avec l'Assemblée Consultative Provisoire ensuite, et, enfin, avec les partis politiques réorganisés.

Tel est en effet le fil conducteur qui permet de comprendre le sens et la portée de son action et aussi le fracas d'évènements dont la France va être le théâtre durant que se poursuit la libération de son sol.

Dans cette lutte autour du Pouvoir, examinons les forces qui vont se heurter, d'autant plus durement que l'effondrement quasi-instantané des fantoches de Vichy leur laisse le champ libre.

Il y a d'abord - à tout seigneur tout honneur - le Conseil National de la Résistance, qui a été l'organe de liaison et de direction de l'insurrection contre l'ennemi.

Le parti socialiste, c'est une justice à lui rendre, avait l'un des premiers préconisé l'organisation de cette Centrale du Patriotisme.

Elle était indispensable pour coordonner l'action des centaines de groupes de combat qui avaient proliféré dans le pays et qui luttaient à la fois contre l'arrangement aveulissement vichyssois et la férocité allemande.

Reconnu officiellement par de Gaulle le 15 mai 1943, le C.N.R. rassemblait pour la zone sud les délégués des groupes Libération, Combat et Franc-Tireur et pour la zone nord, les délégués de Libé-Nord, de ceux de la Résistance, de ceux de Libération, ^{et de ceux} de l'Organisation Civile et militaire (O.C.M.). Siégeaient à leurs côtés, les représentants des grandes centrales syndicales, C.G.T. et Travailleurs Chrétiens, ainsi que des anciens partis politiques communistes, socialistes, démocrates populaires, alliance démocratique, fédération républicaine.

Présidé dès sa formation par l'un des plus purs héros de la lutte clandestine, Jean Moulin, le Conseil National de la Résistance était dirigé au moment de ma rentrée en France par Georges Bidault. De ~~mais~~

nombreuses et fortes personnalités travaillaient à ses côtés, notamment Emmanuel d'Astier de la Vigerie, Paul Bastid, Blocq-Mascart, André Colin, Benoit-Frachon, Anguste Gillot, Joseph Laniel, Daniel Mayer, André Mutter, Henri Ribière, Louis Saillant, Gaston Tessier, Pierre Villon, Pierre Meunier, Robert Chambeiron. Cette juxtaposition d'individualités hors série présentait indéniablement le caractère d'une sorte de gouvernement occulte qui avait, non seulement ses exécutants locaux, en l'espèce, ^{les} Comités de Libération Départementaux, mais aussi un authentique programme de rénovation et de reconstruction du pays qui pouvait et devait séduire le vieux fond révolutionnaire que chaque Français porte en lui.

Vues révolutionnaires, certes, puisqu'il ne s'agissait de rien moins que de châtier les traîtres et de confisquer leurs biens; d'assurer la restauration totale des principes démocratiques et de mettre fin, selon l'expression de de Gaulle lui-même, à la dégradante tyrannie de l'argent. On conçoit facilement combien il allait être malaisé en pleine guerre de mettre en oeuvre un tel programme et combien aussi son adaptation quotidienne et prudente à la pesante réalité des choses allait susciter de clameurs et de protestations. À côté du Comité National de la Résistance, se dresse, dès novembre 1944, une force parallèle à celui-ci: l'Assemblée Consultative Provisoire. J'ai déjà noté dans le détail la complexité et la variété de sa composition. Toutes les familles spirituelles de la France s'y retrouvaient aux côtés des forces jeunes que les maquis ont mises en mouvement et que la Libération vient de hisser brusquement sur le pavois.

Certes, une telle Assemblée n'a pas l'autorité que consacre le recours au suffrage universel, mais à l'époque où elle apparaît que la scène, dans un pays privé de millions des siens prisonniers ou disparus,

elle est cependant la représentation la plus approximativement authentique d'une France qui, quoique saignante de mille blessurés, rassemble héroïquement toutes ses forces pour faire face à un nouveau destin. Rien d'étonnant, dans ces conditions, si une telle Assemblée prendra de plus en plus conscience du rôle historique qui lui échoit et fera face bien souvent aux maladresses d'un Pouvoir dont les excès d'autorité dénoncent souvent l'inexpérience.

~~Autres~~ Autres forces entrant en jeu aux côtés de de Gaulle, en attendant de se dresser contre lui: les Partis Politiques reconstitués. Ce sont leurs meilleurs éléments, les plus dynamiques et les plus sincères qui, dès 1940, ont compris où pouvait nous mener le terrible engrenage du défaitisme de Vichy, et qui se sont dressés contre Pétain et sa bande.

Le Parti Socialiste a été l'un des premiers à entrer dans la clandestinité, sous l'impulsion, en zone libre, de Daniel et Cléa Mayer, en zone nord, sous la direction de Jean Texier, d'Eugène Thomas, d'Augustin Laurent.

Le parti Communiste: interdit en septembre 1939, a joué, à partir de l'entrée en guerre de l'U.R.S.S., contre l'Allemagne en juin 1949, un rôle non moins actif dans ~~la~~ la Résistance que celui de mes amis socialistes, Cachin, Duclos, Cogniot, Croizat, Fajon, Bonté, ~~Walbeck-~~ Walbeck-Rochet, ^{Maurice} Thorez en sont les inspirateurs et animateurs. Le Parti Démocrate Populaire s'est largement étoffé sous l'impulsion d'hommes tels que Bidault, ~~Francisque~~ Francisque Gay, Teitgen, de Menthen.

Le Parti Radical-socialiste, par contre, a beaucoup souffert de la déportation en Allemagne de ses deux chefs les plus notoires:

Herriot et Daladier. La Libération va lui permettre de revivre et de se reconstituer lentement. L'une des plus anciennes formations politiques françaises, l'Alliance Démocratique, fondée en 1901 retrouve, elle aussi force et cohésion autour de Joseph Daniel. Elle se reconstituera officiellement le 5 octobre 1944.

Signalons enfin la renaissance autour de l'ardent patriote que fut Louis Marin de la Fédération Républicaine, pierre d'angle d'un conservatisme traditionnel qui fera place, durant quelque temps tout au moins, à une certaine hardiesse sur le plan social et démocratique.

Tous ces partis ont eu leurs martyrs, leurs héros. Pour répandre leurs idées, ils ont tous, ou presque tous, créé de toutes pièces une presse clandestine.

La Libération, en chassant de ses bureaux et de ses imprimeries la presse du déshonneur français va les doter de moyens d'expression infiniment puissants.

L'Humanité, le Populaire, l'Aube, l'Aurore, Franc-Tireur, Libération ~~Libération~~^{livrent} chaque jour, malgré la pénurie de papier, à des millions d'exemplaires et permettront en peu de temps de doter largement les finances de chacun des partis reconstitués au grand jour.

Tel est l'ensemble des forces que vient de libérer la victoire alliée et qui vont rencontrer dans leur libre jeu une puissance dès l'origine supérieure à la leur: celle de l'immense popularité du Général de Gaulle.

Celui-ci en est très conscient, trop conscient, même, car je me demande, ainsi que je l'avais fait tant de fois s'il saura concilier le pouvoir sans frein et sans limite dont il va disposer avec les nécessaires accommodements que comporte une démocratie de type parlementaire. Il y a entre elle et lui une marge d'incompréhension qui

peut, certes, s'atténuer avec le temps, mais qui a bien des chances de s'aggraver. Dans l'un de ses écrits, il n'a point caché qu'il était

attiré

" ~~de nature~~ de nature ~~forte~~ attiré par ce que le corps parlementaire contient de vis profonde et contrariée, d'humanité ardente et voilée, de passions actives et contraintes et qui, tantôt s'assoupit comme pour donner le change, tantôt éclate en heurts retentissants."

Jugement nuancé et, en demeurant, plutôt favorable, mais qu'il dément aussitôt par une phrase étincelante comme une ^{lame} ~~lame~~ et coupante comme elle:

"Alors, dit-il, que les politiques règlent leur attitude d'après les préjugés de leurs tendances respectives, ces ~~considérations~~ ^{considérations} ne touchent peu. Par contre, je les vois ^à médiocrement sensibles au mobile dont je m'inspire et qui est la puissance de la France."

On ne peut en douter: c'est ce sentiment profondément ancré en lui qui est le centre moteur de sa politique des années 1944 et 1945, celles durant lesquelles il ^à ~~en~~ pris en mains les rênes du pouvoir.

C'est pour en imposer l'idée et y ~~associer~~ ^{associer} étroitement le pays que, dès qu'il a mis e place son premier gouvernement/ métropolitain, il entreprend, sans désemparer, une vaste série de visites à travers toutes les provinces de France. Le 10 septembre 1944, il est à Lyon; le 11 à Marseille; le 12 à Toulon; le 14 à Toulouse; le 15 à Bordeaux; le 16 à Saintes; le 17 à Orléans; après avoir touché barre à Paris le 18, ilr repart fin septembre et prend contact avec Lens, Lille et la Normandie. En octobre, il visitera la Champagne et Dijon, pour gagner les Alpes,

au commencement de novembre et être accueilli successivement à Auberive, Annecy et Grenoble.

Il terminerat cet épuisant périple vers le 5 novembre, quelques heures seulement avant l'ouverture de la première session de la nouvelle Assemblée Consultative.

Les impressions que de Gaulle rapporte de cette imposante série de voyages à grand spectacle ne peuvent que le confirmer dans la pensée que la Mission qu'il assume orgueilleusement depuis quatre ans est consacrée par le pays souverain.

Il y a toujours eu chez ~~ex~~ lui cette hantise d'associer étroitement le peuple à ses desseins et à la haute vision qu'il a du destin de la France.

Or partout, aussi bien dans les villages les plus humbles que dans les villes les plus ^{populeuses} ~~populeuses~~, sa présence a attiré autour de lui des foules aussi ^{denses} ~~massives~~ qu'enthousiastes.

Partout, il a été reçu avec une ferveur et un respect qui ne l'ont point enivré parce qu'il est au-dessus de cette médiocre faiblesse, mais qui l'ont convaincu que tous ces hommes qui l'ont entouré, loué, encensé, applaudi frénétiquement ne sont que glaise inconsistante qu'il pourra pétrir à sa guise.

Ce qui va durcir davantage en lui cette conviction, c'est que la France est en guerre et que l'état de guerre confère au Pouvoir d'immenses facilités. On peut tout obtenir de l'homme, lorsqu'on peut faire agir en lui ces merveilleux ressorts que sont la haine et l'espérance.

567

La haine pour l'ennemi qui vous a tenu dans ses serres comme une proie et qui, par miracle, de chasseur est devenu chassé. L'espérance de voir cesser les servitudes, de renaître à la vie de l'esprit, à la liberté de la pensée, à la joyeuse détente de la chair enfin libérée.

Les choses ^{étant} ~~étaient~~ telles que je viens de les décrire, on conçoit facilement comment, d'éclats en incidents, de divergences en diatribes, de critiques en crises, le gaullisme triomphant va peu à peu, tel un météore, perdre de sa force et de sa clarté pour s'effacer soudainement dans une sorte d'effacement incertain et brumeux qui plongera la France dans le désarroi et l'anxiété.

• • • • •

• • • • •

Certes, il n'est pas dans mes intentions d'entrer dans le détail des multiples éclats qui vont amenuiser peu à peu le capital de confiance dont dispose de Gaulle à l'orée de sa prise de Pouvoir.

Placé au poste d'écoute que j'occupe à la présidence de l'Assemblée Consultative, recevant, des uns ou des autres, confidences ou avis, je me rends rapidement compte du mécontentement, puis de l'inquiétude qui gagnent successivement le Conseil National de la Résistance, les organisations syndicales et politiques, l'Assemblée même, dont je dirige les travaux. Dans chacun de ces organismes, et placés à leur tête, on retrouve les principales individualités qui, par leur valeur, leur courage, leur ascendant ont conquis l'audience du pays et ont été les animatrices de sa révolte.

de sa révolte. De là, découle la gravité de tout incident, même mineur, car il trouve aisément grand écho auprès de cette masse hypersensible disposant qui sait ce qu'elle veut et qui, ~~disposant~~ du puissant instrument de diffusion qui est la presse, est à même, non seulement de parer les coups qu'on lui porte, mais aussi de les rendre avec usure à qui les lui a assésés.

L'un des premiers incidents qui va jeter le trouble dans les esprits se produit à propos des Gardes Patriotiques. Le nouveau Gouvernement ne peut ignorer l'importance des services rendus pendant l'insurrection par ces éléments armés qui ont ~~sont~~ désorganisé les arrières de, s armées ennemies et puissamment aidé les forces alliées.

Il ne faut pas non plus ignorer que ces unités de choc dépendent du Comité Militaire (le COMAC) lui-même, organe d'exécution du Conseil National de la Résistance.

La Libération et la participation de plus en plus importante de la France à la poursuite de l'ennemi exigeaient évidemment l'incorporation des Gardes patriotiques dans les armées combattantes. Cette mutation était souhaitable pour de multiples raisons et n'eût souffert, j'en suis sûr aucune difficulté, si le Gouvernement y avait procédé avec les ménagements nécessaires. Notamment, en prenant langue avec les dirigeants du C.N.R. et du C. O. M. A. C. Je ne sais si cette suggestion fut faite, mais ce que je sais bien c'est qu'elle n'avait aucune chance d'être retenue par de Gaulle.

Conscient de son immense popularité, convaincu que le seul pouvoir ~~légitime~~ légitime consacré par l'adhésion populaire est le sien, il ne pouvait entrer dans sa pensée de négocier avec une autorité seconde, ~~et~~ qui n'existait et ne valait que parce qu'il l'avait lui-même tirée du

néant.

C'est pourquoi, sans daigner prendre l'avis de quiconque, il fait décider dès la fin d'octobre 1944 la ~~doux~~ dissolution des Gardes Patriotiques, en ordonnant, soit leur incorporation éventuelle dans les armées régulières, soit leur subordination étroite aux autorités publiques .

Rumeurs, émoi, protestations, réunions et envoi de délégations du C.N.R. auprès du Général. Celui-ci reste inflexible. Le Front National, le Parti Communiste, le Parti Socialiste prennent à leur tour position. En vain, du reste, car le Président du Gouvernement ne cède pas. Il a fait preuve , avec éclat, d'autorité, et il entend démontrer que le Pouvoir, ni ne transige, ni ne recule.

Il a sa victoire, il y tient et il s'y tient car il pense profondément - je n'oserais dire candidement - qu'il est seul juge de l'intérêt national et, par conséquent, son unique interprète. Victoire, certes, mais qui laissera malheureusement des traces car bien d'autres incidents élargiront la blessure ainsi ouverte.

C'est dans le cours de l'année 1945 que les malentendus et les incidents iront s'aggravant. A ce moment, l'Assemblée Consultative Provisoire a pris un bon départ et s'efforce de se hisser à la hauteur des circonstances. Elle est profondément consciente de la solidarité qui la lie au Gouvernement dans l'oeuvre de reconstitution de la France, ce que ne perçoit pas, ou ce que se refuse à comprendre le Général.

Et cependant, rien de plus nécessaire que l'union de tous devant l'héritage que nous a légué Vichy!

On ne peut se défendre d'un sentiment d'effroi au simple examen des problèmes qu'il va falloir résoudre sans délai pendant que nos

armées se battent.

L'activité économique du pays a été à peu près anéantie par le tribut de chair et de sang payé à l'ennemi par les exécutions, les déportations de main d'oeuvre et par le blocus qui a tari toute importation.

Le débarquement, qui s'est accompagné de bombardements massifs et de sabotages innombrables, a aggravé ce qu'avait déjà de tragique notre situation. Sur nos réseaux ferrés, par exemple, 115 grandes gares ont été détruites ainsi que 24 gares de triage et 19 ateliers de réparations; 2.000 ponts ou viaducs ont été mis hors d'usage, 27 tunnels obstrués, 3.000 kilomètres de rails arrachés; il nous manque aussi 14.000 locomotives sur les 17.000 que nous avions en 1939, ainsi que 360.000 wagons de marchandises. Même situation pour nos canaux ou pour nos ports, détruits en totalité ou en partie, et dépourvus de tout outillage pillé par les ~~Allemands~~ Allemands ou volontairement sabotés par la Résistance. Pour compléter ce tableau, il importe de rappeler ~~que~~ que, sur 500.000 camions que nous possédions en 1939, il ne nous en reste que 200.000, tandis qu'il faudra reconstruire 450.000 immeubles et en réparer près d'un million et demi. Nos ressources énergétiques ne sont pas moins déficientes. Nous produisions en 1939 1.391 millions de kilowatts par mois; en août 44, nous en avons à peine 602 millions et en septembre: 631 millions. ~~En 1938~~ En 1938, nos aciéries avaient livré 504.000 tonnes de fonte par mois. Leur débit était tombé à 62.000 tonnes en août 1944. Tandis que nos mineurs qui produisaient 4.600.000 tonnes mensuelles en 1938, n'extraient ~~plus~~ plus de la terre, fin 1944, qu'un million de tonnes par mois.

Même ~~un~~ bilan de désastre pour nos productions vivrières : blé, pomme de terre, seigle, betterave, bétail. Notre population a faim; elle est sous-alimentée, ce qui se traduit inévitablement par une forte

diminution dans le rendement du travail.

Brochant sur le tout, la situation de nos finances, appauvries
pes les razzias de l'ennemi et le fléchissement de l'activité économique
est plus que préoccupante. Si l'on chiffre l'étendue des pertes et des
dommages subis du fait de la guerre et de l'occupation allemande, c'est
une somme de 4897 milliards de francs (valeur juin 45) que l'on doit
inscrire au passif de la France. A cela, s'ajoutent plus de douze mil-
liards d'heures de travail perdues par notre pays du fait de la trans-
plantation de la main d'oeuvre en Allemagne.

- L'héritage du régime de Vixhy s'avérait aussi désastreux sur le
plan monétaire; il se traduisait par un accroissement de notre dette
publique passée de 445 milliards au 31 août 1939 à 1523 milliards au
31 août 1944. A cela, s'ajoutait la mise en circulation de moyens de
paiement considérables, ceux-ci étant passés entre novembre 1939 et
septembre 1944 de 229 milliards à 903 milliards.

Cet excès de disponibilités monétaires ne pouvait aboutir qu'à
une hausse énorme du coût de la vie car la masse des produits que l'on
pouvait acquérir était très diminuée en raison de la faiblesse de notre
production industrielle.

Un tel bilan permet de comprendre les débats particulièrement
devaient
vifs que ~~naixix~~ susciter les premières mesures prises par le gouver-
nement pour faire face à la situation.

Tous les partis étaient évidemment d'accord sur le but à atteindre.
Il fallait défendre la monnaie pour éviter un appauvrissement excessif
des épargnants et des salariés; réduire une demande excessive en la ré-
gularisant et en entravant par des mesures monétaires l'activité du
marché noir qui sévissait dans le pays; il fallait enfin rectifier

572

572

ce que la répartition de le déplacement des fortunes avait eu d'injuste et de particulièrement immoral.

Par contre, si l'accord était unanime sur les fins à poursuivre, les deux politiques s'opposèrent sur les moyens de l'atteindre.

Nos amis socialistes, et notamment Jules Moch et Vincent Auriol, défendirent, aux côtés de Mendès-France, une politique qui s'apparentait étroitement à celle que le ministre belge des finances, M. Guth avait fait triompher dans son pays. Echange des billets. Blocage des comptes; prélèvements massifs au profit de l'Etat: tels en étaient ~~les~~ les éléments principaux. Le ministre des Finances de de Gaulle, M. Lepercq, s'en tint aux moyens classiques auxquels on a eu souvent recours dans notre histoire: grand emprunt destiné à assurer les échéances du trésor tout en épongeant une large partie des masses monétaires en circulation. Ce fut cette thèse qui l'emporta devant le Conseil des Ministres et, plus tard, devant l'Assemblée Consultative.

Ce n'est qu'après la mort de M. Lepercq, tué dans un accident d'auto, que l'on connut les résultats de l'emprunt. Il avait produit 164.400 millions, dont 127.200 millions d'argent frais et 37.200 millions en bons du Trésor. C'était évidemment, pour l'époque, un gros succès, mais l'avenir devait apporter la démonstration que cette expérience était bien loin de résoudre nos difficultés financières. Il y eut là une source de graves mésintelligences entre la partie la moins négligeable de l'Assemblée Consultative et le Gouvernement. Ce ne devait pas être la dernière fois, bien que j'aie toujours fait effort ~~pour~~ pour apaiser les esprits et concilier les thèses contraires.

Lors de notre première session, en effet, c'est généralement par des votes d'unanimité que se terminèrent les débats de l'Assemblée. Et

cependant les sujets traités furent des plus délicats, tels, par exemple ceux qui furent relatifs à la confiscation des bénéfices illicites, à l'épuration, au ravitaillement, au châtement des traîtres, aux élections cantonales et municipales.

A l'issue de cette première session, le Général lui-même avait ~~nettement~~ nettement perçu qu'un malaise s'était établi entre son Gouvernement et le Parlement Provisoire, qu'il avait institué.

Il nous convoqua donc un jour pour s'en expliquer, non seulement avec les membres du bureau de l'Assemblée, mais avec tous les présidents de nos Commissions. J'ai conservé le procès-verbal de cette réunion que je livre à la publicité. Il suffit, à lui seul, sans qu'on y ajoute de commentaire, à comprendre le tour qu'allèrent prendre par la suite les évènements.

Gaulle
 "Entrevue de ~~la~~ l'Assemblée Consultative.

"Le Général de Gaulle déclare qu'il a réuni les membres du Bureau et de la Conférence des Présidents pour dégager le sentiment général de l'Assemblée sur les questions en suspens.

"Nous faisons, dit-il, à l'heure actuelle, une chose très importante: nous reconstituons les institutions représentatives et notre action n'a pas d'autre but que de donner au pays le goût qu fonctionnement de ces institutions. C'était déjà notre pensée fondamentale à Londres, lorsqu'avec le Président Guin, nous envisagions la réunion d'une Assemblée.

"Le Général sait que les ^{Situations} ~~circumstances~~ respectives ~~de l'Assemblée~~ ^{ch de l'Assemblée} du Gouvernement / sont délicates. Il y a dans le provisoire

574

des inconvénients inévitables. Mais il nous appartient à nous, démocrates et républicains, de voir plus loin.

Le Gouvernement a le plus grand et le plus sincère désir de voir l'Assemblée prendre, non de la consistance, car elle en a déjà, mais de l'autorité, du relief, du prestige dans le pays et de réveiller ainsi l'intérêt pour les institutions représentatives.

"C'est là un début très important. On le sait à l'Assemblée; mais de son côté, le Général mesure les difficultés à surmonter. La situation réciproque du Gouvernement et de l'Assemblée est mal définie? Sans doute, mais comment en serait-il autrement, puisqu'aussi bien les bases sont assez contestables? Le seul souverain est le suffrage universel et tant qu'il ne sera pas prononcé il faudra s'efforcer, dans la pratique, de "faire aller les choses" le mieux possible.

"Les membres de la Conférence pourraient-ils suggérer quelques améliorations de principe, ou de pratique du régime actuel?

M. Félix Guin. - Il est exact que les relations du Gouvernement et de l'Assemblée n'ont pas été établies avec assez de clarté pour cette période provisoire, c'est le noeud de la difficulté.

"Le Président pense traduire le sentiment général en souhaitant une modification dans un sens plus démocratique de l'organisation des Pouvoirs Publics.

"Sans doute, l'ordonnance du 11 octobre 1944 prévoit-elle la consultation de l'Assemblée sur toutes les questions touchant au statut des libertés individuelles, à l'organisation des Pouvoirs Publics, et à la structure économique et sociale du pays. Mais ces dispositions sont en partie annihilées

575

575

par la procédure d'urgence qui permet au Gouvernement de statuer sans l'avis de l'Assemblée. Ne serait-il pas possible, dans l'état actuel de l'évolution des idées démocratiques, de rendre la consultation obligatoire, en ajoutant d'ailleurs aux matières déjà prévues les conventions internationales, selon le vœu qu'avait déjà manifesté l'Assemblée?

"Le temps paraît même venu d'aller plus loin. Serait-il trop ambitieux d'envisager un système dans lequel l'avis de l'Assemblée entraînerait le Gouvernement à une deuxième délibération puis à une deuxième consultation, dont le résultat, acquis à la majorité des deux-tiers et suivant une procédure d'urgence à déterminer, serait obligatoire? L'Assemblée serait ainsi associée dans une plus large mesure au travail constructif, qui primerait chez elle son action de contrôle, nécessaire, certes, mais moins utile.

"Dans ce domaine, le développement de la procédure des questions orales - dont il faut reconnaître qu'on a parfois mésusé, ce qui était inévitable dans une Assemblée "en rodage"- amènerait le Gouvernement à s'expliquer plus souvent devant elle. Il serait entendu que lorsque des tiers seraient mis en cause ou lorsqu'un orateur déborderait du cadre de la question, le Gouvernement aurait la parole le dernier. Mais l'Assemblée verrait dans cette collaboration accrue la reconnaissance des services qu'elle a rendus et qu'elle est encore appelée à rendre.

"Le Général de Gaulle.- rappelle, s'agissant des grandes conventions internationales, qu'avant son départ à Moscou et après son retour, le Gouvernement a ouvert des débats au cours

desquels l'Assemblée a exprimé son avis par des motions motivées. Et cela était fort important. Il se déclare tout disposé, dans le cas où de nouvelles conventions importantes seraient conclues, à ne pas les ratifier sans avoir pris l'avis de l'Assemblée. Le Gouvernement y a tout intérêt.

"Quant à consulter l'Assemblée sur tous les projets importants, on touche ici au point le plus grave. Il faut admettre que la seule souveraineté véritable est celle du suffrage universel. Nous avons à sauver la Démocratie menacée, encore contestée. Elle n'est pas encore rétablie. Mon désir, ma volonté, affirme le Général, est de la rétablir: nous l'avons toujours dit et nous nous déchirerions nous-même si nous n'étions pas fidèle à cet engagement.

"Certes, il serait commode d'adopter une autre solution. Mais quel en serait le danger? Or, c'est un fait que l'Assemblée n'est pas l'expression de la souveraineté nationale. Certains avaient pensé la trouver dans la Réunion de l'Assemblée Nationale. Cette solution était juridiquement contestable -et, en tous cas, elle n'aurait pas reçu l'accord du Général - et elle était politiquement impossible.

"Cela étant, nous sommes obligés d'attendre les élections. Dans cet état provisoire, l'organisme responsable, c'est le Gouvernement qui le sent, d'une manière pesante et, ajoute le Général, "c'est votre serviteur".

"Il croit que le pays le sent également et l'admet.

"Il est utile qu'existe, d'ici et là, un corps délibérant qui

apporte au Gouvernement l'opinion du pays dans les limites du

~~BOURSIERS DE LA 20e~~

bon sens et de l'équité, surtout en ce qui concerne les dépenses de l'Etat puisqu'aussi bien tout se traduit par des dépenses. Mais le Général pense qu'il n'y a pas lieu d'aller au-delà.

"Il répète qu'il serait plus commode de décider que l'Assemblée détient le pouvoir législatif. Mais ce serait tuer la Démocratie. Gambetta et le Gouvernement Provisoire n'auraient pu accepter de partager leur responsabilité avec 250 personnes, si qualifiées fussent-elles, et, de fait, c'est à l'Assemblée Nationale qu'ils ont rendu leurs comptes. Donner à l'Assemblée les pouvoirs d'un Parlement, serait s'engager dans une aventure qui se prolongerait au-delà de nos personnes.

"Non; il faut recréer la Démocratie, le pays le désire et il sera satisfait de retrouver son bulletin de vote dès la prochaine consultation pour la constitution des conseils généraux et municipaux.

"M. Labrousse fait observer que l'extension des pouvoirs de l'Assemblée impliquerait un transfert des responsabilités.

"M. André Mercier rappelle que le rôle de l'Assemblée est d'exprimer le sentiment populaire. C'est de là que vient le malaise constaté dans les semaines passées. Peut-on reprocher aux membres de l'Assemblée de manifester quelque véhémence lorsqu'ils traitent d'un problème comme celui du ravitaillement?"

"Le Général: Vous ne vous en êtes pas dispensés et le Gouvernement n'y a vu aucun inconvénient, sauf lorsque vous avez cloué quelques malheureux fonctionnaires au pilori.

~~et dans les semaines passées, le malaise constaté~~

Mxxx

"M. André Mercier: Sans doute, mais nous n'avons pas constaté grand changement. En fait, le malaise s'étend maintenant au sein de la population. Les candidats aux prochaines élections ne disposeraient pas de moyens d'expression suffisants, ce qui fait craindre des élections dirigées. On s'étonne de voir désigner à six semaines de la consultation nationale les Assemblées de Paris et de la Seine dans lesquelles deux conseillers déportés, appartenant au parti communiste, ne sont pas remplacés.

"Le Général remarque que M. Mercier s'écarte du sujet. On pourrait discuter pendant plusieurs heures de tous les problèmes de la France.

"M. Félix Gouin fait observer que si le Gouvernement et singulièrement le Général supportent une grande responsabilité, l'Assemblée a les siennes: à partir du moment où ses membres se porteront candidats aux élections, leurs responsabilités personnelles apparaîtront.

"Le Général: Il est évident que leur responsabilité s'étendra à partir du moment où ils auront des électeurs, municipaux ou cantonaux. Mais jusqu'à ce qu'ils aient reçu un mandat de l'élection, il sera difficile d'établir la responsabilité des personnes.

"M. Félix Gouin: C'est parce qu'elle constate que certains de ses débats n'ont pas de résultat direct que l'Assemblée s'émeut: là est le fond du malaise; c'est pourquoi aussi le Président a suggéré, à titre personnel d'ailleurs, des modifications qui permettraient de tirer de la collaboration de l'Assemblée et du Gouvernement ses conséquences pratiques. Il cite notamment le

579 579

cas du texte relatif aux comités d'entreprise.

"Le Général déclare que le Gouvernement ne peut s'engager à retenir tel quel le texte qui a paru bon à l'Assemblée. Il n'est pas exact cependant de dire que le Gouvernement n'a pas tenu compte de ses avis dans le passé. Le fait même qu'elle ait été amenée à approuver l'institution des comités d'entreprise, à en fixer les principes et les attributions principales montre qu'elle a pris une part considérable à une réforme telle qu'aucun pays n'en a tentée, surtout en pleine guerre.

"Si l'Assemblée désire entreprendre une oeuvre constructive, la matière ne lui manque pas. Nous sommes devant une table rase: tout est à construire; il faudra proposer une constitution au pays, procéder à des réformes sociales, aux réformes qualifiées de réformes de structure. Sur tous ces points, des opinions ont été exprimées, aucun projet n'a été bâti. Rien ne serait plus utile pour l'avenir. Certaines questions capitales comme la natalité, l'immigration devraient être étudiées. Le Gouvernement s'emparerait de ces projets, les ferait examiner par ses services. Il serait établi ainsi que, dès qu'elles ont été à nouveau réunies, les institutions représentatives ont travaillé.

"Et puis, s'il est dans l'Assemblée, des hommes rompus aux affaires, il en est d'autres qui y sont encore neufs. C'est une rude école, mais qu'il est indispensable de suivre. Ce n'est qu'ainsi que se créerait un personnel nouveau.

"M. Charles Laurent ne conteste pas l'utilité de ces travaux; mais il regrette que les administrations publiques ne fournissent pas aux membres de l'Assemblée les renseignements qui leur seraient indispensables pour la mise en oeuvre de leurs idées. Il cite à cet égard la liste des banques, des assurances, le mon-

tant des soldes des militaires, qui n'ont pu lui être communiquées qu'après plusieurs mois.

"Le Général répond que les administrations, elles aussi, doivent se rebâtir et qu'il est bon, à cet égard, de les relancer et de les stimuler.

"Le R.P. Carrière constate que le malaise provient de ce que l'Assemblée ne tire pas son autorité de l'élection. Ne pourrait-on, après les élections cantonales, envisager la constitution de l'Assemblée représentative prévue par l'ordonnance du 21 avril 1944?

"Le Général: Cette ordonnance avait prévu le cas d'une libération lente et progressive. La suggestion du R.P. Carrière serait juste si la guerre devait durer encore un an ou 18 mois. Mais qu'en suppose qu'elle se termine au mois d'août, un retour massif des prisonniers, après des élections faites, par hypothèse, en juillet, devrait-on recommencer trois mois plus tard?

"M. Félix Guin, reprenant les idées émises par le Général au sujet du travail constructif de l'Assemblée, rappelle qu'il était déjà très difficile, dans les Assemblées souveraines, de faire aboutir les propositions d'initiative parlementaire. Si, par conséquent, ce travail n'était pas précédé de l'établissement d'une liaison étroite entre les Ministres et l'Assemblée, il resterait vain. Certaines bonnes volontés ont été découragées en constatant que des travaux sérieux et complets n'avaient pas été pris en considération. Il est même arrivé que des bureaux

étudient un même sujet en même temps que les Commissions de l'Assemblée et que le Gouvernement prenne des textes tout différents de ceux qu'~~elles mettaient~~ elles mettaient au point de leur côté.

"Le Général cite, en sens contraire, l'exemple récent de l'ordonnance relative aux administrations de Paris et de la Seine: le Gouvernement s'est gardé de soumettre à l'Assemblée un texte précis et il a adopté celui qu'elle lui renvoyait. Cette procédure peut être étendue.

"M. Vincent Auriol: En fait, il n'y a pas de contact entre les Ministres et les Commissions...

"Le Général: Mais ils viennent devant elles: ils sont même parfois chagrinés de n'y pas voir beaucoup de monde.

"M. Vincent Auriol: Il n'y a pas de collaboration effective: le Ministre fait un exposé, puis se retire. La Commission de la réforme de l'Etat avait effectué à Alger un véritable travail en commun avec les Commissions qui étudiaient les textes avec elle. Des explications franches évitent les désaccords et les conflits. C'est ainsi que l'audience que le Général a accordée au Bureau de la Commission des Affaires Etrangères a permis de dissiper un malentendu.

"Quant à des projets constructifs, il en est ^{peu}/de déposés.

"Le Général: Mais ils émanent de Groupes. Peut-être, l'Assemblée pourrait-elle constituer des Commissions spécialisées. Le Gouvernement peut, sans doute, bâtir un projet de constitution. Ne vaudrait-il pas mieux qu'il soit l'oeuvre d'une Commission de l'Assemblée?

"M. Vincent Auriol: Une Commission a pour rôle d'arbitrer les diverses conceptions dont elle est saisie par les Groupes.

"M. Bastid: La Commission de la Réforme de l'Etat a procédé à un échange de vues sur la Constitution. Mais elle a été gênée de ne pas voir la question ouverte par le Gouvernement. Elle a craint de se lancer dans un débat purement académique.

"M. d'Astier: Mais pourquoi le Gouvernement ne saisirait-il pas au moins les Commissions des textes prévue par l'Ordonnance?

"Le général: J'ai échangé sur ce point avec le Président une correspondance au cours de laquelle j'ai expliqué que le Gouvernement ne pensait pas devoir saisir l'Assemblée de tous les textes relatifs aux objets visés dans l'Ordonnance. La discussion du Budget prend presque tout le temps de l'Assemblée: quand aurait-elle pu discuter sérieusement ces 36 ordonnances?

"M. Félix Guin: Nous aurions pris les mesures nécessaires dans le Règlement. N'oublions pas que la discussion du Budget a été retardée parce que le Gouvernement ne nous avait pas saisis des textes.

"M. Charles Laurent: Nous n'avons pas encore la loi de Finances, ni les crédits militaires. Sous cette réserve, le budget pourra être terminé fin mars.

"Le Général demande si l'Assemblée pourra siéger au mois de mai, pendant les élections.

"M. Charles Laurent pose la question de savoir s'il ne serait pas politique de retarder ces élections. Il craint une agitation dans un pays actuellement apaisé. Il fait allusion à la crise du papier.

"M. Perney craint, à cet égard, que le temps manque pour compléter les listes électorales: musulmans, prisonniers rentrés.

"Le général

"Le Général déclare que, malheureusement, il n'est encore revenu qu'une très faible proportion de prisonniers. En fait, si ~~l'urgence~~^{la} fin de la guerre devait intervenir rapidement, on pourrait songer à retarder les élections. Mais en est-il ainsi?

"On est en présence d'un mur sur le Rhin, d'un mur sur l'Oder. Hitler et Himmler ne cessent de promettre la victoire à leur peuple.

"D'autre part, nous n'avons plus, comme les autres pays, les municipalités élues régulièrement. La situation ne peut donc se prolonger. Bien entendu, il faudra éviter que les élections se fassent "dans la bagarre".

"M. Félix Guin: Il est de tradition que les Assemblées ne siègent pas pendant les élections. Il faut donc qu'une ordonnance intervienne pour prolonger la session de mai et les organes directeurs de l'Assemblée. Certains membres s'inquiètent d'une trop longue intersession. Mais il faut reconnaître qu'entre les scrutins, l'Assemblée ne réunissait qu'un nombre infime de délégués.

"M. Charles Laurent insiste à nouveau pour que les élections soient retardées. Il fait observer que les électrices - qui n'ont pas de formation politique - sont plus nombreuses que les électeurs et qu'il paraît peu souhaitable de refaire les institutions dans ces conditions.

"Le Général: Il faut avaler le vote des femmes, que l'Assemblée a, d'ailleurs, décidé elle-même. D'ailleurs, il s'agit d'élections provisoires.

"M. Félix Guin suggère de retarder de 15 jours les élections cantonales, ce qui permettrait à l'Assemblée de tenir une courte session après les élections municipales.

"M. André Mercier estime l'occasion propice pour rendre à l'Assemblée le pouvoir de se réunir sur convocation de son Bureau.

"M. Vincent Auriol fait observer que les moissons commencent en juin.

"Le Général déclare qu'il examinera la question en accord avec le Président.

"M. d'Astier pense que si, après les élections aux conseils locaux, la composition de l'Assemblée devait être modifiée par le remplacement des délégués actuels par des élus, beaucoup d'entre eux feraient acte de candidature.

"Le Général ne croit pas qu'il soit possible de modifier ainsi l'Assemblée. Mieux vaudrait alors élire une représentative. Si les résultats des élections locales ne sont pas en contradiction avec le sens général de l'Assemblée actuelle, il n'y aura pas de raison de rien changer. Si, au contraire, le scrutin donnait des indications différentes, il y aurait lieu d'ajouter aux délégués actuels un certain nombre de nouveaux issus des élections. A son sens, en gros, la Consultative doit rester en fonctions jusqu'aux élections. ~~Améliorer la composition de l'Assemblée.~~

"M. Félix Guin : Il est bien entendu que l'Assemblée sera consultée sur le projet de modification, s'il y a lieu?

"Le Général: Oui.

"Un Membre: Les nouveaux délégués seraient-ils désignés par les Assemblées locales ou par le Gouvernement?

"Le Général: Par les Assemblées locales, naturellement.

Mais cette addition ne devrait intervenir que si, comme il est d'ailleurs possible, les élections étaient très caractérisées.

"M. Charles Laurent abordant un autre sujet, exprime le souhait qu'un représentant du Gouvernement établisse une liaison plus étroite avec l'Assemblée.

"Le Général : Peut-être, encore ne faut-il pas reproduire ce qui existait à Alger où l'on a fait allusion au Ministre de la Parole, ce qui n'était aimable ni pour M. Philip, comparé à Rouher, ni pour moi, que l'on assimilait à Badinguet (rires.)

"D'ailleurs, ce lien existe ici: le ministre des finances est actuellement en permanence à l'Assemblée, et le ministre d'Etat, par sa compétence et son autorité, est un sûr gardien des institutions. Le Général estime qu'il ne serait pas bon qu'un ministre fût chargé spécialement de recevoir les visites. Il veut ^{mieux} ~~plu~~ que les liaisons soient plus dispersées.

"M. Charles Laurent : Il est arrivé qu'à la fin d'un débat, le ministre ne réponde pas à tout ce qui avait été dit à la tribune. Le Général ne peut assumer ce rôle; mais une sorte de vice-président du Conseil pourrait s'en charger.

"Le Général: C'est une question de méthode.

"M. Grenier revenant sur la question des responsabilités/ assumées par les membres de l'Assemblée, fait observer qu'un certain nombre d'entre eux représentent, en fait, des électeurs ou des mandants. Ils constituent un lien entre le Gouvernement et le pays. Il souhaite que, pour dissiper tout malaise, le Gouvernement tienne un plus large compte des opinions qui se manifestent par leur bouche. A cet égard, il regrette que M. Diethelm refuse systématiquement de répondre oralement aux questions.

"Le Général sait fort bien que l'Assemblée représente quelque

chose au dedans comme au dehors. Il ne dit pas qu'elle n'a pas des responsabilités et il souhaite que chacun en ait conscience.

M. Villon déclare que la Résistance est considérée par le pays comme solidaire du Gouvernement. Elle est exposée au reproche de ne pas réaliser ce qu'elle préconise.

Le Général : Je vous défendrai et je dirai prochainement au public que vous avez fait ce que vous avez pu pour qu'il en soit autrement. Mais la question principale est celle de savoir ce que le pays souhaite. Il faut que nous ayons tous conscience de notre solidarité réelle. Les Français étaient, récemment encore, plongés dans le malheur. Ils éprouvent, maintenant quelque malaise et manifestent du mécontentement. C'est, à tout prendre, un progrès.

"Tous, nous sommes attelés à la même charrette: notre tâche est de conduire la France au port et de remettre la Démocratie en place: ce sera notre conclusion.

• • • • •

• • • • •

L'échange de vues que je viens de rapporter fut bien loin de mettre fin au malaise qui l'avait provoqué. Les responsables de nos Commissions ne cessaient, en effet, de me signaler les

Ordonnances prises arbitrairement par le Gouvernement sans qu'elles aient été soumises à nos délibérations.

Aux termes de l'article 19 paragraphe 3 de l'Ordonnance du 11 octobre 1944 qui avait institué l'Assemblée, toute législation touchant au statut des libertés individuelles, à l'organisation des pouvoirs publics et à la structure économique et sociale du pays devait nous être soumise pour avis, sauf exception due à des cas de nécessité absolue, constatée par décision gouvernementale et mentionnée dans les visas.

Je fis dresser par les services de la Présidence la liste des ordonnances rentrant dans les catégories prévues par le statut organique de l'Assemblée et qui, non soumises à celle-ci, avaient été, cependant promulguées, sans que mention soit faite/ de leur urgence dans les visas qui les accompagnaient. Le nombre et l'importance en sont considérables ainsi qu'on peut en juger par le document que je m'empressai de communiquer au Président du Gouvernement en sollicitant de lui une nouvelle audience:

Liste des Manquements:

Statut des libertés individuelles:

14 novembre 1944: Réintégration de certains locataires.

20 novembre " Annulation de certaines condamnations

24 novembre " Régime de la presse dans les colonies françaises.

28 novembre 1944 Modification et codification de la répression des faits de collaboration.

7 décembre 1944: Mesures à prendre en Algérie à l'égard des individus dangereux pour la défense nationale.

12 décembre 1944 Circulation des civils pendant la durée
des hostilités

26 décembre 1944 Modification et codification de l'indig-
nité nationale.

15, 16 et 17 janvier 1945: Déclaration des avoirs à l'étran-
ger, de l'or et des valeurs étrangères.

Organisation des Pouvoirs Publics

30 octobre 1944 Assemblée municipale provisoire de Paris.

30 octobre " Assemblée départementale provisoire de
la Seine.

3 novembre 1944: Modification (conseils généraux) de l'Or-
donnance du 21 avril 1941.

6 novembre 1944: Suppression des préfectures régionales
et organisation des commissariat régionaux de la Répu-
blique.

9 novembre 1944: Ordonnance relative au Conseil d'Etat.

17 novembre 1944: Constitution d'un Jury criminel.

22 novembre 1944: Inscription des militaires, déportés et
réfugiés sur les listes électorales.

23 novembre 1944: Organisation de la justice musulmane
en Algérie.

18 décembre 1944: vote par correspondance des réfugiés.

13 janvier 1945: Composition des tribunaux de première
instance.

Structure économique et sociale du pays

6 novembre 1944: Facilités de crédit aux entreprises
privées industrielles et commerciales.

6 novembre 1944: Comités d'organisation et groupements

professionnels coloniaux.

14 novembre 1944: Nullité des actes de spoliation.

20 novembre 1944: Réintégration des fonctionnaires.

23 novembre 1944: Attributions et réorganisation du Ministère de l'Economie Nationale.

5 décembre 1944: lois et statuts régissant la Banque de France.

13 décembre 1944: Institution des Houillères nationales du Nord et du Pas de Calais.

15 décembre: Réparation des accidents du travail résultant des faits de guerre.

15 décembre 1944: Entr'aide française.

21 décembre 1944: Office interprofessionnel des céréales

26 décembre 1944: Situation des Déportés et Réfugiés au regard des Assurances sociales

6 janvier 1945: Réforme des traitements des fonctionnaires.

6 janvier 1945: Confiscation des profits illicites.

16 janvier 1945: Nationalisation des usines Renault.

18 janvier 1945: Organisation de l'artisanat.

Le Général avait cette liste sous les yeux lorsque mes collègues du Bureau et moi-même fûmes reçus par lui, le 28 février 1945.

Je posai nettement le problème, conscient du fossé qui allait s'élargissant entre le Gouvernement et l'Assemblée Consultative.

"Voyons clair, dis-je en mon préambule, et pour cela il est essentiel de rappeler la caractère juridique des institutions actuelles.

Gouvernement et Assemblée. A aucun degré, les Pouvoirs Publics ne reposent sur une base légitime au sens constitutionnel du mot. Les Pouvoirs Publics actuels tirent leur autorité, non pas d'une Constitution, mais des divers éléments de la Résistance. Il leur a donc fallu élaborer leur propre constitution. C'est ce que le Gouvernement a fait par l'Ordonnance du 17 septembre 1943 et celle du 11 octobre 1944.

" Son désir était d'amorcer la reprise du circuit démocratique; c'est pour cela qu'en contre-partie du Pouvoir Législatif et Exécutif, on a créé l'Assemblée. On a voulu en faire, non pas le Pouvoir Central, mais un moyen d'expression de l'opinion. C'est cela qu'elle a été à Alger, où elle représentait une France alors baillonnée et où elle a assuré la continuité de la pensée démocratique. Elle est plus que cela ici, qu'on le veuille ou non, à cause de certains éléments nouveaux qui n'existaient pas en Algérie.

"En effet, poursuivis-je, l'Assemblée représente les forces vives de la France et de l'Empire; elle est au premier chef l'Assemblée de la Résistance (148 sièges); elle groupe les partis réorganisés qui ont une assise profonde dans notre pays; j'ajoute qu'elle comprend 72 parlementaires, donc des membres élus au suffrage universel; qu'elle évolue dans un milieu sensible, très éduqué politiquement.

"Enfin, les élections prochaines posent la question de notre responsabilité devant le pays

"Il est compréhensible, en l'état de ces faits, que l'Assemblée ait pris la conscience la plus haute de son rôle et de ses responsabilités dans cette phase intermédiaire où nous sommes entre l'insurrection et la légalité nouvelle qui est à forger.

"Or que constate l'Assemblée depuis quatre mois?

"En gros, qu'après l'avoir créée, on paraît hésiter à s'en servir à la faire servir, dans le sens élevé du terme. Voici des faits; on ne lui demande pas tous les avis prévus; si on les demande, on ne les suit pas; et si, du général, on passe au particulier, elle constate que le comportement de certains ministres marque à son égard trop de désinvolture.

"Voici quelques illustrations de ce que je viens d'évoquer.

"L'article 19 de l'ordonnance du 11 octobre 1944 est un texte très général. La liste des manquements à cet article est entre vos mains. L'Assemblée a le sentiment très net qu'on la dédaigne et du dédain au mépris, il n'y a pas loin.

"Certains avis nous sont demandés: or ils ne sont pas suivis d'effet; exemple typique, celui des Comités d'Entreprise où on ne nous a pas écoutés.

"Nous avons demandé l'amélioration de la procédure des questions orales où le texte actuel est moins libéral qu'à Alger; en vain, du reste. Certes, parfois des réponses écrites peuvent suffire. Mais le fait de faire 14 réponses écrites à 14 questions orales constitue une anomalie regrettable.

"Engagés dans cette voie, vos ministres en viennent au refus de répondre à des questions en Commission. De même, on ne répond pas à nos demandes d'audience et, lorsque j'interviens, on ne répond pas plus vite.

"Il ne faut donc pas s'étonner ~~du malaise~~ du malaise actuel. Nous pensons qu'il faut un large débat pour le dissiper, où seront évoqués l'épuration, le ravitaillement, la presse, les réformes à envisager. Il faut aussi davantage de collaboration, plus d'esprit de confiance entre l'Assemblée et le Gouvernement. Il serait grave qu'il y eût

désaffection et divorce, entre nous. Nous pensons qu'on doit faire tout faire pour éviter cela, dans l'intérêt du Gouvernement et dans celui de la France."

Réponse du Général "Nous avons des difficultés énormes. Nous ne les ignorons pas. L'Assemblée devrait en tenir compte avant de se livrer à une critique systématique qui démoralise le pays. Sur dix mille critiques, cinq mille sont justes.

"Je pourrais, moi, en ajouter cinq mille autres.

"La Résistance est au Gouvernement; elle est aussi dans l'Assemblée; pourquoi, dans ces conditions, conduit-elle une opposition constante?

Un exemple: ~~est~~ si nous avions eu un million d'hommes mobilisés, nous aurions été admis à Yalta. Or on paraît ignorer que nous avons un million d'hommes mobilisés.

"Tout n'a pas été ^{soumis} ~~soumis~~ à l'Assemblée. D'accord. Mais ce qui ne lui a pas été soumis requérait l'urgence. ~~XXXXXXXXXX~~

"Vous pouvez vous-mêmes étudier des problèmes, suggérer des solutions. La Commission des Affaires Etrangères l'a fait avec succès pour la sécurité nationale; pourquoi ne le feriez vous pas sur un projet de constitution future?

"Votre avis sur les Comités d'Entreprise n'a pas été suivi? Sur ce point, cependant, un accord important s'est réalisé entre Assemblée et Gouvernement sur le principe de la réforme. C'est là l'essentiel et c'est une grande réforme; pourquoi en minimiser la portée?

"Les questions orales? Vous êtes très loin de la pratique anglaise. Ces questions sont pour vous l'occasion de faire des discours et de vous livrer à des diatribes auxquelles, souvent les Ministres ne peuvent pas répondre.

"En ce qui concerne l'attitude du Ministre devant la Commission

de l'Armée, elle se justifie, car on a adopté à son égard une attitude violemment hostile qui l'a gravement indisposé.

"Quant aux grands problèmes que vous évoquez, je m'en expliquerai devant l'Assemblée."

Ma réponse: Je vous ai dit, mon Général, que l'Assemblée a le grand désir de collaborer. Nos critiques sont parfois nécessaires. L'Assemblée est l'écho de l'opinion. Elle reste dans son rôle en portant ce qu'elle sait à votre connaissance. La Démocratie comporte des avantages et des inconvénients; il faut s'accommoder des uns et des autres."

"Quant aux questions orales, nous les avons soigneusement règlementées. Il n'y a donc pas lieu de leur opposer un refus systématique.

"Pour la Commission de l'Armée, je tiens à noter qu'elle n'agit pas dans un esprit préconçu ou prévenu. Elle ne veut que le bien du pays.

"Ma conclusion est nette: il y a malaise parce qu'il n'y a pas de programme de Gouvernement et aussi parce qu'il existe un défaut de liaison entre le Gouvernement et l'Assemblée. Nous souhaitons ardemment qu'il soit remédié à cet état de choses et nous comptons sur vous pour cela comme vous pouvez compter sur nous."

Dans l'une de nos séances un des membres les plus respectés de notre Assemblée, M. Hauriou, avait noté de son côté avec beaucoup ~~X~~ d'appréhension pour l'avenir que le ministère de Gaulle s'orientait ~~de~~ plus en plus vers un type de gouvernement présidentiel contraire aux traditions constantes de notre pays.

La presse elle-même, dirigée, on le sait, par de jeunes équipes sorties de la Résistance, prenait de plus en plus attitude d'hostilité et dès janvier 1945 dans un retentissant article, Combat proclamait la nécessité de sortir de l'équivoque "d'un fidèle soutien à un Gouvernement infidèle à son programme."

Cet éclat, je dois à la vérité d'en faire l'aveu, n'était pas totalement injustifié.

Fort de l'investiture tacite du pays qui l'avait accueilli en triomphateur dans sa prise de contact avec nos diverses provinces, de Gaulle affectionnait de lui rendre directement ses comptes au micro. Entre le peuple et lui, il ne concevait pas qu'il y eût un écran et ses ministres, suivant son exemple, préféraient rendre compte à des délégations reçues dans leur Cabinet plutôt qu'à la tribune du Palais du Luxembourg.

Notre première session s'était, on l'a vu, efforcée de réagir, mais à peine sortie des combats de la clandestinité, elle avait, plus que le souci, une véritable hantise de préserver de toute atteinte cette fraternité de la Résistance que les souffrances de la Patrie avaient miraculeusement fait éclore. Mon souci constant était de savoir si cette obsession durerait le temps nécessaire pour permettre à la France de retrouver ses forces et d'affronter l'avenir avec une confiante raison.

595

CHAPITRE ~~III~~ XIX

Une page d'Histoire tournée

Les doléances de l'Assemblée Consultative que j'ai rappelées au chapitre précédent ne pouvaient manquer d'avoir un très large écho. La France, sous le régime de Pétain, avait trop souffert de sa politique personnelle et secrète, de la servitude qu'il avait fait peser sur la presse, de la sottise criminellement aberrante de son entourage, pour supporter, ne serait-ce qu'un soupçon d'un recommencement de ce qu'elle avait furieusement détesté.

Le Conseil National de la Résistance dans une déclaration du 26 février 1945 avait unanimement émis l'opinion que: "les avis de l'Assemblée Consultative devraient toujours être pris en considération par le Gouvernement dans un souci de collaboration confiante avec cet organisme qu'il ^a lui-même constitué.

Le jeu politique des partis reconstitués ne pouvait manquer d'effriter peu à peu cette façade d'unité, d'autant que, cédant à la pression de l'opinion, le Gouvernement avait décidé d'organiser une première consultation électorale concernant plus particulièrement les municipalités. Fixées au 29 avril et au 13 mai 1945, ces élections vont se dérouler au moment où nos prisonniers, enfin libérés rentrent en France et où celle-ci est pleinement débarrassée de toute occupation étrangère. Depuis 1937, la France n'a plus voté et, pour la première fois dans notre histoire, les femmes vont être appelées à participer au scrutin. Le Comité Directeur du Parti Socialiste, réuni sous la présidence de Daniel Mayer, recommande à ses fédérations départementales de faire triompher "soit par désistement, soit par l'élaboration de listes communes au second tour de scrutin, l'esprit de la résistance, de la démocratie, de la république et du socialisme."

C'est pratiquement la liberté de conclure telles alliances que de besoin, soit avec les Communistes, soit avec le ^{M.R.P.} ~~M.R.P.~~ qui a pris la suite des Démocrates Populaires d'avant-guerre. Dans notre département des Bouches du Rhône, c'est généralement avec les Communistes que va se conclure une unité de propagande et d'action. La ville de Marseille, chef-lieu du Département, donne, du reste, le branle, et une entente étroite se noue entre la liste Cristofol, qui appartient au Parti Communiste et la liste socialiste que conduit Gaston Defferre.

J'avais connu celui-ci avant la guerre, alors qu'il était secrétaire d'une de nos sections marseillaises. Je l'avais rencontré de loin en loin dans les divers congrès locaux que tenait régulièrement

notre parti. Il n'y avait jamais joué un rôle actif et il ne me souviens pas, du reste, qu'à ce moment, il soit apparu à aucun de nous, comme l'un de nos espoirs. E

La guerre et l'occupation devaient le tirer de l'ombre. A mon retour de ~~Vichy~~ Vichy, après le vote d'investiture de Pétain, j'avais appris par Manicacci qu'il était devenu le bras droit de Boyer, cet admirable résistant dont j'ai déjà parlé dans le cours de ces souvenirs.

L'arrestation de celui-ci par la Gestapo, puis sa déportation et sa mort devaient permettre à Defferre de donner sa pleine mesure.

A partir de ce moment, il manifeste, en effet, une activité débordante; ^{il} et correspond avec moi à Londres; il ^y fait même plusieurs apparitions ainsi qu'à Alger; sans négliger pour autant l'organisation des centres actifs de la Résistance.

Bien avant la défaite allemande, il met en place tout un agencement politique qui va donner un vaste champ à ses ambitions. Car l'homme timide et effacé qu'il était autrefois avait peu à peu pris conscience de sa valeur et entendait en tirer pleinement profit pour sa carrière.

La révélation de cet état d'esprit me fut donnée par une longue lettre de lui que je reçus à Alger et qui préfigurait en quelque sorte

598

la fulgurante ascension qui devait être la sienne:

BLE 15-7-43

"Mon cher Ami, m'écrivait Defferre, je vous ai écrit il y a quelques mois pour vous parler de questions générales, je n'ai pas voulu vous écrire depuis pour ne pas risquer de compliquer les choses. Aujourd'hui, se posent des questions locales et personnelles dont je dois vous entretenir.

J'ai entrepris dans la zone dont je m'occupe avec Horace

Manicacci

(Vaucluse, B. d. Rh., Var, Alpes Mnes et Basses Alpes) un

travail de réorganisation politique et administrative. J'ai

travaillé pour faire l'unanimité de la Résistance à me mettre d'accord

avec les mouvements de résistance, les partis politiques et

la ^{CGT} ~~CGT~~. Je suis arrivé à un accord à peu près complet

avec tout le monde. Il a été entendu que les manances politiques

d'avant-guerre seraient respectées et que par exemple une mairie

autrefois socialiste serait dirigée par un socialiste résistant

et que, d'autre part, il serait fait une place aux forces qui

se sont manifestées depuis la guerre, c'est à dire aux mouvements

de Résistance.

En fait, il a été convenu qu'il serait constitué d'une façon générale des délégations municipales restreintes et provisoires en attendant les élections, lesquelles délégations seraient composées comme ci-dessus. En ce qui concerne les Conseils Généraux, ils seraient dissous comme les municipalités et seuls seront remis en place ceux des conseillers qui ont été résistants, les autres étant remplacés par des Résistants pris parmi les hommes des partis politiques et dans les mouvements de résistance.

Nous avons fait, Horace et moi, de notre mieux pour ~~garder~~^{sauve-} garder les intérêts du ^P parti, tout en tenant compte de la situation générale.

Au point de vue administratif, nous avons fait en sorte que les grands postes soient occupés par des Républicains honnêtes et courageux. Je tenais à ce que vous soyez au courant de tout de cela et ~~que~~ ce qui se fait pour les B. du Rh. Nous avons voulu vous réserver le choix de la fonction qui vous conviendrait le mieux. Nous avons pensé à la présidence du Conseil Général et à celle de la Délégation Municipale de Marseille. Nous pensons que vous aurez sur le plan national beaucoup à faire,

600

600

mais que néanmoins vous devez avoir des attaches locales.

En ce qui concerne le Conseil général, il ne semble pas que Léon Bon puisse y rester étant donné son vote à Vichy. Cela vous conviendrait-il? En ce qui concerne le Conseil Municipal de Marseille, Henri Tasso est exclu par son vote et par son attitude, le Parti ne veut plus de lui. C'est un poste important que vous pourriez occuper avantageusement. Je dois vous dire que je suis personnellement particulièrement intéressé à la question et il me serait à moi-même très agréable que vous acceptiez ce poste car cela résoudrait une question fort délicate. Le Parti exige, et la Résistance l'accepte, que la Présidence de la Délégation municipale soit confiée à un socialiste, or il n'y a personne, ^{si} ~~est~~ bien que j'ai été désigné et je dois vous dire que cela m'inquiète beaucoup. J'ai tout à fait l'intention de continuer à faire de la politique, mais il me déplaît de commencer après la guerre par un coup d'éclat, et d'autre part, je ne me sens pas de taille comme vous-même pour un pareil poste.

Voilà où nous en sommes, vous voyez à quel point nous avons

besoin de votre concours.

Pouvez-vous , par la voie du courrier de notre organisation , me faire parvenir un mot pour me dire ce que vous pensez de tout cela. Vous pourriez aussi m'écrire par le Parti (Villiers est en rapport avec André ^{Philip}) J'ai remplacé au Comité A de la zone Sud notre ami Tourne, qui , vous le savez, est indisponible.

J'aurais voulu ~~les~~ joindre à ma lettre un numéro d'un journal que je viens de créer pour le parti dans le Sud-Est. Je n'en ai malheureusement pas un seul exemplaire sous la main . Je ne suis permis dans le premier numéro de rendre hommage à votre action en France et à Londres. J'espère pouvoir ~~l'envoyer~~ vous l'envoyer la prochaine fois. Je confie cette lettre à un ami qui part. J'en excuse de vous écrire avec si peu de ménagement et en posant les questions avec peut-être trop de brutalité, j'ai tenu à le faire pour être plus clair et j'espère que vous ne m'en voudrez pas. Ma lettre est donc l'expression très exacte de ma pensée; je vous demande de réfléchir à toutes les questions que je vous pose et de me donner votre avis sans détour.

Croyez à ma très sincère amitié.

Danvers. (pseud de Deffere)

Une telle missive, dans sa brutalité voulue, témoignait qu'une forte personnalité, inconnue de moi jusqu'alors venait de se manifester à Marseille. Le but en était aveuglant: il s'agissait d'éliminer de la vie politique deux anciens du Parti, Léon Bon, qui en avait été le fondateur et qui, devenu Sénateur des Bouches-du-Rhône, présidait le Conseil Général et Henri Tasso, fils de ses ~~premières~~ oeuvres et qui, après avoir été ministre dans le premier Cabinet de Léon Blum, dirigeait la Mairie de Marseille! Ces deux hommes écartés, la voie était libre pour Defferre, car le choix qu'il me proposait ne pouvait que favoriser les desseins qui perçaient nettement dans ses propos: faire de la Mairie de Marseille le tremplin de sa fortune politique. ~~Est~~

Calcul fort juste, au demeurant, et qu'illustrait l'exemple d'Herriot qui, parti de la Mairie de Lyon, avait pu successivement gravir tous les échelons d'une magnifique carrière.

Ma réponse ne pouvait faire l'objet d'un doute. Au moment où Defferre m'écrivait, j'étais Conseiller ^{Général rural} ~~Général rural~~ depuis 32 ans et Maire d'Istres depuis vingt ans. Il était donc impensable que j'abandonne mes commettants pour diriger les affaires de Marseille. Je n'eus donc aucune peine à combler les vœux de Gaston Defferre qui m'en témoigna le plus grande gratitude. Si vive et si brûlante même que la flamme ne ~~d'avait~~

point tarder à perdre de sa force et de son éclat, ne laissant après elle qu'un mince amas de cendres volant au vent du souvenir...

Notre Parti fut le grand vainqueur avec le Parti Communiste, des élections municipales d'avril et mai 1945. En 1939, nous étions à la tête de 1376 communes et les communistes en dirigeaient 317. Le scrutin de 1945 sur la base de la proportionnelle nous donna la majorité dans 4.133 communes pendant que les communistes obtenaient la direction de 1462 communes.

Sur 35.838 communes, le bloc d'extrême gauche totalisait donc 5.595 communes, et comme dans la plupart des cas il s'agissait des plus grandes Villes de France on peut soutenir sans exagération que nous étions de loin la force politique la plus puissante du moment. Ce résultat magnifique, il convient de l'attester, était dû en grande partie aux innombrables sacrifices que le Parti Socialiste comme le Parti Communiste avaient consentis pour la libération de la France. Une fois de plus, force était d'en convenir, le courage s'avérait payant.

.....
.....

Ce fut peu de temps après nos premiers succès électoraux

604

que nous eûmes l'immense joie d'apprendre que celui qui était l'âme et la conscience vivante de notre Parti était sain et sauf. Léon Blum, dont, depuis notre rentrée en France, nous étions à peu près sans nouvelles, venait en effet, d'être libéré ainsi que Janot, sa femme. Telle fut l'extraordinaire dépêche qui nous parvint le ~~X~~ 6 mai à Paris... Nous dûmes attendre huit longues journées, pour apprendre de la bouche même de Léon Blum les étonnantes péripéties de sa délivrance. C'est au moment où le vent de la défaite soufflait en tempête sur le Reich que Léon Blum et sa femme avaient été extraits de leurs cellules de Buchenwald pour être conduits dans une prison plus lointaine, sans doute pour y servir d'otages au sinistre Hitler. Dachau, Munich, Niederdorf, ~~et~~ Innsbruck, telles furent les étapes de ce chaotique voyage à travers une Allemagne qui offrait à nos amis et à leurs compagnons une vision bouleversante, mais vengeresse. C'est finalement dans le petit village de montagne de Pragservildsee que les Allemands culbutés par l'avance irrésistible des armées américaines d'Italie, durent se résoudre à lâcher leurs proies. Fêtés et soignés par leurs libérateurs, comblés d'attentions délicates par leurs hôtes américains, nos amis débarquaient finalement à Orly le 14 mai 1945, ~~heureux~~ heures émouvantes que celles où l'on se retrouve et où on sent monter autour de soi comme une houle énorme

d'affection et de gratitude...

Telles durent être les sentiments de mon noble ami lorsque à la ^{porte} ~~cabine~~ de son avion il ~~aperçut~~ aperçut, lui tendant les bras, le groupe compact de tous les compagnons des heures noires...

Il y avait là autant que mes souvenirs soient fidèles, Daniel et Cléta Mayer, Spanien, ma ~~ex~~ femme, Le Trocquer, Renée Blum, sa belle-fille, bien d'autres encore, naturellement, dont je m'excuse de ne pouvoir citer les noms et qui pareillement émus avaient le cœur en fête, mais les yeux gonflés de larmes. A la joie du retour, se mêlait, en effet, le souvenir de tous ceux des nôtres dont Léon Blum s'était inquiété aussitôt et qui, hélas, tels notre bonne et vaillante Suzanne Bouisson avaient été assassinés par nos ennemis. Si joyeuse et si lourde à la fois qu'étaient ces heures, la vie têtue continuait ^{cependant} ~~dépendant~~ pour chacun de nous et notamment pour Léon Blum qui allait reprendre en mains sans désemparer la direction effective de notre "Populaire".

Chaque jour, et jusqu'à sa mort, cet esprit lucide, ~~entendu~~ cet analyste subtil, se styliste redoutable, albit prodiguer conseils et avertissements à notre jeune démocratie, qui avait à refaire son apprentissage de la liberté.

J'ai eu l'insigne honneur de profiter peut-être plus que d'autres, à ce moment, de la vaste expérience de ce grand esprit. Le domicile de Léon Blum avait été en effet pillé et dévasté par les Allemands et j'avais pu mettre à sa disposition quelques pièces du Palais du Petit Luxembourg que j'occupais en qualité de Président de l'Assemblée Consultative. Je le voyais donc très souvent, et c'est dans ces moments d'intimité que j'apprenais à admirer et à aimer chaque jour davantage celui qui était devenu non point seulement le guide de notre Parti mais aussi celui de la Nation tout entière.

Curieux destin ~~maxima~~ que celui de cet homme furieusement haï avant la guerre par une large fraction d'une bourgeoisie aussi cupide que vénale et qui par la noblesse de sapensée, la fidélité à ses convictions, l'intrépidité de son courage, avait balayé les préventions accumulées contre lui, forçant l'admiration et le respect de tout un ~~peuple~~ peuple. C'est pendant qu'il était auprès de moi que l'Assemblée Consultative eut à réélire son bureau. J'obtins le 5 juin la récompense de mes efforts et de mon impartialité reconnue par tous les partis, car c'est pas 182 voix sur 184 et sans concurrent que je fus à nouveau porté au fauteuil présidentiel. L'Assemblée entraît dès lors dans un nouveau cycle de travaux: la victoire allée écrasante, absolue et que nous avions célébrée dans une séance émouvante, plaçait au premier plan de nos pré-

occupations, la reconstruction économique et politique de la France. Retour
 des prisonniers, ravitaillement de nos populations, remise en état de nos routes
 et de nos voies ferrées, épuration et jugement des mauvais Français traitres
 à leur Patrie, élections cantonales et législatives, vote d'une constitution,
 telles furent les têtes de chapitre de nos ^{déances} ~~discussions~~ trop souvent froblées -
 hélas - par les aspérités du caractère du Général de Gaulle.

Au fur et à mesure que se poursuivaient nos discussions, il était
 visible que l'homme du Dix-Huit Juin supportait de plus en plus impatiemment
 les critiques dont son gouvernement était l'objet. Il n'admettait point, dans
 son for intérieur, que l'Assemblée Consultative qu'il ne considérait que comme
 un reflet de sa personnalité, puisse avoir une autre opinion que la sienne...
 Il en manifestait de l'humeur et bien souvent je dus prodiguer conseils de
 modérations et gestes conciliateurs auprès de certains de nos collègues outrés
 d'un tel comportement. Léon Blum, que je tenais au courant, s'attristait lui
 aussi des incidents qui jalonnaient presque quotidiennement notre route. Le
 19 juin 1945, dans un magnifique article du Populaire, qui suscita quelque émotion,
 il jugea ^{bon} ~~bon~~ se de/faire l'interprète avec la hauteur de pensée qui fut toujours
 la sienne, de ce que souhaitait ~~par~~ l'opinion républicaine, fort alarmée d'un
 fossé qui allait s'élargissant entre elle et le Général.

"Je m'adresse, écrivait Léon Blum, à ce grand esprit que je sens altier et solitaire. Qu'il ait confiance dans le peuple français; qu'il ait confiance dans la démocratie internationale, car la confiance se communique. Pour conduire le peuple, pour le mouvoir en prise directe, il faut une communion avec lui et une sorte d'abandon à lui. Amour de la patrie; amour du peuple; amour des hommes! "

Nobles accents qui eussent mérité d'être entendus et surtout d'être écoutés... Il fut loin d'en être ainsi et les derniers jours de la Consultative furent marqués par d'âpres débats qui l'opposèrent souvent au Gouvernement, aux prises, il est juste de le dire, avec d'énormes difficultés financières et économiques.

A ce fardeau déjà lourd, s'ajoutaient les problèmes délicats relatifs aux prochaines élections législatives et à la constitution que devait se donner la nouvelle République. C'est sur ces problèmes politiques que se heurtent les conceptions fort opposées du Général, de la Résistance, des partis organisés...

Notre Parti et le parti communistes sont acquis au principe de

l'élection, à la proportionnelle, d'une Chambre constituante et souveraine.

Il s'agit dans notre esprit de la proportionnelle intégrale, avec utilisation des restes sur le plan national. Il s'agit aussi d'une assemblée qui aura comme le Gouvernement l'initiative des lois et devant laquelle le Gouvernement devra être responsable. Cette assemblée de durée limitée aura à bâtir une nouvelle constitution si le peuple français consulté par référendum décide d'abandonner la constitution de 1875. C'est autour de ce schéma général que se livrent les dernières batailles de la Consultative. De Gaulle y attache une importance considérable. Il est très préoccupé, je serais presque tenté de dire effrayé, par les débats passionnés que provoquent les futurs textes constitutionnels. Je retrouve dans mes notes le résumé d'un entretien auquel il m'avait convié lui-même le 27 septembre 1945. Je les transcris dans la forme ~~trouvée~~^{même} où je les ai jetés sur le papier; elles sont l'expression d'un état d'esprit qui est évidemment celui du moment où s'est déroulé cet entretien, mais qui devait singulièrement s'aggraver par la suite.

Voici le contexte de l'entrevue du 27 septembre 1945.

610

De Gaulle: Que pensez-vous de la forme que doit revêtir la prochaine consultation électorale. Êtes-vous pour le retour à la constitution de 1875, ou pour l'élection d'une constituante.

Ma réponse: Nous ne pouvons revenir à la Constitution de 1875 pour des raisons de fait, d'abord, pour des raisons pratiques, ensuite. ~~Raisons de fait:~~

Raisons de fait:

Depuis la Libération, le Gouvernement a agi comme si la Constitution de 1875 était annulée. A) Il s'est d'abord octroyé à la fois le Pouvoir Exécutif et le Pouvoir Législatif.

B) Il a tenu pour inexistant le mandat des 100 Sénateurs légalement en fonctions depuis 1947.

C) Il a octroyé aux femmes l'égalité politique que la IIIe République ne leur avait jamais accordée.

Tout cela avec le consentement tacite et exprès des Partis et Organisations Résistantes. Tout s'est donc bien passé comme si seuls seuls comptait une sorte de droit insurrectionnel qui a frappé de caducité la Constitution de 1875.

Raisons pratiques: Si on veut faire revivre la Constitution de 1875, on est obligé d'envisager toute une série d'élections:

-a) municipales

b) départementales

b) députés

Enfin, sénat.

Cela fait six mois d'élections pour le pays, ce qui est beaucoup.

Autre fait plus grave: avec ce système, impossible d'aboutir à une modification profonde de la constitution de 1875, car la procédure prévue par elle exclut toute possibilité de révision substantielle et rapide.

Je ne crois pas me tromper en disant que ces raisons réunies aboutiront à un divorce complet entre la Résistance et le Gouvernement, celui-ci n'ayant qu'une trentaine de voix sur 248 pour soutenir son point de vue à l'Assemblée Consultative Provisoire.

De Gaulle: Je redoute tout d'une Assemblée unique sans contrepois et sans frein; l'hiver sera rude, la situation économique sérieuse, la situation internationale trouble.

Si on se trouve devant ^{une} table rase, une Assemblée unique sur qui pèseront toutes les responsabilités voudra agir.

Elle sera amenée à concentrer entre ses mains tous les pouvoirs:

législatif, judiciaire, administratif.

On sait comment cela finit, soit avec une convention ou avec une assemblée type 48^{qui} a abouti à une dictature, Ce sera ou celle des Communistes, ou celle d'un homme. Et actuellement, ce sera pour la France une dictature communiste.

Or je ne veux ni de l'une ni de l'autre. Mon parti est pris. Je n'accepte pas cela.

Je ne suis pas éternel, je peux disparaître. Je veux que la France ait dans ce cas à sa disposition une organisation souple qui permette facilement de dénouer la crise.

Ma réponse: Pourquoi prévoir le pire? Vous ^{êtes} dans ^{la} situation ^{de} Gambetta

au lendemain ^{de la} guerre de 1871. On pouvait songer à revenir à la ^{Constitution} ~~constitution~~ de

1848. Or on a fait élire une Assemblée Nationale souveraine et celle-ci a forgé une constitution nouvelle qui fut sage, car elle a duré soixante dix ans.

De Gaulle: Oui, je suis évidemment dans la situation de Gambetta, mais la France de 1945 est différente de celle de 1871. Il y avait alors de grands partis organisés, les légitimistes

les orléanistes

les partisans de l'Empire,

les républicains

Il y avait des cadres expérimentés et étoffés; une situation économique intacte; il n'y avait pas de Russie, pas d'Etats-Unis, pas d'Angleterre, pas d'incidents syriens ou algériens, alors que nous sommes aujourd'hui environnés de dangers et de difficultés de toute sorte.

Sans contrepoids, une chambre unique ira donc aux extrêmes. Avec les deux chambres, on a plus de sécurité. On se meut dans un cadre connu; défini, aussi bien pour le Gouvernement que pour le législatif; il n'y a pas de saut dans l'inconnu possible.

Ma réponse : je ne suis pas aussi pessimiste que vous. Si nous avons la R.P., on aura une grande Assemblée où pénétreront, à côté des jeunes, beaucoup d'anciens, sages et pleins d'expérience. Les Anciens y auront beaucoup d'influence, il en a été ainsi à Alger, puis à Paris. Votre autorité est intacte: avec eux on pourra dès nos premières réunions mettre sur pied une sorte de

Cadre constitutionnel provisoire.

qui définira les rapports de l'exécutif et du législatif et qui, étant la loi pour tous, permettra un travail utile et constructif aussi bien sur le terrain législatif que sur le terrain constitutionnel.

Avec les deux chambres, vous ne pourrez ~~aboutir~~ ^{aboutir} ~~aux mêmes résultats~~
 aux mêmes résultats. D'abord, ^{vous aurez} des difficultés pour opérer une réforme cons-
 titutionnelle profonde, car il faut que les deux chambres soient préala-
 blement d'accord. Comment les mettrez-vous d'accord pour une refonte
 rapide de la constitution?

Leur mandat ne pourra pas être écourté: vous installerez les séna-
 teurs pour 9 ans, les députés pour 4 ans. Ils ne seront donc pas pressés
 d'aboutir, car ils ne voudront pas faire hara-kiri avant la fin de leur
 mandat. Et si vous vous attaquez au mode d'élection ou au pouvoir
 de l'une des deux assemblées comme le Sénat, celui-ci ne vous suivra pas.
 Donc pas de réforme de la constitution. Vous en reviendrez donc aux procédés
 traditionnels de la ~~IIIe~~ IIIe république. On élira donc d'abord un
 Président de la République; celui-ci chargera une personnalité choisie par
 lui de faire le Ministère responsable devant les Chambres.

L'une voudra la révision de la Constitution. L'autre s'y opposera.

Qui dénouera ce conflit?

~~De Gaulle~~ De Gaulle: Une Assemblée unique fera elle aussi ~~traîner les choses~~
 traîner les choses.

Ma réponse: Non, car elle aurait contre elle, en ce cas, l'opinion du pays qui lui, imposera d'aller vite. A cet égard, il faut noter que lorsqu'une assemblée le veut, elle peut faire du travail utile en peu de temps.

La Constituante a, certes, mis deux ans pour faire la première constitution, la Convention en a fait deux en deux mois; l'Assemblée Nationale de 1848 n'a pas mis plus de temps. Et l'Assemblée Nationale de 71, quand a été levée l'hypothèque royaliste, n'a ^{mis} ~~pas~~ que quelques mois pour aboutir.

Jamais vous n'irez aussi vite avec la constitution de 75, à moins que vous ne bouleversiez le mode électoral du Sénat et que vous en fassiez une toute autre assemblée que celle définie par les textes organiques.

De Gaulle: Pourquoi pas? Pourquoi ne se mettrait-on pas d'accord au moins sur le principe des deux assemblées à la fois législatives et constituantes?

~~Si~~ Sans cela, si je ne suis pas en accord avec tous ceux qui m'ont soutenu, je m'en irai. ^{Je ne veux} ~~pas~~ pas être responsable ^{de} gâchis.

Ma réponse: Ce que vous dites est grave. Voyez les difficultés énormes que cela soulèverait. Qui bâtirait le Gouvernement?

De Gaulle: Essayons donc d'en sortir par un accord.

Nous pouvons parfaitement nous en référer à l'esprit de la

Constitution de 1875

sans en suivre la lettre. Avec cet accord, je peux faire accepter au pays que le Sénat soit élu autrement que celui d'autrefois je pourrai ainsi peser sur lui pour obtenir la révision profonde de la constitution.

J'accepte avec les deux assemblées le pouvoir souverain de chacune d'elle, mais ne partons pas en guerre les uns contre les autres avant d'avoir épuisé toutes les chances d'accord.

J'ai lu ce matin un éditorial horrible: on devrait éviter cela. Sinon chacun prendra ses responsabilités. Je suis décidé à prendre les miennes.

~~XXXXXXXX~~

Quand je fais part à Léon Blum de cet entretien, il en est douloureusement étonné. Ce qui le frappe par dessus tout, c'est la menace de démission que de Gaulle paraît envisager dans le cas où la Constitution qui reste à faire ne serait pas conforme à ses vues. Comme moi-même, Léon Blum conçoit parfaitement le désarroi de l'opinion et les immenses difficultés qui seraient la conséquence d'un tel geste.

J'en profite pour demander à mon maître et ami d'accepter d'être

617

617

candidat aux élections législatives prochaines. On l'en presse, du reste, de tous côtés.

"Vous seul, lui dis-je, avez un capital de prestige dans tout le pays égal à celui de de Gaulle. Vous seul, surtout, avez l'expérience et l'autorité nécessaires pour être le guide d'une Assemblée qui, face aux énormes problèmes qui nous confrontent, aura besoin de votre compétence, de vos conseils et aussi de ce sens de l'humain qui fait si cruellement défaut au Général."

Léon Blum secoue la tête: il est fermement décidé à se tenir hors de la mêlée. Il entend se consacrer tout entier à la reconstitution de notre Parti et aussi à son utile labeur au Populaire! L'audience de celui-ci est devenue extrêmement vaste; la tribune quotidienne qu'il lui offre lui permettra d'agir en prise directe sur l'opinion. C'est là un Magistère incomparable qui pèsera bien plus lourd qu'un quelconque mandat de député et qui lui permettra d'exercer ^{de} ~~de~~ hant une influence salutaire sur les événements et sur les hommes.

Je sens Léon Blum si profondément hostile à tout retour à la vie politique active que je ne me sens point le courage de continuer la contre-

verse.

Je n'ai plus le temps, du reste, d'en poursuivre le cours, car, candidat dans les Bouches du Rhône, je me dois à mes électeurs qui se plaignent quelque peu ^{des} ~~de~~ longues absences auxquelles m'obligent mes fonctions présidentielles. Dans le secteur qui est le mien, car notre Département a été divisé en deux secteurs, je n'ai aucune ^{de} ~~difficulté~~ à constituer une liste où figuraient mes amis ^MMax Juvénal et Paul Faraud, tous deux admirables résistants avec à leurs côtés la veuve d'un des fondateurs de notre Parti, Madame Vuichard. Il n'en va pas de même dans le secteur marseillais où l'ambition d'un homme, le Lionel de la clandestinité, (de son vrai nom Leenhardt) va susciter de tumultueux incidents.

pas Leenard Leenhardt

Je ne connaissais ~~par~~ ~~le~~ à ma rentrée en France. On m'avait

simplement ^{appris} ~~appris~~ qu'il appartenait à la richissime tribu des Leenard ^{membre} ~~membre~~ influents de la Standard Française des Pétroles, puissance financière considérable, puisque, en 1929, la firme disposait d'un capital-

actions de 2.722.675.200 francs, à quoi s'ajoutaient 500 millions d'obligations.

Leenhardt

Leenard, opulent bourgeois, avait appartenu avant la guerre au parti de Déat

et Marquet mais n'y avait pas joué un rôle actif très important. Dès

l'annonce des élections, adhérent à l'U D S R, il avait insisté auprès de Defferre pour occuper dans sa liste la deuxième place, qui, seule, pouvait lui assurer la possession d'un mandat de député. Cette prise de position quelque peu osée avait indisposé un très grand nombre de militants marseillais désireux de réserver la deuxième place dans la liste Defferre à Ferri-Pisani qui, en d'autres temps, avait eu le rare courage d'affronter en combat électoral le triste Sabiani et sa bande. Le conflit tourna rapidement à l'aigre ^{mais,} grâce aux influences que fit jouer ^{Lenhardt} ~~Lenhardt~~ auprès du Comité de Liaison de Paris ~~qui~~ chargé d'arbitrer les situations litigieuses, ^{il devait être} ~~Il fut~~ finalement résolu à l'avantage de l'ancien disciple des Néos.

Ce n'est pas sans malaise que j'évoque ces incidents car depuis l'évènement où, sur ses instances, j'avais ouvertement pris parti pour Defferre, j'ai peu à peu appris la vérité. En fait, je m'étais fourvoyé... mais ce n'est que beaucoup plus tard que je devais apprendre à mes dépens qu'il est des hommes qui supportent malaisément le fardeau de la reconnaissance.

Quoiqu'il en soit de ces avatars locaux, les élections furent un gros succès pour le ^PParti qui recueillit sur des listes uniquement socialistes 3.427.810 voix et sur des listes de coalition (U D S R ou

M.L.N. environ XXXX 1.100.000 voix.

La nouvelle Assemblée Nationale issue des urnes était nettement axée à gauche, car socialistes et communistes disposaient à eux seuls de 294 voix auxquelles s'ajoutèrent les 8 voix du Groupe des Républicains et Résistants dirigés par d'Astier de la Vigerie, apparentés au groupe communiste.

Nous avons donc la majorité absolue, puisque sur 586 sièges, l'Extrême Gauche en totalisait 302.

L'Assemblée nouvelle se réunit le 6 novembre sous la présidence de son Doyen d'age, l'ancien sénateur Cuttoli.

Une fois de plus, l'affectueuse amitié et la solide confiance de mes collègues me portèrent à la présidence de l'Assemblée à la quasi unanimité des suffrages.

C'est avec la même unanimité que le Général de Gaulle fut élu Président du Gouvernement de la République.

Les difficultés se multiplièrent aussitôt, tenant à la fois aux Partis, revenus en force à la Chambre, et au sourd mécontentement que cette pousée ~~oppressive~~ ^{spectaculaire} avait fait naître chez de Gaulle. Une fois

suis
de plus, je ~~fix~~ amené à le constater, se ~~révèle~~ ^{révèle} l'incompatibilité d'humeur totale, absolue, qui éloigne de plus en plus le chef du Gouvernement des Partis politiques. Il continue à voir en eux le signe éclatant de la division du pays et la cause permanente de la dégénérescence de l'Etat.

Certes, cet état d'esprit a sa ~~raison~~ logique et ne manque pas de bonnes raisons. La nécessité d'un Etat fort est plus qu'évidente à qui sait tirer les leçons de notre récente histoire.

En ce sens, la défaillance des partis ne fait pas l'ombre d'un doute.

Mais si on pousse l'analyse plus loin que l'apparence des choses, on s'aperçoit bien vite que, s'il y a eu des Partis, en France, ce qui leur a manqué, c'est d'être puissamment organisés et fortement disciplinés, comme en Angleterre, où le Pouvoir ^S appuie sur des organisations anciennes et homogènes. Le problème majeur consistait donc, ainsi que Blum l'avait dit tant de fois, à favoriser plutôt qu'à combattre l'organisation des grands partis reposant sur une doctrine commune et disposant de chefs ^{autorisés} ~~certifiés~~ et écoutés.

C'était là le sens profond de l'effort d'éducation politique

qu'il avait entrepris en pleine guerre, lorsqu'il écrivait l'Echelle

Humaine et après la Libération dans tous les leaders que diffusait

le Populaire. Le Général aurait pu s'y employer de son côté et son immense

^{audience}
~~audience~~ aurait certainement agi auprès de certaines organisations très

~~personnes~~ très proches de lui. Ni son humeur, ni son caractère ne pouvaient

se prêter à ce jeu.

Ayant conçu l'Histoire une fois pour toutes selon les normes

d'un Plutarque, il entendait fonder son autorité et son prestige sur le ^{seul} ~~seul~~

appel aux masses...

Le jeu parlementaire ne pouvait donc l'intéresser/ qu'à la condition

qu'il en soit lui-même et lui seul le meneur, et c'est pourquoi, d'entrée

de jeu, dès les premiers pas de la Constituante, il a souzi de marquer sa

volonté de domination en s'attaquant au parti le plus puissant de l'Assemblée,

le Parti Communiste. Celui-ci, fort de son succès électoral et des 160

députés que compte son groupe réclame l'un des trois grands ministères dans

le Cabinet en voie de constitution. Il s'agit, soit de l'Intérieur, soit de

la Guerre, ~~ou~~ soit enfin des Affaires Etrangères.

Le refus de Gaulle est sciemment hautain, les termes en sont, au

623

dire de Maurice Thorez, volontairement blessants. Il n'en faut pas plus, on le comprend, pour troubler profondément le climat dans lequel évolue le pays dont les nerfs sont à vif depuis la Libération.

Nos amis Vincent Auriol, Daniel Mayer, s'entremettent pour apaiser cette sottise querelle. Ils se heurtent à l'intransigeance du Général qui entend ne réserver que des Ministères économiques au Parti Communiste, croyant ainsi de bonne foi sans doute, faire la part du feu...

Ce n'est qu'après une menace de démissions, puis une ^{mise à} ~~disposition~~ ^{la} disposition ^{de l'Assemblée Nationale} de son mandat de Président du Gouvernement ~~à l'Assemblée~~ ^{attendant} que le conflit s'apaisera par la réélection de Gaulle qui fut, cette fois, acquise, mais avec l'abstention de tout le Groupe Communiste.

Quelques jours après, le Cabinet était constitué et, ô ironie, ~~qui~~ ^{ne comprenait} pas moins de cinq communistes notoires, en l'espèce: Maurice Thorez, Ministre d'Etat, Marcel Tillon, Ministre de l'Armement, François Billoux, Ministre de l'Economie Nationale, Marcel Paul, Ministre de la Production Industrielle, ^{Croizat} Anbroise ~~...~~, Ministre du Travail.

Ce n'étaient point là des postes secondaires et si le but recherché par le Général était d'empêcher que les Communistes n'aient à leur disposition l'un des leviers de commandes essentiels de l'Etat, ~~il~~ il

il faut bien reconnaître qu'il était loin d'être atteint.

Laisser ~~le~~ diriger presque totalement le relèvement économique du pays, ~~xxxix~~ abandonner la haute main sur la politique sociale intéressant des millions de salariés, au Parti Communiste, c'était lui accorder des atouts formidables pour le présent et sans doute décisifs pour l'avenir...

Le bilan de la querelle était donc plutôt négatif d'autant que Tillon à l'Armement avait accès et voix délibérative au Conseil Supérieur de la Guerre et, par là, possibilité ~~et influence~~ d'influence et d'action auprès de l'Armée... Le conflit avait en apparence tourné à l'avantage de Gaulle: ce n'était en fait qu'un succès d'amour-propre et de prestige qui allait lourdement peser sur l'évolution des événements.

Et de fait, lorsque le Gouvernement se constitue enfin le 21 novembre 1945, il a à peine deux mois d'existence devant lui!

Deux mois durant lesquels il faut en convenir se multiplient sous ses pas difficultés et incidents.

Les difficultés semblent accourir de tous les points de l'horizon. Sur le plan international, la victoire acquise, il est impossible de maintenir la cohésion et la solidarité interalliée. La pensée de de Gaulle et son ambition c'est de faire de la France, dans la partie diplomatique qui va se jouer, un partenaire à part entière.

Tout au long de la première partie de sa carrière, il a souffert du comportement anglo-américain d'où lui sont venues si souvent désillusions et avanies. C'est pour faire pièce à cette redoutable conjonction qu'il est allé négocier à Moscou une troisième alliance franco-russe. Il a cru s'assurer ainsi -aux moindres frais-

l'appui ~~de~~ Staline dans les problèmes relatifs au sort de l'Europe
 et plus particulièrement de l'~~Allemagne~~ ^{Allemagne} qui nous intéressait au
 premier chef.

L'évènement est loin de répondre à l'attente de de Gaulle
 et la France est tenue à l'écart des pourparlers de paix que
 l'Amérique, l'Angleterre et l'URSS entendent mener seules avec la
 Bulgarie, la Roumanie, la Hongrie et la Finlande... Nos efforts pour
 détacher la Ruhr de l'Empire Germanique se heurtent également à une
 évidente mauvaise volonté, tandis que de cruels mécomptes nous
 viennent de l'attitude anglaise dans les malheureux incidents de Syrie
 et du Liban. Ces ~~échecs~~ ^{échecs} successifs ne sont point faits pour incli-
 ner de Gaulle à une patience et ^à une continuité d'efforts sans ~~insigne~~
 lesquels il n'est point d'action constructive. D'autant que, sur
 le plan intérieur les conflits s'accroissent et s'aggravent chaque
 jour. Ce qui les provoque, ~~ce~~ ^{sont} ce ~~sont~~ d'abord les travaux
 constitutionnels qui se poursuivent dans un sens diamétralement
 opposé aux conceptions gaullistes.

Ce sont ensuite les revendications des travailleurs et
 des fonctionnaires réclamant des augmentations de salaires et de

traitements .

Ce sont enfin les critiques que suscite une production qui stagne, un ravitaillement défectueux, des mesures financières inadéquates...

Cet ensemble de circonstances, que je ne rappelle que d'un mot, influent forcément sur l'humeur de de Gaulle. Tous ceux qui sont autour de lui ne manquent point d'en être frappés et inquiets.

Les aspérités naturelles de son caractère se multiplient. Il suffira d'un choc à première vue insignifiant et de peu de portée pour créer l'irréparable. Ce choc, ou plutôt un double choc va avoir l'Assemblée pour théâtre.

Alarmés par une situation financière catastrophique, nos amis socialistes poussent de toutes leurs forces à une sévère gestion des deniers de l'Etat.

Or l'un des postes principaux de nos dépenses est relatif aux crédits militaires. En janvier 1946, alors que la guerre a pris fin depuis plus de six mois, nous avons encore sous

les armes près de 1.200.000 hommes , alors que l'agriculture et l'industrie manquent de bras. Quoi de plus normal dans ces conditions, que de procéder à une large démobilisation qui pourra économiser au pays des centaines de millions?

C'est ce que propose en substance notre groupe lorsque, discutant du budget de la Défense Nationale, il suggère un abatement de crédit de 20 %. Refus net et opiniâtre du Gouvernement qui finira cependant par l'emporter.

Quelques jours après, alors que l'Assemblée discute de la politique étrangère de la France, Edouard Herriot, tout en déplorant l'attitude inamicale de nos alliés, va piquer au vif la susceptibilité de de Gaulle. Celui-ci avait fait repousser nos demandes de réduction de crédits militaires parce qu'il était convaincu que le crédit de la France se mesurait au nombre de divisions qu'elle avait sous les armes.

Le tort d'Herriot fut de mettre en doute une telle ~~conception~~ conception et de le faire avec une trop savante maîtrise...

- "Faut-il nous essouffler, dira-t-il, à vouloir rejoindre sur le

plan de la force ceux qu'on appelle les Trois Grands? Quelle que soit ma fierté nationale, je ne le crois pas. La grandeur ne se proclame pas, elle se démontre."

De vifs applaudissements saluèrent cette phrase acérée à souhait et les applaudissements redoublèrent lorsque, quelques instants après le même orateur crut bon de signaler l'erreur fâcheuse que constituait la promotion dans l'Ordre de la Légion d'Honneur de nombreux officiers qui, au Maroc ou en Algérie, avaient tenté de s'opposer par les armes au débarquement américain. La réponse de de Gaulle, parfaitement correcte en la forme, ne traduisait qu'imparfaitement les remous intérieurs de cette âme orgueilleuse et susceptible à l'excès. J'avais vu son front se durcir, ses mains trembler légèrement durant le discours hérissé de flèches du Maire de Lyon. Je ne pouvais en douter: il avait été cruellement blessé par ces propos jugés offensants pour sa dignité...

La séance qui suivit me confirma dans cette idée. Alors, en effet, que l'Assemblée poursuivait un ample débat sur la Politique Extérieure, du Gouvernement, la place de la Présidence resta

vide... La chose était trop insolite, voire même trop contraire
à toutes les traditions, pour n'avoir pas une signification
très précise...

o o o o o o
.
o o o o o o
.

Chasseur impénitent et obstiné, j'avais pris l'habitude
de me rendre chaque semaine en Sologne, où m'accueillaient en
toute simplicité Mme et M. Raymond Susset. Ma femme m'avait
accompagné et, pendant que je poursuivais les lièvres ou faisans,
se livrait au plaisir de la marche. Comme mû par un pressentiment,
j'étais, ce jour-là rentré plus tôt que d'habitude au logis...
J'étais à peine installé auprès d'un feu pétillant et fleurant bon,
que le téléphone sonne. On me demande de Paris. .. Au bout du fil,
c'est Palewski qui entre en communication avec moi. Avant même
qu'il ait parlé, je devine ce qu'il va m'annoncer.

- Mon cher Président, me dit-il, j'ai une lettre que le Général de

Gaulle m'a prié de vous faire tenir d'urgence.

- De quoi s'agit-il?

- Je ne peux vous le dire. Tout ce que je sais, c'est qu'il serait nécessaire que vous rentriez à Paris par les voies les plus rapides.

- Je vais voir si cela m'est possible et si je peux me mettre en route.

Après ces mots, je raccroche et, ma femme et moi, nous préparons au départ, à la consternation de nos hôtes.

Je ne leur cache ni mes craintes, ni mes appréhensions car je sens bien que nous sommes proches du dénouement.

Rentré au Petit Luxembourg, quelques heures après, Palewski prévenu me remet le message dont on l'a chargé. Les termes en sont les suivants:

"Monsieur le Président,

"Je vous serais reconnaissant de vouloir bien faire connaître à l'Assemblée Nationale Constituante que je me démetts de mes fonctions de président du Gouvernement provisoire de la

République.

"Depuis le jour où j'ai assumé la charge de diriger le pays vers sa libération, sa victoire et sa souveraineté, j'ai considéré que ma tâche devait prendre fin lorsque serait réunie la représentation nationale et que les partis politiques se trouveraient ainsi en mesure d'assumer leurs responsabilités. Si j'ai accepté de demeurer à la tête du Gouvernement, après le 13 novembre 1945, c'était à la fois pour répondre à l'appel unanime que l'Assemblée Nationale m'avait adressé et pour ménager une transition nécessaire. Cette transition est aujourd'hui réalisée.

"D'autre part, la France, après d'immenses épreuves, n'est plus en situation d'alarme. Certes, maintes souffrances pèsent encore sur le peuple français et de graves problèmes demeurent. Mais la vie même des Français est, pour l'essentiel, assurée.

"L'activité économique se relève, nos territoires sont entre nos mains, nous avons repris pied en Indochine, la paix publique n'est pas troublée. A l'extérieur, en dépit des inquié-

tudes qui subsistent, l'indépendance est fermement établie, nous tenons le Rhin, nous participons au premier rang à l'organisation internationale du monde, et c'est à Paris que doit se réunir au printemps la première conférence de la paix.

"En me retirant, j'esprime le vœu profondément sincère que le gouvernement qui succèdera à celui que j'ai eu l'honneur de diriger réussisse dans la tâche qui reste à accomplir pour assurer définitivement les destinées du pays.

" Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération.

signé Charles de Gaulle.

Je ne suis personnellement nullement surpris de cette missive, mais je redoute les remous qu'elle risque de provoquer dans le pays, fort peu

informé de l'obscur cheminement qui vient d'aboutir à cette décision

inattendue pour lui
~~spontanément~~. C'est pourquoi, avant de convoquer l'Assemblée pour lui

faire part de la démission de de Gaulle, j'accours auprès de lui, à

Marly, où il a jugé bon d'attendre les événements. D'entrée de jeu, je ne

cèle point au Général combien je suis affligé du geste qu'il vient d'accomplir. Je suis l'un de ses anciens et premiers compagnons, je n'ai pas toujours été d'accord avec lui, ni surtout avec son entourage, je n'ai jamais encouragé l'intransigeance têtue qui l'a si souvent opposé à nos alliés, mais j'ai toujours rendu justice à la ferveur de son patriotisme et à son désintéressement absolu.

Mon indépendance à son égard est connue de lui. Je n'ai jamais été un courtisan, encore moins un aveugle et ceci me confère le droit de parler à coeur ouvert avec lui. Avec toute la force de persuasion dont je suis capable, je lui demande, au nom de ses compagnons de la première heure, au nom de la Résistance dont ^{il} fut ~~la première incarnation~~ la plus haute incarnation, au nom de la Patrie tout entière, de reprendre sa décision.

- La France, lui dis-je, a encore besoin de vous. Mieux que personne, vous savez combien est fragile et précaire l'équilibre dont elle jouit. Le ravitaillement est difficile, la production insuffisante, nos finances terriblement obérées. Nous vivons encore sous le signe du Provisoire car nous n'avons pas de constitution. La transition dont vous parlez est donc

fort loin d'être assurée. Je crois et je pense, en conséquence, que ce n'est que lorsque nous aurons enfin rétabli nos institutions de Droit Public que vous pourrez abandonner le fardeau, si vous le jugez bon.

Jusque là, Monsieur le Président, je l'affirme fermement et respectueusement, le capital de popularité dont vous disposez doit rester, quoi qu'il vous en coûte à la disposition du pays."

Pendant que je développe ces arguments, le Général reste impassible. Rien, dans sa physionomie qui témoigne de quelque humeur ou de quelque impatience. Je n'ai en face de moi qu'une grande figure immobile dont le regard est inaccessible et lointain... Un instant de silence s'écoule entre mes paroles et celles qui, finalement, montent aux lèvres de de Gaulle.

Sa réponse est prononcée de cette voix grave qui s'assourdit presque jusqu'à se briser dans la finale des phrases.

- Je ne peux plus, me dit-il, continuer ma tâche dans le climat qui s'est instauré à l'Assemblée. Mes intentions sont méconnues; mes avertissements ignorés. Le jeu des Partis, qui nous ~~assâx~~ a coûté si cher, a repris avec une vitulence peu compatible avec la situation du pays.

"Ils paraissent tous impatients d'assumer le fardeau que je porte seul depuis 1940. L'heure est donc venue pour eux de prendre la relève. "

Je réplique, pour le presser de rester à la tête des affaires, "C'est une méthode mauvaise, ^{dis-je} si l'on déplore la nocivité de certaines luttes partisans, de leur céder la place, toute la place. Il n'en résultera rien de bon pour le pays soudainement privé d'un guide éclairé en lequel, malgré quelques traverses, il a toujours ^{et} pleinement confiance. "

De Gaulle hausse les épaules, un sourire fugitif éclaire son visage et, mi-sérieux, mi-raillleurs, je l'entend me dire:
- N'ayez nulle inquiétude, mon cher Président. Tout s'arrangera au mieux ... Et, ma foi, s'il n'en était pas ainsi, un jour, il n'est pas mauvais que la France trouve quelque part un homme en réserve."

Ces paroles mettent fin à notre entretien. Je sens bien que la décision prise par de ^{Gaulle} ~~Gaule~~ est définitivement arrêtée en son esprit. Il abandonne, certes, le pouvoir, mais ses derniers mots ancrent en moi la certitude que ce n'est point sans esprit de retour... L'Homme du Dix-huit Juin vient de mettre fin à l'épopée dont il fut le héros. Une page, une grande page de notre histoire vient d'être tournée... Une vie nouvelle,

636

que je n'avais ni souhaitée, ni désirée, allait commencer pour moi.



T A B L E G E N E R A L E



Première Partie



D'Istres à Londres
via Miranda del Ebro



propos	- 1° volume - page 1
1 - Bordeaux : prélude à l'abandon	- 1° volume - page 5
2 - Vichy : triomphe de la trahison	- 1° volume - page 31
3 - Lendemain d'abdication	- 1° volume - page 81
4 - Des portes s'ouvrent sur l'espérance	- 1° volume - page 100
5 - Vers la renaissance du parti	- 1° volume - page 149
6 - Avocat de Léon Blum	- 1° volume - page 175
7 - Le Socialisme retrouve son âme	- 1° volume - page 189
8 - Tel était Marx Dormoy	- 1° volume - page 213
9 - La revanche de la Cagoule	- 1° volume - page 227
10 - Les fruits amers du Pétainisme	- 1° volume - page 263
11 - Le Procès de la République	- 2° volume - page 280
12 - L'accusateur mis en accusation	- 2° volume - page 311
13 - Capitulars et réacteurs à l'oeuvre	- 2° volume - page 351
14 - Les arguments du venin	- 2° volume - page 386
15 - Desinit in piscem	- 2° volume - page 408
16 - Rencontre du destin	- 2° volume - page 431
17 - Mes prisons espagnoles	- 2° volume - page 457
18 - Berceau du Gaullisme	- 2° volume - page 491
19 - Les métamorphoses du Gaullisme	- 2° volume - page 508



Deuxième Partie

==

De Londres à Paris
via Alger

1 - Questions et réponses	- 1 ^o volume - page	1
2 - La scène et les coulisses	- 1 ^o volume - page	38
3 - Travaux et manoeuvres	- 1 ^o volume - page	66
4 - La boîte à surprise	- 1 ^o volume - page	83
5 - Primat du Politique	- 1 ^o volume - page	103
6 - Les Parlementaires Français à Londres	- 1 ^o volume - page	156
7 - L'heure trouble	- 1 ^o volume - page	258
8 - Ronde des Douleurs et des Joies	- 2 ^o volume - page	311
9 - Affrontements	- 2 ^o volume - page	341
10 - De Gaulle joue et gagne	- 2 ^o volume - page	357
11 - Les premiers pas de la Démocratie ...	- 2 ^o volume - page	368
12 - Naissance de l'Assemblée Consultative	- 2 ^o volume - page	386
13 - Le Réveil	- 2 ^o volume - page	420
14 - Première Assemblée Consultative	- 2 ^o volume - page	450
15 - Les grandes heures de la Consultative	- 2 ^o volume - page	486
16 - Lumières et ombres	- 2 ^o volume - page	511
17 - France souffrante et bien aimée	- 2 ^o volume - page	535
18 - Fêlures	- 2 ^o volume - page	560
19 - Une page d'histoire tournée	- 2 ^o volume - page	595

